

# RIDA

REVUE  
INTERNATIONALE  
DES DROITS  
DE L'ANTIQUITÉ

62<sup>2015</sup>

---

HOMMAGE À JACQUES HENRI MICHEL



Presses Universitaires de Liège

### **(Anciens) Directeurs de la RIDA**

Fernand De Visscher (1952-1964), Jacques Pirenne (1952-1964), Lucien Caes (1965-1977), René Dekkers (1965-1976), Roger Henrion (1965-1988), Maurice Michaux (1965-1985), Aristide Théodoridès (1978-1994), Jacques Henri Michel (1986-2012), Roger Vigneron (1989-2002), Huguette Jones (1997-), Jean-François Gerkens (2003-), Gilbert Hanard (2011-).

### **Rédacteur en chef**

Jean-François Gerkens, rue du XIII Août 89, BE – 4050 Chaudfontaine

### **Comité de rédaction**

Alonso (J.L.), Paseo Manuel de Lardizábal 2, ES – 20018 San Sebastián  
Ankum (J.A.), Schuttersweg 58, NL – 1217 RA Hilversum  
Cascione (C.), via Aniello Falcone 376, IT – 80127 Napoli  
Chevreau (E.), 53, Rue de l'Amiral Mouchez, FR – 75013 Paris  
Démare-Lafont (S.), 12, Place du Panthéon, FR – 75005 Paris  
Dimopoulou (A.), Rue Akadimias 45, EL – 10672 Athènes  
Famerie (E.), Place du 20 août 7, BE – 4000 Liège  
Masi Doria (C.), via Niccolò Tommaseo 2, IT – 80121 Napoli  
Modrzejewski (J.), 7, allée des Mouille-Bœufs, FR – 92290 Châtenay  
Pichonnaz (P.), Beauregard 11, CH – 1700 Fribourg  
Pugsley (D.), Rockhaven, St. George's Well, Cullompton, Devon, UK – EX 15 1AR  
Ruelle (A.), Boulevard du Jardin Botanique 23, BE – 1000 Bruxelles  
Rüfner (Th.), Universität Trier, DE – 54286 Trier  
Urbanik (J.), Jaracza 3/10, PL – 00-378 Varsovie  
Wallinga (T.), Sint Jacobsplaats 132, NL – 3011 DD Rotterdam

### **Envoi de manuscrits**

Jean-François Gerkens, Université de Liège  
Quartier Agora, Place des Orateurs 1  
Bâtiment B33 (boîte 11), BE – 4000 Liège  
jf.gerkens@ulg.ac.be

### **Diffusion et vente**

#### **Editions De Boccard**

Rue de Médicis, 11 FR – 75006 Paris (France)  
Tél. +33 1 43 26 00 37 / Fax +33 1 43 54 85 83 / <http://www.deboccard.com>  
Information, abonnement et commandes : [orders@deboccard.com](mailto:orders@deboccard.com)



# Table des matières

**Éditorial**, par Jean-François GERKENS ..... 7

## **Hommage à Jacques-Henri Michel (*L’Abrégé d’art militaire de Végèce*)**

Avant-propos (Dominique GAURIER) .....	11
Les traductions françaises de l’ <i>Abrégé d’art militaire</i> de Végèce (xviii <sup>e</sup> – xxi <sup>e</sup> siècles) (Étienne FAMERIE) .....	15
Note sur le texte et la traduction (Étienne FAMERIE) .....	35
Plan de l’œuvre .....	37
Édition critique et traduction (Étienne FAMERIE et Jacques-Henri MICHEL) .....	42
Bibliographie sur l’ <i>Abrégé d’art militaire</i> de Végèce (1981–2015) (Étienne FAMERIE) .....	207

## **Droit romain**

Emanuela CALORE, <i>Volenti non fit iniuria: una regula romana?</i> .....	223
Giacomo D’ANGELO, <i>Vadimonium nossale ed exhibitio</i> «in eadem causa» .....	251
Evelyn HÖBENREICH, <i>Marginalia on Morals, Rhetoric, and Law.</i> <i>Apropos Sen. contr. 2.7</i> .....	263
Aglaia McCLINTOCK, <i>Nemesi dea del νόμος. Modalità e simboli</i> <i>della repressione criminale nei primi secoli dell’impero romano</i> .....	289
Esteban MORENO RESANO, <i>La emisión en Oriente de cinco leyes</i> <i>occidentales de Constantino</i> .....	307
Carlo PELLOSO, <i>Sul diritto del cittadino al processo popolare dalla</i> <i>caduta del regno al decemvirato legislativo</i> .....	325
Mariagrazia RIZZI, <i>Aequum/iniquum esse nelle constitutiones</i> <i>principum di età severiana in materia contrattuale attraverso</i> <i>le testimonianze dei Digesta giustiniane</i> .....	341
Annamaria SALOMONE, <i>Le donazioni inter virum et uxorem tra</i> <i>successio ed accessio possessionis</i> .....	365

**Chroniques**

Jean-François GERKENS, <i>La SIHDA à Istanbul</i> .....	377
Ouvrages reçus par la direction .....	387

# Éditorial

Jean-François GERKENS

Jacques-Henri Michel a été une cheville ouvrière essentielle de la *RIDA* pendant de nombreuses années. Il y était entré en tant que secrétaire en 1963 et en était devenu directeur en 1986. Ce n'était donc que justice que sa revue lui rende hommage en dédiant son 62<sup>e</sup> volume à sa mémoire. Pour rendre hommage à ce grand latiniste, il a semblé adéquat au comité de rédaction, de publier ici une traduction inédite de l'abrégé d'art militaire de Végèce. Cette excellente traduction de Jacques-Henri Michel est restée inédite, mais il en avait confié une des rares copies à Dominique Gaurier. Notre collègue Nantais a ensuite eu la gentillesse de nous confier ce manuscrit afin de le publier et c'est donc avec joie que nous l'offrons aujourd'hui à nos lecteurs. Afin de rendre justice à cette traduction, il nous a semblé essentiel de fournir une édition latine soignée, ce qui s'est avéré constituer un travail considérable, pour lequel nous sommes redevables à Étienne Famerie.

Le reste de ce volume répond en revanche au format habituel de la revue, avec ses articles et ses chroniques bien connues, dont le compte-rendu de la 69<sup>e</sup> SIHDA d'Istanbul. Au moment où je rédige ces lignes, la 70<sup>e</sup> session de la SIHDA s'est également déjà déroulée et a été un grand succès, mais il en sera rendu compte dans le volume 63 de la *RIDA*. La parution de ce prochain volume devrait intervenir dans un futur nettement plus proche que d'habitude, puisque pour l'essentiel, celui-ci est quasiment prêt.

En publiant deux volumes de la *RIDA* en l'espace de quelques mois, nous espérons nous faire pardonner du relatif retard de ce volume-ci.

Chaufontaine, le 6 novembre 2016

Jean-François Gerkens



FLAVII VEGETI RENATI  
*Epitoma rei militaris*

---

VÉGÈCE  
*Abrégé d'art militaire*

Texte établi et annoté par Étienne Famerie  
Traduction de Jacques-Henri Michel,  
modifiée et entièrement revue par Étienne Famerie





# Avant-propos

## En mémoire de Jacques-Henri Michel (1927–2013)

Dominique Gaurier

Université de Nantes — Section d'histoire du droit

La traduction de l'*Epitoma rei militaris* de Publius Flavius Vegetius Renatus que l'on va lire a été entreprise par le professeur Jacques-Henri Michel dans le cadre de ses propres travaux, mais sans vraiment la destiner à la publication. Nous n'en avons eu connaissance que lorsqu'il nous en a communiqué un exemplaire, alors que, nous-même, étions en train de nous engager dans la traduction d'œuvres émanant des auteurs des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles qui traitaient du droit de la guerre et renvoyaient inmanquablement à Végèce. L'un de ces auteurs, Alberico Gentili (1552–1608), qui avait dû trouver refuge en Angleterre après avoir été poursuivi par l'Inquisition à raison de son protestantisme, y renvoie aussi assez souvent dans ses *De iure belli libri tres*. De même, Pietrino Belli (1502–1575) dans son *De re militari et bello*. Sachant qu'il avait procédé à cette traduction, il nous a immédiatement proposé de nous la communiquer avec toute la générosité et le désintéressement qui l'ont toujours caractérisé. À notre connaissance, il n'existe en tout et pour tout que deux exemplaires de cette traduction qui ont été donnés, l'un à l'un de ses anciens élèves et l'autre, à nous-même. Pourtant, il nous avait signalé qu'il semblait que cette traduction eût été officiellement confiée depuis presque une vingtaine d'année à un autre traducteur, qui n'a toujours rien laissé paraître. Aussi avons-nous pensé qu'il n'était peut-être pas inutile de mettre à disposition cette excellente traduction de notre maître, afin de permettre aux non latinistes intéressés par les techniques anciennes de guerre d'y puiser une riche information.

Si la source à laquelle il avait puisé le texte de l'*Epitoma rei militaris* est bien indiquée, malheureusement, la traduction de Jacques-Henri Michel ne fournit aucune note et se présente de façon brute, à la différence de celle que le même traducteur avait faite de la *Germanie* de Tacite, qu'il avait abondamment complétée de multiples notes tant grammaticales qu'ethnologiques et rendue ainsi tout à fait passionnante<sup>1</sup>.

Jacques-Henri Michel avait aussi donné une traduction renouvelée des *Odes et Épodes* d'Horace, en tentant, comme il l'annonce dans sa préface, de s'imposer

---

1. *Matériaux pour une lecture ethnographique de la Germanie de Tacite*, 2 fasc., Cahiers du CeDoP, Bruxelles, ULB, 1994.

« la contrainte de rendre chaque vers d'Horace par le même nombre de syllabes en français » et visant par ailleurs « dans la mesure du possible, à respecter l'ordre des mots ou des groupes de mots latins, et, dans les limites de ce qui est réalisable, à traduire à l'intérieur d'une même ligne la substance de chaque vers latin »<sup>2</sup>. Le résultat est non seulement étonnant de justesse, mais aussi rapporté dans un style élégant qui donne à lire Horace de façon très agréable.

Jacques-Henri Michel avait aussi enseigné le droit romain dans la section néerlandophone de l'Université Libre de Bruxelles. Il a laissé de cet enseignement en langue française un remarquable ouvrage, qui n'a malheureusement pas fait l'objet d'une « grande édition », mais qui reste absolument incomparable pour qui veut s'initier au droit romain, sous le titre *Éléments de droit romain à l'usage des juristes, des latinistes et des historiens*<sup>3</sup>. Nous avons proposé à un éditeur français de reprendre cette publication et nous sommes heurté à un refus inexplicable et inexplicable, eu égard au caractère éminemment pédagogique et clair de cet ouvrage, mais essentiellement conduit par des pures considérations commerciales à très court terme selon le jugement d'un comité de lecture très fermé sur lui-même. Nous sommes certain que ce travail aurait été pourtant très bienvenu, ne serait-ce que pour permettre aux non latinistes de s'initier à un droit qui tend à ne plus être réservé qu'à de petits cénacles très limités, mais aussi aux juristes eux-mêmes, aujourd'hui très éloignés de la culture romaine, fussent-ils historiens du droit. Il faut le compléter avec *Le vocabulaire latin des institutions romaines, suivi des fragments de la Loi des XII Tables*, qui est un véritable lexique explicatif des termes retenus par l'auteur dans cet ouvrage<sup>4</sup>.

Enfin, il faut signaler que celui que nous aimons à appeler « notre maître », fut aussi un incomparable ami, d'une indulgence parfois coupable vis-à-vis de son élève qu'il a su très vite intéresser au droit romain en repartant des textes eux-mêmes, et non des ouvrages des autres, étant aussi un remarquable grammairien. Il avait en effet donné une *Grammaire de base du latin*, qui fut complétée quelque années plus tard d'un *Lexique de base du latin* avec M. Gester<sup>5</sup>. Nous ne pouvons reprendre ici l'ensemble des articles qu'il a pu publier dans différentes revues, notamment la *Revue Internationale des Droits de l'Antiquité*, au comité directeur de laquelle il a appartenu jusqu'à sa mort.

Jacques avait également entrepris de réunir dans un bel ensemble certains de ses articles qu'il pensait être dignes d'une republication en forme de récapitulation de tout un travail tant sur les auteurs, la langue et le droit romain. Cette collection a été publiée en 1998 sous le titre *Synthèses romaines. Langue latine — Droit*

2. Horace. Odes et Épodes, dans *Ludus magistralis*, 66 (1992), p. 1.

3. En 2 fasc., Bruxelles, ULB (Centre de droit comparé et d'histoire du droit), 1992.

4. *Le vocabulaire latin des institutions romaines suivi des fragments de la Loi des XII Tables*, Cahiers du CeDoP, Bruxelles, ULB, 2001.

5. *Grammaire de base du latin*, 6<sup>e</sup> éd., Anvers, De Sikkel, 1973; *Lexique de base du latin*, 2<sup>e</sup> éd., Bruxelles, Presses universitaires de Bruxelles, 1982.

romain — *Institutions comparées* par l'une de ses collègues de l'U.L.B., Ghislaine Viré, dans la collection Latomus à Bruxelles. Jacques avait proposé là un panorama de l'ensemble des intérêts que sa carrière universitaire l'avait conduit à aborder, sans se limiter à ce qui eût dû être son domaine de recherche *stricto sensu*. On a l'occasion de trouver là un ensemble d'observations à la fois linguistiques mais aussi anthropologiques ou plus simplement littéraires de très haute tenue.

Alors que la maladie l'avait déjà atteint, il avait néanmoins entrepris toute une étude sur le vocabulaire de Gaius à la fois à travers ses *Institutes* qu'à travers les extraits d'ouvrages perdus, mais conservés dans la collection du *Digeste* qui avait été entreprise dans le but de renouer avec le passé juridique glorieux des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles de notre ère, notamment dans ses commentaires sur la Loi des XII Tables, sur l'Édit provincial, dans ses Affaires journalières et autres. Il pensait à juste titre pouvoir montrer combien la langue de Gaius était celle du latin courant tel qu'il était parlé au début du III<sup>e</sup> siècle, sans recherche particulière de style, à la différence du latin de Papinien, plus recherché et complexe. Il nous avait dit avoir terminé ce travail, dont il s'était entretenu avec nous à plusieurs reprises. Il s'était proposé de nous le communiquer, mais en a été empêché par la maladie et nous ne savons ce qu'il est devenu depuis sa mort.

Rappelons, en tout dernier lieu, le remarquable travail de thèse sous la direction du professeur René Dekkers, entrepris en 1958, alors qu'il se trouvait dans ce qui était encore le Congo belge, à l'Université officielle du Congo d'Élisabethville jusqu'en 1960. Il a été soutenu et édité en 1962 sous le titre *Gratuité en droit romain*<sup>6</sup>. Ce travail reprenait systématiquement un dépouillement des sources et proposait une analyse tout à fait inédite sur un thème qui n'avait jamais été abordé avant cette thèse et dont on peut dire, sans trop s'avancer, qu'il restera fondateur, si ce n'est définitif sur cette thématique.

Pour notre part, nous, comme beaucoup d'autres de ses auditeurs qu'il a pu former en Belgique, nous ne cesserons de répéter combien nous lui sommes redevables de tout ce que nous avons pu recevoir de lui, toujours avec une gentillesse extrême, mais aussi avec beaucoup d'exigence, non sans indulgence toutefois, et ce n'est pas trop dire que, sans lui, nous ne serions jamais né au droit romain, bien que les mots soient ici bien infirmes pour exprimer à la fois cette amitié, voire cette complicité, très profonde qui nous avait unis, et tout ce que nous retirions des échanges toujours vifs, voire passionnés et passionnants, que nous pouvions partager ensemble, toujours en présence de sa très charmante épouse, qui s'amusait, avec une très grande indulgence, de voir ces hommes débattre de questions qui ne passionnent vraiment plus que les rares passionnés eux-mêmes. Jamais nous ne cesserons de répéter ce que nous lui devons, tout cela étant largement partagé dans une atmosphère détendue et pleine d'amitié comme seul un vrai pédagogue sait la faire partager.

---

6. *Gratuité en droit romain*, Bruxelles, ULB (Institut de sociologie E. Solvay), 1962.



## Les traductions françaises de l'*Abrégé d'art militaire* de Végèce (XVIII<sup>e</sup> – XXI<sup>e</sup> siècles)

Végèce (Publius Flavius Vegetius Renuatus) est un auteur latin mal connu, mais à la destinée peu commune. Haut fonctionnaire (certains manuscrits lui donnent le titre de *comes* et de *uir illustris*), il est l'auteur d'un *Abrégé d'art militaire* (*Epitoma rei militaris*), qu'il adressa à un empereur entre 383 et 450. Sur la foi de certains indices présents dans le texte, mais dont aucun n'était vraiment décisif, on a identifié le dédicataire avec Théodose I (379–395) ou Valentinien III (425–455), moins souvent avec Valentinien II (375–392) ou Honorius (393–423)<sup>1</sup>. Ces hypothèses considéraient toutes que l'œuvre de Végèce s'inscrivait dans un contexte occidental et latinophone, antérieur ou non au partage de 395. Récemment, on a proposé, avec de solides arguments, d'identifier l'empereur avec Théodose II (408–450) et de dater avec précision l'*Abrégé d'art militaire* des années 447–448, soit immédiatement après le tremblement de terre qui ravagea Constantinople en janvier 447<sup>2</sup>. Ce contexte oriental, qui rattache ce haut fonctionnaire sûrement bilingue à la cour impériale de Constantinople, donne tout leur sens à diverses indications d'ordre chronologique, historique et culturel que les modernes peinaient à expliquer. Les arguments avancés sont d'autant plus convaincants qu'ils prennent en compte pour la première fois les renseignements que l'on peut tirer de l'autre œuvre de l'auteur (*Mulomedicina*)<sup>3</sup>.

---

\* Les références abrégées par un millésime dans les notes renvoient à la bibliographie, p. 207–221.

1. Sur Végèce, cf. A.R. NEUMANN, art. *Vegetius*, dans *RE*, Suppl. X (1965), col. 992–1020; A.H.M. JONES *et al.*, *PLRE*, I (1971), p. 763; SABLAYROLLES (1984), p. 140–141 (avec bibl. antérieure); M.D. REEVE (éd.), Oxford, 2004, p. v–x. Un ouvrage entier consacré récemment à la question de la date offre un utile état de la question : CHARLES (2007); en revanche, la thèse de l'auteur (Valentinien III) n'emporte pas la conviction : cf. les critiques d'E.L. WHEELER, dans *BMCR* 2008–6, non paginé; V. ORTOLEVA, dans *Gnomon*, 81 (2009), p. 407–411.
2. ORTOLEVA (2006), p. 48–50.
3. Longtemps attribuée par la critique à un homonyme, cette œuvre en quatre livres résulte de la réunion de deux ouvrages distincts dans la tradition manuscrite : un traité d'hippiatrie en trois livres (*Digesta artis mulomedicinalis*) et un manuel sur l'entretien des bovins (*De curis boum*). Sur cet ouvrage, cf. les contributions réunies dans M.-Th. CAM (éd.), *La médecine vétérinaire antique. Sources écrites, archéologiques, iconographiques (Actes du premier colloque international de médecine vétérinaire ancienne, 9–11 sept. 2004)*, Rennes, 2007. Sur la tradition manuscrite, cf. V. ORTOLEVA, *La tradizione manoscritta della Mulomedicina di Publio Vegezio*

Destinée peu commune que celle de l'*Abrégé d'art militaire*, qui valut à son auteur — de religion chrétienne — d'être « l'oracle militaire de l'Occident pendant près d'un millénaire<sup>4</sup> » : il fut, jusqu'à la fin du Moyen Âge, le seul auteur antique de littérature militaire dont on pût lire l'œuvre en Occident (plus de deux cents manuscrits ont été identifiés à ce jour). D'une part, elle a fait figure de modèle du genre, sinon de manuel pratique d'instruction, dans un monde où les conditions de la guerre n'avaient pas fondamentalement changé depuis l'antiquité<sup>5</sup>. D'autre part, l'œuvre a joué un rôle non négligeable dans le développement et l'épanouissement des littératures occidentales, au point que le « Végèce médiéval », dont il existe une centaine de versions vernaculaires, est à présent un objet d'étude florissant. Des travaux toujours plus nombreux sont ainsi consacrés au Végèce anglo-normand, français, italien, catalan, castillan, etc.<sup>6</sup> Dans le domaine des littératures romanes, la « réception » de Végèce a donné lieu à la réalisation d'« abrégences », de « translations », en prose et en vers, où brillent en particulier, pour ce qui concerne la littérature française, Jean de Meun et Christine de Pizan<sup>7</sup>. Végèce sera le premier auteur militaire à connaître les honneurs de l'impression (entre 1470 et 1475)<sup>8</sup> : durant la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle, on compte entre onze et quatorze éditions ou rééditions<sup>9</sup>.

À partir du xvi<sup>e</sup> siècle, l'intérêt pour Végèce comme tel diminue quelque peu, pour deux raisons<sup>10</sup>. À la Renaissance, la redécouverte progressive en Occident des littératures classiques — latine, mais aussi grecque — et leur diffusion par l'imprimerie a répandu dans le monde savant, en l'espace d'un demi-siècle à peine, une riche littérature antique *de re militari* : César, Frontin, mais surtout des auteurs grecs

---

Renato, Acireale, 1996; ID., *Postille alla tradizione manoscritta della Mulomedicina di Publio Vegezio Renato*, dans *Sileno*, 24 (1998), p. 181–205. Une édition est en préparation dans la CUF (Budé), par M.-Th. Cam – Y. Poulle-Drieux.

4. RICHARDOT (1999), p. 17.
5. L'influence de Végèce sur la culture militaire médiévale a été étudiée par RICHARDOT (1998) et (2000); ALLMAND (2011), p. 249–368 (avec le c.r. de M. FORMISANO, dans *BMCR*, 2012–11, non paginé).
6. Pour la période 1981–2015, cf. la bibliographie p. 218–221, § 5. Sur la « réception » de Végèce dans ces littératures, cf. ALLMAND (2011), p. 11–248.
7. ALLMAND (2011), spéc. p. 152–168 pour le domaine francophone. Pour le catalogue des traductions (au sens large) antérieures à 1600, cf. WISMAN (1986), à compléter par ALLEN (2003). Sur les traductions françaises médiévales de Végèce, cf. P. MEYER, *Les anciens traducteurs français de Végèce et en particulier Jean de Vignai*, dans *Romania*, 25 (1896), p. 401–423; J. DUCOS (2011, 2012, 2014).
8. La date de l'*editio princeps* n'est pas assurée : cf. RICHARDOT (1997), p. 75–76.
9. RICHARDOT (2003), p. 537.
10. RICHARDOT (2003) offre un bref aperçu de la tradition toujours vivante de l'*Epitoma rei militaris* aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles.

tels Énée le Tacticien, Polybe, Arrien ou Polyen<sup>11</sup>. Végèce, qui avait été une figure unique dans la littérature latine, trouve désormais sa place en tête d'une collection d'auteurs militaires latins et grecs, qui avait donné lieu à un premier *corpus* spécial dès 1487<sup>12</sup>. L'autre raison tient à la révolution qu'a provoquée l'apparition de l'arme à feu, dont Végèce a été, pour ainsi dire, une victime collatérale. La guerre antique perd alors rapidement de son actualité, entraînant des conséquences majeures sur le recrutement et la formation des troupes, la tactique et, en définitive, la stratégie.

Destinée peu commune enfin, car la diffusion de l'*Abrégé d'art militaire* imprimé va bénéficier très tôt de l'aide, parfois conjointe, de deux puissants soutiens : l'illustration et la traduction.

Les premières illustrations sont contemporaines de l'*editio princeps* et accompagnent maintes éditions et traductions jusqu'à la fin du *xvi*<sup>e</sup> siècle<sup>13</sup>. Elles sont d'un genre fort particulier : « Ces illustrations médiévalisantes, futuristes ou fantaisistes ont très peu à voir avec Végèce (automobile éolienne, bombardes spéciales). Elles 'modernisent' le texte de Végèce ou plutôt lui adjoignent ce qu'on appellerait aujourd'hui un volet 'prospectif'.<sup>14</sup> » Je me borne ici à mentionner l'existence de ces planches, qui mériteraient une étude spéciale, tant leur nature, leur rapport au texte et leur rôle sont complexes.

Une autre étude serait aussi à mener, celle de l'histoire des traductions modernes de l'*Abrégé d'art militaire*. La matière est vaste, car Végèce a été traduit dans de nombreuses langues très tôt : comme l'illustration, la première traduction (c. 1470–1475)<sup>15</sup> est contemporaine de l'*editio princeps*. Il est exclu d'envisager ici un traitement d'ensemble de la question, qui réclamerait le concours de plusieurs disciplines et un travail collectif. Comme mon intérêt se porte naturellement sur l'œuvre antique comme telle, je n'ai cru devoir inclure dans mon champ d'investigation ni les versions médiévales en langue vernaculaire, traduites du latin ou adaptées jusqu'au *xv*<sup>e</sup> siècle, ni les traductions des *xvi*<sup>e</sup> et *xvii*<sup>e</sup> siècles, de Nicolas

11. On trouvera chez LENOIR (1996) une bonne mise au point sur cette littérature technique trop longtemps négligée par les études classiques. L'étude des éditions d'auteurs militaires antiques aux *xv*<sup>e</sup> et *xvi*<sup>e</sup> siècles a été menée par RICHARDOT (1997).

12. Édition collective (Végèce, Frontin, Élien, Modestus) par l'humaniste G.A. Sulpizio da Veroli (Rome, 1487). Le *corpus* sera ensuite enrichi par les travaux de François de Maulde (Modius, 1556–1597; publ. 1580), Gottschalk Stewech (Stewechius, 1551–1586, publ. 1585) et Peter Schryver (Scriverius, 1576–1660; publ. 1606–1607). La dernière grande édition du *corpus* est celle de 1670 (*Veteres de re militari scriptores quotquot extant*, 2 vol., Wesel, 1670). En 1767, N. Schwebel en tirera la première édition critique de l'*Epitoma rei militaris*, en y ajoutant les travaux de Fr. Oudendorp parus entretemps (*Miscellaneae observationes criticae in auctores veteres et recentiores*, t. IV–IX, 9 livraisons, 1735–1738) : cf. *infra*, n. 21.

13. Les premières, dues à l'ingénieur italien Roberto Valturio (1413–1483), accompagnent la traduction allemande (c. 1470–1475) de Ludwig Hohenwang von Tal Elchingen; en 1511, Hans Knapp fait paraître sous le nom de Végèce un recueil de planches sans texte : cf. RICHARDOT (2003), p. 538–540.

14. RICHARDOT (2003), p. 538.

15. Cf. *supra*, n. 13.



Volcyr de Sérouville (1536)<sup>16</sup> et de Johann Jacobi von Wallhausen (1616)<sup>17</sup>. En guise d'introduction à la présente édition, j'ai estimé plus utile de traiter des traductions françaises parues depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, moment à partir duquel Végèce commence à appartenir aux philologues et aux historiens.

## 1. Charles-Guillaume Bourdon de Sigrais

Capitaine de cavalerie dans le régiment de Berry, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Charles-Guillaume Bourdon de Sigrais (1715–1791) s'installe à Paris après sa retraite<sup>18</sup>. Il est l'auteur d'une grande fresque sur l'« esprit militaire » des anciens, en prélude à l'histoire de France (1774–1786)<sup>19</sup> et d'une traduction du *Dialogue sur les orateurs* de Tacite (1782).

De Sigrais avait publié dans sa jeunesse une *Histoire des rats, pour servir à l'histoire universelle* (publiée à Ratoopolis [sic] en 1737), badinage érudit inspiré de l'*Histoire des chats* de François-Augustin de Paradis de Moncrif (1727). En 1743, à l'âge de 28 ans, il publie un ouvrage intitulé *Institutions militaires de Végèce*, avec une dédicace au duc de Châtillon<sup>20</sup>. Cette traduction complète, la première

- 
16. *Flave Vegece Rene, homme noble et illustre, du fait de guerre et fleur de chevalerie, etc.*, Paris, 1536 (avec Frontin, Élien et Modestus). Sur Volcyr (Wolkyr) de Sér(r)ouville (c. 1480–1541), cf. A. DIGOT, *Notice biographique et littéraire sur Nicolas Volcyr, historiographe et secrétaire du duc Antoine*, dans *Mém. soc. sc., lettres et arts de Nancy* (Acad. Stanislas), 1848, p. 80–163; RICHARDOT (1997), p. 77–78; W.P. DEMAROLLE, *Nicolas Volcyr de Sérouville, défenseur et illustrateur de la Lorraine du duc Antoine*, dans *Mém. Acad. Stanislas*, 14 (1999–2000), p. 217–229.
  17. *La milice romaine. Traicte, auquel est monstre, comment devant quelques mill annees on enseignoit les nobles arts Militaires es escholes publiques. Avec la traduction de Flave Vegece en langue François*, Francfort, 1616 (la traduction est donnée en annexe de l'ouvrage). Sur Wallhausen (c. 1580–1627), cf. RICHARDOT (2003), p. 542–543; sur la « réception » de Végèce, cf. Th. SCHWAGER, *Militärtheorie im Späthumanismus : Kulturtransfer taktischer und strategischer Theorien in den Niederlanden und Frankreich (1590–1660)*, Berlin, 2012, p. 262–280.
  18. Cf. M. PREVOST, art. *Bourdon* (27), dans *DBF*, t. VI (1954), col. 1458 (notice très sommaire); F. TÓTH, *Bourdon de Sigrais, un écrivain français méconnu du XVIII<sup>e</sup> siècle*, dans *Stratégiques*, 99 (2010), p. 51–62.
  19. *Considérations sur l'esprit militaire des Gaulois, pour servir d'éclaircissements préliminaires aux mêmes recherches sur les Français, & d'introductions à l'Histoire de France*, Paris, 1774; *Considérations sur l'esprit militaire des Germains depuis l'an de Rome 640 jusqu'aux commencemens de la monarchie française vers l'an 476 de l'ère vulgaire*, Paris, 1781; *Considérations sur l'esprit militaire des Francs et des François, depuis les commencemens du règne de Clovis, en 482, jusqu'à la fin de celui de Henri IV en 1610*, Paris, 1786. La première et la troisième de ces œuvres seront rééditées en 1834 pour former le volume liminaire du grand projet de Fr. Guizot (*Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis la fondation de la monarchie française jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle*).
  20. Alexis-Madeleine-Rosalie duc DE CHÂTILLON (1690–1754). La dédicace porte : « À Monseigneur le Duc de Chastillon, Pair de France, Gouverneur de Monseigneur le Dauphin, chevalier, commandeur des ordres du Roi, lieutenant général de ses armées, & de la province de la haute & basse Bretagne, grand bailli de la préfecture provinciale d'Hagueneau, &c. » Dans son « Epistre »

depuis celle de Wallhausen (1616), sera réimprimée plusieurs fois, à Paris (1759) et à Amsterdam (1744, 1757), avant d'être accueillie dans l'édition critique de Végèce due à Nicolas Schwebel (1767)<sup>21</sup>.

L'ouvrage a paru sans nom d'auteur, mais l'attribution ne fait aucun doute<sup>22</sup>. On a cru que le nom de Sigras avait été révélé par un autre traducteur de Végèce, qu'on examinera plus bas (Bongars, 1772)<sup>23</sup>; à ma connaissance, il est mentionné pour la première fois dans l'ancêtre de la *France littéraire* de Quérard (1769)<sup>24</sup>.

Au-delà des propos de circonstance qu'il tient dans la dédicace au duc de Châtillon, voici en quels termes vagues de Sigras explique les raisons de son entreprise :

« J'ai souvent pensé que l'histoire militaire d'un peuple dont il sera toujours glorieux de prendre des leçons, seroit un ouvrage très-utile pour perfectionner la science des armes. (...) Depuis qu'on a reconnu que la guerre est une science, & qu'il n'est plus si rare de trouver des militaires qui la méditent dans le loisir de la paix, il y en auroit sans doute de très-capables de rendre à leur profession le service dont je parle, si les premières difficultés ne rebutoient leur patience; car les recherches des savans laborieux du dernier siècle, sur la milice des Romains, ne dispenseroient pas de remonter aux sources où ils ont puisé, ni d'en consulter d'autres. Il faudroit commencer par rassembler tous les auteurs anciens, soit historiens, soit dogmatistes, grecs ou latins, qui ont parlé des guerres des Romains; les étudier & les comparer. Les traductions seules peuvent faciliter un travail si considérable; & c'est le principal motif que j'ai eu d'entreprendre celle de Végèce; ou elle aura par elle-même une utilité propre, ou elle pourra contribuer en quelque chose à préparer un ouvrage plus utile. (...)

On conviendra, ce me semble, que la traduction d'un ouvrage qui manque si fort d'agrément, en étoit peu susceptible, quand même j'aurois osé la faire infidèle. Par-là, il falloit un courage singulier pour l'entreprendre : & je n'ai pas eu moins besoin de patience pour ne pas l'abandonner. Deux vertus de traducteurs, dont le public ne leur tient compte qu'à certaines conditions. Les remarques sur

---

dédicatoire, de Sigras fait allusion à la bataille de Guastalla, qui avait opposé les Français et Piémontais aux Autrichiens (1734) et à laquelle il participa sous le commandement du futur duc.

21. *Flavii Vegetii Renati, ... de Re militari libri quinque cum selectis notis Godeschalci Stewechii et Petri Scriverii nec non ad codicum manuscriptorum fidem notis perpetuis criticis emendati, addita versione gallica*, Nuremberg, 1767. La traduction de Sigras disparaîtra de la 2<sup>e</sup> éd., posthume, de Schwebel (Strasbourg, 1806), qui restera l'édition de référence jusqu'à celle de Carl Lang dans la *Bibliotheca Teubneriana* (1869).
22. Les recenseurs s'en tiennent à la formule « le traducteur » : cf. *Merc. France*, 1743, p. 722–725; *Journ. sav.*, 1743, p. 250–266; *Bibl. des ouvrages des savans de l'Europe*, 33, 2 (1744), p. 344–368. Cf. A.-A. BARBIER, *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, t. I (1806), p. 401, n° 3231.
23. Cf. « Avis aux lecteurs », p. V; cf. REEVE (2004), p. lx : « identified by Bongars as 'M. de Sigras' ».
24. J. HÉBRAIL – J. DE LAPORTE, *France litt.*, t. I (1769), p. 406 : « Sigras (Claude-Guillaume Bourdon de), de Franche-Comté, Capitaine dans le régiment de Berry, Cavalerie, de l'Acad. des Inscriptions. Histoire des rats. Traduction de Végèce. »

la traduction, que j'ai renvoyées à la fin de l'ouvrage, & qui ne sont point pour les militaires, feront juger aux autres des libertés que j'ai prises. » (Préface, p. III–V; XXXVII–XXXVIII)<sup>25</sup>

Il avait envisagé de joindre à sa traduction des notes à caractère militaire, mais il dut renoncer à cause d'obstacles imprévus, dont il ne dit rien :

« Je savais que c'étoit à un traducteur, non à justifier ces défauts par l'intérêt d'une association qu'il s' imagine contracter avec son auteur, mais à les corriger : & j'avois tâché de le faire dans des notes militaires, que des obstacles imprévus m'empêchent de donner aujourd'hui. » (Préface, p. xxxv)

De Sigras indique qu'il n'a pu exploiter les traductions de ses prédécesseurs (Volcyr de Sérerville et Wallhausen), dont il connaissait l'existence et qu'il a cherché à se procurer en vain, peut-être sans véritable regret. En revanche, il a consulté le commentaire de Gottschalk Stewech, où il a trouvé... ce qu'il n'y cherchait pas :

« Il y a eu deux traductions françoises de Végèce; la première en 1536, l'autre en 1616, toutes deux in-folio. La peine que je me suis donnée inutilement pour les avoir, m'a seulement appris qu'elles sont très-rares. Au défaut de ce secours, qui m'auroit peut-être été fort inutile, j'ai consulté l'ample commentaire de Stewechius. Les commentateurs, comme les anciens oracles, ne répondent pas toujours; & leurs réponses souvent éclaircissent très-peu. J'ai trouvé dans Stewechius une érudition immense que je n'y cherchois point, & une grande adresse à éluder toutes les difficultés qui m'ont embarrassé : il avoit la tête plus grammaticale que militaire. » (Préface, p. xxxix–xl)

L'activité de Sigras à l'Académie des inscriptions et belles-lettres (associé 1752; pensionnaire 1770) a été modeste à ses débuts; on recense deux mémoires, dont il donna lecture peu de temps après en être devenu membre associé. Voici comment A. Maury évoque la mémoire d'un académicien qui, à défaut d'avoir la science des textes, avait celle de la chose militaire, ce qui rendait sa collaboration précieuse aux yeux de ses collègues :

« Un capitaine de cavalerie qui faisait de l'érudition un passe-temps, et que l'Académie s'était adjoint, désireuse qu'elle était de profiter de ses connaissances spéciales, De Sigras, excellait à découvrir dans les auteurs tout ce qui était de nature à éclairer ces questions. Poètes, historiens, orateurs lui avaient passé par les mains. Il n'y cherchait ni les beautés du style, ni le piquant des descriptions, mais des ordres de bataille, des principes de stratégie et des plans de campagne. Chez lui, l'homme de guerre dominait toujours l'érudit. À l'entendre, le fond de l'*Énéide* était tout militaire<sup>26</sup>; Virgile y parle guerre, comme Xénophon dans la *Cyropédie* et César dans les *Commentaires*. (...) Sigras ne convertit pas ses

25. Telle liberté est prise « pour lier les idées de Végèce, qui se tiennent souvent fort mal » (*Remarques*, p. 7) ou pour tâcher « de donner un sens raisonnable à des expressions vagues, & de faire parler Végèce convenablement » (*Id.*, p. 18).

26. Sur l'*Énéide* de Virgile, considérée par rapport à l'art de la guerre, dans *HAIBL(H)*, 25 (1759), p. 57–64 (lu en séance en novembre 1752). C'est la même année que Charles Le Beau inaugura

confrères, mais il leur enseigna du moins un peu de l'art de la guerre des anciens ; quand, en 1753, il leur lisait un mémoire *Sur le coin ou l'ordre rostral pour servir d'explication à ce qu'en avait écrit le chevalier de Folard*<sup>27</sup>, la Compagnie sentit en l'écoutant tout ce que des connaissances spéciales peuvent répandre de lumière sur la lecture des anciens. Que de faits sont inintelligibles à ceux qui n'ont que la science des textes, non des choses!<sup>28</sup> »

La traduction de Sigras était appelée à inspirer, semble-t-il, un travail ultérieur, qui parut en 1849 dans la « Collection des auteurs latins » dirigée par D. Nisard<sup>29</sup>. L'éditeur précise en effet :

« La traduction de Sigras, plus littéraire et plus exacte, est moins technique que celle du chevalier de Bongars, qui est loin d'ailleurs de manquer d'élégance. Celle que nous donnons est, pour la plus grande partie, une reproduction du travail de ces deux traducteurs.<sup>30</sup> »

En dépit de cette affirmation, la table des matières indique sans ambiguïté que la traduction adoptée est celle de Bongars<sup>31</sup>. L'enquête que j'ai menée par sondage confirme qu'on ne retrouve pratiquement rien de la prose de Sigras chez Nisard<sup>32</sup>.

## 2. Le « chevalier de Bongars »

En 1772 parut une *Traduction de Végèce, avec des réflexions militaires*, « par le chevalier de Bongars ». L'ouvrage est dédié au « À Monseigneur le Maréchal de Broglie, Prince du Saint-Empire » (1718–1804).

Alors que les journaux littéraires contemporains ne donnent aucun détail sur le traducteur<sup>33</sup>, les grands dictionnaires biographiques l'ont identifié très tôt avec Jean-François-Marie de Bongars (1758–1833), le seul de son nom à avoir acquis

la série de 26 mémoires consacrés à la légion romaine, qu'il adressa à l'Académie entre 1752 et 1777.

27. *HAIBL(M)*, 25 (1759), p. 440–456 (lu en séance en novembre 1753). Le chevalier J.-Ch. de Folard (1690–1752), stratège et homme de guerre, surnommé le « Végèce français », auteur de *Nouvelles découvertes sur la guerre dans une dissertation sur Polybe* (1724), et d'un commentaire de science militaire accompagnant la traduction de Polybe par Dom V. Thuillier (6 vol., Paris, 1727–1730). L'expression « Végèce français » se trouvera aussi quelque temps après dans le titre d'un ouvrage oublié de Ch.-L. Andreu de Bilistein (1724–1801 ?), *Institutions militaires pour la France, ou le Végèce françois*, Amsterdam, 1762 (suivies de *Fragments militaires pour servir de suite au Végèce françois*, Amsterdam, 1763).

28. A. MAURY, *L'ancienne Académie des inscriptions et belles-lettres*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 1864, p. 128–129.

29. Cf. *infra*, n. 57.

30. *O.l.*, p. 658.

31. *O.l.*, p. 819 : « Traduction du chevalier de Bongars, revue. »

32. Cf. annexe, p. 32–33.

33. *Esprit des journaux*, déc. 1772, p. 166–167 ; *Merc. France*, janv. 1773, p. 116–118. La première édition de la *Biographie universelle* de Michaud, art. *Bongars (chev. de)*, t. V (1811), p. 104, ne donne, en réalité, qu'une notice bibliographique, qui attribue au chevalier deux traductions,

une notoriété suffisante pour se voir consacrer une notice<sup>34</sup>. Le personnage a connu une carrière militaire de premier plan, entamée sous l'Ancien Régime et achevée sous Napoléon. Ce Bongars-là fut successivement sous-lieutenant dans les carabiniers (1774), capitaine (1779), émigra en Hollande au service de Louis Bonaparte, puis passa en 1808 au service du roi de Westphalie, Jérôme Bonaparte. Il sera aide-camp du Roi, commandant de la gendarmerie, général de brigade et capitaine aux gardes du corps (1809), enfin général de division (1813), avant d'être mis à la retraite par la seconde Restauration (1815) et d'obtenir le titre de marquis<sup>35</sup>.

Cette identification, colportée dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle par des ouvrages de grande diffusion, est encore aujourd'hui l'*opinio communis*, notamment dans le *Dictionnaire de biographie française*<sup>36</sup>. Elle doit être abandonnée. Outre le fait que le général de Bongars n'a jamais été chevalier, mais baron, on ne peut raisonnablement attribuer une traduction de Végèce à un adolescent de quatorze ans, si précoce fût-il<sup>37</sup>. La méprise est totale, ce que traduit encore à l'heure actuelle le catalogue en ligne de la Bibliothèque nationale de France : des trois exemplaires de la même édition, deux sont attribués au chevalier de Bongars<sup>38</sup>, un à J.-Fr.-M. de Bongars<sup>39</sup>.

Les répertoires bibliographiques, dont les catalogues de bibliothèques et les recueils de biographies constituent la source première, ne sont guère plus utiles ou ajoutent à la confusion. Brunet et Graesse s'en tiennent au « chevalier de Bongars », sans autre indication<sup>40</sup>. Quérard se fait l'écho de plusieurs sources successives : suivant d'abord Brunet<sup>41</sup>, il rapporte ensuite, avec Michaud, la traduction

---

celles de Végèce et de l'éloge du roi d'Espagne Philippe V, dont il sera question plus loin (cf. p. 25–26).

34. *Biographie des hommes vivants* (Michaud), art. Bongars (baron), t. I (1816), p. 400; *Nouv. biogr. gén.* (Hofer), art. Bongars (Jean-François-Marie, baron de), t. VI (1853), col. 568–569; *Nouv. biogr. univ.* (Michaud), art. Bongars (Joseph [sic]-François-Marie, chev. de), t. V (1854), p. 1.
35. Cf. G. SIX, *Dictionnaire biographique des généraux & amiraux français de la Révolution et de l'Empire (1792–1814)*, t. I, Paris, 1934, p. 121. D'autres biographies spécialisées, notamment militaires, omettent de signaler les publications : cf., p.ex., J. DE COURCELLES, art. Bongars, dans *Dictionnaire historique et biographique des généraux français, depuis le onzième siècle jusqu'en 1820*, t. II, Paris, 1821, p. 401–402, sans aucune mention de Végèce. Hofer, qui le donne comme sa source, ajoutera la référence à Végèce.
36. É. FRANCESCHINI, art. Bongars (2), dans *DBF*, t. VI (1954), col. 952.
37. Le *DBF* donne comme date de publication, non pas 1772, mais 1792, qu'on ne trouve nulle part ailleurs. Ce pourrait n'être qu'une bévue, mais, curieusement, ce retard de vingt ans fait disparaître l'anomalie de l'âge (Bongars avait 34 ans en 1792).
38. Notices n° FRBNF33986763 et FRBNF34005538.
39. Notice n° FRBNF31552949. C'est la seule publication qui lui soit attribuée dans tout le catalogue.
40. J.-Ch. BRUNET, *Manuel du libraire*, art. Vegetius, t. II (1810), p. 617; présentation inchangée dans la 5<sup>e</sup> éd., t. V (1864), col. 1112; J.-G.-Th. GRAESSE, *Trésor de livres rares et précieux*, t. VI, 2 (1867), p. 272.
41. J.-M. QUÉRARD, *Bibliographie moderne de la France*, art. Bongars, t. I (1826), p. 237 (« Bongars, chev. de »).

au général J.-Fr.-M. de Bongars (le marquis)<sup>42</sup>, avant de l'attribuer à un « chevalier de Bongars, lieutenant de roi de l'École royale militaire », détail qu'il tient de ses prédécesseurs, Hébrail et de Laporte<sup>43</sup>.

Un détail capital, donné par le traducteur lui-même dans son « Avis au lecteur, si j'en ai (*sic*) », n'a pas retenu l'attention :

« Dans l'hiver de 1741, je remplis le loisir de la paix par la traduction d'un auteur propre à former l'homme de guerre. Je ne prévoyois pas alors que M. de Sigrais, capitaine de cavalerie, de l'Académie des belles-lettres & inscriptions, &, qui plus est, homme de mérite, voulût aussi donner une traduction de Végèce. Elle parut imprimée en 1743, & est actuellement épuisée. J'eus, en la lisant, la petite mortification d'auteur, c'est-à-dire, de la trouver peut-être meilleure que la mienne. J'ai tâché de m'en venger par les réflexions, en les étendant. Je trouvois celles de M. de Sigrais trop courtes : peut-être trouvera-t-il les miennes trop longues, & que nous aurons raison tous deux : mais tout est relatif. Je vous prie donc d'observer, mes chers lecteurs, qu'ayant eu en vue les jeunes gens, il a fallu leur parler bien clairement pour en être entendu. Je me serois resserré, si je n'avois écrit que pour vous, qui m'auriez entendu à demi-mot.

Quant à la traduction, j'en ai différé, comme vous voyez, l'édition plus longtemps que ne le prescrit Horace; j'ai consulté des militaires instruits, d'habiles grammairiens : ils m'ont enhardi; mais quelque étroite que soit sa sphère, tout écrivain y trouve des Philintes, des Alcestes. Je méprise bien cordialement les premiers. Quelques-uns des derniers pourroient se faire craindre, en me disant : *Voyons, Monsieur, le tems ne fait rien à l'affaire.*

Qu'ils voient donc, les uns les autres, s'ils croient que mon Végèce en vaille la peine. Quelle que soit leur décision, ce sera la vôtre qui me décidera, je vous assure, mes chers Lecteurs, pour ou contre mon ouvrage, & sans appel; car elle tiendra, sans doute, un juste milieu entre deux extrêmes redoutables à tout écrivain. » (p. v–vii)

Ainsi, le « chevalier de Bongars », qui travaillait à sa traduction depuis l'hiver 1741, découvrit la publication, en 1743, de celle de Bourdon de Sigrais, dont il livre le nom au passage<sup>44</sup>. On imagine sans peine le sentiment qu'il put éprouver alors et cette « petite mortification d'auteur » dont il se vengea en donnant des « Réflexions » plus étendues<sup>45</sup>. Ce témoignage de première main rend l'identification du traducteur avec le marquis — né en 1758 — impossible.

42. J.-M. QUÉRARD, *France litt.*, art. *Bongars*, t. I (1827), p. 400 (« né le 11 mars 1758 »).

43. J.-M. QUÉRARD, *France litt.*, art. *Végèce*, t. X (1839), p. 90 : « lieutenant de roi de l'École royale militaire ». Cf. J. HÉBRAIL – J. DE LAPORTE, *France litt.*, t. III (Suppl.), I (1778), p. 21 : « Bongars (chev. de), lieutenant de Roi de l'École royale militaire. L'art militaire de Végèce, Traduction nouvelle, avec des Réflexions. »

44. Cf. *supra*, n. 23.

45. Sigrais avait annexé 56 pages de notes à sa traduction de 260 pages; Bongars disposa les siennes à la fin de chaque chapitre (482 pages au total), soit un ajout d'au moins 160 pages de notes.

Parmi les informations colportées par les recueils de bibliographie, il en reste une, qui pique la curiosité : le traducteur est présenté à l'occasion comme un « lieutenant de roi de l'École royale militaire<sup>46</sup> ». Au terme d'une patiente recherche dans les ouvrages d'histoire de l'École royale militaire et les généalogies de la noblesse, cet élément s'est révélé décisif pour identifier le traducteur.

Jacques de Bongars (c. 1693/4–1777)<sup>47</sup>, maréchal-des-logis des cheveu-légers de la garde, sous-lieutenant dans le régiment d'infanterie Orléans en 1712 ; membre de l'Hôtel de l'École royale militaire (créée en 1751) de 1753 à sa mort, il y sera successivement major (1753–1766), admis par ordonnance spéciale du Roi à siéger au conseil de police (1756), puis au Conseil d'administration et à celui d'économie (1759) ; maître de camp de cavalerie et major faisant fonction de lieutenant de Roi (1767–1770), enfin, brigadier des armées du Roi et lieutenant de Roi (1771–1776). Dernier lieutenant de Roi de la « première » École (avant sa réorganisation en 1776), il est décédé sans postérité le 30 juillet 1777 à l'âge de 83 ans. Il avait été nommé chevalier des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare en 1748, d'où il tirait son titre de « chevalier de Bongars »<sup>48</sup>.

Bien qu'aucun de ces ouvrages ne mentionne le nom de Végèce, un dernier témoignage confirme explicitement que Jacques de Bongars est bien le traducteur de l'*Abrégé d'art militaire*. Vincent-Marie Viénot, comte de Vaublanc (1756–1845), homme politique instruit à l'École royale militaire de 1770 à 1774, raconte dans ses *Souvenirs* :

« M. de Bongars, lieutenant de Roi de l'École, avait conçu un plan qui aurait charmé les élèves, en les instruisant. Il voulait que dans la belle saison, ils marchassent militairement, comme s'ils étaient devant l'ennemi, qu'on leur fit prendre des positions, qu'on leur en montrât les avantages et les inconvénients. Ils auraient couché sous des tentes portées sur des chariots. Formés en escouades, ils auraient eu l'argent de leur nourriture à dépenser, comme les soldats, et auraient été assujétis aux mêmes règles. On les aurait conduits dans les lieux célèbres par des batailles, et on leur aurait expliqué par quelles causes les batailles avaient été

46. Cf. *supra*, n. 43.

47. J'indique ici les sources consultées pour établir la notice biographique du traducteur : *Almanach royal* (années 1753 à 1777) ; *Recueil d'édits, déclarations, arrêts du Conseil, réglemens et ordonnances du Roi concernant l'Hôtel de l'École Royale Militaire*, Paris, 1762, p. 68–71 (= éd. 1782, t. I, p. 178–180) ; Fr.-A. DE LA CHENAYE-DESBOIS – J. BADIÉ, *Dictionnaire de la noblesse de France*, 3<sup>e</sup> éd., t. III, Paris, 1863, col. 467–468 ; Ch.-M. DE VAUX, *Les écoles de cavalerie*, Paris, 1896, p. 104–105 ; G.L. CHAIX D'EST-ANGE, *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, t. V, Évreux, 1906, p. 207 ; H.A. GUÍZAR, *Institutional Imperatives: Control and Change in the École Royale Militaire, 1750–1788*, PhD, York Univ., 2014, p. 29, 36 (d'après les archives de l'institution).

48. La promotion dans les ordres réunis de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare était réservée aux détenteurs de quatre (Mont-Carmel) ou huit (Saint-Lazare) degrés de noblesse. Dès la création de l'École royale militaire, les élèves les plus méritants obtinrent le titre de chevalier au terme de leur formation : cf. Ch.-M. DE VAUX, *Les écoles de cavalerie*, Paris, 1896, p. 104–105 ; L. BÉLY, *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, 1996, p. 939.

gagnées ou perdues. Les élèves qui montaient au manège, auraient fait le service de la cavalerie, leurs chevaux auraient été soignés par les palefreniers ordinaires. Le bataillon serait entré dans les places fortes, en aurait visité les fortifications et appris à les connaître. Envoyés à la découverte pendant la marche, les commandants des détachements auraient rendu compte de ce qu'ils auraient vu et observé.

On aurait ainsi formé des militaires; on les aurait fortifiés par ce genre de service pratique, et surtout en les enlevant pendant la belle saison à cette oisiveté des classes, à cette monotonie d'occupation sédentaire que les peuples de l'antiquité n'ont point connues, qui nous accablait du fléau le plus terrible, du poids de l'ennui. (...)

Le plan de M. de Bongars aurait fortifié les corps et égayé les esprits, deux choses principales auxquelles tout doit être subordonné dans l'éducation de la jeunesse. Mais ce plan ne pouvait être adopté, dans un temps où l'on ne connaît pas d'autre instruction que celle des livres, laquelle amène l'ignorance des choses positives, des choses qu'il faut savoir. *M. de Bongars avait traduit Végèce, et l'avait accompagné de notes très instructives.*

Si son plan avait été adopté (...), il aurait formé de bons officiers, parmi ceux des élèves à qui la nature avait donné des dispositions pour l'art de la guerre.<sup>49</sup> »

Le comte de Vaublanc, qui regrette tout le temps perdu à étudier dans les seuls livres, compare l'instruction dispensée à l'École et le plan d'étude militaire conçu par Bongars, réservant une place importante à la formation pratique, qui faisait alors cruellement défaut. On ne peut s'empêcher de penser que cet aspect de l'instruction militaire a été inspiré notamment par la lecture que Bongars a faites de « choses qu'il faut savoir », au premier rang desquelles figure, souligne Vaublanc, l'ouvrage de Végèce, traduit et richement annoté par ses soins. Mais les esprits n'étaient pas encore prêts pour accueillir le plan de formation novateur que Bongars avait conçu de longue date<sup>50</sup>.

Un second ouvrage est parfois attribué à un « chevalier de Bongars »<sup>51</sup>, l'*Éloge de Philippe V, roi d'Espagne* (1780), qui est la traduction française de l'*Elogio de Felipe V, Rey de España*, publié l'année précédente (1779) par José de Viera y Clavijo (1731–1813). La date de 1779 exclut de l'attribuer au traducteur de Végèce, décédé en 1777. En dépit de l'opinion des biographies générales<sup>52</sup>, la page de titre (« traduit en français par M. Bongars, capitaine d'infanterie, employé à l'équitation

49. *Souvenirs*, t. I, Paris, 1838, p. 80–82 (les italiques en fin de citation sont miennes).

50. Sur les rapports entre l'Encyclopédie et l'École royale militaire, qu'elle tenait pour un modèle d'éducation, cf. M. JACOB, *L'École Royale Militaire : un modèle selon l'Encyclopédie*, dans *Recherches sur Diderot et l'Encyclopédie*, 43 (2008), p. 105–126.

51. *Biogr. univ. (Michaud)*, art. *Bongars (chev. de)*, t. V (1811), p. 104; J.-M. QUÉRARD, art. *Vieyra de Clavijo*, dans *France litt.*, t. X (1839), p. 157.

52. *Nouv. biogr. gén. (Hoefer)*, art. *Bongars (Jean-François-Marie, baron de)*, t. VI (1853), col. 568–569; *Nouv. biogr. univ. (Michaud)*, art. *Bongars (Joseph [sic] -François-Marie, chev. de)*, t. V (1854), p. 1; É. FRANCESCHINI, art. *Bongars (2)*, dans *DBF*, t. VI (1954), col. 952 (*Éloge de Philippe I<sup>er</sup> [sic]*). Dans le catalogue en ligne de la BnF, cf. notice n° FRBNF30126089.



de l'École royale militaire ») empêche tout autant de ranger l'ouvrage sous le nom du marquis Jean-François-Marie de Bongars, qui n'a jamais été « employé à l'École ». En réalité, le traducteur de l'éloge est un neveu de Jacques, René de Bongars (né en 1754), sous-lieutenant des carabiniers (1778), capitaine d'infanterie (1779), troisième écuyer à l'École royale militaire à partir de la même année<sup>53</sup>.

Contrairement à la traduction de Sigras, celle de Bongars ne connut, comme telle, aucune réimpression. Mais, en 1779, deux ans après sa mort, les trois premiers livres furent repris par Lancelot Turpin de Crissé (1716–1793)<sup>54</sup>, militaire et écrivain, dans ses *Commentaires sur les Institutions militaires de Végèce*<sup>55</sup>. Le titre ne doit pas abuser : l'auteur tire seulement prétexte de la traduction de Végèce pour exposer ses vues personnelles, militaires, mais aussi politiques, sur les affaires de son temps. Comme le souligne Richardot, « cette œuvre, malgré son titre, ne nous apprend pas grand-chose sur l'œuvre de Végèce »<sup>56</sup>.

Mais la traduction de Bongars allait connaître une seconde vie, à la faveur d'une révision dans une collection prestigieuse, qui lui assura une diffusion durable pratiquement jusqu'à nos jours.

### 3. La traduction de la « Collection des auteurs latins »

En 1849, la célèbre « Collection des auteurs latins<sup>57</sup> » dirigée par D. Nisard fournit, dans un volume consacré en partie aux historiens de l'Empire (Ammien Marcellin, Jordanès) et aux auteurs militaires (Frontin, Végèce), une édition bilingue de l'*Abrégé d'art militaire* :

« La traduction de Sigras, plus littéraire et plus exacte, est moins technique que celle du chevalier de Bongars, qui est loin d'ailleurs de manquer d'élégance. Celle que nous donnons est, pour la plus grande partie, une reproduction du travail de ces deux traducteurs, révisé avec soin, et mis d'accord, pour la disposition des chapitres comme pour le détail, avec l'excellent texte de Nicolas Schwebelius, que nous avons adopté. Bongars, occupé surtout du sens et du technique des préceptes, néglige quelquefois la partie morale, et a rendu son auteur plus sec qu'il n'est, en indiquant plutôt qu'en traduisant les pensées philosophiques que

53. Fr.-A. DE LA CHENAYE-DESBOIS – J. BADIÉ, *Dictionnaire de la noblesse*, 3<sup>e</sup> éd., t. III, Paris, 1863, col. 468 ; Ch.-M. DE VAUX, *Les écoles de cavalerie*, Paris, 1896, p. 119. — Le répertoire de J.S. ERSCH, *La France littéraire contenant les auteurs français de 1771 à 1796*, t. I, Hambourg, 1797, p. 157, commet une confusion d'un autre genre, en attribuant aussi la traduction de Végèce au capitaine René de Bongars.

54. Cf. RICHARDOT (1999), p. 17–51 ; PICHERIT (2004), p. 151–168.

55. Publiés en 3 vol., Montargis, 1779 (2<sup>e</sup> éd., 2 vol., Paris, 1783).

56. RICHARDOT (1999), p. 51.

57. « Collection des auteurs latins avec la traduction en français », 27 vol., Paris, 1837–1850, sous la direction de Désiré Nisard (1806–1888), avec la collaboration de ses frères Charles (1808–1889) et Auguste (1809–1892). Le volume a paru en 1849 chez l'éditeur Dubochet ; les autres dates (1860, 1869, 1878, 1885), qui sont plus souvent données, correspondent à de simples réimpressions par l'éditeur Firmin-Didot, qui avait acquis les droits sur la collection.

Végèce mêle parmi les règles. Nous y avons suppléé par des additions assorties au style simple, ferme et net de la traduction. » (Notice, p. 658)

En dépit de cette affirmation, la traduction de Sigrais n'a guère été sollicitée et celle de Bongars constitua la source presque unique de ce travail de « reproduction », effectué sous la direction de D. Nisard<sup>58</sup>. Nul doute en tout cas que ce professeur d'éloquence latine, puis française au Collège de France et membre de l'Académie française ait mûrement pesé le choix de la traduction et veillé à sa mise en conformité avec la meilleure édition de l'époque (N. Schwebel, 1806). On sait en effet comment, jeune journaliste âgé de 25 ans, il s'en était pris à la « littérature facile » et à Jules Janin, à l'occasion de la publication des premiers volumes d'une collection bilingue d'auteurs latins, la Bibliothèque latine-française de Ch.-L.-F. Pancoucke<sup>59</sup>. C'est dans ce contexte de polémique littéraire que D. Nisard lança sa propre collection d'auteurs latins en 1837, dans l'intention de concurrencer la première, en accordant notamment un soin particulier aux traductions, souvent nouvelles<sup>60</sup>. Dans bien des cas, elles ne seront remplacées que par celles qui paraîtront, à partir de 1920, dans la Collection des Universités de France (dite collection G. Budé).

En fin de volume sont réunies des notes critiques, tirées de l'édition *variorum* de N. Schwebel, mais aussi historiques et militaires, provenant de Turpin de Crissé, de Bongars et d'autres encore<sup>61</sup>.

On signalera enfin que la traduction de Bongars adaptée par Nisard a été reproduite en 1948 dans un volume de la Collection des classiques militaires, édité et brièvement annoté par le lieutenant-colonel François Reyniers, militaire érudit

58. Cf. *supra*, p. 21.

59. D. NISARD, *D'un commencement de réaction contre la littérature facile à l'occasion de la Bibliothèque latine-française de M. Panckoucke*, dans *Revue de Paris*, 57 (1833), p. 211–228; 261–287. Les 211 vol. de la *Bibliothèque latine-française* de Charles-Louis-Fleury Panckoucke ont paru entre 1825 et 1850. Sur Nisard, dont la carrière académique est intimement liée au Second Empire, cf. M. BURY (éd.), *Redécouvrir Nisard (1806–1888), un critique humaniste dans la tourmente romantique*, Paris, 2009.

60. On manque d'une étude sur cette collection bilingue aujourd'hui oubliée, mais qui connut un grand succès, contrairement à celle de Pancoucke, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, dû en partie à la caution scientifique qu'ajoutait le nom de Firmin-Didot, imprimeur de l'Institut de France. Sur les ambitions de la collection, cf. E. MILLER, dans *Revue de bibl. anal.*, 1 (1840), p. 704–706.

61. *O.l.*, p. 735–811. Les autres sources sont : Ch. GUISSARD, *Mémoires militaires sur les Grecs et les Romains*, 2 vol., La Haye, 1758; *Mémoires critiques et historiques sur plusieurs points d'antiquités militaires*, 4 vol., Paris, 1774; D. GALITZIN, *Essai sur le quatrième livre de Végèce*, dans *Journ. sav.*, août 1790, p. 1588–1612. En revanche, Nisard ne mentionne pas les travaux de René-Nicolas Dufriche Desgenettes (1762–1837), médecin en chef de l'armée d'Orient, puis de la Grande Armée, enfin des Invalides, auteur de *Remarques sur les Institutions militaires de Végèce, dans leurs rapports constans avec l'hygiène spéciale des troupes*, dans *Journal compl. du Dict. sc. méd.*, 27 (1827), p. 309–317; 28 (1827), p. 116–128, 268–278; 29 (1827), p. 130–138, 222–230 (art. réunis en 1 vol. la même année).

et figure discrète de la Libération<sup>62</sup>. C'est la réimpression la plus récente d'une traduction de l'*Abrégé d'art militaire*.

#### 4. Victor Develay

Victor Develay (1828–apr.1892?)<sup>63</sup>, fils d'un principal de collège, a d'abord été libraire à Tournus, sa ville natale, avant d'entrer comme surnuméraire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève en 1862, où il devint sous-bibliothécaire (1869), puis bibliothécaire (1883). Il fut admis à la retraite en 1892, année où l'on perd sa trace.

On doit à ce membre de l'Académie des bibliophiles un nombre impressionnant de traductions nouvelles d'auteurs latins antiques (Salluste, César, Catulle, Perse, l'*Apocoloquintose* de Sénèque, *Psyché* d'Apulée, etc.) et d'humanistes tels que Pétrarque, Érasme, Ulrich von Hutten ou Jean Second. Develay a contribué en particulier à la redécouverte en France des œuvres latines de Pétrarque, qui lui valurent d'obtenir le Prix Jules Janin — du nom de celui à qui D. Nisard s'en était pris un demi-siècle plus tôt — de l'Académie Française en 1883 et 1887. Il a aussi donné la première traduction française des *Colloques* d'Érasme (1875–1876).

D'après le catalogue en ligne de la Bibliothèque nationale de France, sa traduction de Végèce (*Traité de l'art militaire*, 1859) est la première de ses publications. Il explique son choix en évoquant l'aventure napoléonienne, sur un ton empreint de lyrisme :

« Chose singulière ! c'est à une époque où la philosophie, maîtresse de l'opinion, avait le plus décrié la guerre, qu'on a vu celle-ci promener sur le globe toutes ses fureurs. La France du dix-neuvième siècle a connu, au prix des plus héroïques travaux, les merveilles du génie de la conquête. De 1792 à 1815, pendant vingt-trois années consécutives, elle a été sans cesse aux prises avec l'Europe. L'esprit militaire, naturel à cette nation, put donc se développer avec succès à l'école des mille incidents du champ de bataille. Mais l'instruction pratique, si féconde qu'elle soit, ne suffit pas. L'art de la guerre, 'le plus grand de tous, après celui de gouverner', exige encore de laborieuses méditations. Napoléon I<sup>er</sup> l'a avoué plus d'une fois (...). On aime à entendre ce grand capitaine (...) dissertar avec calme, au milieu de ses lieutenants, sur le degré d'aptitude indispensable à un

62. Végèce, présentation et notes de Fr. Reyniers, Paris, 1948. François Reyniers (1902–1976), diplômé de Saint-Cyr, titulaire d'un DES d'histoire et géographie, lieutenant-colonel des Forces françaises de libération (FFL), antiquisant éclairé. Il avait consacré quelques travaux à Végèce : *Végèce et l'instruction des cadres de la troupe dans l'armée romaine*, dans *Revue militaire générale*, 2 (1938), p. 759–773 ; *Note sur le rôle et la composition de la cohorte milliaire*, dans *Revue africaine*, 88 (1944), p. 28–42. Les renseignements que j'ai trouvés sur Reyniers sont donnés par J.-P. LAPORTE, *Travaux et bibliographie de François-Louis-Marie Reyniers*, en ligne (<http://tabbourt.perso.sfr.fr/maghreb/ReyniersFrancois.doc>).

63. Cf. M. JACQUET, art. *Develay*, dans *DBF*, t. XI (1967), col. 187 (notice très sommaire) ; Ét. WOLFF, *Victor Develay, les études néo-latines et Pétrarque*, dans *Latomus*, 58 (1999), p. 172–178 ; P. LAURENS, *Le retour du Pétrarque latin*, dans *BAGB*, 2005, p. 16–39.

chef d'armée, réclamer l'indulgence pour les généraux malheureux, en raison des difficultés sans nombre de leur profession, et promettre d'écrire un jour, s'il en avait le loisir, un exposé, clair et accessible à tous, de l'application des principes. Il tint parole : car le captif de Sainte-Hélène, pour tromper les amertumes de l'exil, a enrichi la science militaire de nouveaux trésors.

La nécessité, à la guerre, d'unir les enseignements de la théorie aux leçons de l'expérience, vraie de tout temps, se manifeste principalement aux époques de crises qui agitent la société. » (Préface, p. I-III<sup>64</sup>)

La traduction nouvelle de Develay est donc une œuvre de jeunesse, dédiée à un compatriote tournusien, monté lui aussi à Paris, pour y embrasser une carrière militaire<sup>65</sup>. Sa publication chez un éditeur scientifique, étranger aux belles-lettres (Librairie militaire, maritime et polytechnique J. Corréard), peut expliquer que la traduction soit dépourvue de notes, une absence que le traducteur justifie par son souci d'épargner le lecteur :

« J'aurais pu, en m'aidant des nombreux travaux parus sur la matière, grossir ce volume d'annotations et de remarques. Il est si facile de faire sa gerbe dans le champ de la compilation. Ce qui l'est beaucoup moins, à mon avis, c'est de transporter, d'une langue morte dans un idiome vivant, des usages tombés en désuétude, et de trouver, pour les rendre, des équivalents rigoureusement exacts. J'ai donc réservé pour moi seul, sans en faire part au lecteur, qui s'en soucie peu, les controverses arides de l'érudition. L'érudition est à un art ce que les bagages sont aux armées. Aujourd'hui, en campagne, on ne se charge que du strict nécessaire, on marche vite, on devient léger. » (Préface, p. XVIII)

En tant que latiniste amateur et traducteur, Develay devait bien connaître la collection dirigée par D. Nisard, où, comme on l'a vu, Végèce avait paru dix ans plus tôt. Il n'y fait pas la moindre allusion, mais, renonçant à « faire sa gerbe dans le champ de la compilation », il se borne à indiquer qu'il a suivi la seconde édition de N. Schwebel (1806), et qu'il a seulement puisé dans les notes quelques variantes nécessaires à l'intelligence du texte<sup>66</sup>.

Cette traduction est, à ce jour, la plus récente en langue française de l'œuvre militaire de Végèce. Bien qu'elle ne soit pas sans mérite, elle n'eut qu'une notoriété éphémère et n'a jamais été rééditée<sup>67</sup>.

64. Develay a donné peu après une étude sur les événements des années 1814-1815, d'après des archives inédites de Bourgogne (*La France devant les deux invasions, 1814-1815, d'après les documents officiels et inédits*, Paris, 1864).

65. « À M. Léon Jandard, sous-lieutenant au 7<sup>e</sup> de ligne ». L. Jandard (1834-1905), « ancien élève de Saint-Cyr, capitaine de cavalerie, chevalier de la Légion d'honneur, qui fit les campagnes du Mexique et de 1870 » : cf. J. MARTIN - G. JEANTON, *Répertoire des familles notables de Tournus et de sa région*, dans *Soc. des amis des arts et des sc. de Tournus*, 15 (1915), p. 192.

66. Préface, p. XVII-XVIII.

67. Elle est présentée comme la traduction reproduite par Ph. Remacle sur son site (<http://remacle.org>, avec fac-similé de la page de titre). Si le livre I reproduit bien le texte de Develay, la traduction des livres suivants est en réalité celle de la collection Nisard. L'auteur du site ne donne aucune

## 5. Jacques-Henri Michel

Dans l'avant-propos de la présente édition, D. Gaurier indique dans quelles circonstances il reçut de son maître et ami J.-H. Michel (1927–2013) sa traduction de Végèce, dont il n'existe que deux exemplaires. Il précise encore que ce travail avait été entrepris par Michel pour nourrir ses propres travaux, sans qu'il fût vraiment destiné à la publication<sup>68</sup>. Consulté par le directeur de la *Revue internationale des droits de l'antiquité*, mon collègue J.-Fr. Gerkens, j'ai d'emblée souligné le grand intérêt de faire connaître ce manuscrit inédit.

Si l'on veut comprendre l'intérêt de Michel pour Végèce, il faut d'abord souligner son profil original, voire atypique : licencié en philologie classique (1949), docteur en droit (1953), agrégé de l'enseignement supérieur (1962), Jacques-Henri Michel fut à la fois professeur de philologie latine (Université libre de Bruxelles, 1969–1992) et de droit romain (Vrije Universiteit Brussel, 1965–1992)<sup>69</sup>. Mais cette double formation, rare en soi, qui donna lieu à une double carrière encore plus rare, ne peut tout expliquer.

Pour en savoir plus, je ne pouvais mieux faire que tenter de comprendre *Homerum ex Homero*, comme disent les philologues classiques. À en juger d'après les « Kleine Schriften » réunis sous le titre de *Synthèses romaines*, conçues pour illustrer les trois grands domaines de prédilection du savant (philologie, droit, institutions)<sup>70</sup>, Végèce n'occupe aucune place parmi les publications, ce que confirme à première vue la liste des publications écartées du recueil<sup>71</sup>.

À vrai dire, l'intérêt de Michel pour Végèce n'était pas circonstanciel. Il se manifeste de façon éclatante dans l'une de ses ultimes publications, ce qui ne relève pas, à mon sens, du hasard. Dans cette contribution intitulée *Pour comprendre les Romains*, Michel, dressant en filigrane le bilan d'une vie de recherche, écrit : « Pour comprendre les Romains, outre la connaissance du grec et du latin, il faudrait — idéalement — être à la fois paysan, soldat et juriste<sup>72</sup>. » Ceux qui ont eu l'honneur de connaître ce grand savant se souviendront qu'il se définissait volontiers comme un Romain. Il conclut d'ailleurs en ces termes : « Au petit-fils que je suis d'un agri-

---

explication sur ce changement inopiné de source, ni la moindre indication au lecteur, qui croit, de bonne foi, avoir affaire à Develay jusqu'au bout.

68. Cf. néanmoins *infra*, p. 31.

69. Sur J.-H. Michel, cf. les notices d'A. RUELLE, dans *RIDA*, 60 (2013), p. 371–374; M. MAGITS, dans *TRG*, 82 (2014), p. 345–348.

70. *Synthèses romaines. Langue latine — Droit romain — Institutions comparées. Études publiées en hommage au professeur J.-H. Michel*, éd. Gh. Viré, Bruxelles, 1998.

71. *Id.*, p. XII–XVIII. Parmi les publications à caractère militaire, mais sans rapport avec Végèce, on relève : *L'extradition du général en droit romain*, dans *Latomus*, 39 (1980), p. 675–693; *Le Bellum Gallicum et le système romain de la guerre*, dans *Studia varia Bruxellensia*, III (1994), p. 123–137.

72. J.-H. MICHEL, *Comprendre les Romains...*, dans R. VAN DEN BERGH *et al.* (éd.), *Ex iusta causa traditum (Essays in Honour of E.H. Pool)*, Pretoria, 2005, p. 235–243 (citation p. 235).

culteur ardennais, l'Université a enseigné d'abord la philologie classique, puis le droit, et l'armée avait, entre-temps, fait de moi un artilleur. Le lecteur bienveillant sera ainsi en état de décider dans quelle mesure je suis à même de comprendre les Romains<sup>73</sup>. »

En définitive, si Michel a réalisé avec grand soin une traduction complète de l'*Abrégé d'art militaire*, qu'il n'avait pas l'intention de publier — il l'a jugée en tout cas suffisamment aboutie pour en livrer mot pour mot deux chapitres<sup>74</sup> —, c'est parce qu'il lui accordait un intérêt tout spécial. Végèce offrait à Jacques-Henri Michel, latiniste, romaniste, mais aussi officier supérieur — il omet de préciser qu'il était lieutenant-colonel de réserve — une occasion sans égale de « comprendre les Romains ».

## ANNEXE

### Aperçu des traductions françaises de Végèce (I, 1, 2–5)

#### 1. Volcyr de Sérouville (1536)<sup>75</sup>

*Comme les Romains ont vaincuz toutes manieres de gens, par experience seule et exercitation darmes*

« En toute guerre & bataille la grosse multitude, & puissance mal enseignee, nont tant accoustume de donner la victoire que lart militaire et exercice de guerrier. Car nous ne voyons le peuple romain, par aultre chose avoir subiugue, mys soubz sa main et domination luniverselle terre de ce monde, si non par experience & exercice darmes; par discipline & enseignemens doctz et armees, avecques usaige de guerre, & chevalerie. Or est que lon pourroit demander : combien eust peu valoir une si petite quantite de Rommains, contre la grosse multitude des Gaulloys? Aussi quelle entreprinse eust ose faire leur briefvete & petitesse contre la grandeur & haultesse des Germain? Pour certain la chose est clere & manifeste, que les Espaignolz nauroient seulement en nombre precelle nos Rommains, mais aussi de forces corporelles; ioinct que nous avons tousiours este non pareilz a ceulx Daffricque, tant pour leurs frausdes, et malices, que pour leurs richesses. Oultre ce que iamais homme neust doubte, que le sens, art & prudence des Grecs ne nous vainquist & surmonta. » (*O.l.*, p. i)

73. J.-H. MICHEL, *Id.*, p. 243.

74. I, 2–3, trad. p. 236–238.

75. Je cite en premier lieu les traductions de Volcyr de Sérouville et de Wallhausen, écartées de la présente étude, afin de donner une idée de l'évolution même de la langue et du style des traducteurs depuis le xvi<sup>e</sup> siècle.

## 2. Wallhausen (1616)

*Que les Romains ont vaincu tous aultres peuples par l'exercice des armes*

« En bataille la victoire ne s'acquiert pas tant par grande multitude & force lourde & indocte, que par art & exercice. Comme nous voyons le peuple Romain Maistre de tout le monde, non point par aultre moyen, que par l'exercice des armes, discipline militaire, & accoustumance à la milice. Car qu'eut fait le petit nombre des Romains, contre l'incroyable multitude des Gaulois? Leur petitesse contre la procerité & grandeur des corps des Allemans? Il est tout manifeste, que les Espagnols surmontoient les nostres, non seulement en nombre, mais aussi en force des corps. Nous ne fusmes jamais esgaulx aux Afriquains; ne en ruses, n'en richesses. Jamais personne ne doubta, que les Grecqs nous surpassent en arts & prudence. » (*O.L.*, p. 16-17).

## 3. Bourdon de Sigrais (1743)

*La milice des Romains, cause de leur grandeur*

« Ce n'est, ni du nombre, ni d'une valeur aveugle, qu'il faut attendre la victoire : elle suit ordinairement, dans les combats, la capacité & la science des armes. Nous ne voyons pas que les Romains se soient servi d'autres moyens pour subjuguier toute la terre, que d'une pratique continuelle des exercices militaires, d'une bonne discipline dans les camps, & d'une attention constante à cultiver la guerre. Qu'auroient pû leurs petites armées contre les troupes nombreuses des Gaulois? Qu'auroient-ils fait avec leur petite taille contre la haute stature des Germains? Les Espagnols ont toujours surpassé les Romains en nombre & en force de corps. Nous n'avons jamais disputé aux Afriquains, ni l'avantage des richesses, ni la ressource des ruses : & personne ne peut douter que les Grecs n'eussent plus de génie & plus de lumières que nous. » (*O.L.*, p. 1-2)

## 4. Bongars (1772)

*Que les Romains ne se sont rendus maitres du monde que par la science des armes*

« En tout genre de combat, c'est de l'art & de l'expérience, bien plus que du grand nombre & d'une valeur mal conduite, qu'il faut attendre la victoire : aussi voyons-nous qu'il n'y a qu'une adresse supérieure dans le maniemement des armes, une exacte discipline, & une longue pratique de la guerre, qui aient rendu les Romains maîtres de l'univers; sans cela leur petit nombre eût-il pu tenir contre la multitude des Gaulois? leur petite taille, contre la hauteur gigantesque des Germains? On sait que les Espagnols nous surpassoient par le nombre & par la force du corps; les Africains, par la ruse & par les richesses; les Grecs, par les sciences & les arts. » (*O.L.*, p. 8)

## 5. Nisard (1849)

*Que les Romains n'ont vaincu toutes les nations que par la science des armes*

« En tout genre de combat, ce n'est pas tant le nombre et une valeur mal conduite, que l'art et l'expérience, qui donnent ordinairement la victoire : aussi voyons-nous qu'il n'y a qu'une adresse supérieure dans le maniement des armes, une exacte discipline et une longue pratique de la guerre, qui aient rendu les Romains maîtres de l'univers. Qu'aurait pu, en effet, leur petit nombre contre la multitude des Gaulois ; leur petite taille contre la hauteur gigantesque des Germains ? On sait que les Espagnols nous surpassaient par le nombre et par la force du corps ; les Africains, par la ruse et par les richesses ; les Grecs, par le génie et les arts. » (*O.l.*, p. 660)

## 6. Develay (1859)

*La pratique des armes a valu seule aux Romains la conquête de tous les peuples*

« À la guerre, ce qui détermine ordinairement la victoire, c'est moins la quantité d'hommes et la bravoure dénuée d'expérience que l'art développé par l'application. Les moyens qui assurèrent au peuple romain la soumission de l'univers ne sont autres évidemment que la pratique des armes, la science des campements, l'habitude de la guerre. Sans cela, en effet, comment le petit nombre des Romains aurait-il pu tenir contre la multitude des Gaulois ? Comment la petitesse de leur taille aurait-elle défié les formes gigantesques du Germain ? Les Espagnols nous étaient certainement supérieurs et en nombre et en force physique ; nous avons toujours été au-dessous des Africains sous le rapport de la ruse et des richesses ; les Grecs nous ont surpassés en sagesse et en talents ; ceci n'a jamais fait l'ombre d'un doute. » (*O.l.*, p. 7)





## Note sur le texte et la traduction

J.-H. Michel indique que sa traduction repose sur l'édition de C. Lang, parue en 1869. Une rapide vérification confirme qu'il n'a mis à profit aucune édition plus récente de Végèce, pas même celle revue par Lang en 1885. Il serait toutefois déplacé de formuler la moindre critique à l'égard d'un travail qui n'était pas destiné, on l'a dit, à être publié. Mais il se fait que les recherches sur la tradition manuscrite de l'*Epitoma rei militaris* ont beaucoup progressé ces vingt dernières années, au point que deux nouvelles éditions critiques ont vu le jour en moins de dix ans dans des collections prestigieuses<sup>1</sup>.

Le travail d'Önnerfors, qui marquait un progrès certain sur la vieille édition de Lang, notamment par la collation de manuscrits inexploités jusque-là, fit l'objet de plusieurs critiques — notamment de la part de M.D. Reeve<sup>2</sup> — auxquelles Önnerfors répondit<sup>3</sup>. M.D. Reeve avait entrepris de son côté une étude détaillée de la tradition manuscrite de l'*Epitoma rei militaris*, dans l'intention d'en donner à son tour une édition<sup>4</sup>. Parue en 2004, et due à un grand spécialiste de l'ecdotique, elle marque un progrès très substantiel sur celle d'Önnerfors et est considérée à juste titre comme l'édition de référence.

Afin de donner le texte le plus sûr, j'ai dressé la liste aussi complète que possible des observations faites sur l'édition de Reeve<sup>5</sup>. À cet égard, la contribution la plus décisive est celle de V. Ortoleva, spécialiste de la tradition manuscrite de l'autre œuvre de Végèce (*Mulomedicina*)<sup>6</sup> et de la langue de l'auteur, à laquelle il a déjà consacré de nombreux travaux<sup>7</sup>, dont la qualité justifie amplement la présence d'un appareil critique. Nous l'avons conçu de manière à donner, pour chaque unité critique, à la fois la leçon des manuscrits (les sigles des manuscrits ou des familles

- 
1. *Epitoma rei militaris*, éd. A. Önnerfors, Stuttgart, 1995 (*Bibliotheca Teubneriana*); *Epitoma rei militaris*, éd. M.D. Reeve, Oxford, 2004 (Oxford Classical Texts).
  2. Cf. les c.r. de M.D. REEVE, dans *RFIC*, 123 (1995), p. 479–499 et de V. ORTOLEVA, dans *Sileno*, 21 (1995), p. 299–308 (critique de la reconstitution de la tradition manuscrite et du *stemma codicum*).
  3. ÖNNERFORS (1997). À ma connaissance, l'éditeur n'a publié sur Végèce qu'une contribution : *Zu Person und Werk des Publius Vegetius Renatus*, dans *Vetenskapssocietetens i Lund Årsbok*, 1991 [1993], p. 142–173.
  4. Cf. bibliographie, p. 212–213, § 3.2.
  5. C.r. d'A. ÖNNERFORS, dans *Gnomon*, 78 (2006), p. 699–703, où le recenseur justifie plusieurs des choix qu'il avait fait en 1995 et dont Reeve s'écarte.
  6. Cf. *supra*, p. 15–16, n. 3.
  7. Cf. bibliographie, p. 212–213, § 3.2.

sont ceux de Reeve), les corrections éventuelles et le choix des éditeurs (Lang, Önnorfors, Reeve)<sup>8</sup>.

La décision de fournir une édition bilingue n'allait pas sans conséquences. Il était exclu de donner le meilleur texte sur une page et de conserver, en regard, la traduction de Michel sans altération, fondée sur un état du texte obsolète. Mesurant l'ampleur de la tâche, j'ai consacré un séminaire à ce projet à l'Université de Liège en 2015–2016<sup>9</sup>. Le travail de collation des éditions de Lang, d'Önnorfors et de Reeve a donné lieu, comme on pouvait s'y attendre, à un tableau de plusieurs centaines de divergences, tantôt entre deux éditeurs, tantôt entre les trois. Un nombre élevé d'entre elles, obéissant à des principes éditoriaux distincts, sont des *orthographica* sans incidence sur la traduction<sup>10</sup>. D'autres divergences altèrent le sens du texte, mais sans qu'il faille nécessairement modifier la traduction, pour des raisons sur lesquelles il serait fastidieux de s'étendre ici<sup>11</sup>. Mais j'ai dû aussi me résoudre à abandonner le texte de Michel en maints endroits et à proposer une traduction personnelle, soit pour la mettre d'accord avec le texte latin le meilleur<sup>12</sup>, soit pour modifier des passages insatisfaisants, dont Michel, désespérant du texte obscur, avait une parfaite conscience, comme le montraient les hésitations dont son texte était émaillé. Dans les deux cas, j'espère n'avoir pas démerité de l'honneur qui m'était donné de revoir son manuscrit. C'est le plus bel hommage posthume que je puisse lui rendre.

Étienne Famerie — Liège, le 15 juillet 2016

- 
8. À titre d'exemple, en I, 4, 2, l'unité critique signifie que j'adopte la leçon *imbuuntur* des familles εβ, adoptée par Lang et Önnorfors, défendue par Önnorfors encore en 2006, et que je rejette la leçon *imbibuntur* de la famille δ, adoptée par Reeve.
  9. Je remercie de leur collaboration mes étudiants Arnaud Amilien, Tiffany Lhoest et Magali Thoen. A. Amilien, en particulier, a collaboré à toutes les étapes du travail préparatoire et a relu la traduction jusqu'à l'ultime étape. Grégory Ioannidopoulos, assistant au Département des sciences de l'antiquité, a aussi consacré de son temps pour relire l'ensemble. Ma gratitude va enfin à mon collègue V. Ortoleva (Università di Catania) pour les précieuses remarques qu'il a bien voulu m'adresser sur l'établissement du texte.
  10. Lang privilégie toujours les formes dissimilées (*adsumo*, *adtentus*, *impar*), Reeve les formes assimilées (*assumo*, *attentus*, *impar*); Önnorfors n'est pas systématique. Pour éviter de donner un appareil critique trop touffu, Reeve a pourvu son édition d'un très utile *Index of morphology and orthography* (p. 161–172), où il donne, pour nombre de mots, l'état complet de la tradition manuscrite.
  11. J'en donnerai quelques-unes : 1. il arrive qu'une « vraie » divergence textuelle ne nécessite aucune intervention sur la traduction (p.ex., un verbe latin à l'indicatif au lieu du subjonctif); 2. le texte de Lang peut avoir été modifié par Önnorfors, mais conservé par Reeve, qui offre ainsi le texte déjà traduit par Michel; 3. Michel, embarrassé par le texte, traduit parfois une leçon ou une correction signalée par Lang seulement dans son appareil critique, mais adoptée par tel éditeur ultérieur.
  12. En dehors de divergences proprement textuelles, j'ai traduit les passages que Lang avait rejetés de son édition comme étant des interpolations, mais que Reeve et souvent Önnorfors ont maintenus dans le texte. Tel est le cas, en particulier, des titres placés en tête des chapitres et réunis sous la forme d'une table des matières au début de chaque livre.

# Plan de l'œuvre\*

<i>Sommaire</i> .....	43
-----------------------	----

## Livre I. Recrutement et formation des soldats

<i>Table des chapitres</i> .....	43
<i>Prologue</i> .....	45
<i>Recrutement</i> .....	45
1. Les Romains ont vaincu tous les peuples par la seule pratique des armes .....	45
2. De quelles régions il faut tirer les recrues.....	47
3. Si la campagne ou la ville fournit les meilleures recrues .....	47
4. Quel est l'âge exigé des recrues .....	49
5. Quelle est la taille exigée des jeunes soldats .....	51
6. Juger au visage et au maintien du corps, lors de la sélection, ceux qui peuvent être les meilleures recrues.....	51
7. En fonction de quel métier il faut sélectionner ou écarter les recrues .....	51
8. Quand les recrues doivent recevoir leurs marques de service.....	53
<i>Formation</i> .....	55
– Entraînement physique et maniement des armes .....	55
9. Il faut entraîner les recrues au pas réglementaire, à la course et au saut .....	55
10. Il faut entraîner les recrues à la pratique de la natation .....	55
11. Comment les anciens entraînaient les recrues avec des boucliers d'osier et des poteaux.....	57
12. Il faut apprendre aux recrues à frapper non de taille, mais d'estoc .....	57
13. Il faut apprendre aux recrues le maniement d'armes .....	59
14. Il faut entraîner les recrues au lancer du javelot.....	59
15. Il faut former les recrues au tir à l'arc .....	61
16. Il faut entraîner les recrues au lancer de pierre à la fronde .....	61
17. De l'entraînement aux dards plombés.....	61
18. Comment il faut entraîner les recrues à monter à cheval .....	63
19. Il faut entraîner les recrues à porter de lourdes charges .....	63
20. Quels types d'armes utilisaient les anciens .....	63
– Établissement et fortification du camp .....	67
21. De la fortification du camp .....	67
22. En quels lieux il faut établir le camp .....	67
23. Quelle forme doit avoir le camp .....	69
24. Comment il faut fortifier le camp.....	69

\* Ce plan s'inspire de ceux de LENOIR (1996), p. 104–105 et MILNER (1996), p. v–ix.

25. Comment il faut fortifier le camp sous la menace de l'ennemi.....	69
– Exercices tactiques; formations de combat.....	69
26. Comment on entraîne les recrues à garder le rang et l'alignement dans la ligne de bataille.....	69
27. Quelle distance les soldats doivent parcourir aller et retour, et combien de fois par mois, quand ils sortent pour une marche.....	71
28. De l'exhortation à l'art militaire et à la valeur des Romains.....	71

## Livre II. Organisation et fonctionnement de l'armée

<i>Table des chapitres</i> .....	73
<i>Prologue</i> .....	75
<i>Organisation de l'armée</i> .....	75
1. De combien de domaines se compose l'art militaire.....	75
2. En quoi diffèrent les légions et les auxiliaires.....	77
3. Quelle cause a rendu les légions impuissantes.....	79
<i>Organisation de la légion</i> .....	79
– Troupes légionnaires.....	79
4. Combien de légions les anciens menaient à la guerre.....	79
5. Comment on forme la légion.....	81
6. Combien de cohortes compte une légion et combien de soldats compte une cohorte.....	81
– Grades et fonctions dans la légion.....	83
7. Titres et grades des militaires du cadre de la légion.....	83
8. Titres de ceux qui menaient autrefois les rangs.....	85
9. De la fonction du préfet de légion.....	85
10. De la fonction du préfet du camp.....	87
11. De la fonction du préfet des ouvriers.....	87
12. De la fonction du tribun militaire.....	89
13. Des centuries et des vexillations de fantassins.....	89
14. Des escadrons de cavaliers légionnaires.....	89
<i>Ordres de bataille</i> .....	91
15. Comment on déploie les lignes des légions.....	91
16. Comment les triaires et les centurions sont armés.....	93
17. Au moment d'engager la bataille, l'infanterie lourde doit se dresser comme un mur.....	93
18. Titres et grades des soldats à inscrire sur la face extérieure de leur bouclier.....	95
<i>Fonctionnement de la légion</i> .....	95
19. En plus de la force physique, il faut rechercher chez les recrues la maîtrise de l'écriture et du calcul.....	95

20. Les soldats doivent consigner en dépôt la moitié de leurs libéralités auprès des enseignes.....	97
21. Dans la légion, les promotions se font de sorte que les promus passent par toutes les cohortes.....	97
22. En quoi diffèrent les trompettes, les cors et le <i>classicum</i> .....	99
23. De l'entraînement des soldats.....	99
24. Exemples d'exhortations à l'entraînement militaire tirés d'autres professions ...	103
25. Énumération des outils et des machines de la légion .....	103

### Livre III. Guerre terrestre

<i>Table des chapitres</i> .....	105
<i>Prologue</i> .....	107
<i>Généralités : effectif, intendance, discipline, castramétation</i> .....	107
1. Quelle taille doit avoir l'armée.....	107
2. Comment on maintient la santé de l'armée.....	109
3. Avec quel soin il faut pourvoir au fourrage et au blé, et à leur conservation.....	111
4. Comment il faut veiller à prévenir la rébellion des soldats.....	113
5. Combien de sortes de signaux il existe .....	115
6. Quelles précautions il faut prendre quand l'armée se déplace au voisinage de l'ennemi.....	117
7. Comment on traverse les grands fleuves.....	123
8. Comment il faut organiser le camp.....	125
<i>Conduite d'une campagne</i> .....	129
9. Tout ce qu'il faut considérer pour comprendre s'il faut s'engager par surprise et embuscade ou par attaque à découvert .....	129
10. Ce qu'il faut faire si l'on a une armée déshabituée du combat ou faite de recrues .....	131
11. Quelles précautions il faut prendre le jour même où l'on engage la bataille.....	135
12. Il faut sonder l'état d'esprit des soldats avant la bataille .....	137
13. Comment on choisit un lieu propice à la bataille .....	139
<i>Lignes de bataille et stratégie</i> .....	139
14. Comment la ligne de bataille doit être déployée pour être invaincue dans l'affrontement .....	139
15. Calcul de l'espace à observer en longueur entre chaque homme dans la ligne de bataille et en profondeur entre chaque rang.....	143
16. Du déploiement de la cavalerie.....	143
17. Des troupes de réserve qui se placent derrière la ligne de bataille.....	145
18. À quel endroit doivent se tenir le commandant en chef, le commandant en second, le commandant en troisième .....	145
19. Par quelles parades on résiste à la valeur ou aux ruses de l'ennemi dans la ligne de bataille .....	147
20. De combien de façons on engage la bataille rangée et comment même celui qui est inférieur en nombre ou en puissance peut gagner.....	149

21. Il faut donner à l'ennemi une voie de retraite pour l'écraser plus facilement dans sa fuite.....	153
22. Comment on fait retraite devant l'ennemi si l'on décide de ne pas combattre ...	155
23. Des chameaux et des cavaliers cuirassés.....	157
24. Comment on peut résister aux quadriges à faux ou aux éléphants dans la ligne de bataille .....	159
25. Ce qu'il faut faire si l'armée, en tout ou en partie, est en déroute.....	161
26. Maximes générales de la guerre.....	163

## Livre IV. Poliorcétique — Guerre navale

<i>Table des chapitres</i> .....	167
<i>Prologue</i> .....	169
<i>Poliorcétique</i> .....	171
– Techniques de fortification.....	171
1. Les cités doivent être fortifiées par la nature ou par la main de l'homme .....	171
2. Il faut construire les murs non en ligne droite, mais en angle .....	171
3. Comment on adjoint un terre-plein aux murs depuis le sol .....	171
4. Des herses et des portes, pour les protéger du feu .....	171
5. Du creusement des fossés .....	173
6. Pour éviter que les hommes soient blessés sur le mur par les flèches de l'ennemi .....	173
– Préparatifs pour supporter un siège .....	173
7. Par quels moyens il faut veiller que les assiégés ne souffrent pas de faim .....	173
8. Quelles mesures il faut prendre pour la défense des murs .....	175
9. Ce qu'il faut faire si l'on vient à manquer de tendons.....	175
10. Ce qu'il faut faire pour éviter que les assiégés souffrent du manque d'eau .....	177
11. Si le sel vient à manquer .....	177
– Machines offensives et défensives.....	177
12. Ce qu'il faut faire quand on atteint les murs au premier assaut.....	177
13. Énumération des machines pour assiéger les murs.....	179
14. Du bélier, de la faux, de la tortue.....	179
15. Des mantelets, des guérites, du remblai .....	179
16. Des galeries .....	179
17. Des tours mobiles .....	181
18. Comment on peut incendier une tour mobile .....	181
19. Comment on surélève un mur.....	183
20. Comment on creuse la terre pour rendre une machine inoffensive.....	183
21. Des échelles, de la sambouque, du pont et de la bascule.....	183
22. Des ballistes, onagres, scorpions, arbalètes, fustibales, frondes, machines pour défendre le mur .....	185
23. Contre les béliers, on utilise matelas, nœuds coulants, lousps, colonnes pesantes .....	185
24. Des terriers, grâce auxquels on abat le mur ou on pénètre dans la cité .....	187

– Ruses diverses .....	187
25. Ce que les assiégés doivent faire si l'ennemi a envahi la cité .....	187
26. Quelles précautions il faut prendre pour éviter que l'ennemi s'empare du mur par surprise.....	189
27. Quand il faut tendre une embuscade aux assiégés .....	189
28. Ce que font les assiégeants pour éviter une embuscade des assiégés .....	189
29. Avec quelle sorte de machines on défend la cité .....	191
30. Comment on prend les dimensions pour construire des échelles ou des machines.....	191
<i>Guerre navale</i> .....	193
– Formation de la marine.....	193
31. Préceptes de la guerre navale .....	193
32. Titres des officiers qui commandaient la flotte .....	193
33. D'où vient le nom des liburnes .....	193
– Construction des navires .....	195
34. Avec quel soin on construit les liburnes.....	195
35. Avec quelle précaution il faut couper le bois d'œuvre .....	195
36. Quel mois il faut abattre les arbres pour les poutres .....	195
37. De la taille des liburnes .....	195
– Art de la navigation .....	197
38. Noms des vents et leur nombre .....	197
39. Quels mois la navigation est plus sûre.....	199
40. Comment il faut observer les signes du mauvais temps .....	199
41. Des pronostics.....	201
42. Des marées, c'est-à-dire du <i>rheuma</i> .....	201
43. De la connaissance des lieux et des rameurs.....	203
– Combat naval.....	203
44. Des armes et des machines d'assaut.....	203
45. Comment on tend une embuscade dans une guerre navale.....	205
46. Ce qu'il arrive quand on engage une guerre navale à découvert .....	205



Primus liber electionem edocet iuniorum, ex quibus locis uel quales milites probandi sint aut quibus armorum exercitiis imbuendi.

Secundus liber ueteris militiae continet morem, ad quem pedestris institui possit exercitus.

Tertius liber omnia artium genera quae terrestri proelio necessaria uidentur exponit.

Quartus liber uniuersas machinas quibus uel oppugnantur ciuitates uel defenduntur enumerat; naualis quoque belli praecepta subnectit.

In omni autem proelio non tam multitudo et uirtus indocta quam ars et exercitium solent praestare uictoriam.

## LIBER PRIMVS

1. Romanos omnes gentes sola armorum exercitatione uicisse
2. Ex quibus regionibus tirones legendi sint
3. Vtrum ex agris an ex urbibus utiliores sint tirones
4. Cuius aetatis tirones probandi sint
5. Qua statura iuniores probandi sint
6. Ex uultu et positione corporis agnosci in eligendo qui meliores possint esse tirones
7. Cuius artis tirones uel eligendi sint uel respuendi
8. Quando tirones signandi sint
9. Ad gradum militarem et cursum et saltum exercendos tirones
10. Ad usum natandi exercendos tirones
11. Quemadmodum ad scuta uimineae uel ad palos antiqui exercebant tirones
12. Non caesim, sed punctim ferire docendos tirones
13. Armaturam docendos tirones
14. Tirones exercendos ad missibilia iacienda
15. Sagittis diligenter tirones imbuendos
16. Ad iactandos lapides fundis exercendos tirones
17. De exercitio plumbatarum
18. Quemadmodum ad ascendendos equos tirones exercendi sint
19. Ad portandum pondus exercendos tirones

Le premier livre enseigne comment choisir les recrues, l'origine et les qualités requises chez ceux qu'on examine pour être soldats et par quels exercices militaires il faut les former.

Le second livre contient les usages de l'ancienne organisation militaire, qui peut servir de modèle pour créer une armée d'infanterie.

Le troisième livre expose toutes les sortes de connaissances qui passent pour indispensables au combat sur terre.

Le quatrième livre énumère l'ensemble des machines qui permettent d'attaquer les cités ou de les défendre ; il contient aussi en appendice des préceptes pour la guerre sur mer<sup>1</sup>.

Dans toute bataille, c'est moins le nombre et le courage aveugle que le savoir-faire et l'entraînement qui procurent bien souvent la victoire<sup>2</sup>.

## LIVRE I

1. Les Romains ont vaincu tous les peuples par la seule pratique des armes
2. De quelles régions il faut tirer les recrues
3. Si la campagne ou la ville fournit les meilleures recrues
4. Quel est l'âge exigé des recrues
5. Quelle est la taille exigée des jeunes soldats
6. Juger au visage et au maintien du corps, lors de la sélection, ceux qui peuvent être les meilleures recrues
7. En fonction de quel métier il faut sélectionner ou écarter les recrues
8. Quand les recrues doivent recevoir leurs marques de service
9. Il faut entraîner les recrues au pas réglementaire, à la course et au saut
10. Il faut entraîner les recrues à la pratique de la natation
11. Comment les anciens entraînaient les recrues avec des boucliers d'osier et des poteaux
12. Il faut apprendre aux recrues à frapper non de taille, mais d'estoc
13. Il faut apprendre aux recrues le maniement d'armes
14. Il faut entraîner les recrues au lancer du javelot
15. Il faut former les recrues au tir à l'arc
16. Il faut entraîner les recrues au lancer de pierre à la fronde
17. De l'entraînement aux dards plombés
18. Comment il faut entraîner les recrues à monter à cheval
19. Il faut entraîner les recrues à porter de lourdes charges

---

1. Ce sommaire, jugé apocryphe par Lang, ne figure pas dans la traduction de Michel. Je reproduis celle qu'en donne Lenoir (1996), p. 104, avec quelques modifications.

2. La phrase, que Reeve, suivant la tradition manuscrite unanime, place ici, a été déplacée en I, 1, 1 par tous les éditeurs jusqu'à Öttners.

20. Quo armorum genere usi sint antiqui
21. De munitione castrorum
22. In qualibus locis constituenda sint castra
23. Quali specie castra delinianda sint
24. Quo genere munienda sint castra
25. Quemadmodum munienda sint castra cum hostis immineat
26. Quemadmodum exercentur tirones ut in acie ordines et interualla custodiant
27. Quantum spatium ire uel redire debeant uel quotiens in mense exerceri cum educuntur milites ambulatum
28. De adhortatione rei militaris Romanaeque uirtutis

[1] Antiquis temporibus mos fuit bonarum artium studia mandare litteris atque in libros redacta offerre principibus, quia neque recte aliquid inchoatur, nisi post Deum fauerit imperator, neque quemquam magis decet uel meliora scire uel plura quam principem, cuius doctrina omnibus potest prodesse subiectis. [2] Quod Octauianum Augustum ac bonos dehinc principes libenter habuisse frequentibus declaratur exemplis. Sic regnantium testimoniis crebuit eloquentia, dum non culpatur audacia.

[3] Hac ego imitatione compulsus, dum considero clementiam uestram ausibus litterarum magis ignoscere posse quam ceteros, tanto inferiorem me antiquis scriptoribus esse uix sensi, [4] licet in hoc opusculo nec uerborum concinnitas sit necessaria nec acumen ingenii, sed labor diligens ac fidelis, ut quae apud diuersos historicos uel armorum disciplinam docentes dispersa et inuoluta celantur pro utilitate Romana proferantur in medium.

[5] De dilectu igitur atque exercitatione tironum per quosdam gradus et titulos antiquam consuetudinem conamur ostendere, [6] non quo tibi, imperator inuicte, ista uideantur incognita, sed ut quae sponte pro rei publicae salute disponis agnoscas olim custodisse Romani imperii conditores et in hoc paruo libello quicquid de maximis rebus semperque necessariis requirendum credis inuenias.

## 1. Romanos omnes gentes sola armorum exercitatione uicisse

[2] Nulla enim alia re uidemus populum Romanum orbem subegisse terrarum, nisi armorum exercitio, disciplina castrorum usuque militiae. [3] Quid enim aduersus Gallorum multitudinem paucitas Romana ualisset? [4] Quid aduersus Germanorum proceritatem breuitas potuisset audere? [5] Hispanos quidem non tantum numero, sed et uiribus corporum nostris praestitisse manifestum est;

20. Quels types d'armes utilisaient les anciens
21. De la fortification du camp
22. En quels lieux il faut établir le camp
23. Quelle forme doit avoir le camp
24. Comment il faut fortifier le camp
25. Comment il faut fortifier le camp sous la menace de l'ennemi
26. Comment on entraîne les recrues à garder le rang et l'alignement dans la ligne de bataille
27. Quelle distance les soldats doivent parcourir aller et retour, et combien de fois par mois, quand ils sortent pour une marche
28. De l'exhortation à l'art militaire et à la valeur des Romains

[1] Dans les temps anciens, il était d'usage de confier à l'écriture les rudiments des arts utiles et, après les avoir réunis sous forme de livres, de les offrir aux princes, parce qu'il n'est de bonne initiative qu'avec la faveur de l'empereur, après celle de Dieu, et à personne il ne sied davantage de savoir mieux ou plus qu'à l'empereur, dont les connaissances peuvent profiter à tous ses sujets. [2] Octavien Auguste et les bons princes après lui les possédaient, nombre d'exemples le montrent. C'est ainsi que, par leurs marques d'intérêt, les souverains ont encouragé l'éloquence, sans critiquer la liberté de langage.

[3] Encouragé par ces précédents, quand je vois Votre Clémence pardonner aux essais littéraires plus que quiconque, je me suis d'autant moins senti inférieur aux écrivains d'autrefois, — [4] bien que ce petit ouvrage n'exige ni l'harmonie du style, ni le raffinement de la pensée, mais un travail attentif et honnête —, que des données qui restent ignorées, dispersées et enfouies chez divers historiens et maîtres du métier des armes, sont livrées au public pour l'utilité des Romains.

[5] Touchant la sélection et l'entraînement des recrues, nous nous proposons d'exposer l'ancienne tradition par étapes et par chapitres, [6] non point qu'à Vous, empereur vaincu, ces notions paraissent inconnues, mais afin que les procédés que Vous appliquez spontanément pour le salut de l'État, Vous puissiez voir qu'autrefois les fondateurs de l'empire romain les ont observés, et afin que Vous trouviez dans ce petit livre toutes les questions que Vous estimez devoir poser sur ces sujets considérables et toujours nécessaires.

## 1. Les Romains ont vaincu tous les peuples par la seule pratique des armes

[2] Nous voyons bien que rien n'a permis aux Romains de conquérir le monde, si ce n'est la maîtrise des armes, la discipline des camps et l'expérience de la guerre. [3] Qu'aurait pu faire, en effet, contre la foule des Gaulois le petit nombre des Romains? [4] Qu'aurait pu entreprendre leur petite taille contre la stature des Germains? [5] Quant aux Espagnols, c'est non seulement par leur nombre, mais

Afrorum dolis atque diuitiis semper impares fuimus; Graecorum artibus prudentiaque nos uinci nemo dubitauit. [6] Sed aduersus omnia profuit tironem sollerter eligere, ius, ut ita dixerim, armorum docere, cotidiano exercitio roborare, quaecumque euenire in acie atque in proeliis possunt omnia in campestri meditatione praenoscerere, seuerè in desides uindicare. [7] Scientia enim rei bellicae dimicandi nutrit audaciam; nemo facere metuit quod se bene didicisse confidit. [8] Etenim in certamine bellorum exercitata paucitas ad uictoriam promptior est, rudis et indocta multitudo exposita semper ad caedem.

## 2. Ex quibus regionibus tirones legendi sint

[1] Rerum ordo deposcit ut ex quibus prouinciis uel nationibus tirones legendi sint prima parte tractetur.

[2] Constat quidem in omnibus locis et ignauos et strenuos nasci, sed tamen et gens gentem praecedit in bello et plaga caeli ad robur non tantum corporum, sed etiam animorum plurimum ualeat; quo loco ea quae a doctissimis hominibus comprobata sunt non omittam. [3] Omnes nationes quae uicinae sunt soli, nimio calore siccatas, amplius quidem sapere, sed minus habere sanguinis dicunt ac propterea constantiam ac fiduciam comminus non habere pugnandi, quia metuunt uulnera qui exiguum sanguinem se habere nouerunt. [4] Contra septentrionales populi, remoti a solis ardoribus, inconsultiores quidem, sed tamen largo sanguine redundantes, sunt ad bella promptissimi. [5] Tirones igitur de temperatioribus legendi sunt plagis, quibus et copia sanguinis suppetat ad uulnerum mortisque contemptum et non possit deesse prudentia, quae et modestiam seruat in castris et non parum prodest in dimicatione consiliis.

## 3. Vtrum ex agris an ex urbibus utiliores sint tirones

[1] Sequitur ut utrum de agris an de urbibus utilior tiro sit requiramus.

De qua parte numquam credo potuisse dubitari aptiorem armis rusticam plebem, quae sub diuo et in labore nutritur, solis patiens, umbrae neglegens, balnearum nescia, deliciarum ignara, simplicis animi, paruo contenta, duratis ad omnem laborum tolerantiam membris, cui gestare ferrum, fossam ducere, onus ferre, consuetudo de rure est.

aussi par leur force physique qu'ils étaient supérieurs aux nôtres, c'est évident. Aux ruses et aux richesses des Africains, nous avons toujours été inférieurs. Les arts et la sagesse des Grecs l'ont toujours emporté sur nous, personne n'en a jamais douté. [6] Mais ce qui nous a sauvés, c'est de sélectionner judicieusement les recrues, de leur enseigner le droit des armes, pour ainsi dire, de les fortifier par l'entraînement quotidien, de leur inculquer par avance dans les exercices à la plaine tout ce qui peut arriver sur le front des batailles, de châtier sévèrement les tire-au-flanc. [7] Car c'est de la connaissance de l'art de la guerre que se nourrit l'audace au combat : nul n'a jamais craint de faire ce qu'il est persuadé d'avoir bien appris. [8] Et en effet, dans l'affrontement des guerres, une petite troupe bien entraînée est plus résolue à vaincre ; une foule grossière et sans instruction est toujours exposée au massacre.

## 2. De quelles régions il faut tirer les recrues

[1] L'ordre des matières requiert d'examiner en premier lieu de quelles provinces et de quelles nations il faut tirer les recrues.

[2] Il est bien évident qu'il naît en tous lieux des hommes paresseux ou énergiques. Mais, cependant, telle nation l'emporte sur une autre à la guerre et le climat a une influence prépondérante sur la force physique, mais aussi morale. Sur ce point, je ne négligerai pas les conclusions des meilleurs spécialistes. [3] Les nations proches du soleil, desséchées par la chaleur excessive, ont plus d'entendement, mais elles ont, dit-on, moins de sang, et c'est pourquoi elles manquent de la fermeté et de l'assurance nécessaires au corps à corps, parce que les blessures sont redoutées de ceux qui savent qu'ils ont peu de sang. [4] Au contraire, les peuples du Nord, éloignés des ardeurs du soleil, plus irréflechis, certes, mais qui ont cependant en abondance un sang généreux, sont plus portés à la guerre. [5] Les recrues doivent donc se tirer des régions assez tempérées, pour que la quantité de sang suffise à mépriser les blessures et la mort, sans que fasse défaut la prudence qui assure l'obéissance dans les camps et qui ne laisse pas d'être utile aux décisions dans les combats.

## 3. Si la campagne ou la ville fournit les meilleures recrues

[1] On en vient à la question de savoir si c'est la campagne ou la ville qui fournit la meilleure recrue.

À cet égard, je crois qu'on n'a jamais pu douter que fût plus apte au métier des armes la population rurale, vivant en plein air et peinant au travail, supportant le soleil sans rechercher l'ombre, ignorant les bains, sans expérience des plaisirs, à l'âme sans détours, contente de peu, à l'organisme rompu à supporter toutes les épreuves, population que la campagne a accoutumée à manier le fer, à creuser des fossés, à porter de lourdes charges.

[2] Interdum tamen necessitas exigit etiam urbanos ad arma compelli; qui ubi nomen dedere, militiae primum laborare, decurrere, portare pondus et solem pulueremque ferre condiscant, parco uictu utantur et rustico, interdum sub diuo, interdum sub papilionibus commorentur. [3] Tunc demum ad usum erudiantur armorum, et, si longior expeditio emergit, in agrariis plurimum detinendi sunt proculque habendi a ciuitatis inlecebris, ut eo modo et corporibus eorum robur accedat et animis.

[4] Nec inficiandum est post urbem conditam Romanos ex ciuitate profectos semper ad bellum, sed tunc nullis uoluptatibus, nullis deliciis frangebantur; sudorem cursu et campestri exercitio collectum natans iuuentus abluebat in Tiberi; idem bellator, idem agricola, genera tantum mutabat armorum; [5] quod usque adeo uerum est, ut aranti Quintio Cincinnato dictaturam constet oblatam.

Ex agris ergo supplendum robur praecipue uidetur exercitus. Nescio quomodo enim minus mortem timet qui minus deliciarum nouit in uita.

#### 4. Cuius aetatis tirones probandi sint

[1] Nunc qua aetate milites legi conueniat exploremus. Et quidem, si antiqua consuetudo seruanda est, incipientem pubertatem ad dilectum cogendam nullus ignorat; [2] non enim tantum celerius, sed etiam perfectius imbuuntur quae discuntur a pueris. Deinde militaris alacritas, saltus et cursus ante temptandus est quam corpus aetate pigrescat; [3] uelocitas enim est quae percepto exercitio strenuum efficit bellatorem. [4] Adulescentes legendi sunt, sicut ait Sallustius; nam « simul ac iuuentus belli patiens erat in castris per laborem usum militiae discabant ». [5] Melius enim est ut exercitatus iuuenis causetur aetatem nondum aduenisse pugnandi quam doleat praeterisse. [6] Habeat etiam spatium uniuersa discendi; neque enim parua aut leuis ars uidetur armorum, siue equitem siue peditem sagittarium uelis imbuere siue scutatam, [7] armaturae numeros omnes omnesque gestus docere, ne locum deserat, ne ordines turbet, ut missile et destinato ictu et magnis uiribus iaciat, ut fossam ducere, sudes scienter figere nouerit, [8] tractare scutum et obliquis ictibus uenientia tela deflectere, plagam prudenter uitare, audacter inferre. [9] Huic taliter instituto tironi pugnare aduersus quoslibet hostes in acie formido non erit, sed uoluptas.

---

3, 2 parco ε (*Lang*) : paruo δβ (*Önnerfors, Reeve*)

4, 2 imbuuntur εβ (*Lang, Önnerfors, Önnerfors 2006*) : imbibuntur δ (*Reeve*)

[2] Parfois, cependant, la nécessité contraint d'appeler sous les armes des citadins qui, dès qu'ils se sont engagés, doivent apprendre aussitôt à fournir des efforts, à courir, à porter une lourde charge et à endurer le soleil et la poussière, à consommer une nourriture chiche et frugale, à séjourner tantôt à la belle étoile, tantôt sous la tente. [3] Qu'ensuite, seulement, ils s'initient au maniement d'armes et, si une expédition un peu longue se présente, il faut les cantonner surtout dans les avant-postes et les tenir à l'écart des attraits de la cité, pour que leur corps gagne ainsi en résistance, comme leur volonté.

[4] Il est indéniable qu'après la fondation de la Ville, les Romains citadins sont toujours allés à la guerre, mais alors nul plaisir, nul confort ne les avait encore amollis; couverte de la sueur accumulée à la course et à l'entraînement sur le Champ de Mars, la jeunesse s'en débarrassait en nageant dans le Tibre; le même homme était à la fois soldat et paysan, seule changeait la nature de ses équipements. [5] C'est tellement vrai que Quinctius Cincinnatus était à labourer quand, on le sait, la dictature lui fut offerte.

C'est donc la campagne qui doit assurer principalement la force de l'armée. Je ne sais pour quelle raison, en effet, celui qui a moins connu le confort dans sa vie a moins peur de mourir.

#### 4. Quel est l'âge exigé des recrues

[1] Examinons à présent à quel âge il convient de recruter les soldats. Et s'il faut vraiment observer la coutume d'autrefois, nul n'ignore que c'est au début de l'âge adulte qu'il est nécessaire d'appeler à la levée. [2] Car on gagne en rapidité et aussi en profondeur à inculquer ce qui s'apprend dès la jeunesse. Ensuite, il faut aborder l'entraînement militaire, le saut et la course, avant que l'âge alourdisse le corps. [3] Car c'est l'agilité qui, par l'exercice, rend le combattant vigoureux. [4] Il faut les choisir jeunes, comme dit Salluste : « Dès que leur jeunesse les rendait aptes à la guerre, ils apprenaient dans les camps le métier des armes par la pratique de l'effort. »<sup>3</sup> [5] Mieux vaut, en effet, pour le jeune soldat soumis à l'entraînement, prétendre qu'il n'a pas encore l'âge de combattre, plutôt que regretter de l'avoir dépassé. [6] Qu'il ait aussi le loisir de tout apprendre. Car le métier des armes n'est ni mince ni léger, qu'on veuille former un cavalier ou un fantassin, armé de l'arc ou du bouclier, [7] enseigner tous les types d'armes et leur maniement, à ne pas quitter sa place ni troubler les rangs, à lancer un projectile avec précision et de toutes ses forces, à savoir tracer un fossé et à enfoncer convenablement des pieux, [8] à manier le bouclier et détourner par des parades obliques les traits qui viennent sur soi, à éviter adroitement un coup, à le porter avec audace. [9] À la recrue ainsi formée, le combat en première ligne contre quelque adversaire que ce soit inspirera non pas de la crainte, mais de la joie.

---

3. SALLUSTE, *Catilina*, 7, 4.



## 5. Qua statura iuniores probandi sint

[1] Proceritatem tironum ad incomam scio semper exactam, ita ut senos pedes uel certe quinos et denas uncias inter alares equites uel in primis legionum cohortibus probarentur. [2] Sed tunc erat amplior multitudo, et plures militiam sequebantur armatam; necdum enim ciuilis pars florentiorem abduxerat iuuentutem. [3] Ergo necessitas exigit non tam staturae rationem habere quam uirium. [4] Et ipso Homero teste non fallitur, qui Tydeum minorem quidem corpore, sed fortiorem armis fuisse significat.

## 6. Ex uultu et positione corporis agnosci in eligendo qui meliores possint esse tirones

[1] Sed qui dilectum acturus est uehementer intendat ut ex uultu, ex oculis, ex omni conformatione membrorum, eos eligat qui implere ualeant bellatores. [2] Namque non tantum in hominibus, sed etiam in equis et canibus uirtus multis declaratur indiciis, sicut doctissimorum hominum disciplina comprehendit; quod etiam in apibus Mantuanus auctor dicit esse seruandum :

[3] « Nam duo sunt genera; hic melior, insignis et ore et rutilis clarus squamis, ille horridus alter desidia latamque trahens inglorius aluum. »

[4] Sit ergo adulescens Martio operi deputandus uigilantibus oculis, erecta ceruice, lato pectore, umeris musculosis, ualentibus brachiis, digitis longioribus, uentre modicus, exilior clunibus, suris et pedibus non superflua carne distentis, sed neruorum duritia collectis. [5] Cum haec in tirone signa deprenderis, proceritatem non magnopere desideres. Vtilius est enim fortes milites esse quam grandes.

## 7. Cuius artis tirones uel eligendi sint uel respuendi

[1] Sequitur ut cuius artis uel eligendi uel penitus repudiandi sint milites indagemus.

Piscatores aucupes dulciarios linteones omnesque qui aliquid tractasse uidebuntur ad gynaecea pertinens longe arbitror pellendos a castris; [2] fabros ferrarios carpentarios macellarios et ceruorum aprorumque uenatores conuenit sociare militiae. [3] Et hoc est in quo totius rei publicae salus uertitur, ut tirones non

---

5, 3 Ergo – exigit ε (Önnerfors, Ortoleva 2007) : Si ergo – exigit β (Lang, Reeve), Si ergo – exegerit δ || habere ε (Önnerfors, Ortoleva 2007) : conuenit habere δβ (Lang, Reeve)

5, 4 fallitur εβ (Lang, Holmes 2005, Ortoleva 2007) : fallimur δ (Önnerfors, Reeve)

## 5. Quelle est la taille exigée des jeunes soldats

[1] Je sais que la taille exigée des recrues à la toise a toujours été de six pieds ou bien de cinq pieds dix onces chez les cavaliers auxiliaires et dans les premières cohortes des légions. [2] Mais la masse disponible était alors plus considérable et la plupart des hommes faisaient leur service militaire. En effet, les carrières civiles n'avaient pas encore séduit la jeunesse la plus distinguée. [3] La nécessité exige donc qu'on attache moins d'importance à la taille qu'à la vigueur. [4] Et elle ne s'y trompe pas, comme en témoigne Homère lui-même, qui montre que Tydée était de petite taille, mais fort habile aux armes<sup>4</sup>.

## 6. Juger au visage et au maintien du corps, lors de la sélection, ceux qui peuvent être les meilleures recrues

[1] Mais celui qui va procéder au recrutement doit être particulièrement attentif au visage, au regard, à la conformation générale du corps, pour choisir ceux qui soient capables de devenir des soldats accomplis. [2] Car, tant chez les hommes que chez les chevaux et les chiens, la qualité se manifeste par une multitude de signes, comme l'a bien compris l'enseignement des meilleurs savants. C'est aussi ce qu'il faut observer chez les abeilles, dit l'auteur de Mantoue :

[3] « Car il en est deux sortes : le meilleur a l'air vif, le corps brillant et clair ; l'autre a tout pour déplaire, de langueur dilaté traînant sans gloire un ventre. »<sup>5</sup>

[4] Que le jeune soldat promis aux œuvres de Mars ait donc l'œil éveillé, la nuque droite, la poitrine large, les épaules musclées, les bras puissants, les doigts assez longs, le ventre effacé, les jambes sveltes, les mollets et les pieds sans graisse superflue, mais aux attaches solides. [5] Quand on trouve ces signes chez une recrue, on ne doit pas s'attarder davantage à sa taille : mieux vaut, pour des soldats, être vaillants que grands.

## 7. En fonction de quel métier il faut sélectionner ou écarter les recrues

[1] On en vient à examiner quels sont les métiers dont les praticiens doivent être recrutés ou résolument écartés comme soldats.

Pêcheurs, oiseleurs, pâtisseries, tisserands et tous ceux qui ont un rapport avec les métiers de femmes doivent, selon moi, être tenus soigneusement à l'écart des camps ; [2] forgerons, mineurs, carrossiers, bouchers, chasseurs de cerfs et de sangliers conviennent parfaitement pour le service militaire. [3] Et ce qui détermine le salut de l'État tout entier, c'est que soient sélectionnées les recrues qui présentent

4. HOMÈRE, *Iliade*, V, 801.

5. VIRGILE, *Géorgiques*, IV, 92-94.

tantum corporibus, sed etiam animis praestantissimi deligantur. Vires, regni et Romani nominis fundamentum, in prima dilectus examinatione consistunt.

[4] Nec leue hoc putetur officium aut passim quibuscumque mandandum; quod apud ueteres inter tam uaria genera uirtutum in Sertorio praecipue constat esse laudatum. [5] Iuuentus enim cui defensio prouinciarum, cui bellorum est committenda fortuna, et genere, si copia suppetat, et moribus debet excellere. [6] Honestas enim idoneum militem reddit, uerecundia, dum prohibet fugere, facit esse uictorem. Quid enim prodest, si exerceatur ignauus, si pluribus stipendiis moretur in castris? [7] Numquam exercitus proficit tempore cuius in probandis tironibus claudicarit electio. [8] Et quantum usu experimentisque cognouimus, hinc tot ubique ab hostibus inlatae sunt clades, dum longa pax militem incuriosius legit, dum honestiores quique ciuilia sectantur officia, [9] dum indicti possessoribus tirones per gratiam aut dissimulationem probantium tales sociantur armis quales domini habere fastidiunt. A magnis ergo uiris magnaue diligentia idoneos eligi conuenit iuniores.

## 8. Quando tirones signandi sint

[1] Sed non statim punctis signorum inscribendus est tiro delectus, uerum ante exercitio pertemptandus, ut utrum uere tanto operi aptus sit possit agnosci. [2] Et uelocitas in illo requirenda uidetur et robur, et utrum armorum disciplinam ediscere ualeat, utrum habeat confidentiam militarem. [3] Plerique enim, quamuis non improbables uideantur in specie, tamen experimentis comprobantur indigni. [4] Repudiandi ergo minus utiles et in locum eorum strenuissimi subrogandi sunt. [5] In omni enim conflictu non tam prodest multitudo quam uirtus.

[6] Signatis itaque tironibus per cotidiana exercitia armorum est demonstranda doctrina. Sed huius rei usum dissimulatio longae securitatis aboleuit. [7] Quem inuenias qui docere possit quod ipse non didicit? De historiis ergo uel libris nobis antiqua consuetudo repetenda est. [8] Sed illi res gestas et euentus tantum scripsere bellorum, ista quae nunc quaerimus tamquam nota linquentes. [9] Lacedaemonii quidem et Athenienses aliique Graecorum in libros rettulere complura quae tactica uocant, sed nos disciplinam militarem populi Romani debemus inquirere, qui ex paruissimis finibus imperium suum paene solis regionibus et mundi ipsius fine distendit. [10] Haec necessitas compulit euolutis auctoribus ea me in hoc opusculo

les meilleures qualités physiques, mais aussi morales. Les forces, qui sont le fondement de l'empire et du nom de Rome, dépendent de l'examen initial lors de l'engagement.

[4] Cette responsabilité ne doit pas être prise à la légère ni se confier au premier venu. Nos ancêtres l'ont particulièrement célébrée, parmi bien d'autres qualités, chez Sertorius. [5] En effet, la jeunesse à laquelle il faut confier la défense des provinces et le sort des guerres doit briller et par les dispositions naturelles, si le choix est assez large, et par les qualités morales. [6] La moralité détermine l'aptitude du soldat, l'honneur, en l'empêchant de fuir, fait de lui un vainqueur. À quoi bon, en effet, entraîner un poltron, prolonger inutilement sa carrière dans les camps? [7] Il ne sert jamais à rien d'entraîner longtemps celui dont l'engagement a été une erreur lors de la sélection des recrues. [8] Et, dans la mesure où les leçons de l'expérience nous ont instruits, si jusqu'à présent l'ennemi nous a partout infligé tant de désastres, c'est qu'une longue paix nous faisait recruter les soldats avec trop peu de soin, que les citoyens les plus distingués recherchaient les carrières civiles, [9] que les grands propriétaires, par la faveur ou la négligence des recruteurs, fournaient à l'armée comme appelés ceux dont les maîtres voulaient se débarrasser. Ce sont donc des hommes de valeur qui doivent juger avec grand soin de l'aptitude des recrues.

## 8. Quand les recrues doivent recevoir leurs marques de service

[1] Cependant, il ne faut pas imprimer les marques du service au jeune soldat aussitôt sélectionné, mais on doit auparavant le mettre sérieusement à l'épreuve, pour vérifier s'il est fait pour ce métier ou non. [2] Il faut rechercher en lui et l'agilité et la force, et s'il vaut la peine ou non de lui apprendre à fond le métier des armes, s'il a ou non la confiance en soi qui fait le soldat. [3] Nombre d'entre eux, en effet, même si leur apparence plaide en leur faveur, se révèlent à l'expérience ne pas convenir. [4] Il faut donc écarter les moins aptes et les remplacer par les plus vaillants. [5] Au moindre choc, en effet, c'est moins le nombre qui compte que la valeur.

[6] Quand les recrues ont reçu leurs marques, il faut, par des exercices quotidiens, leur enseigner le métier des armes. Mais cette pratique s'est perdue par les illusions d'une paix prolongée. [7] Qui pourrait-on trouver qui soit capable d'enseigner ce qu'il n'a pas appris lui-même? C'est donc de l'histoire ou des livres que nous devons tirer nos anciens usages. [8] Mais les auteurs n'ont consigné que les événements et l'issue des guerres, négligeant, comme étant connues, les données que nous cherchons à présent. [9] Bien que les Lacédémoniens et les Athéniens et d'autres Grecs aient transmis beaucoup d'informations dans des ouvrages appelés *tactica*, ce que nous devons retrouver, c'est la doctrine militaire du peuple romain, qui, au départ d'un territoire des plus exigus, a presque étendu son empire à la course du soleil et aux limites du monde lui-même. [10] Cette nécessité m'a contraint, après avoir dépouillé les auteurs, à citer très fidèlement

fidelissime dicere quae Cato ille Censorius de disciplina militari scripsit, [11] quae Cornelius Celsus, quae Frontinus perstringenda duxerunt, quae Paternus, diligentissimus iuris militaris assertor, in libros redegit, quae Augusti et Traiani Adrianique constitutionibus cauta sunt. [12] Nihil enim mihi auctoritatis assumo, sed horum quos supra rettuli quae dispersa sunt uelut in ordinem epitomata conscribo.

## 9. Ad gradum militarem et cursum et saltum exercendos tirones

[1] Primis ergo meditationum auspiciis tirones militarem edocendi sunt gradum. Nihil enim magis in itinere uel in acie custodiendum est quam ut omnes milites incedendi ordinem seruent, [2] quod aliter non potest fieri, nisi assiduo exercitio ambulare celeriter et aequaliter discant. Periculum enim ab hostibus semper grauissimum sustinet diuisus et inordinatus exercitus. [3] Militari ergo gradu uiginti milia passuum horis quinque dumtaxat aestiuis conficienda sunt. Pleno autem gradu, qui citatior est, totidem horis uiginti quattuor milia peragenda sunt. [4] Quicquid addideris iam cursus est, cuius spatium non potest definiri.

Sed et cursu praecipue adsuefaciendi sunt iuniores, ut maiore impetu in hostem procurrant, [5] ut loca oportuna celeriter, cum usus aduenerit, occupent uel aduersariis idem facere uolentibus praeoccupent, ut ad explorandum alacriter pergant, alacrius redeant, ut fugientium facilius terga comprehendant.

[6] Ad saltum etiam, quo uel fossae transiliuntur uel impediens aliqua altitudo superatur, exercendus est miles, ut, cum eiusmodi difficultates euenerint, possint sine labore transire.

[7] Praeterea in ipso conflictu ac dimicatione telorum bellator cum cursu saltuque ueniens aduersarii praestringit oculos mentemque deterret priusque plagam infligit quam ille ad cauendum uel ad resistendum certe se praeparet. [8] De exercitio Gnaei Pompei Magni Sallustius memorat « cum alacribus saltu, cum uelocibus cursu, cum ualidis uecte certabat ». [9] Neque enim ille aliter potuisset par esse Sertorio, nisi seque et milites frequentibus exercitiis praeparasset ad proelia.

## 10. Ad usum natandi exercendos tirones

[1] Natandi usum aestiuis mensibus omnis aequaliter debet tiro condiscere. Non enim semper pontibus flumina transeuntur, sed et cedens et insequens natare cogitur frequenter exercitus. [2] Saepe repentinis imbris uel niuibis

dans ce petit ouvrage ce que Caton le Censeur a écrit sur l'art militaire, [11] ce que Cornélius Celsus, ce que Frontin ont cru devoir résumer, ce que Paternus, le très diligent représentant du droit militaire, a réuni dans son œuvre, ce qu'ont prévu les constitutions d'Auguste, de Trajan et d'Hadrien. [12] Aussi je ne revendique aucune espèce d'autorité, sinon de réunir en un abrégé ordonné les éléments épars tirés des auteurs que je viens de mentionner.

## 9. Il faut entraîner les recrues au pas réglementaire, à la course et au saut

[1] À la première phase de leur instruction, il faut donc enseigner aux recrues le pas réglementaire. Rien, en effet, n'est plus important à faire observer à tous les soldats, en colonne ou au combat, que le respect de l'alignement. [2] Ce qui ne peut s'obtenir qu'en leur apprenant, par des exercices répétés, à marcher vite et d'un rythme égal. Le danger qui vient de l'ennemi est toujours plus difficile à soutenir pour une armée désunie et en désordre. [3] Le pas réglementaire doit permettre d'accomplir vingt milles en cinq heures, du moins en été. Le pas allongé, qui est plus rapide, fait réaliser vingt-quatre milles en autant d'heures. [4] Ce qu'on ajoute au-delà donne la course, dont la mesure n'est pas définissable.

Mais c'est principalement à la course qu'il faut accoutumer les jeunes soldats, pour qu'ils aillent à l'ennemi avec plus de force, [5] qu'ils occupent rapidement, en cas de besoin, une position favorable ou qu'ils devancent l'adversaire qui voudrait faire de même, qu'ils poussent une reconnaissance en vitesse et en reviennent plus vite encore, qu'ils tombent plus aisément sur le dos des fuyards.

[6] Le saut également, qui permet de franchir les fossés ou une dénivellation gênante, doit faire l'objet de l'entraînement du soldat, afin que, lorsque pareilles difficultés se présentent, il puisse passer sans peine.

[7] En outre, dans l'affrontement du combat en armes, le guerrier qui surgit en courant et en sautant occupe les yeux de son adversaire, lui trouble l'esprit et porte son coup avant que l'autre ait même le temps de le parer et de résister. [8] De l'entraînement de Gnaeus Pompée le Grand, Salluste rappelle « qu'il se mesurait au saut avec les plus agiles, à la course avec les plus rapides, au bâton avec les plus vigoureux »<sup>6</sup>. [9] Car il n'aurait pu égaler Sertorius si, par des exercices répétés, il ne s'était lui-même, comme ses soldats, préparé aux combats.

## 10. Il faut entraîner les recrues à la pratique de la natation

[1] La pratique de la natation, durant les mois d'été, doit s'inculquer à toute recrue sans exception. En effet, les cours d'eau ne peuvent pas toujours se traverser par un pont, et l'armée, en retraite ou à la poursuite, est fréquemment obligée de passer à la nage. [2] Souvent, à l'improviste, des pluies ou des chutes de neige

6. SALLUSTE, *Histoires*, II, fr. 19 Maurenbrecher.

solent exundare torrentes, et ignorantia non solum ab hoste, sed etiam ab ipsis aquis discrimen incurrit. [3] Ideoque Romani ueteres, quos tot bella et continuata pericula ad omnem rei militaris erudiuerant artem, campum Martium uicinum Tiberi delegerunt in quo iuuentus post exercitium armorum sudorem pulueremque dilueret ac lassitudinem cursus natandi labore deponeret. [4] Non solum autem pedites, sed et equites ipsosque equos uel lixas, quos galliarias uocant, ad natandum exercere percommodum est, ne quid imperitis cum necessitas incumbit eueniat.

## 11. Quemadmodum ad scuta uimineae uel ad palos antiqui exercebant tirones

[1] Antiqui, sicut inuenitur in libris, hoc genere exercere tirones. Scuta de uimine in modum cratium corrotundata texebant, ita ut duplum pondus cratis haberet quam scutum publicum habere consuevit, [2] itemque clauas ligneas duplicis aequae ponderis pro gladiis tironibus dabant, [3] eoque modo non tantum mane, sed etiam post meridiem exercebantur ad palos. Palorum enim usus non solum militibus, sed etiam gladiatoribus plurimum prodest, [4] nec umquam aut harena aut campus inuictum armis uirum probauit, nisi qui diligenter exercitatus docebatur ad palum. [5] A singulis autem tironibus singuli pali defigebantur in terram, ita ut nutare non possent et sex pedibus eminent; [6] contra illum palum tamquam contra aduersarium tiro cum crate illa et claua uelut cum gladio se exercebat et scuto, [7] ut nunc quasi caput aut faciem peteret, nunc a lateribus minaretur, interdum contenderet poplites et crura succidere, recederet adsultaret insiliret, quasi praesentem aduersarium, sic palum omni impetu, omni bellandi arte temptaret. [8] In qua meditatione seruabatur illa cautela, ut ita tiro ad inferendum uulnus insurgeret, ne qua parte ipse pateret ad plagam.

## 12. Non caesim, sed punctim ferire docendos tirones

[1] Praeterea non caesim, sed punctim ferire discebant. Nam caesim pugnantibus non solum facile uicere, sed etiam derisere Romani. [2] Caesa enim, quouis impetu ueniat, non frequenter interficit, cum et armis uitalia defendantur et ossibus; at contra puncta duas uncias adacta mortalis est; necesse est enim ut uitalia penetret quicquid immergitur. [3] Deinde, dum caesa infertur, brachium dextrum latusque nudatur; puncta autem tecto corpore infertur et aduersarium sauciat antequam uideat. [4] Ideoque ad dimicandum hoc praecipue genere usus constat esse Romanos.

---

10, 4 galliarias *εX* (Ortoleva 2006): galliarios *RVWT* (Reeve), galiarios *corr. Lang*, galearios *corr. Önnersfors*, gallitios *Z'*, galliatios *Z''*

grossissent des torrents et, faute de savoir nager, non seulement l'ennemi, mais aussi les eaux elles-mêmes constituent un péril. [3] C'est pourquoi les anciens Romains, que tant de guerres et de dangers renouvelés avaient instruits dans tous les domaines de l'art militaire, choisirent le Champ de Mars au voisinage du Tibre, afin que la jeunesse, après les exercices armés, s'y lavât de la sueur et de la poussière et se reposât de la fatigue de la course par la pratique de la natation. [4] Il est tout indiqué d'exercer à la natation non seulement les fantassins, mais aussi les cavaliers et leurs chevaux eux-mêmes ou les valets, appelés porte-casque, pour leur éviter d'être pris au dépourvu en cas de nécessité.

## 11. Comment les anciens entraînaient les recrues avec des boucliers d'osier et des poteaux

[1] Les anciens, trouve-t-on dans les livres, entraînaient les recrues à l'exercice suivant. Ils tressaient des claies d'osier en forme de boucliers arrondis, de manière que le poids en fût double de celui du bouclier de guerre; [2] et, de même, ils donnaient aux recrues des sabres de bois également deux fois plus lourds en guise de glaives; [3] et, par ce moyen, ils les faisaient s'exercer au poteau, matin comme après-midi. L'usage des poteaux est d'une grande utilité tant pour les soldats que pour les gladiateurs, [4] et jamais, ni dans l'arène ni sur le champ de bataille, un combattant ne s'est révélé invincible qui ne se fût soigneusement entraîné au poteau. [5] Chaque recrue plantait le sien de façon que, sans pouvoir bouger, il dépassât le sol de six pieds. [6] Le jeune soldat s'exerçait contre ce poteau en guise d'adversaire, avec la claie et le bâton pour bouclier et pour glaive, [7] tantôt visant comme la tête et le visage, tantôt menaçant de côté, parfois s'efforçant d'atteindre les jarrets et les jambes, reculant, avançant, bondissant comme contre un adversaire présent, essayant sur le poteau toute espèce d'assaut, tout type de combat. [8] Dans cet exercice, la recrue devait prendre la précaution de bondir pour porter le coup sans exposer aucune partie du corps à la riposte.

## 12. Il faut apprendre aux recrues à frapper non de taille, mais d'estoc

[1] Ils apprenaient en outre à frapper non de taille, mais d'estoc. Car les ennemis qui frappaient de taille étaient non seulement faciles à vaincre pour les Romains, mais aussi exposés à leurs railleries. [2] Le coup de taille, quelle qu'en soit l'énergie, ne tue pas souvent, vu que les armes et les os protègent les organes vitaux. Au contraire, le coup d'estoc, pénétrant de deux onces, est mortel; il est donc fatal que l'arme qui s'enfonçe atteigne un organe vital. [3] Ensuite, en frappant de taille, on découvre le bras et le flanc droits, alors que le coup d'estoc se porte le corps à l'abri et blesse l'ennemi avant qu'il s'en aperçoive. [4] Telle est, à l'évidence, la raison pour laquelle les Romains pratiquaient surtout ce type de combat.



Dupli autem ponderis illa cratis et claua ideo dabantur, ut, cum uera et leuiora tiro arma sumpsisset, uelut grauiore pondere liberatus securior alacriorque pugnaret.

### 13. Armaturam docendos tirones

[1] Praeterea illo exercitii genere quod armaturam uocant et campidoctoribus traditur imbuendus est tiro; qui usus uel ex parte seruatur. [2] Constat enim etiam nunc in omnibus proeliis armaturas melius pugnare quam ceteros. Ex quo intellegi debet quantum exercitatus miles inexercitato sit melior, cum armatura utcumque eruditi reliquos contubernales suos bellandi arte praecedant.

[3] Ita autem seuere apud maiores exercitii disciplina seruata est, ut et doctores armorum duplis remunerarentur annonis et milites qui parum in illa prolusione profecerant pro frumento hordeum cogere accipere, [4] nec ante eis in tritico redderetur annona quam sub praesentia praefecti legionis tribunorum uel principiorum experimentis datis ostendissent se omnia quae erant in militari arte complere.

[5] Nihil enim neque firmiter neque laudabilius neque felicitius est re publica in qua abundant milites eruditi. Non enim uestium nitor uel auri argenti gemmarumque copiae hostes aut ad reuerentiam nostram aut ad gratiam inclinant, sed solo terrore subiguntur armorum. [6] Deinde in aliis rebus, sicut ait Cato, si quid erratum est, potest postmodum corrigi; [7] proeliorum delicta emendationem non recipiunt, cum poena statim sequatur errorem; [8] nam aut confestim pereunt qui ignaue imperiteque pugnauerint aut in fugam uersi uictoribus ultra pares esse non audent.

### 14. Tirones exercendos ad missibilia iacienda

[1] Sed ad inceptum reuertor. Tiro qui cum claua exercetur ad palum hastilia quoque ponderis grauioris quam uera futura sunt iacula aduersum illum palum tamquam aduersus hominem iactare compellitur. [2] In qua re armorum doctor attendit ut magnis uiribus hastile contorqueat, ut destinato ictu uel in palum uel iuxta dirigat missile. Eo enim exercitio et lacertis robur ad crescit et iaculandi peritia atque usus adquiritur.

Le poids double de la claie et du bâton qu'on leur donnait permettait précisément au jeune soldat, une fois qu'il maniait ses vraies armes plus légères, de se sentir libéré d'un poids superflu et de combattre plus sûrement et plus à l'aise.

### 13. Il faut apprendre aux recrues le maniement d'armes

[1] Ensuite, c'est au type d'exercice appelé le maniement d'armes et confié aux maîtres de camp que doit s'initier le jeune soldat. Cette pratique se maintient en partie au moins. [2] Il est établi, en effet, qu'aujourd'hui encore, dans toutes les batailles, les soldats formés au maniement d'armes combattent plus efficacement que les autres. On doit comprendre combien le soldat ainsi exercé est supérieur à celui qui ne l'est pas, quand on voit ceux des nôtres tant soit peu formés au maniement d'armes l'emporter sur tous leurs camarades par leur habileté au combat.

[3] L'enseignement de cet exercice était tellement pris au sérieux chez nos ancêtres, que les maîtres d'armes touchaient des rations doubles; les soldats qui avaient trop peu progressé dans cet apprentissage étaient condamnés à recevoir de l'orge à la place du blé, [4] et leur ration ne leur était pas rendue en froment avant qu'en présence du préfet de légion, des tribuns ou des officiers, ils eussent prouvé, par leur démonstration, qu'ils possédaient tous les éléments du métier des armes.

[5] Il n'est rien de plus solide, de plus digne d'éloge, de plus heureux que l'État où abondent les soldats accomplis. Ce ne sont ni l'éclat des parures, ni les monceaux d'or, d'argent et de pierreries qui peuvent nous valoir le respect ou la reconnaissance de l'ennemi : seule la terreur de nos armes peut l'y contraindre. [6] Enfin, dans d'autres domaines, comme le dit Caton, une erreur peut se corriger après coup<sup>7</sup>; [7] mais les fautes commises dans les batailles n'admettent nul remède, puisque la punition suit aussitôt l'erreur. [8] Car ceux qui ont combattu sans courage et sans adresse ou bien périssent sur-le-champ, ou bien, mis en fuite, n'osent plus se mesurer aux vainqueurs.

### 14. Il faut entraîner les recrues au lancer du javelot

[1] Mais je reviens à mon propos. Le jeune soldat qui s'entraîne avec le bâton au poteau est obligé de jeter aussi des javelots plus lourds que ses futurs traits véritables contre ce poteau comme contre un adversaire. [2] Ici, le maître d'armes veille à ce que son élève empoigne le javelot de toutes ses forces pour qu'en dirigeant le coup il frappe le poteau, ou juste à côté. Cet exercice développe la force des bras et fait acquérir par la pratique la maîtrise du lancer.

---

7. CATON, *De re militari*, fr. 3 Jordan (p. 81).

## 15. Sagittis diligenter tirones imbuendos

[1] Sed prope tertia uel quarta pars iuniorum quae aptior potuerit repperiri arcubus ligneis sagittisque lusoriis illos ipsos exercenda est semper ad palos. [2] Et doctores ad hanc rem artifices eligendi et maior adhibenda sollertia ut arcum scienter teneant, ut fortiter impleant, ut sinistra fixa sit, ut dextra cum ratione ducatur, ut ad illud quod feriendum est oculus pariter animusque consentiat, ut siue in equo siue in terra rectum sagittare doceatur. [3] Quam artem et disci opus est diligenter et cotidiano usu exercitioque seruari.

[4] Quantum autem utilitatis boni sagittarii in proeliis habeant et Cato in libris de disciplina militari euidenter ostendit et Claudius, pluribus iaculatoribus institutis atque perdoctis, hostem cui prius impar fuerat superauit. [5] Africanus quidem Scipio, cum aduersus Numantinos, qui exercitus populi Romani sub iugum miserant, esset acie certaturus, aliter se superiorem futurum esse non credidit, nisi in omnibus centuriis lectos sagittarios miscuisset.

## 16. Ad iactandos lapides fundis exercendos tirones

[1] Ad lapides uero uel manibus uel fundis iaciendos exerceri diligenter conuenit iuniores. Fundarum usum primi Balearium insularum habitatores et inuenisse et ita perite exercuisse dicuntur, ut matres paruos filios nullum cibum contingere sinerent, nisi quem ex funda destinato lapide percussissent. [2] Saepe enim aduersum bellatores cassidibus catafractis loriceisque munitos teretes lapides de funda uel fustibalo destinati sagittis sunt omnibus grauiores, cum membris integris letale tamen uulnus importent et sine inuidia sanguinis hostis lapide ictus intereat. [3] In omnibus autem ueterum proeliis funditores militasse nullus ignorat. Quae res ideo ab uniuersis tironibus frequenti exercitio discenda est, quia fundam portare nullus est labor. [4] Et interdum euenit ut in lapidosis locis conflictus habeatur, ut mons sit aliquis defendendus aut collis, ut ab oppugnatione castellorum siue ciuitatum lapidibus barbari fundisque pellendi sint.

## 17. De exercitio plumbatarum

[1] Plumbatarum quoque exercitio, quos mattiobarbulos uocant, est tradenda iunioribus. Nam in Illyrico dudum duae legiones fuerunt quae sena milia militum habuerunt, quae, quod his telis scienter utebantur et fortiter, Mattiobarbuli uocabantur. [2] Per hos longo tempore strenuissime constat omnia bella confecta, usque eo ut Diocletianus et Maximianus, cum ad imperium peruenissent,

---

15, 2 doceatur *corr.* Ortoleva 2006: doceat εβ (Lang 1869), doceantur ‘*ms.*’ Stewech in *mg.* (Lang 1885, Önnersfors, Reeve), deceat δ

16, 4 ut (aut *M*) – sint ε (Lang, Önnersfors): et – sunt δβ (Reeve)

## 15. Il faut former les recrues au tir à l'arc

[1] Mais le tiers ou le quart environ des jeunes soldats qui se révéleront les plus doués doivent, avec des arcs en bois et des flèches d'exercice, s'entraîner toujours à ces mêmes poteaux. [2] En cette matière, il faut choisir comme instructeurs des spécialistes qui fassent preuve d'une grande maîtrise pour manier leur arc, le bander avec force et, sans bouger la main gauche, guider la droite judicieusement, pour que l'œil et le calcul s'accordent ensemble sur l'objectif à frapper et que, soit à cheval, soit au sol, le tir se fasse en pleine cible. [3] Cette technique doit s'apprendre avec soin et s'entretenir par la pratique de l'exercice quotidien.

[4] Combien les archers adroits sont utiles dans les batailles, Caton le montre clairement dans ses livres sur la discipline militaire<sup>8</sup>, ainsi que Claude, qui, après avoir instruit et formé à fond un grand nombre d'archers, finit par vaincre l'ennemi auquel il avait été d'abord inférieur. [5] Scipion l'Africain, s'appêtant à livrer bataille contre les Numantins qui avaient fait passer sous le joug une armée du peuple romain, se persuada qu'il ne pourrait leur être supérieur qu'à condition de mêler des archers d'élite à toutes ses centuries.

## 16. Il faut entraîner les recrues au lancer de pierre à la fronde

[1] Il faut entraîner avec soin les jeunes soldats au lancer de pierre à la main ou à la fronde. Le maniement de la fronde, dit-on, les habitants des îles Baléares l'ont inventé et le pratiquaient avec tant d'adresse, que leurs mères ne leur permettaient de recevoir que la nourriture qu'ils avaient atteinte d'une pierre lancée par ce moyen. [2] Souvent, contre des guerriers portant casque, armure ou cotte de mailles, des balles de pierre lancées à la fronde ou au fustibale sont plus redoutables que toutes les flèches, parce qu'elles infligent au corps, indemne en apparence, une blessure cependant mortelle et que l'adversaire meurt frappé par la balle sans perdre de sang. [3] Dans toutes les batailles des anciens, nul n'ignore que servaient des frondeurs. Cette pratique doit s'enseigner à toutes les recrues par des exercices fréquents, parce que la fronde se porte sans peine. [4] Et il arrive parfois que le conflit se déroule dans des endroits rocheux, qu'il faille défendre une montagne ou une colline, que, lors du siège de fortins ou de cités par les barbares, on doive les repousser avec des pierres et des frondes.

## 17. De l'entraînement aux dards plombés

[1] L'entraînement aux dards plombés, qu'on appelle *mattiobarbuli*, doit aussi être imposé aux jeunes soldats. Car, en Illyrie, il y avait jadis deux légions, comptant chacune six mille hommes qui, maniant ces traits avec force et adresse, étaient appelés *Mattiobarbuli*. [2] Ils ont longtemps, on le sait bien, conclu toutes leurs campagnes avec la plus grande énergie, au point que Dioclétien et Maximien,

8. CATON, *De re militari*, fr. 7 Jordan (p. 81).

pro merito uirtutis hos Mattiobarbulos Iouianos atque Herculianos censuerint appellandos eosque cunctis legionibus praetulisse doceantur. [3] Quinos autem mattiobarbulos insertos scutis portare consuerunt, quos si oportune milites iactent, prope sagittariorum scutati imitari uidentur officium. [4] Nam hostes equosque consauciant, priusquam non modo ad manum, sed ad ictum missibilibum potuerit perueniri.

## 18. Quemadmodum ad ascendendos equos tirones exercendi sint

[1] Non tantum autem a tironibus, sed etiam ab stipendiis militibus salitio equorum districte est semper exacta, quem usum usque ad hanc aetatem, licet iam cum dissimulatione, peruenisse manifestum est. [2] Equi lignei hieme sub tecto, aestate ponebantur in campo; supra hos iuniores primo inermes, dum consuetudo proficeret, deinde armati cogebantur ascendere. [3] Tantaque cura erat ut non solum a dextris, sed etiam a sinistris partibus et insilire et desilire condicerent, euaginos etiam gladios uel contos tenentes. [4] Hoc idem assidua meditatione faciebant, scilicet ut in tumultu proelii sine mora ascenderent, qui tam studiose exercebantur in pace.

## 19. Ad portandum pondus exercendos tirones

[1] Pondus quoque baiulare usque ad sexaginta libras et iter facere gradu militari frequentissime cogendi sunt iuniores, quibus in arduis expeditionibus necessitas imminet annonam pariter et arma portandi. [2] Nec hoc credatur esse difficile, si usus accesserit; nihil enim est quod non assidua meditatio facillimum reddat. Quam rem antiquos milites factitauisse Vergilio ipso teste cognoscimus, qui ait :

[3] « non secus ac patriis acer Romanus in armis  
iniusto sub fasce uiam cum carpit et hosti  
ante expectatum positus stat in agmine castris. »

## 20. Quo armorum genere usi sint antiqui

[1] Locus exigit ut quo armorum genere uel instruendi uel muniendi sint tirones referre temptemus. [2] Sed in hac parte antiqua penitus consuetudo deleta est; nam licet exemplo Gothorum et Alanorum Hunnorumque equitum arma profecerint, pedites constat esse nudatos. [3] Ab urbe enim condita usque ad tempus diui Gratiani et catafractis et galeis muniebatur pedestris exercitus. Sed cum campestris exercitatio, interueniente neglegentia desidiaque, cessaret, graui uideri arma coeperunt quae raro milites induebant; [4] itaque ab imperatore

étant parvenus à l'empire, décidèrent qu'en raison de leur valeur, ces *Mattiobarbuli* s'appelleraient Joviens et Herculiens, pour montrer qu'ils étaient supérieurs à toutes les autres légions. [3] Ils portent d'ordinaire chacun, à l'intérieur de leur bouclier, cinq de ces dards; si ces hommes les lancent au bon moment, ils jouent à peu près le rôle d'archers, mais protégés par leur bouclier. [4] Car ils blessent en même temps l'adversaire et son cheval, avant qu'on en arrive au corps à corps ou même à portée de javelot.

## 18. Comment il faut entraîner les recrues à monter à cheval

[1] Le saut à cheval a toujours été strictement requis non seulement des jeunes soldats, mais aussi des anciens. Cet usage s'est maintenu jusqu'à présent, même si c'est avec moins de soin, de toute évidence. [2] Des chevaux de bois étaient dressés l'hiver à l'abri, l'été à la plaine, sur lesquels les jeunes soldats devaient se hisser, d'abord sans armes, pour s'y habituer, ensuite tout armés, [3] et l'on mettait un soin particulier à leur apprendre à monter et à descendre du côté droit comme du gauche, tout en tenant un glaive ou une pique à la main. [4] Ils répétaient régulièrement le même exercice, pour être capables de monter à cheval sans hésitation dans le tumulte de la bataille, eux qui s'y exerçaient si soigneusement en temps de paix.

## 19. Il faut entraîner les recrues à porter de lourdes charges

[1] Il faut obliger les jeunes soldats à marcher très souvent au pas réglementaire avec une charge pesant jusqu'à soixante livres, car, dans les campagnes difficiles, ils risquent de devoir porter à la fois armes et rations. [2] Qu'on ne croie pas que ce soit difficile, pour autant que l'habitude en ait été acquise : il n'est rien qu'un entraînement régulier ne rende très facile. Les soldats d'autrefois y étaient rompus, comme nous l'apprenons par le témoignage de Virgile lui-même, qui dit :

[3] « Il est pareil à l'austère Romain, armé comme ses pères,  
qui prend la route, sous un fardeau trop lourd, et face à l'ennemi,  
devançant son attente, prend position, dès le camp établi. »<sup>9</sup>

## 20. Quels types d'armes utilisaient les anciens

[1] Le plan de notre exposé nous amène à traiter des types d'armes qui doivent équiper ou protéger les recrues. [2] Mais, en cette matière, l'usage antique s'est entièrement perdu. Car, alors que l'exemple des Goths, des Alains et des Huns a perfectionné l'armement des cavaliers, on constate que les fantassins n'ont plus aucune protection. [3] Depuis la fondation de la Ville jusqu'au temps du divin Gratien, casque et cuirasse protégeaient les troupes à pied. Mais comme les exercices à la plaine subissaient les effets du laisser-aller et de la paresse, les armes parurent trop lourdes, parce que les soldats les revêtaient rarement. [4] C'est pourquoi ils

9. VIRGILE, *Géorgiques*, III, 346–348.

postulant primo catafractas, deinde cassides se derefundere. Sic detectis pectoribus et capitibus congressi contra Gothos, milites nostri multitudine sagittariorum saepe deleti sunt; [5] nec post tot clades, quae usque ad tantarum urbium excidia peruenerunt, cuiquam curae fuit uel catafractas uel galeas pedestribus reddere. [6] Ita fit ut non de pugna, sed de fuga cogitent qui in acie nudi exponuntur ad uulnera. Quid enim pedes sagittarius sine catafracta, sine galea, qui cum arcu scutum tenere non potest, faciat? [7] Quid ipsi draconarii atque signiferi, qui sinistra manu hastas gubernant, in proelio facient, quorum et capita nuda constant et pectora? [8] Sed grauis pediti lorica uidetur et galea fortasse raro meditati, fortasse raro arma tractanti; ceterum cotidianus usus non laborat, etiam si onerosa gestauerit. [9] Sed illi qui laborem in portandis ueteribus munimentis armorum ferre non possunt, detectis corporibus, et uulnera sustinere coguntur et mortes et, quod est grauius, aut capi aut certe fuga rem publicam prodere. [10] Sic, dum exercitia laboremque declinant, cum maximo dedecore trucidantur ut pecudes.

[11] Vnde enim apud antiquos murus dicebatur pedestris exercitus, nisi quod pilatae legiones praeter scuta etiam catafractis galeisque fulgebant, [12] usque eo ut sagittarii sinistra brachia manicis munirentur, pedites autem scutati praeter catafractas et galeas etiam ferreas ocreas in dextris cruribus cogentur accipere? [13] Sic erant muniti illi qui in prima acie pugnantes principes, in secunda hastati, in tertia triarii uocabantur. [14] Sed triarii genibus positus solebant intra scuta subsidere, ne stantes uulnerarentur uenientibus telis et, cum necessitas postulasset, tamquam requieti uehementius inuaderent hostes; [15] a quibus constat saepe factam esse uictoriam, cum hastati illi et qui priores steterant interissent.

[16] Erant tamen apud ueteres inter pedites qui dicebantur leuis armatura, funditores et ferentarii, qui praecipue in cornibus locabantur et a quibus pugnandi sumebatur exordium; [17] sed hi et uelocissimi et exercitatissimi legebantur, nec erant admodum multi, qui cedentes, si proelii necessitas compulisset, inter principia legionum recipi solebant, ita ut acies immota consisteret.

[18] Vsque ad praesentem prope aetatem, consuetudo permansit ut omnes milites pilleis, quos Pannonicos uocant, ex pellibus uterentur; [19] quod propterea seruabatur, ne grauis galea uideretur in proelio homini qui gestabat aliquid semper in capite.

[20] Missilibus autem quibus utebatur pedestris exercitus pila uocabantur, ferro subtili trigono praefixa unciarum nouem siue pedali, quod in scuto fixum non possit abscidi et lorica scienter ac fortiter directum facile perrumpit. Cuius

---

20, 4 se derefundere *Ortoleva* 2006 : se debere fundere  $\delta\beta$ , sedere refundere *B (Lang)*, sedere fundere *M*, se debere refundere *Stewech e duobus codd. Susianis*, se refundere *corr. Oudendorp (Reeve)*, refundere *corr. Scriuerius*, se deponere *corr. Önnersfors*  
 20, 7 constant *RVW $\beta$  (Lang, Önnersfors, Önnersfors 2006)* : constat  $\epsilon X$  (*Reeve*)

demandent d'abord à l'empereur d'abandonner définitivement la cuirasse, puis le casque. La poitrine et la tête ainsi découvertes, affrontant les Goths, nos soldats ont souvent succombé sous le nombre des archers; [5] et, même après tant de défaites, qui ont abouti à la destruction de villes si considérables, personne ne s'est soucié de rendre aux fantassins ou la cuirasse ou le casque. [6] Aussi arrive-t-il que les hommes exposés aux coups sans protection ne songent pas à se battre, mais bien à fuir. Que pourrait faire l'archer à pied, sans cuirasse, sans casque, qui, l'arc à la main, est incapable de tenir son bouclier? [7] Que pourront faire à la bataille les porte-étendards et les porte-enseignes eux-mêmes, qui pointent leur lance de la main gauche et dont la tête et la poitrine se trouvent à découvert? [8] Mais la cuirasse et le casque paraissent lourds au fantassin, s'il s'entraîne peu souvent, et ses armes aussi, s'il les manie peu souvent, alors que la pratique quotidienne soulage sa peine, même s'il est lourdement chargé. [9] Ceux qui sont incapables de faire l'effort de porter les anciennes armes défensives sont voués, le corps à découvert, à endurer les blessures et les coups mortels, et, plus grave, ou bien à être pris, ou bien à trahir l'État par leur fuite. [10] Ainsi, en éludant les exercices et l'effort, pour leur plus grand déshonneur, ils sont abattus comme du bétail.

[11] Pourquoi, chez les anciens, donnait-on à l'armée des fantassins le nom de mur, sinon parce que les légions en ordre serré brillaient de l'éclat des boucliers, mais aussi des cuirasses et des casques, [12] à tel point que les archers se protégeaient le bras gauche d'un manchon, que les fantassins armés du bouclier devaient porter, outre la cuirasse et le casque, une jambière de fer à la jambe droite? [13] Ainsi étaient protégés ceux qui, combattant au premier rang, s'appelaient *principes*, au second, *hastati*, au troisième, *triarii*. [14] Mais les triaires, un genou à terre, restaient d'ordinaire derrière leurs boucliers, pour éviter, étant debout, d'être blessés par les traits venant vers eux, et, quand il le fallait, étant encore frais, pour attaquer plus énergiquement l'ennemi, [15] sur qui souvent, on le voit, ils ont assuré la victoire, alors que le premier et le second rang avaient succombé.

[16] Il y avait cependant chez les anciens, parmi l'infanterie dite légère, des frondeurs et des voltigeurs, placés de préférence aux ailes et qui engageaient les premiers le combat; [17] mais ils étaient recrutés pour leur mobilité extrême et leur entraînement poussé, et ils n'étaient pas tellement nombreux, se retirant dès que le déroulement de la bataille l'exigeait, pour être recueillis parmi les premiers éléments des légions et ainsi renforcer la ligne de bataille.

[18] Jusqu'à notre époque, ou à peu près, l'usage s'est maintenu pour tous les soldats de porter le bonnet de fourrure, dit de Pannonie, [19] qu'on conservait pour que le casque, au combat, ne parût point lourd au soldat qui avait toujours la tête couverte.

[20] Les armes de jet dont usait l'infanterie s'appelaient *pila*, dont la pointe en fer affilée, de forme triangulaire, mesurant neuf onces ou un pied, était conçue pour qu'une fois enfoncée dans le bouclier, elle ne puisse s'en détacher et que, lancée adroitement et avec force, elle perce facilement la cuirasse. Les armes de ce type



generis apud nos iam rara sunt tela; [21] barbari autem scutati pedites his praecipue utuntur, quas bebras uocant, et binas etiam ac ternas in proeliis portant.

[22] Sciendum praeterea, cum missilibus agitur, sinistros pedes in ante milites habere debere; ita enim uibrandis spiculis uehementior ictus est. [23] Sed cum ad pilam, ut appellant, uenitur et manu ad manum gladiis pugnatur, tunc dextros pedes in ante milites habere debent, ut et latera eorum subducantur ab hostibus, ne possint uulnus accipere, et proximior dextra sit, quae plagam possit inferre.

[24] Instruendos igitur ac protegendos omni antiquo armorum genere constat esse tirones. [25] Necesse est enim ut dimicandi acriorem sumat audaciam qui, munito capite uel pectore, non timet uulnus.

## 21. De munitione castrorum

[1] Castrorum quoque munitionem debet tiro condiscere. Nihil enim neque tam salutare neque tam necessarium inuenitur in bello; [2] quippe, si recte constituta sunt castra, ita intra uallum securi milites dies noctesque peragunt, etiam si hostis obsideat, quasi muratam ciuitatem uideantur secum ubique portare. [3] Sed huius rei scientia prorsus intercidit; nemo enim iam diu ductis fossis praefixisque sudibus castra constituit. [4] Sic diurno uel nocturno superuentu equitum barbarorum multos exercitus scimus frequenter afflictos. [5] Non solum autem considerantes sine castris ista patiuntur, sed, cum in acie casu aliquo coeperint cedere, munimenta castrorum quo se recipiant non habent et more animalium inulti cadunt, nec prius moriundi finis fit quam hostibus uoluntas defuerit persequendi.

## 22. In qualibus locis constituenda sint castra

[1] Castra autem, praesertim hoste uicino, tuto semper facienda sunt loco, ut cum lignorum et pabuli et aquae suppetat copia, et, si diutius commorandum sit, loci salubritas eligatur. [2] Cauendum etiam ne mons sit uicinus aut altior locus qui ab aduersariis captus possit officere. [3] Considerandum ne torrentibus inundari consueuerit campus et hoc casu uim patiatur exercitus.

[4] Pro numero autem militum uel impedimentorum munienda sunt castra, ne maior multitudo constipetur in paruis neue paucitas in latioribus ultra quam oportet cogatur extendi.

---

22, 1 ut cum ε (Ortoleva 2006) : ut δβ (Lang, Önnersfors, Reeve), ubi *Freculf*

sont maintenant rares chez nous. [21] Les fantassins barbares, armés du bouclier, se servent surtout de ce qu'ils appellent *bebrae*, et ils en portent au combat chacun deux ou trois.

[22] Il faut savoir au surplus que, avec des armes de jet, les soldats doivent avancer le pied gauche; c'est ainsi que l'élan est le plus puissant pour lancer le trait. [23] Mais, quand on en vient au mortier, comme on dit, et qu'on se bat au glaive corps à corps, les soldats doivent alors avoir le pied droit en avant, pour soustraire leurs flancs à l'ennemi et n'être pas blessés, et le bras droit au plus près, pour pouvoir porter le coup.

[24] Il est donc clair qu'il faut équiper et protéger les recrues de tous les types d'armes anciennes. [25] En effet, celui qui, la tête ou la poitrine protégée, ne craint pas les coups, gagne normalement plus d'audace au combat.

## 21. De la fortification du camp

[1] La fortification du camp doit aussi s'enseigner à fond au jeune soldat : il n'est rien d'aussi salubre, ni d'aussi indispensable à la guerre. [2] Car, si le camp est convenablement établi, les soldats, à l'intérieur du retranchement, passent le jour et la nuit à l'abri, quand bien même l'ennemi les assiègerait, comme s'ils transportaient partout avec eux une cité fortifiée. [3] Mais cette science a complètement disparu : personne, depuis longtemps, ne creuse plus de fossés surmontés de pieux pour établir le camp. [4] C'est ainsi que l'irruption, le jour ou la nuit, de cavaliers barbares a, on le sait, souvent anéanti bien des armées. [5] Cela n'arrive pas seulement aux soldats qui campent sans retranchements, mais, quand la fortune de la bataille amène à faire retraite, si la protection d'un camp où il soit possible de se réfugier leur fait défaut, comme des animaux, ils se font tuer sans riposter, et le massacre ne s'arrête que lorsque l'ennemi renonce à la poursuite.

## 22. En quels lieux il faut établir le camp

[1] Le camp, surtout au voisinage de l'ennemi, doit toujours s'établir en un endroit sûr, pourvu en abondance de bois, de fourrage et d'eau, ainsi que, s'il faut y rester assez longtemps, d'un climat salubre. [2] Il faut aussi éviter le voisinage d'un sommet ou d'un endroit trop élevé, d'où l'ennemi, s'il s'en emparait, pourrait constituer une menace. [3] Il faut vérifier si les eaux n'inondent pas régulièrement l'endroit, ce qui pourrait causer du dommage à l'armée.

[4] L'effectif de la troupe ou la quantité des bagages doit déterminer la surface du camp, pour éviter qu'une masse excessive y soit à l'étroit ou qu'au contraire une troupe peu nombreuse, dans un espace trop vaste, doive s'étirer plus qu'il ne convient.

### 23. Quali specie castra delinianda sint

[1] Interdum autem quadrata, interdum trigona, interdum semirotonda, prout loci qualitas aut necessitas postulauerit, castra facienda sunt. [2] Porta autem quae appellatur praetoria aut orientem spectare debet aut illum locum qui ad hostes respicit, aut si iter agitur illam partem debet attendere ad quam est profecturus exercitus; intra quam primae centuriae, hoc est cohortes, papiliones tendunt et dracones et signa constituunt. [3] Decumana autem porta quae appellatur post praetorium est, per quam delinquentes milites educuntur ad poenam.

### 24. Quo genere munienda sint castra

[1] Castrorum autem diuersa triplexque munitio est. Nam si nimia necessitas non premit, caespites circumciduntur e terra et ex his uelut murus instruitur, altus tribus pedibus supra terram, ita ut in ante sit fossa de qua leuati sunt caespites; deinde tumultuaria fossa fit lata pedes nouem, alta pedes septem. [2] Sed ubi uis acrior imminet hostium, tunc legitima fossa ambitum conuenit munire castrorum, ita ut duodecim pedes lata sit et alta sub linea, sicut appellant, pedes nouem; [3] supra autem saepibus hinc inde factis quae de fossa egesta fuerit terra congeritur et crescit in altum quattuor pedes. [4] Sic fit ut sit tredecim pedibus alta et duodecim lata; supra quam sudes de lignis fortissimis, quas milites portare consueuerant, praefigurantur. [5] Ad quod opus ligones rastra qualos aliaque utensilium genera habere conuenit semper in promptu.

### 25. Quemadmodum munienda sint castra cum hostis immineat

[1] Sed facile est absentibus aduersariis castra munire, uerum si hostis incumbat, tunc omnes equites et media pars peditum ad propulsandum impetum ordinantur in acie, reliqui post ipsos ductis fossis muniunt castra, et per praekonem indicatur quae centuria prima, quae secunda, quae tertia, opus omne compleuerit. [2] Post hoc a centurionibus fossa inspicitur ac mensuratur et uindicatur in eos qui neglegentius fuerint operati. [3] Ad hunc ergo usum instituendus est tiro, ut, cum necessitas postulauerit, sine perturbatione et celeriter et caute possit castra munire.

### 26. Quemadmodum exercentur tirones ut in acie ordines et interualla custodiant

[1] Nihil magis prodesse constat in pugna quam ut assiduo exercitio milites in acie dispositos ordines seruent, necubi contra quam expedit aut conglobent agmen aut laxent. [2] Nam ut constipati perdunt spatia pugnandi et sibi inuicem

### 23. Quelle forme doit avoir le camp

[1] Tantôt carrée, tantôt triangulaire, tantôt en demi-cercle, telle est, selon ce que la nature ou la contrainte du lieu requiert, la forme qu'il faut donner au camp. [2] La porte appelée prétorienne doit regarder soit vers l'est, soit dans la direction de l'ennemi; soit, si l'on fait mouvement, elle doit être tournée dans la direction où partira l'armée. En-deçà de cette porte, les premières centuries, c'est-à-dire les cohortes, dressent leurs tentes et arborent leurs étendards et leurs enseignes. [3] La porte décumane, derrière le prétoire, est celle par laquelle sortent les soldats coupables pour être punis.

### 24. Comment il faut fortifier le camp

[1] Le camp se fortifie de trois manières différentes. Car, si l'on n'est pas pressé par une trop grande urgence, on découpe dans le sol des mottes de terre, dont on fait comme un mur haut de trois pieds, précédé du fossé d'où l'on a tiré les mottes. Ensuite, ce fossé provisoire est porté à une largeur de neuf pieds et à une profondeur de sept. [2] Mais, si la pression de l'ennemi est assez forte, c'est par un fossé réglementaire qu'il faut fortifier le pourtour du camp, c'est-à-dire en lui donnant la largeur de douze pieds et la profondeur de neuf pieds au cordeau, comme on dit. [3] Au-dessus du retranchement ainsi réalisé, on jette la terre tirée du fossé, pour atteindre la hauteur de quatre pieds. [4] Ce qui donne ainsi treize pieds de haut et douze de large. Par-dessus, on enfonce des pieux du bois le plus solide, que les soldats avaient l'habitude de transporter. [5] Pour ce travail, il faut toujours disposer de houes, de bêches, de paniers et d'autres sortes d'outils.

### 25. Comment il faut fortifier le camp sous la menace de l'ennemi

[1] Mais, s'il est aisé de fortifier le camp hors de la présence de l'adversaire, en revanche, sous la menace de l'ennemi, tous les cavaliers et la moitié des fantassins se déploient en ordre de bataille pour repousser un assaut éventuel; le reste des soldats, derrière eux, creusent le fossé et fortifient le camp, et un préposé signale quelle est la centurie qui la première, la deuxième, la troisième a achevé son travail. [2] Après quoi les centurions examinent le fossé et le mesurent, et punissent ceux qui ont trop négligé leur tâche. [3] Il faut former le jeune soldat à cette pratique, pour qu'en cas de besoin, sans désordre, il soit capable de fortifier le camp avec rapidité et avec soin.

### 26. Comment on entraîne les recrues à garder le rang et l'alignement dans la ligne de bataille

[1] Rien n'est plus utile au combat, on le sait, que des soldats régulièrement entraînés à garder le rang qui leur est assigné dans la ligne de bataille et à ne jamais dangereusement resserrer ou distendre leur alignement. [2] Car, de même qu'en se

impedimento sunt, ita rariores atque interlucentes aditum perrumpendi hostibus praestant; [3] necesse est autem statim metu uniuersa confundi, si intercisa acie ad dimicantium terga hostis accesserit. [4] Producendi ergo tirones sunt semper ad campum et secundum matriculae ordinem in aciem dirigendi, ita ut primo simplex extensa sit acies, ne quos sinus, ne quas habeat curuaturas, ut aequali legitimoque spatio miles distet a milite. [5] Tunc praeciendum ut subito duplicent aciem, ita ut in ipso impetu is ad quem respondere solent ordo seruetur. [6] Tertio praeciendum ut quadratam aciem repente constituent, quo facto in trigonum, quem cuneum uocant, acies ipsa mutanda est; [7] quae ordinatio plurimum prodesse consuevit in bello. Iubetur etiam ut instruant orbis, quo genere, cum uis hostium interruperit aciem, resisti ab exercitatis militibus consuevit, ne omnis multitudo fundatur in fugam et graue discrimen immineat. [8] Haec si iuniores assidua meditatione perceperint, facilius in ipsa dimicatione seruabunt.

## 27. Quantum spatium ire uel redire debeant uel quotiens in mense exerceri cum educuntur milites ambulatum

[1] Praeterea et uetus consuetudo permansit et diui Augusti atque Adriani constitutionibus praecauetur ut ter in mense tam equites quam pedites educantur ambulatum; hoc enim uerbo hoc exercitii genus nominant. [2] Decem milia passuum armati instructique omnibus telis pedites militari gradu ire ac redire iubebantur in castra, ita ut aliquam itineris partem cursu alacriore conficerent. [3] Equites quoque, diuisi per turmas armatique similiter tantum itineris peragebant, ita ut ad equestrem meditationem interdum sequantur, interdum cedant et recursu quodam impetus reparent. [4] Non solum autem in campis, sed etiam in cliuosis et arduis locis et descendere et ascendere utraque acies cogebatur, ut nulla res uel casu prorsus pugnantibus posset accidere quam non ante boni milites assidua exercitatione didicissent.

## 28. De adhortatione rei militaris Romanaeque uirtutis

[1] Haec fidei ac deuotionis intuitu, imperator inuicte, de uniuersis auctoribus qui rei militaris disciplinam litteris mandauerunt in hunc libellum enucleata congeSSI, ut in dilectu atque exercitatione tironum si quis diligens uelit existere ad antiquae uirtutis imitationem facile corroborare possit exercitum. [2] Neque enim degenerauit in hominibus Martius calor, nec effetae sunt terrae quae Lacedaemonios, quae Athenienses, quae Marsos, quae Samnites, quae Paelignos, quae ipsos

serrant, ils perdent l'espace pour combattre et se gênent mutuellement, de même, trop au large, ils créent des intervalles qui offrent à l'ennemi le passage pour opérer une percée. [3] La panique mène inévitablement à la confusion générale si, en coupant la ligne de bataille, l'ennemi parvient à attaquer nos combattants dans le dos. [4] Il faut donc conduire régulièrement les recrues à l'exercice et les disposer en ligne dans l'ordre de leur incorporation, en commençant par les mettre sur un seul rang, sans laisser ni creux ni saillant, de sorte que la même distance réglementaire sépare chaque soldat de son voisin. [5] Il faut ensuite leur donner l'ordre de doubler les rangs, si bien que, pendant l'attaque même, chacun garde la place à laquelle il répond d'ordinaire. [6] En troisième lieu, il faut leur ordonner de former d'un coup le carré; après quoi, c'est la disposition en triangle, appelée éperon, que doit prendre l'unité déployée. [7] Cette formation est généralement très utile à la guerre. Il est aussi prescrit de se former en cercles : ce type de disposition, quand la force de l'ennemi a réalisé une percée, permet d'habitude à des soldats entraînés de résister en évitant la débâcle et la menace d'un grave danger. [8] Si les jeunes soldats ont bien compris cela grâce à un entraînement assidu, ils s'en souviendront mieux au cœur du combat.

## 27. Quelle distance les soldats doivent parcourir aller et retour, et combien de fois par mois, quand ils sortent pour une marche

[1] En outre, un usage ancien, qui s'est maintenu et que les constitutions du divin Auguste et d'Hadrien ont encore confirmé, veut que, trois fois par mois, cavaliers et fantassins sortent pour une marche. Ce terme désigne le type d'exercice suivant. [2] Les fantassins, armés de pied en cap, devaient marcher au pas réglementaire dix mille pas et rentrer au camp, en accomplissant une partie du trajet au pas de course. [3] Les cavaliers aussi, répartis en escadrons et armés de même, parcouraient la même distance, tantôt chargeant, tantôt battant en retraite et, en sens contraire, répétant leurs attaques. [4] Non seulement en plaine, mais aussi en des endroits escarpés et difficiles, chacune des deux formations devait et descendre et monter, pour qu'aucune circonstance, même entièrement fortuite, ne pût se présenter aux combattants à laquelle, en soldats accomplis, ils n'eussent été entraînés au préalable par des exercices répétés.

## 28. De l'exhortation à l'art militaire et à la valeur des Romains

[1] Voilà ce qu'inspiré par ma loyauté et mon dévouement, empereur vaincu, j'ai extrait de tous les auteurs qui ont confié à l'écriture la connaissance de l'art militaire, pour le réunir dans ce petit livre, afin que celui qui souhaite consacrer ses soins à la sélection et à l'entraînement des recrues en prenant pour modèle la valeur de nos ancêtres puisse aisément renforcer notre armée. [2] Car les hommes n'ont rien perdu de leur flamme martiale, pas plus que ne se sont épuisées les terres qui ont vu naître Lacédémoniens, Athéniens, Marseilles, Samnites, Pélagiens

progenuere Romanos. [3] Nonne Epiri armis plurimum aliquando ualuerunt? Nonne Macedones ac Thessali, superatis Persis, usque ad Indiam bellando penetrarunt? [4] Dacos autem et Moesos et Thracas in tantum bellicosos semper fuisse manifestum est, ut ipsum Martem fabulae apud eos natum esse confirmet. [5] Longum est si uniuersarum prouinciarum uires enumerare contendam, cum omnes in Romani imperii ditione consistant. [6] Sed longae securitas pacis homines partim ad delectationem otii, partim ad ciuilia transduxit officia. [7] Ita cura exercitii militaris primo neglegentius agi, postea dissimulari, ad postremum olim in obliuionem perducta cognoscitur. [8] Nec aliquis hoc superiore aetate accidisse miretur, cum post primum Punicum bellum uiginti et quod excurrit annorum pax ita Romanos illos ubique uictores otio et armorum desuetudine eneruauerit, ut secundo Punico bello Hannibali pares esse non possent. [9] Tot itaque consulibus, tot ducibus, tot exercitibus amissis, tunc demum ad uictoriam peruenerunt, cum usum exercitiumque militare condiscere potuerunt. [10] Semper ergo legendi et exercendi sunt iuniores. Vilius enim constat erudire armis suos quam alienos mercede conducere.

## LIBER SECVNDVS

1. In quot genera diuidatur res militaris
2. Quid inter legiones et auxilia intersit
3. Quae causa exhauriri fecerit legiones
4. Quotenas legiones antiqui ad bellum duxerint
5. Quemadmodum legio constituatur
6. Quot cohortes in una sint legione, item quot milites in una cohorte sint
7. Nomina et gradus principiorum legionis
8. Nomina eorum qui antiquos ordines ducebant
9. De officio praefecti legionis
10. De officio praefecti castrorum
11. De officio praefecti fabrorum
12. De officio tribuni militum
13. De centuriis atque uexillis peditum
14. De turmis equitum legionariorum
15. Quemadmodum legionum acies instruantur
16. Quemadmodum triarii uel centuriones armentur

et Romains eux-mêmes. [3] Les Épirotes n'ont-ils pas brillé un temps par leurs faits d'armes? Les Macédoniens et les Thessaliens n'ont-ils pas vaincu les Perses pour porter la guerre jusque dans l'Inde? [4] Les Daces et les Mésiens et les Thraces ont toujours été prompts à se battre, au point, on le sait, que Mars lui-même passe pour être né chez eux. [5] Il serait trop long d'entreprendre d'énumérer les ressources de l'ensemble des provinces, puisque toutes se trouvent sous l'autorité du peuple romain. [6] Mais la sécurité née d'une paix prolongée a porté les hommes, d'une part au goût de la tranquillité, d'autre part vers les carrières civiles. [7] De la sorte, le soin porté aux exercices militaires l'a d'abord été avec plus de négligence, puis on l'a perdu de vue, finalement il est tombé dans l'oubli. [8] Et que personne ne s'étonne qu'un tel phénomène se soit produit dans un passé récent. Car, après la première guerre punique, la paix de vingt et quelques années qui a suivi a tellement affaibli ces Romains-là, partout vainqueurs, déshabitués des armes et livrés au loisir, qu'au cours de la deuxième guerre punique, ils n'ont pu égaler Hannibal. [9] C'est pourquoi il leur a fallu perdre tant de consuls, tant de chefs, tant d'armées, pour parvenir enfin à la victoire, après avoir pu réapprendre à fond la pratique et l'exercice de l'art militaire. [10] Il faut donc continuer à recruter et à entraîner les jeunes soldats. Il coûte en effet moins cher d'enseigner le métier des armes à ses propres hommes que de prendre à gages des étrangers.

## LIVRE II

1. De combien de domaines se compose l'art militaire
2. En quoi diffèrent les légions et les auxiliaires
3. Quelle cause a rendu les légions impuissantes
4. Combien de légions les anciens menaient à la guerre
5. Comment on forme la légion
6. Combien de cohortes compte une légion et combien de soldats compte une cohorte
7. Titres et grades des militaires du cadre de la légion
8. Titres de ceux qui menaient autrefois les rangs
9. De la fonction du préfet de légion
10. De la fonction du préfet du camp
11. De la fonction du préfet des ouvriers
12. De la fonction du tribun militaire
13. Des centuries et des vexillations de fantassins
14. Des escadrons de cavaliers légionnaires
15. Comment on déploie les lignes des légions
16. Comment les triaires et les centurions sont armés



17. Commissa pugna grauem armaturam stare pro muro
18. Nomina militum et gradus in scutis eorum auersis scribenda
19. Praeter corporis robur notarum uel computandi artem in tironibus eligendam
20. Donatiui partem dimidiam debent apud signa milites sequestrare seruandam
21. In legione ita fieri promotiones ut per omnes cohortes transeant qui promouentur
22. Quid inter tubicines et cornicines et classicum intersit
23. De exercitatione militum
24. Exempla adhortationum exercitii militaris de aliis artibus tracta
25. Enumeratio ferramentorum uel machinarum legionis

[1] Instituta maiorum partis armatae plenissime clementiam uestram peritissimeque retinere continuis declaratur uictoriis ac triumphis, siquidem indubitata adprobatio artis sit rerum semper effectus. [2] Verum tranquillitas tua, imperator inuicte, altiore consilio quam mens poterat terrena concipere ex libris antiqua desiderat, cum ipsam antiquitatem factis recentibus antecedit. [3] Igitur cum haec litteris breuiter comprehendere maiestati uestrae non tam discenda quam recognoscenda praeciperer, certauit saepius deuotio cum pudore. [4] Quid enim audacius quam domino ac principi generis humani, domitori omnium gentium barbararum, aliquid de usu ac disciplina insinuare bellorum, nisi forte iussisset fieri quod ipse gessisset? [5] Et rursus tanti imperatoris non oboedire praeceptis plenum sacrilegii uidebatur atque periculi. [6] Miro itaque more in parendo audax factus sum, dum metuo uideri audacior, si negassem. [7] Ad quam temeritatem praecedens me indulgentiae uestrae perennitas animauit. [8] Nam libellum de dilectu atque exercitio tironum dudum tamquam famulus optuli, [9] non tamen culpatus abscessi; nec formido iussum adgredi opus, cum spontaneum cessit inpune.

## 1. In quot genera diuidatur res militaris

[1] Res igitur militaris, sicut Latinorum egregius auctor carminis sui testatur exordio, armis constat et uiris. [2] Haec in tres diuiditur partes, equites pedites classem. Equitum alae dicuntur ab eo quod ad similitudinem alarum ab utraque

---

*Prol.*, 4 iussisset ε (*Lang, Önnersfors, Ortoleva* 2006) : quod ipse iussisset δβ (*Reeve*)

17. Au moment d'engager la bataille, l'infanterie lourde doit se dresser comme un mur
18. Titres et grades des soldats à inscrire sur la face extérieure de leur bouclier
19. En plus de la force physique, il faut rechercher chez les recrues la maîtrise de l'écriture et du calcul
20. Les soldats doivent consigner en dépôt la moitié de leurs libéralités auprès des enseignes
21. Dans la légion, les promotions se font de sorte que les promus passent par toutes les cohortes
22. En quoi diffèrent les trompettes, les cors et le *classicum*
23. De l'entraînement des soldats
24. Exemples d'exhortations à l'entraînement militaire tirés d'autres professions
25. Énumération des outils et des machines de la légion

[1] Les institutions de nos ancêtres dans le domaine militaire se sont pleinement maintenues grâce à l'incomparable savoir-faire de Votre Clémence, comme le révèle la succession ininterrompue de ses victoires et de ses triomphes, tant il est vrai que la preuve irréfutable de l'art se trouve toujours dans la réalité des résultats. [2] Mais Votre Sérénité, empereur vaincu, dans un dessein supérieur à celui que pourrait concevoir l'esprit d'un mortel, recherche dans les livres les enseignements anciens, bien qu'elle l'emporte sur le passé par ses exploits récents. [3] Aussi, alors que je recevais l'ordre de résumer de ma plume, à l'intention de Votre Majesté, des principes qu'elle découvrira moins qu'elle ne les reconnaîtra, mon dévouement s'est-il trouvé assez souvent aux prises avec mes scrupules. [4] Qu'est-il en effet de plus audacieux que d'adresser au maître et au souverain du genre humain, au vainqueur de toutes les nations barbares un traité sur la pratique et la théorie de la guerre, s'il n'avait précisément prescrit que soit fait ce que lui-même avait accompli ? [5] Là encore, il paraissait hautement sacrilège et périlleux ne pas déférer aux ordres d'un empereur aussi grand. [6] Aussi est-il étonnant que l'obéissance m'ait donné de l'audace, en craignant de paraître plus audacieux encore, si j'avais refusé. [7] Cette témérité m'a été inspirée au préalable par la pérennité de Votre indulgence. [8] Car je vous ai naguère offert mon opuscule sur la sélection et l'instruction des recrues en ma qualité de serviteur, [9] sans m'attirer Votre désaveu, et je ne crains pas, sur Votre ordre, d'aborder cet ouvrage-ci, puisque celui dont j'avais pris l'initiative n'a pas été critiqué.

## 1. De combien de domaines se compose l'art militaire

[1] L'art militaire, comme en témoigne un remarquable auteur latin au début de son poème, consiste dans les armes et les hommes<sup>10</sup>. [2] Il se divise en trois parties : les cavaliers, les fantassins, la flotte. Les ailes de cavaliers tirent leur nom

10. VIRGILE, *Énéide*, I, 1 : *Arma uirumque cano...*

parte protegant acies; quae nunc uexillationes uocantur a uelo, quia uelis, hoc est flammulis, utuntur. [3] Est et aliud genus equitum, qui legionarii uocantur, propterea quod conexi sunt legioni; ad quorum exemplum ocreati sunt equites instituti. [4] Classis item duo genera sunt, unum liburnarum, aliud lusoriarum. Equitibus campi, classibus maria uel flumina, peditibus colles, urbes, plana et abrupta seruantur. [5] Ex quo intellegitur magis rei publicae necessarios pedites, qui possunt ubique prodesse; et maior numerus militum sumptu et expensa minore nutritur.

[6] Exercitus ex re ipsa atque opere exercitii nomen accepit, ut ei numquam liceret obliuisci quod uocabatur.

[7] Verum ipsi pedites in duas diuisi sunt partes, hoc est in auxilia et legiones. [8] Sed auxilia a sociis uel foederatis gentibus mittebantur; Romana autem uirtus praecipue in legionum ordinatione praepollet. [9] Legio autem ab eligendo appellata est, quod uocabulum eorum desiderat fidem atque diligentiam qui milites probant. [10] In auxiliis minor, in legionibus longe amplior consueuit militum numerus adscribi.

## 2. Quid inter legiones et auxilia intersit

[1] Denique Macedones Graeci Dardani phalanges habuerunt, ut in una phalange armatorum octo milia censerentur. [2] Galli atque Celtiberi pluresque barbarae nationes cateruis utebantur in proelio, in quibus erant sena milia armatorum. [3] Romani legiones habent, in quibus singulis sena milia, interdum amplius, militare consuerunt.

[4] Quid autem inter legiones et auxilia interesse uideatur expediam. [5] Auxiliares cum ducuntur ad proelium, ex diuersis locis, ex diuersis numeris uenientes nec disciplina inter se nec notitia nec affectione consentiunt; [6] alia instituta, alius inter eos est usus armorum. Necesse est autem tardius ad uictoriam peruenire qui discrepant antequam dimicent. [7] Denique, cum in expeditionibus plurimum prosit omnes milites unius praecepti significatione conuerti, non possunt aequaliter iussa complere qui ante pariter non fuerunt. [8] Tamen haec ipsa si sollemnibus diuersisque exercitiis prope cotidie roborantur, non mediocriter iuuant. [9] Nam legionibus semper auxilia tamquam leuis armatura in acie iungebantur, ut in his proeliandi magis adminiculum esset quam principale subsidium. [10] Legio autem propriis cohortibus plena cum grauem armaturam, hoc est principes hastatos triarios antesignanos, item leuem armaturam, hoc est ferentarios sagittarios funditores ballistarios, [11] cum proprios et sibi insitos equites legionarios hisdem matriculis teneat, cum uno animo parique consensu

du fait qu'à la ressemblance des ailes, elles protègent l'un et l'autre côté de la ligne de bataille; maintenant elles se nomment vexillations, de *uelum*, parce qu'elles se servent de voiles, c'est-à-dire de fanions. [3] Il existe aussi un autre type de cavaliers, qu'on appelle légionnaires, parce qu'ils se joignent à la légion. À leur exemple ont été créés les cavaliers guêtrés. [4] La flotte, de même, est de deux sortes : celle des liburnes et celle des vedettes. Les cavaliers gardent les plaines; les flottes, les mers ou les cours d'eau; les fantassins, les collines, les villes, le plat et le relief. [5] Ce qui fait comprendre que l'État a surtout besoin des fantassins, capables de servir partout et dont on entretient un plus grand nombre à moindres frais.

[6] L'armée a tiré son nom de sa réalité même et de l'obligation de s'exercer, afin qu'elle ne pût jamais oublier ce qui la faisait appeler ainsi.

[7] Les fantassins, à leur tour, se divisent en deux sortes, [8] à savoir les auxiliaires et les légions. Les auxiliaires étaient fournis par les alliés ou les peuples fédérés. La valeur romaine s'affirme avant tout dans l'organisation de la légion. [9] La légion tire son nom du verbe *eligere*, mot qui réclame la loyauté et le soin scrupuleux de ceux qui agrément les soldats. [10] Aux troupes auxiliaires, on affecte traditionnellement un nombre moindre de soldats, aux légions, un nombre plus considérable.

## 2. En quoi diffèrent les légions et les auxiliaires

[1] Bref, Macédoniens, Grecs, Dardaniens avaient des phalanges, dont chacune comptait huit mille hommes d'armes. [2] Les Gaulois et les Celtibères et la plupart des nations barbares utilisaient à la bataille des troupes qui avaient chacune six mille hommes d'armes. [3] Les Romains ont les légions, dans chacune desquelles ils sont six mille à servir, parfois davantage.

[4] Je vais exposer en quoi diffèrent les légions et les auxiliaires. [5] Les auxiliaires, quand on les mène à la bataille, provenant de divers endroits et de diverses unités, n'ont en commun ni l'instruction, ni la camaraderie, ni la solidarité. [6] À chacune ses traditions, à chacune son type d'armes. Il est inévitable que la victoire couronne plus tardivement ceux qui sont différents avant de combattre. [7] En fin de compte, puisqu'en campagne, le mieux est que tous les soldats évoluent au signal d'un commandement unique, il est impossible d'exécuter les ordres en même temps pour ceux qui n'ont pas été préparés de la même façon. [8] Cependant, les auxiliaires, pour peu que des exercices réguliers et variés les aient fortifiés pour ainsi dire quotidiennement, ne sont pas d'une aide négligeable. [9] Car les légions s'adjoignaient toujours à la bataille des auxiliaires comme unités légères, pour en tirer un appoint au combat, plutôt que leur ressource essentielle. [10] La légion, avec l'effectif complet de ses propres cohortes à l'armement lourd, c'est-à-dire soldats du premier rang, hastaires, triaires, garde-étendards, avec aussi son infanterie légère, c'est-à-dire voltigeurs, archers, frondeurs, serveurs de balistes, [11] avec ses propres cavaliers légionnaires en son sein, enrôlés en même temps, parce que, d'un même cœur et dans un même élan, elle fortifie le camp, déploie

castra muniat, aciem instruat, proelium gerat, ex omni parte perfecta, nullo extrinsecus indigens adiumento, quantamlibet hostium multitudinem superare consuevit. [12] Documentum est magnitudo Romana, quae semper cum legionibus dimicans tantum hostium uicit quantum uel ipsa uoluit uel rerum natura permisit.

### 3. Quae causa exhauriri fecerit legiones

[1] Legionum nomen in exercitu permanet hodieque, sed per negligentiam superiorum temporum robur infractum est, cum uirtutis praemia occuparet ambitio et per gratiam promouerentur milites, qui promoueri consueuerant per laborem. [2] Deinde contubernalibus completis stipendiis per testimoniales ex more dimissis, non sunt alii substituti. [3] Praeterea necesse est aliquantos morbo debilitari atque dimitti, aliquantos deserere uel diuersis casibus interire, ut, nisi annis singulis, immo singulis paene mensibus, in recedentium locum iuniorum turba succedat, quamuis copiosus exhauriatur exercitus. [4] Est et alia causa cur attenuatae sint legiones; magnus in illis labor est militandi, grauiora arma, plura munera, seuerior disciplina. [5] Quod uitantes plerique in auxiliis festinant militiae sacramenta percipere, ubi et minor sudor et maturiora sunt praemia.

[6] Cato ille Maior, cum et armis inuictus esset et consul exercitus saepe duxisset, plus se rei publicae credidit profuturum, si disciplinam militarem conferret in litteras; [7] nam unius aetatis sunt quae fortiter fiunt, quae uero pro utilitate rei publicae scribuntur aeterna sunt. Idem fecerunt alii complures, sed praecipue Frontinus, diuo Traiano ab eiusmodi comprobatus industria. [8] Horum instituta, horum praecepta, in quantum ualeo, strictim fideliterque signabo. [9] Nam cum easdem expensas faciat et diligenter et neglegenter exercitus ordinatus, non solum praesentibus, sed etiam futuris saeculis proficit, si prouisione maiestatis tuae, imperator Auguste, et fortissima dispositio reparetur armorum et emendetur dissimulatio praecedentum.

### 4. Quotenas legiones antiqui ad bellum duxerint

[1] In omnibus auctoribus inuenitur singulos consules aduersum hostes copiosissimos non amplius quam binas duxisse legiones, additis auxiliis sociorum; [2] tanta in illis erat exercitatio, tanta fiducia, ut cuius bello duae legiones crederentur posse sufficere. [3] Quapropter ordinationem legionis antiquae secundum normam militaris iuris exponam. [4] Quae descriptio si obscurior aut impolitor uidebitur, non mihi, sed difficultati ipsius rei conuenit imputari. Attento itaque

sa ligne de bataille, livre bataille, cette légion, parfaite à tous égards, n'exigeant aucun complément de l'extérieur, a toujours triomphé de n'importe quelle masse d'ennemis : [12] la preuve en est la grandeur romaine qui toujours, quand elle combattait avec ses légions, a vaincu autant d'ennemis qu'elle l'a voulu elle-même ou que les circonstances l'ont permis.

### 3. Quelle cause a rendu les légions impuissantes

[1] Le nom de légions subsiste dans l'armée aujourd'hui encore, mais, par la faute des temps passés, la puissance en a été diminuée, parce que les mérites de la valeur le cédaient à l'intrigue et que la faveur déterminait l'avancement des soldats, qui étaient jusque-là promus d'ordinaire par leur effort. [2] Ensuite, quand les soldats d'une même classe étaient libérés à la fin de leur temps de service avec le certificat d'usage, ils n'ont plus été remplacés. [3] De plus, il est inévitable que certains soient affaiblis par la maladie et libérés, que d'autres désertent ou meurent en diverses circonstances, si bien qu'à défaut de remplacer chaque année, voire presque chaque mois, les partants par un contingent de jeunes soldats, une armée, aussi nombreuse soit-elle, perd ses effectifs. [4] Il est encore une autre cause de l'affaiblissement des légions : la rigueur du service, le poids des armes, le nombre des corvées, la sévérité de la discipline. [5] Pour y échapper, la plupart s'empresment de souscrire leur engagement dans les troupes auxiliaires où, à la fois, la peine est moindre et les gratifications, plus rapides.

[6] Caton l'Ancien, vaincu au combat et plus d'une fois à la tête de l'armée durant son consulat, croyait être plus utile à l'État en consacrant un livre à l'art militaire. [7] Car une seule époque voit les exploits, alors que les écrits utiles à l'État durent éternellement. Nombre d'autres auteurs ont fait la même chose, mais surtout Frontin, que le divin Trajan a loué pour la même activité. [8] Leurs leçons, leurs préceptes, dans la mesure de mes forces, je les reprendrai sans lourdeur et fidèlement. [9] Car avec les mêmes dépenses, l'armée, selon qu'elle est organisée avec soin ou de façon négligée, peut être efficace non seulement aujourd'hui, mais aussi dans les siècles futurs, pour peu que la prévoyance de Votre Majesté, Auguste empereur, rétablisse la plus puissante organisation de nos armes et corrige l'incurie de ses prédécesseurs.

### 4. Combien de légions les anciens menaient à la guerre

[1] Tous les auteurs signalent que chacun des consuls, fût-ce contre l'ennemi le plus nombreux, ne conduisait que deux légions à la fois, sans compter les auxiliaires alliés. [2] Tel était alors l'entraînement, telle était la confiance en soi que, pour n'importe quelle guerre, deux légions étaient censées pouvoir suffire. [3] C'est pourquoi je vais exposer l'organisation de la légion antique selon les dispositions des règlements militaires. [4] Si cette description paraît trop obscure ou trop rebu- tante, on doit l'imputer non à moi-même, mais à la difficulté du sujet même. Aussi

animo saepius relegenda sunt, ut memoria intellegentiaque ualeant comprehendi. [5] Necessae est enim inuictam esse rem publicam cuius imperator militari arte percepta quantos uoluerit facit exercitus bellicosos.

## 5. Quemadmodum legio constituatur

[1] Diligenter igitur lectis iunioribus animis corporibusque praestantibus, additis etiam exercitiis cotidianis quattuor uel eo amplius mensum, iussu auspiciisque inuictissimi principis legio formatur. [2] Nam uicturis in cute punctis milites scripti, cum matriculis inseruntur, iurare solent, et ideo militiae sacramenta dicuntur. [3] Iurant autem per Deum et Christum et Sanctum Spiritum et per maiestatem imperatoris, quae secundum Deum generi humano diligenda est et colenda. [4] Nam imperator cum Augusti nomen accepit, tamquam praesenti et corporali Deo fidelis est praestanda deuotio et impendendus peruigil famulatus; Deo enim uel priuatus uel militans seruit cum fideliter eum diligit qui Deo regnat auctore. [5] Iurant autem milites omnia se strenue facturos quae praeceperit imperator, numquam deserturos militiam nec mortem recusaturos pro Romana re publica.

## 6. Quot cohortes in una sint legione, item quot milites in una cohorte sint

[1] Sciendum autem est in una legione decem cohortes esse debere. Sed prima cohors reliquas et numero militum et dignitate praecedat. Nam genere atque institutione litterarum uiros electissimos quaerit. [2] Haec enim suscipit aquilam, quod praecipuum signum in Romano est semper exercitu et totius legionis insigne; haec imagines imperatorum, hoc est diuina et praesentia signa, ueneratur. [3] Habet pedites mille centum quinque, equites loricatorum centum triginta duos, et appellatur cohors miliaria. Haec caput est legionis; ab hac, cum pugnandum est, prima acies incipit ordinari. [4] Secunda cohors habet pedites quingentos quinquaginta quinque, equites sexaginta sex, et appellatur cohors quingentaria. Tertia cohors similiter habet pedites quingentos quinquaginta quinque, equites sexaginta sex, sed in hac cohorte tertia ualidiores probari moris est, quia in media acie consistit. [5] Cohors quarta habet pedites quingentos quinquaginta quinque, equites sexaginta sex. Cohors quinta habet pedites quingentos quinquaginta quinque, equites sexaginta sex; sed et quinta cohors strenuos desiderat milites, quia sicut prima in dextro, ita quinta in sinistro ponitur cornu. [6] Hae quinque cohortes in prima acie ordinantur. Sexta cohors habet pedites quingentos quinquaginta quinque, equites sexaginta sex; in ipsa quoque enucleati ascribendi sunt iuniores, quia in secunda acie post aquilam et imagines cohors sexta consistit. [7] Cohors septima habet

faut-il appliquer son esprit à relire le tout à plus d'une reprise, pour que la mémoire et l'intelligence puissent l'embrasser. [5] Il est inévitable que soit invincible l'État dont l'empereur, maîtrisant l'art militaire, rendra à la mesure de ses intentions les armées aptes à la guerre.

## 5. Comment on forme la légion

[1] En sélectionnant avec soin les recrues pour leurs éminentes qualités morales et physiques, en y joignant des exercices quotidiens, quatre mois ou un peu plus, sous les ordres et les auspices d'un prince invincible, suffisent à former la légion. [2] Car, marqués d'un tatouage durable, les soldats, au moment où ils sont enregistrés à la matricule, jurent selon l'usage : c'est ce qu'on appelle le serment militaire. [3] Ils jurent par Dieu et le Christ et le saint Esprit, et par la majesté de l'empereur, qu'après Dieu le genre humain doit chérir et respecter. [4] Car l'empereur, en prenant le titre d'Auguste, a droit, comme Dieu présent et incarné, à un dévouement fidèle et un service sans faille. Car c'est être au service de Dieu, pour le civil ou le soldat, que chérir fidèlement celui qui règne sous l'autorité de Dieu. [5] Les soldats jurent d'exécuter tous les ordres de l'empereur avec diligence, de ne jamais abandonner le service et de ne pas refuser de mourir pour l'État romain.

## 6. Combien de cohortes compte une légion et combien de soldats compte une cohorte

[1] Il faut savoir qu'une légion doit compter dix cohortes. Mais la première l'emporte sur les autres par le nombre des soldats et par le prestige. Car elle requiert des hommes que distinguent les qualités natives et l'instruction. [2] C'est elle qui reçoit l'aigle, qui est toujours l'emblème principal de l'armée romaine et l'enseigne de toute la légion ; c'est elle qui rend les honneurs aux effigies des empereurs, c'est-à-dire les symboles présents de leur caractère sacré. [3] Elle a mille cent cinq fantassins, cent trente-deux cavaliers cuirassés, et s'appelle la cohorte milliaire. Elle est à la tête de la légion ; c'est elle qui, lorsqu'il faut combattre, se déploie la première. [4] La seconde cohorte a cinq cent cinquante-cinq fantassins, soixante-six cavaliers, et s'appelle la cohorte des cinq cents. La troisième cohorte a, de même, cinq cent cinquante-cinq fantassins, soixante-six cavaliers, mais il est d'usage, pour cette troisième cohorte, de choisir les soldats les plus vigoureux, parce qu'elle occupe le centre de la ligne de bataille. [5] La quatrième cohorte a cinq cent cinquante-cinq fantassins, soixante-six cavaliers. La cinquième cohorte a cinq cent cinquante-cinq fantassins, soixante-six cavaliers, mais la cinquième cohorte demande aussi des soldats vaillants, parce que, comme la première à l'aile droite, la cinquième se place à l'aile gauche. [6] Ces cinq cohortes se déploient en première ligne. La sixième cohorte a cinq cent cinquante-cinq fantassins, soixante-six cavaliers. On doit aussi lui affecter les jeunes soldats formés, parce qu'elle prend place en seconde ligne, derrière l'aigle et les effigies. [7] La septième cohorte a cinq cent cinquante-cinq



pedites quingentos quinquaginta quinque, equites sexaginta sex. Cohors octaua habet pedites quingentos quinquaginta quinque, equites sexaginta sex; sed et ipsa animosos desiderat uiros, quia in secunda acie consistit in medio. [8] Cohors nona habet pedites quingentos quinquaginta quinque, equites sexaginta sex. Cohors decima habet pedites quingentos quinquaginta quinque, equites sexaginta sex; et ipsa bonos consuevit accipere bellatores, quia in secunda acie sinistrum possidet cornum.

[9] His decem cohortibus legio plena fundatur, quae habet pedites sex milia centum, equites septingentos triginta. [10] Minor itaque numerus armatorum in una legione esse non debet; maior autem interdum esse consuevit, si non tantum unam cohortem, sed etiam alias miliarias fuerit iussa suscipere.

## 7. Nomina et gradus principiorum legionis

[1] Antiqua ordinatione legionis exposita, principalium militum et, ut proprio uerbo utar, principiorum nomina ac dignitates secundum praesentes matriculas indicabo.

Tribunus maior per epistolam sacram imperatoris iudicio destinatur; minor tribunus peruenit ex labore. [2] Tribunus autem uocatur ex tribu, quia praeest militibus quos ex tribu primus Romulus legit.

Ordinarii dicuntur qui in proelio, quia primi sunt, ordines ducunt. [3] Augustales appellantur qui ab Augusto ordinariis iuncti sunt. Flauiales item, tamquam secundi Augustales, a diuo Vespasiano sunt legionibus additi.

Aquiliferi qui aquilam portant.

Imaginarii uel imaginiferi qui imperatoris imagines ferunt.

[4] Optiones ab adoptando appellati, quod, antecedentibus aegritudine praepeditis, hi tamquam adoptati eorum atque uicarii solent uniuersa curare.

[5] Signiferi qui signa portant, quos nunc draconarios uocant.

Tesserarii qui tesseram per contubernia militum nuntiant; tessera autem dicitur praeceptum ducis quo uel ad aliquod opus uel ad bellum mouetur exercitus.

[6] Campigenii, hoc est antesignani, ideo sic nominati, quia eorum opera atque uirtute exercitui genius crescit in campo.

Metatores qui praecedentes locum eligunt castris.

[7] Beneficarii ab eo appellati, quod promouentur beneficio tribunorum.

Librarii ab eo, quod in libros referant rationes ad milites pertinentes.

[8] Tubicines, cornicines et bucinatores, qui tuba uel aere curuo uel bucina committere proelium solent.

fantassins, soixante-six cavaliers. La huitième cohorte a cinq cent cinquante-cinq fantassins, soixante-six cavaliers, mais elle demande des hommes de cœur, parce que, dans la seconde ligne, elle occupe le centre. [8] La neuvième cohorte a cinq cent cinquante-cinq fantassins, soixante-six cavaliers. La dixième cohorte a cinq cent cinquante-cinq fantassins, soixante-six cavaliers, et elle reçoit normalement de bons combattants, parce que, dans la seconde ligne, elle tient l'aile gauche.

[9] Sur ces dix cohortes repose la légion complète, qui compte six mille cent fantassins, sept cent trente cavaliers. [10] Le nombre des hommes d'armes ne doit pas être inférieur dans une légion. Mais il peut arriver qu'elle en ait un plus considérable si, au lieu d'une seule, elle se voit assigner aussi d'autres cohortes milliaires.

## 7. Titres et grades des militaires du cadre de la légion

[1] Après avoir exposé l'ancienne organisation de la légion, je vais donner les titres et les grades des militaires du cadre et, pour user du terme propre, des *principia*, selon les registres actuels.

Le premier tribun est nommé par brevet impérial sur décision de l'empereur. Le sous-tribun est promu au mérite. [2] Le tribun tire son nom de la tribu, parce qu'il commande les soldats que Romulus a le premier enrôlés par tribu.

Sont dits ordinaires les tribuns qui, étant les premiers au combat, mènent les unités. [3] Sont appelés augustaux ceux qu'Auguste a joints aux ordinaires. Les flaviaux, de même, comme de seconds augustaux, ont été ajoutés aux légions par le divin Vespasien.

Porte-aigle, ceux qui portent l'aigle.

Porte-images, ceux qui portent les effigies de l'empereur.

[4] Les *optiones* tirent leur nom de celui de l'adoption, parce que, lorsque leurs supérieurs sont empêchés par la maladie, ils sont comme adoptés par eux et, en qualité de remplaçants, s'occupent de tout.

[5] Porte-enseignes, ceux qui portent les enseignes, qu'on appelle aujourd'hui dragonaires.

Tesséraires, ceux qui transmettent les messages dans les chambrées de soldats ; on appelle tessère l'ordre du général qui fait faire mouvement à l'armée pour une mission ou pour le combat.

[6] *Campigenii*, c'est-à-dire de première ligne, ainsi nommés, parce que, grâce à leur action et leur valeur, le *genius* de l'armée s'affermir sur le champ de bataille.

Mesureurs, les éléments avancés qui choisissent l'emplacement du camp.

[7] Les *beneficarii* tirent leur nom de leur promotion par le bienfait des tribuns.

*Librarii*, parce qu'ils consignent dans les livres les comptes relatifs aux soldats.

[8] Trompettes, cors, buccins, ceux qui donnent le signal du combat de la trompette, du cor de bronze courbe ou du buccin.

Armaturae duplares qui binas consequuntur annonas, simplares qui singulas.

[9] Menses, qui in castris ad podismum demetiuntur loca in quibus tentoria milites figant uel hospitia in ciuitatibus praestant.

[10] Torquati duplares, torquati simplares; torquis aureus solidus uirtutis praemium fuit, quem qui meruisset praeter laudem interdum duplas consequabatur annonas.

[11] Duplares, sesquiplares; duplares duas, sesquiplares unam semis consequabantur annonam.

Candidati duplares, candidati simplares.

Hi sunt milites principales, qui priuilegiis muniuntur. [12] Reliqui munifices appellantur, quia munera facere coguntur.

## 8. Nomina eorum qui antiquos ordines ducebant

[1] Vetus tamen consuetudo tenuit ut ex primo principe legionis promoueretur centurio primi pili, qui non solum aquilae praeerat, uerum etiam quattuor centurias, hoc est quadringentos milites, in prima acie gubernabat. [2] Hic tamquam caput totius legionis merita consequabatur et commoda. [3] Item primus hastatus duas centurias, id est ducentos homines, ducebat in acie secunda, quem nunc ducenarium uocant. [4] Princeps autem primae cohortis centuriam semis, hoc est centum quinquaginta homines, gubernabat; ad quem in legione prope omnia quae ordinanda sunt pertinent. [5] Item secundus hastatus centuriam semis, id est centum quinquaginta homines, regebat. Triarius prior centum homines gubernabat. [6] Sic decem centuriae cohortis primae a quinque ordinariis regebantur; [7] quibus magnae utilitates et magnus honor est a ueteribus constitutus, ut ceteri milites ex tota legione omni labore ac deuotione contenderent ad tanta praemia peruenire. [8] Erant etiam centuriones qui singulas centurias curabant, qui nunc centenarii nominantur. Erant decani, denis militibus praepositi, qui nunc caput contubernii uocantur. [9] Secunda cohors habebat centuriones quinque; similiter tertia, quarta, usque ad decimam cohortem. In tota autem legione erant centuriones quinquaginta quinque.

## 9. De officio praefecti legionis

[1] Sed legati imperatoris ex consulibus ad exercitus mittebantur, quibus legiones et auxilia uniuersa obtemperabant in ordinatione pacis uel necessitate bellorum; in quorum locum nunc illustres uiros constat magistros militum substitutos, a quibus non tantum binae legiones, sed etiam plures numeri gubernantur.

[2] Proprius autem iudex erat praefectus legionis, habens comitiuae primi ordinis dignitatem, qui absente legato tamquam uicarius ipsius potestatem maximam retinebat. [3] Tribuni uel centuriones ceterique milites eius praecepta

Double-solde, ceux qui obtiennent deux soldes par an ; simple-solde, une seule.

[9] Arpenteurs, ceux qui, dans le camp, mesurent au pied les emplacements où les soldats dressent les tentes, ou qui fournissent les logements dans les cités.

[10] Colliers-doubles, colliers-simples ; le collier d'or massif récompensait le courage et celui qui l'avait mérité obtenait parfois, outre l'honneur, double solde.

[11] Colliers-doubles, colliers-et-demi ; les colliers-doubles obtenaient double solde, les colliers-et-demi, une fois et demi la solde.

Candidats doubles, candidats simples.

Tels sont les militaires du cadre, qui jouissent de privilèges ; [12] les autres s'appellent *munifices*, parce qu'ils doivent les corvées.

## 8. Titres de ceux qui menaient autrefois les rangs

[1] L'antique coutume voulait que le premier officier de la légion passe centurion primipile, qui n'était pas seulement préposé à l'aigle, mais commandait aussi quatre centuries, soit quatre cents hommes, de la première ligne. [2] Étant à la tête de la légion entière, il avait des privilèges et des avantages. [3] De même, le premier hastaire, en deuxième ligne, conduisait deux centuries, soit deux cents hommes ; il s'appelle maintenant ducénaire. [4] Le premier de la première cohorte commandait une centurie et demie, soit cent cinquante hommes. C'est à lui que presque tout le service de la légion revient. [5] De même, le second hastaire dirigeait une centurie et demie, soit cent cinquante hommes. [6] Ainsi, les dix centuries de la première cohorte étaient dirigées par cinq ordinaires. [7] Ils ont reçu des anciens de grands avantages et un prestige considérable, afin que les autres soldats de la légion tout entière rivalisent d'efforts et de dévouement pour parvenir à de telles gratifications. [8] Il y avait aussi des centurions qui veillaient chacun sur une centurie ; ils s'appellent maintenant centeniers. Il y avait des dizainiers, mis à la tête de dix hommes, qui s'appellent maintenant chefs de chambrée. [9] La seconde cohorte avait cinq centurions ; de même, la troisième, la quatrième et jusqu'à la dixième cohorte. L'ensemble de la légion comptait cinquante-cinq centurions.

## 9. De la fonction du préfet de légion

[1] On envoyait aux armées comme légats de l'empereur d'anciens consuls, à qui les légions et les auxiliaires obéissaient tous ensemble dans l'organisation de la paix ou sous la nécessité de la guerre ; on les a remplacés aujourd'hui par des hommes en vue avec le grade de maîtres d'armée, qui commandent non pas deux légions chacun, mais un plus grand nombre d'unités.

[2] Pourtant, le responsable était le préfet de légion, qui avait le titre de comte du premier rang et détenait, en l'absence du légat, la plus haute autorité en tant que remplaçant. [3] Tribuns ou centurions et autres soldats exécutaient ses ordres.

seruabant; uigiliarum siue profectionis tessera ab eodem petebatur; [4] si miles crimen aliquod admisisset, auctoritate praefecti legionis a tribuno deputabatur ad poenam; [5] arma omnium militum, item equi uestes annona, ad curam ipsius pertinebant; [6] disciplinae seueritas, exercitatio non solum peditum, sed etiam equitum legionariorum praecepto eius cotidie curabatur. [7] Ipse autem iustus diligens sobrius legionem sibi creditam assiduis operibus ad omnem deuotionem, ad omnem formabat industriam, sciens ad praefecti laudem subiectorum redundare uirtutem.

## 10. De officio praefecti castrorum

[1] Erat etiam castrorum praefectus, licet inferior dignitate, occupatus tamen non mediocribus causis, ad quem castrorum positio, ualli et fossae aestimatio pertinebat. [2] Tabernacula uel casae militum cum impedimentis omnibus nutu ipsius curabantur. [3] Praeterea aegri contubernales et medici a quibus curabantur, expensae etiam, ad eius industriam pertinebant. [4] Vehicula sagmarum nec non etiam ferramenta quibus materies secatur uel caeditur quibusque aperiuntur fossae, [5] contextitur uallum, aquae ductus, item ligna uel stramina, arietes onagri ballistae ceteraque genera tormentorum ne deessent aliquando procurabat. [6] Is post longam probatamque militiam peritissimus omnium legebatur ut recte doceret alios quod ipse cum laude fecisset.

## 11. De officio praefecti fabrorum

[1] Habet praeterea legio fabros tignarios structores carpentarios ferrarios pictores reliquosque artifices ad hibernorum aedificia fabricanda, ad machinas turres ligneas ceteraque quibus uel expugnantur aduersariorum ciuitates uel defenduntur propriae praeparatos, [2] qui arma uehicula ceteraque genera tormentorum uel noua facerent uel quassata repararent. [3] Habebat etiam fabricas scutarias loricas arcuarias, in quibus sagittae missibilia cassides omniaque armorum genera formabantur. [4] Haec enim erat cura praecipua, ut quicquid exercitui necessarium uidebatur numquam deesset in castris, [5] usque eo ut etiam cunicularios haberent qui ad morem Bessorum ducto sub terris cuniculo murisque intra fundamenta perfossis in prouisi emergerent ad urbes hostium capiendas. Horum iudex proprius erat praefectus fabrorum.

---

11, 1 habet *mss.* (*Lang, Önnersfors*): habebat *corr. Reeve*

Pour les gardes ou le mouvement, c'est de lui qu'on sollicitait la consigne. [4] Si un soldat avait commis un crime, l'autorité du préfet de légion désignait un tribun pour le supplice. [5] Les armes de tous les soldats, ainsi que les chevaux, l'habillement, le ravitaillement étaient confiés à ses soins. [6] La sévérité de la discipline, l'entraînement tant des fantassins que des cavaliers légionnaires relevait de sa responsabilité quotidienne. [7] Lui-même, juste, attentif, sobre, inculquait à la légion qui lui était confiée, par des travaux réguliers, un dévouement total, une activité sans relâche, sachant que la valeur de ses subordonnés rejaillissait sur la gloire du préfet.

## 10. De la fonction du préfet du camp

[1] Il y avait aussi le préfet du camp, peut-être d'un rang inférieur, mais néanmoins chargé de tâches non sans importance. De lui relevaient l'emplacement du camp, le plan du rempart et du fossé. [2] Les tentes ou les baraques des soldats, avec tous les bagages, se réglèrent sur son ordre. [3] En outre, les soldats malades et les médecins qui les soignaient, les dépenses aussi, relevaient de sa compétence. [4] Les véhicules et les bêtes de somme, mais aussi l'outillage pour couper le bois d'œuvre ou abattre les arbres, pour creuser les fossés, [5] pour établir le rempart, les conduites d'eau; de même le bois et la paille, béliers, onagres, balistes et machines de toute espèce, il veillait à ce que rien de tout cela jamais ne manquât. [6] Cet officier, qui avait fait ses preuves au cours d'une longue carrière militaire, était choisi comme étant le plus compétent de tous pour bien instruire les autres de ce qu'il avait lui-même accompli avec distinction.

## 11. De la fonction du préfet des ouvriers

[1] La légion possède en outre forgerons, charpentiers, maçons, carrossiers, métallurgistes, peintres et autres artisans, pour construire les bâtiments des quartiers d'hiver, initiés aux machines, aux tours de bois et à tous les engins qui servent à assiéger les cités de l'ennemi ou à défendre les nôtres, [2] qui fabriquent à neuf armes, véhicules et machines de toute espèce ou en réparent les dégâts. [3] Elle possédait aussi des ateliers pour les boucliers, les cuirasses, les arcs, qui produisaient flèches, projectiles, casques et armes de toute espèce. [4] La préoccupation principale était que tout ce qui était indispensable à l'armée ne fit jamais défaut dans le camp, [5] au point qu'il y avait même des mineurs qui, à la façon des Besses, en creusant une galerie souterraine et en perçant les murs sous les fondations, surgissaient à l'improviste pour s'emparer des villes ennemies. Leur responsable propre était le préfet des ouvriers.

## 12. De officio tribuni militum

[1] Decem cohortes habere diximus legionem, sed prima erat miliaria, in qua censu genere litteris forma uirtute pollentes milites mittebantur. [2] Huic tribunus praeerat armorum scientia, uirtute corporis, morum honestate praecipuus. Reliquae cohortes prout principi placuisset a tribunis uel a praepositis regebantur. [3] Tanta autem seruabatur exercendi militis cura, ut non solum tribuni uel praepositi contubernales sibi creditos sub oculis suis iuberent cotidie meditari, sed etiam ipsi armorum arte perfecti ceteros ad imitationem proprio hortarentur exemplo. [4] Tribuni autem sollicitudo, tribuni laudatur industria, cum miles ueste nitidus, armis bene munitus ac fulgens, exercitii usu et disciplina eruditus incedit.

## 13. De centuriis atque uexillis peditum

[1] Primum signum totius legionis est aquila, quam aquilifer portat. Dracones etiam per singulas cohortes a draconariis feruntur ad proelium. [2] Sed antiqui, quia sciebant in acie commisso bello celeriter ordines aciesque turbari atque confundi, ne hoc posset accidere, cohortes in centurias diuiserunt et singulis centuriis singula uexilla constituerunt, [3] ita ut ex qua cohorte uel quota esset centuria in illo uexillo litteris esset adscriptum, quod intuentes uel legentes milites in quantouis tumultu a contubernalibus suis aberrare non possent. [4] Centuriones insuper qui nunc centenarii uocantur, nimium bellicosos, loricatos, transuersis cassidum cristis, ut facilius noscerentur, [5] singulas iusserunt gubernare centurias, quatenus nullus error existeret, cum centeni milites sequerentur non solum uexillum suum, sed etiam centurionem, qui signum habebat in galea. [6] Rursus ipsae centuriae in contubernia diuisae sunt, ut decem militibus sub uno papilione degentibus unus quasi praeesset decanus, qui caput contubernii nominatur. [7] Contubernium autem manipulus uocabatur ab eo quod coniunctis manibus pariter dimicabant.

## 14. De turmis equitum legionariorum

[1] Quemadmodum inter pedites centuria uel manipulus appellatur, ita inter equites turma dicitur; et habet una turma equites triginta duos. [2] Huic qui praeest decurio nominatur. Centum enim decem pedites ab uno centurione sub uno uexillo gubernantur; similiter triginta duo equites ab uno decurione sub uno uexillo reguntur.

---

13, 4 nimium bellicosos loricatos εδβ (*Lang 1869 add., Önnersfors, Ortoleva 2006*): [nimium bellicosos] *secl. Lang 1869*, [nimium bellicosos loricatos] *secl. Lang 1885, Reeve*

## 12. De la fonction du tribun militaire

[1] Nous avons dit que la légion comptait dix cohortes. Mais la première était la milliaire, où l'on envoyait les soldats qui se signalaient par le revenu, la naissance, l'instruction, la prestance, la valeur. [2] À sa tête se trouvait le tribun que distinguaient le métier des armes, l'allure physique, les qualités morales. Les autres cohortes, selon la décision du prince, étaient commandées par des tribuns ou des commissionnés. [3] On attachait tant de soin à l'entraînement des soldats, que tribuns et commissionnés devaient non seulement faire effectuer l'exercice sous leurs yeux tous les jours aux compagnons d'armes qui leur étaient confiés, mais aussi, par leur maîtrise du métier des armes, les encourager à imiter leur propre exemple. [4] C'est à l'application du tribun, c'est à son activité que vont les éloges, quand la tenue du soldat est soignée, qu'il porte bien ses armes, qu'il se montre rompu à la pratique des exercices et à la discipline.

## 13. Des centuries et des vexillations de fantassins

[1] Le premier symbole de toute la légion est l'aigle, confiée au porte-aigle. Les dragons sont portés par les dragonaires au combat dans chacune des cohortes. [2] Mais les anciens, parce qu'ils savaient qu'à la bataille, une fois le combat engagé, le désordre et la confusion gagnent bien vite les rangs et les lignes, ont, pour éviter ce risque, divisé les cohortes en centuries et, dans chaque centurie, créé les vexillations, [3] étant entendu que, pour identifier la cohorte et le numéro de la centurie, des lettres l'indiquaient sur l'étendard et les soldats n'avaient qu'à les regarder ou les lire pour ne pas s'écarter de leurs camarades dans le pire des tumultes. [4] En outre, étaient placés à la tête de chaque centurie des centurions qu'on appelle aujourd'hui centeniers, les mieux préparés à la guerre, portant une cuirasse et un casque à crête transversale, pour être aisément reconnaissables, [5] sans qu'il y eût aucune erreur possible, puisque chaque troupe de cent hommes suivait non seulement son étendard, mais aussi son centurion, qui portait un signe sur son casque. [6] À leur tour, les centuries elles-mêmes sont divisées en chambrées, dix soldats vivant sous la même tente avec, à leur tête, le dizénier, qui se nomme le chef de chambrée. [7] La chambrée s'appelait manipule, parce que ses soldats combattaient en unissant leurs mains.

## 14. Des escadrons de cavaliers légionnaires

[1] Tout comme on parle, dans l'infanterie, de centurie ou de manipule, dans la cavalerie, il est question d'escadron; et l'escadron compte trente-deux cavaliers. [2] Celui qui le commande se nomme décurion. Cent dix fantassins sont commandés par un centurion sous le même étendard; de la même manière, trente-deux cavaliers sont commandés par un seul décurion sous le même étendard.



[3] Praeterea sicut centurio eligendus est magnis uiribus, procera statura, qui hastas uel missibilia perite iaculetur et fortiter, qui dimicare gladio et scutum rotare doctissime nouerit, [4] qui omnem artem didicerit armorum, uigilans sobrius agilis, magis ad facienda quae ei imperantur quam ad loquendum paratus, [5] contubernales suos ad disciplinam retineat, ad armorum exercitium cogat, ut bene uestiti et calciati sint, ut arma omnium defricentur ac splendeant, [6] similiter eligendus est decurio qui turmae equitum praeponatur imprimis habili corpore, ut loricatus et armis circumdatus omnibus cum summa admiratione equum possit ascendere, equitare fortissime, [7] conto scienter uti, sagittas doctissime mittere, turmales suos, id est sub cura sua equites positos, erudire ad omnia quae equestris pugna deposcit, eosdemque cogere loricas suas uel catafractas, contos et cassides frequenter tergere et curare. [8] Plurimum enim terroris hostibus armorum splendor importat. Quis credat militem bellicosum cuius dissimulatione situ ac rubigine arma foedantur? [9] Non solum autem equites, sed etiam ipsos equos assiduo labore conuenit edomari. Itaque ad decurionem et sanitatis et exercitationis tam hominum quam equorum pertinet cura.

## 15. Quemadmodum legionum acies instruantur

[1] Nunc qualiter instruenda sit acies, si pugna immineat, declaretur unius legionis exemplo, quod, si usus exegerit, transferri possit ad plures.

Equites locantur in cornibus.

Acies peditum a prima cohorte incipit ordinari in cornu dextro; [2] huic cohors secunda coniungitur; tertia cohors in media acie collocatur; huic adnectitur quarta; quinta uero cohors sinistrum suscipit cornum. [3] Sed ante signa et circa signa nec non etiam in prima acie dimicantes principes uocabantur, hoc est ordinarii ceterique principales. [4] Haec erat grauis armatura, quia habebant cassides catafractas ocreas scuta gladios maiores, quos spathas uocant, et alios minores, quos semispathia nominant, plumbatas quinas positas in scutis, quas primo impetu iaciunt; [5] item bina missibilia, unum maius ferro triangulo unciarum nouem, hastili pedum quinque semis, quod pilum uocabant, nunc spiculum dicitur, ad cuius ictum exercebantur praecipue milites, quod arte et uirtute directum et scutatos pedites et loricanos equites saepe transuerberat, aliud minus ferro unciarum quinque, hastili pedum trium semis, quod tunc uerriculum, nunc uerrutum dicitur.

[8] Secunda acies similiter armabatur, in qua consistentes milites hastati uocabantur. Sed in secunda acie dextro cornu cohors sexta ponebatur, cui iungebatur

---

15, 6 scutati que corr. Ortoleva 2006: scutati qui εδβ (Lang 1869), scutati, secl. [qui] corr. Lang 1885, Önnersfors, Reeve

[3] En outre, de même qu'il faut choisir comme centurion un homme pour sa grande vigueur et sa haute taille, capable de lancer traits et javelots adroitement et avec force, qui sache manier le glaive et faire tourner le bouclier avec adresse, [4] instruit de toute espèce d'escrime, vigilant, sobre, agile, davantage prêt à exécuter les ordres reçus qu'à parler, [5] un homme qui maintienne ses camarades dans la discipline, qui, pour aller à l'exercice, les contraigne tous à bien se vêtir et se chauffer et à frotter et faire briller leurs armes; [6] de la même manière, il faut choisir comme décursion, à mettre à la tête d'un escadron de cavaliers, un homme avant tout apte physiquement, qui puisse, portant armes et cuirasse, monter à cheval à la plus grande admiration de tous, chevaucher énergiquement, [7] manipuler adroitement sa lance, tirer très habilement à l'arc, instruire son escadron, c'est-à-dire les cavaliers confiés à ses soins, à tout ce qu'exige le combat de cavalerie, et leur faire régulièrement nettoyer et entretenir leurs cuirasses ou cottes de mailles, lances et casques. [8] En effet, l'éclat des armes contribue pour beaucoup à jeter l'effroi chez l'ennemi. Qui prendrait pour un soldat prêt à la guerre celui dont les armes sont souillées par le manque d'entretien, la moisissure et la rouille? [9] Mais ce ne sont pas seulement les cavaliers, mais aussi leurs montures qu'il faut rompre à un effort assidu. C'est pourquoi le décursion a la responsabilité de la santé et de l'exercice tant des hommes que des chevaux.

## 15. Comment on déploie les lignes des légions

[1] À présent, la manière de déployer la ligne de bataille, si le combat est imminent, sera illustrée par l'exemple d'une seule légion; en cas de besoin, elle pourra s'appliquer à plusieurs.

La cavalerie se place aux ailes.

La ligne des fantassins se range en commençant par la première cohorte à l'aile droite. La deuxième cohorte se joint à elle. [2] La troisième cohorte se place au centre du dispositif. La quatrième s'y attache. La cinquième cohorte se charge de l'aile gauche. [3] Mais ceux qui combattent devant les enseignes et autour d'elles et aussi en première ligne s'appelaient *principes*, c'est-à-dire les ordinaires et les autres militaires du cadre. [4] C'était l'infanterie lourde, parce que ces soldats portaient casque, cuirasse, jambières, bouclier, glaive long, qu'ils appelaient épées; et d'autres plus petits, qu'ils appellent demi-épées; chacun cinq dards plombés placés dans le bouclier, qu'ils lancent au premier assaut; [5] de même chacun deux javelots, un plus grand au fer triangulaire de neuf onces, à la hampe de cinq pieds et demi, qu'ils nommaient *pilum*, mais qui s'appelle maintenant petit épi, que les soldats s'exerçaient particulièrement à lancer, parce que, dirigé avec adresse et énergie, il transperce souvent le bouclier des fantassins et la cuirasse des cavaliers; un autre plus petit, au fer de cinq onces, à la hampe de trois pieds et demi, qu'on appelle tantôt *uerriculum*, tantôt *uerrutum*.

[8] La deuxième ligne était armée de la même manière; les soldats qui s'y trouvaient s'appelaient *hastaires*. Mais, en seconde ligne, à l'aile droite se plaçait la

septima; [9] octaua cohors mediam aciem tenebat nona comitante; decima cohors in secunda acie sinistrum semper obtinet cornum.

[6] Post hos erant ferentarii et leuis armatura, quos nunc exculcatores et armaturas dicimus, scutatique, plumbatis gladiis et missilibus accincti, sicut nunc prope omnes milites uidentur armati. [7] Erant item sagittarii cum cassidibus catafractis et gladiis, sagittis et arcubus; erant funditores, qui ad fundas uel fustibalos lapides iaciebant; erant tragularii, qui ad manuballistas uel arcuballistas dirigebant sagittas.

## 16. Quemadmodum triarii uel centuriones armentur

[1] Post omnes autem acies triarii cum scutis catafractis et galeis ocreati cum gladiis semispathiis plumbatis et binis missilibus locabantur, qui genu posito subsidebant, ut, si primae acies uincerentur, ab his quasi de integro reparata pugna posset sperari uictoria.

[2] Omnes antesignani uel signiferi, quamuis pedites, loricas minores accipiebant et galeas ad terrorem hostium ursinis pellibus tectas. [3] Centuriones uero habebant catafractas et scuta et galeas ferreas, sed transuersis et argentatis cristis, ut celerius agnoscerentur a suis.

## 17. Commissa pugna grauem armaturam stare pro muro

[1] Illud autem sciendum est et modis omnibus retinendum: commisso bello prima ac secunda acies stabat immota, triarii quoque residebant; ferentarii autem armaturae exculcatores sagittarii funditores, hoc est leuis armatura, aduersarios prouocabant ante aciem praecedentes. [2] Si hostes fugare potuerant, sequebantur; si eorum uirtute aut multitudine premebantur, reuertebantur ad suos et post eos stabant. [3] Excipiebat autem proelium grauis armatura et tamquam murus, ut ita dicam, ferreus stabat, et non solum missilibus, sed etiam gladiis cominus dimicabant. [4] Et si hostes fugassent, non sequebatur grauis armatura, ne aciem suam ordinationemque turbaret et ad dispersos recurrentes hostes incompositos opprimerent, sed leuis armatura cum funditoribus sagittariis et equitibus fugientes sequebatur inimicos. [5] Hac dispositione atque cautela sine periculo legio uincebat aut superata seruabatur incolumis, quia legionis ius est facile nec fugere nec sequi.

sixième cohorte, à laquelle se joignait la septième. [9] La huitième cohorte tenait le centre, accompagnée de la neuvième. La dixième cohorte, dans la seconde ligne, occupe toujours l'aile gauche.

[6] Derrière eux se trouvaient les voltigeurs et l'infanterie légère, qu'on appelle maintenant *excultatores* et *armaturae*, et les hommes avec bouclier, armés de dards plombés, de glaives et de javelots, comme presque tous les soldats paraissent armés aujourd'hui. [7] Il y avait de même les archers avec casque, cuirasse et glaive, arc et flèches. Il y avait les frondeurs, qui jetaient des balles de pierre à la fronde ou au fustibale. Il y avait les porteurs de javelots à propulseur, qui tiraient des flèches à la baliste à main ou à l'arbalète.

## 16. Comment les triaires et les centurions sont armés

[1] Derrière l'ensemble des lignes de bataille se plaçaient les triaires avec bouclier, cuirasse, casque et jambières, avec la demi-épée, les dards plombés et deux javelots chacun; ils attendaient, un genou en terre, pour pouvoir, au cas où les deux premières lignes auraient le dessous, reprendre la bataille comme au début et espérer la victoire.

[2] Tous, garde-enseignes et porte-enseignes, quoique fantassins, recevaient une cuirasse réduite et un casque recouvert d'une peau d'ours, pour impressionner l'ennemi. [3] Les centurions avaient la cuirasse, le bouclier et le casque de fer, mais à la crête transversale argentée, pour être aussitôt reconnus par leurs soldats.

## 17. Au moment d'engager la bataille, l'infanterie lourde doit se dresser comme un mur

[1] Il faut savoir et retenir à tout prix qu'au moment d'engager la bataille, la première et la deuxième ligne se tenaient immobiles; les triaires aussi restaient fixes; voltigeurs, fantassins légers, rabatteurs, archers, frondeurs, c'est-à-dire les unités légères, provoquaient l'adversaire en s'avançant devant les lignes. S'ils avaient pu mettre l'ennemi en déroute, ils le poursuivaient; [2] s'ils étaient pressés par sa valeur ou par sa masse, ils se retiraient auprès des leurs et s'installaient derrière eux. [3] La suite de la bataille incombait à l'infanterie lourde, qui se dressait tel un mur de fer, pour ainsi dire, et ils ne combattaient plus seulement à distance avec des armes de jet, mais au contact, le glaive à la main. [4] Et s'ils avaient mis l'ennemi en fuite, ce n'était pas l'infanterie lourde qui le poursuivait, pour éviter de jeter le désordre dans la ligne et les rangs, de crainte que, s'ils se dispersaient, l'ennemi ne revînt les malmenés désorganisés, mais c'était l'infanterie légère, avec frondeurs, archers et cavaliers, qui poursuivait l'ennemi en déroute. [5] Grâce à ce dispositif et à ces précautions, la légion triomphait sans péril ou, ayant le dessous, se tirait d'affaire sans dommage, parce que la règle de la légion est de ne fuir ni de poursuivre facilement.

## 18. Nomina militum et gradus in scutis eorum auersis scribenda

[1] Sed ne milites aliquando in tumultu proelii a suis contubernalibus aberrarent, diuersis cohortibus diuersa in scutis signa pingebant, ut ipsi nominant, digmata, sicut etiam nunc moris est fieri. [2] Praeterea in auerso scuto uniuscuiusque militis litteris erat nomen adscriptum, addito ex qua esset cohorte quaeue centuria.

[3] Ex his igitur apparet legionem bene institutam quasi munitissimam esse ciuitatem, quae omnia proelio necessaria secum ubique portaret nec metueret repentinum hostium superuentum, quae etiam in mediis campis subito fossa se ualloque muniret, quae omne genus militum, omne genus contineret armorum. [4] Si quis igitur pugna publica superari barbaros cupit, ut Diuinitatis nutu, dispositione imperatoris inuicti reparentur ex tironibus legiones uotis omnibus petat. [5] Intra breue autem spatium temporis iuniores diligenter electi et exercitati cotidie non solum mane, sed etiam post meridiem omni armorum disciplina uel arte bellandi ueteres illos milites qui orbem terrarum integrum subegerunt facile coaequabunt.

[6] Nec moueat quod olim est consuetudo mutata quae nocuit; sed huius felicitatis ac prouisionis est perennitas tua ut pro salute rei publicae et noua excogitet et antiqua restituat. [7] Omne opus difficile uidetur antequam temptes; ceterum si exercitati et prudentes uiri dilectui praependantur, celeriter manus bellis apta poterit adgregari et diligenter institui. [8] Quiduis enim efficit sollertia, si competentes non denegentur expensae.

## 19. Praeter corporis robur notarum uel computandi artem in tironibus eligendam

[1] Sed quoniam in legionibus plures scholae sunt quae litteratos milites quaerunt, ab his qui tirones probant in omnibus quidem staturae magnitudinem, corporis robur, alacritatem animi conuenit explorari, sed in quibusdam notarum peritia, calculandi computandique usus eligitur. [2] Totius enim legionis ratio, siue obsequiorum siue militarium munerum siue pecuniae, cotidie adscribitur actis maiore prope diligentia quam res annonaria uel ciuilis polyptychis adnotatur. [3] Cotidianas etiam in pace uigilias, item excubitum siue agrarias, de omnibus centuriis et contuberniis uicissim milites faciunt, ut, ne quis contra iustitiam praegrauetur aut alicui praestetur immunitas, nomina eorum qui uices suas fecerunt breuibus inseruntur. [4] Quando quis commeatum acceperit uel quot dierum adnotatur in breuibus. Tunc enim difficile commeatus dabatur, nisi causis

18, 6 nocuit εRβ (Lang, Ortoleva 2006) : uiguit VW (Önnerfors, Reeve)

19, 1 scholae mss. (cf. Reeve, p. 170) : scholae corr. Lang, Önnerfors, Reeve (per err.)

19, 3 ut ne εδβ (Lang, Önnerfors, Ortoleva 2006) : et ne corr. Stewech (Reeve)

## 18. Titres et grades des soldats à inscrire sur la face extérieure de leur bouclier

[1] Pour éviter que les soldats, dans le tumulte de la bataille, ne s'écartent de leurs camarades, ils peignaient dans chaque cohorte sur leurs boucliers des signes distinctifs, qu'ils appelaient eux-mêmes des marques, comme il est encore d'usage de le faire maintenant. [2] En outre, sur la face extérieure du bouclier était inscrit le nom de chaque soldat, avec la mention de sa cohorte et de sa centurie.

[3] Il en résulte que la légion était judicieusement constituée, à l'image de la cité la mieux fortifiée, emportant partout avec elle tout le nécessaire pour la bataille, sans craindre l'arrivée soudaine de l'ennemi, puisque, même en rase campagne, elle s'entourait sans délai d'un fossé et d'un rempart, qui contenait tous les types de soldats et tous les types d'armes. [4] Si donc quelqu'un, pour la défense de l'État, aspire à vaincre l'ennemi, qu'il demande de tous ses vœux que, par la volonté divine et grâce aux dispositions prises par l'empereur invincible, on reconstitue les légions avec des recrues. [5] À bref délai, ces nouveaux soldats, soigneusement choisis et formés chaque jour, matin comme après-midi, à tous les managements d'armes et à tous les genres de combats, égaleront facilement ces illustres guerriers d'autrefois qui ont soumis l'univers tout entier.

[6] Qu'importe si la tradition s'est perdue jadis pour notre malheur. Mais il appartient au bonheur et à la prévoyance de Votre Pérennité, pour le salut de l'État, de concevoir du neuf et de rétablir le passé. [7] Toute tâche paraît rude avant de l'entreprendre. Du reste, si le recrutement est confié à des hommes éprouvés et compétents, on pourra réunir rapidement des effectifs aptes à la guerre et les instruire avec soin. [8] Le savoir-faire peut tout réaliser, si l'on ne refuse pas les dépenses nécessaires.

## 19. En plus de la force physique, il faut rechercher chez les recrues la maîtrise de l'écriture et du calcul

[1] Mais puisque, dans les légions, il existe plusieurs pelotons-écoles qui demandent des soldats sachant lire et écrire, ceux qui sélectionnent les recrues doivent bien examiner chez tous la taille, la force physique, la vivacité d'esprit; mais, chez certains, on recherche la connaissance de la sténographie et la maîtrise du calcul écrit et mental. [2] Le fonctionnement de toute la légion — services d'honneur ou corvées ou finances — est consigné chaque jour dans les rapports avec presque plus de soin qu'on n'en met à noter les approvisionnements ou les services civils dans les registres. [3] Les veilles quotidiennes, même en temps de paix, ainsi que les tours de garde ou le service dans les avant-postes, sont assurés à tour de rôle par les soldats de toutes les centuries et de toutes les chambrées. Afin que nul ne soit surchargé contre toute justice ou ne bénéficie d'exemptions, les noms de ceux qui ont accompli leur tour sont notés dans les registres. [4] La date à laquelle un soldat a obtenu un congé et sa durée sont notées dans les registres.

iuustissimis adprobatis, [5] nec aliquibus milites instituti deputabantur obsequiis nec priuata eisdem negotia mandabantur, siquidem incongruum uideretur imperatoris militem, qui ueste et annona publica pascebatur, utilitatibus uacare priuatis. [6] Ad obsequia tamen iudicum uel tribunorum nec non etiam principalium deputabantur milites qui uocabantur accensi, hoc est postea additi quam fuisset legio completa, quos nunc supernumerarios uocant. [7] Fasciculariam tamen, id est lignum foenum aquam stramen, etiam legitimi milites in castra portabant; munifices enim ab eo appellantur quod haec munera faciunt.

## 20. Donatiui partem dimidiam debent apud signa milites sequestrare seruandam

[1] Illud uero ab antiquis diuinitus institutum est, ut ex donatiuo quod milites consequuntur dimidia pars sequestraretur apud signa et ibidem ipsis militibus seruaretur, [2] ne per luxum aut inanium rerum comparisonem ab ipsis contubernalibus posset absumi; plerique enim homines et praecipue pauperes tantum erogant quantum habere potuerint. Seditio autem ista pecuniae primum ipsis contubernalibus docetur accommoda; [3] nam cum publica sustententur annona, ex omnibus donatiuis augetur eorum pro medietate castrense peculium. [4] Miles deinde qui sumptus suos scit apud signa depositos de deserendo nil cogitat, magis diligit signa, pro illis in acie fortius dimicat, more humani ingenii, ut pro illis habeat maximam curam in quibus suam uidet positam esse substantiam. [5] Denique decem folles, hoc est decem sacci, per cohortes singulas ponebantur in quibus haec ratio condebatur. [6] Addebatur etiam saccus undecimus in quem tota legio particulam aliquam conferebat sepulturae scilicet causa, ut, si quis ex contubernalibus defecisset, de illo undecimo sacco ad sepulturam ipsius promeretur expensa. [7] Haec ratio apud signiferos, ut nunc dicunt, in cophino seruabatur; et ideo signiferi non solum fideles, sed etiam litterati homines eligebantur, qui et seruarent deposita et scirent singulis reddere rationem.

## 21. In legione ita fieri promotiones ut per omnes cohortes transeant qui promouentur

[1] Non tantum humano consilio, sed etiam Diuinitatis instinctu legiones a Romanis arbitror constitutas, in quibus decem cohortes ita sunt ordinatae, ut omnium unum corpus, una uideatur esse coniunctio. [2] Nam quasi in orbem

---

20, 7 seruarent *M* (Ortoleva 2006): seruare  $B\delta\beta$  (Lang, Önnersfors, Reeve) || et scirent singulis reddere rationem  $\epsilon\delta$  (Lang 1869, Önnersfors, Ortoleva 2006): scirent et singulis reddere rationem  $\beta$  (Lang 1885), et rationem scirent singulis reddere *corr. Reeve*

Alors, en effet, un congé se donnait difficilement, sauf pour des motifs reconnus parfaitement légitimes, [5] et les soldats formés n'étaient pas détachés à n'importe quels services d'honneur et ne se voyaient pas confier d'affaires privées, tant il paraissait anormal qu'un soldat de l'empereur, vêtu et nourri aux frais de l'État, fût occupé à des intérêts privés. [6] Aux services d'honneur rendus aux chefs ou aux tribuns ainsi qu'aux militaires du cadre étaient détachés des soldats appelés additionnels, c'est-à-dire ajoutés après que la légion eut été complétée, qu'on appelle aujourd'hui surnuméraires. [7] Les portages cependant, à savoir le bois, le foin, l'eau, la paille, même les soldats réguliers s'en chargeaient dans le camp. On les appelle *munifices*, parce qu'ils accomplissent ces corvées.

## 20. Les soldats doivent consigner en dépôt la moitié de leurs libéralités auprès des enseignes

[1] Les anciens ont été bien inspirés de décider que, des libéralités reçues par les soldats, la moitié serait consignée auprès des enseignes et conservée là pour les soldats, [2] de peur que les camarades eux-mêmes ne la dissipent dans le luxe et des achats futiles. La plupart des hommes, en effet, et spécialement les pauvres, dépensent tout ce qu'ils peuvent posséder. Pareil dépôt d'argent se révèle d'abord fort avantageux pour les camarades eux-mêmes. [3] Car, étant nourri aux frais de l'État, l'ensemble des libéralités qu'il a reçues augmente pour moitié son pécule militaire. [4] Ensuite, le soldat qui sait ses gains déposés auprès des enseignes ne pense pas à désertir, s'attache davantage aux enseignes, combat pour elles avec plus d'ardeur à la bataille, vu l'inclination de l'esprit humain à accorder tous ses soins à ce qui conditionne sa subsistance. [5] Aussi dix bourses, c'est-à-dire dix sacs, étaient déposées à raison d'une par cohorte, pour y conserver ce compte. [6] S'y ajoutait encore un onzième auquel la légion, dans son ensemble, versait une cotisation pour la sépulture, afin qu'au cas où l'un des camarades viendrait à décéder, on tirât de ce onzième sac les frais de sa sépulture. [7] Ce montant était conservé par les porte-enseignes, comme on dit maintenant, dans un coffre. Et c'est pourquoi les porte-enseignes étaient choisis non seulement honnêtes, mais aussi instruits, pour à la fois conserver les dépôts et pouvoir faire le compte de chacun.

## 21. Dans la légion, les promotions se font de sorte que les promus passent par toutes les cohortes

[1] Ce n'est pas seulement la sagesse humaine, mais aussi l'inspiration divine qui a guidé les Romains, selon moi, dans l'organisation des légions. Les dix cohortes y sont ainsi ordonnées que toutes paraissent ne former qu'un seul corps, un seul ensemble. [2] Les soldats sont promus par rotation, pour ainsi dire, dans



quendam per diuersas cohortes et diuersas scholas milites promouentur, ita ut ex prima cohorte ad gradum quempiam promotus uadat ad decimam cohortem et rursus ab ea crescentibus stipendiis cum maiore gradu per alias recurrat ad primam. [3] Ideo primi pili centurio, postquam in orbem omnes cohortes per diuersas administrauerit scholas, in prima cohorte ad hanc peruenit palmam in qua ex omni legione infinita commoda consequatur, sicut primiscrinus in officio praefectorum praetorio ad honestum quaestuosumque militiae peruenit finem. [4] Ita legionarii equites cohortes suas contubernii affectione uenerantur, cum naturaliter equites a peditibus soleant discrepare. [5] Per hanc ergo contextionem in legionibus et omnium cohortium et equitum peditumque seruatur una concordia.

## 22. Quid inter tubicines et cornicines et classicum intersit

[1] Habet praeterea legio tubicines cornicines bucinatores. Tubicen ad bellum uocat milites et rursus receptui canit. Cornicines quotiens canunt, non milites, sed signa ad eorum obtemperant nutum. [2] Ergo, quotiens ad aliquod opus exituri sunt soli milites, tubicines canunt; quotiens mouenda sunt signa, cornicines canunt; quotiens autem pugnatur, et tubicines et cornicines pariter canunt. [3] Classicum item appellatur quod bucinatores per cornum dicunt. Hoc insigne uidetur imperii, quia classicum canitur imperatore praesente uel cum in militem capitaliter animaduertitur, quia hoc ex imperatoris legibus fieri necesse est. [4] Siue ergo ad uigilias uel ad agrarias faciendas siue ad opus aliquod uel ad decursionem campi exeunt milites, tubicine uocante operantur et rursus tubicine admonente cessant. Cum autem mouentur signa aut iam mota figenda sunt, cornicines canunt. [5] Quod ideo in omnibus exercitiis et processionibus custoditur, ut in ipsa pugna facilius obtemperent milites, siue eos pugnare siue stare siue sequi uel redire praeceperint duces, [6] siquidem ratio manifesta sit semper in otio debere fieri quod necessario faciendum uidetur in proelio.

## 23. De exercitatione militum

[1] Legionis ordinatione digesta ad exercitium reuertimur, unde, sicut iam dictum est, exercitus nomen accepit.

Iuniores quidem et noui milites mane ac post meridiem ad omne genus exercebantur armorum, [2] ueteres autem et eruditi sine intermissione semel in die exercebantur armis; neque enim longitudo aetatis aut annorum numerus artem bellicam tradit, sed post quanta uolueris stipendia inexercitatus miles semper est tiro.

les diverses cohortes et pelotons-écoles ; ainsi, il passe de la première cohorte par promotion de grade jusqu'à la dixième, et, de là, dans l'autre sens, il revient avec une solde et un grade chaque fois supérieur jusqu'à la première cohorte. [3] Ainsi, le centurion primipile, après avoir successivement commandé toutes les cohortes à travers les divers pelotons-écoles, couronne sa carrière à la première cohorte où il obtient, de toute la légion, les plus grands avantages, tout comme le titulaire en chef, au grade de préfet du prétoire, parvient au faite des honneurs et du traitement dans l'armée. [4] De même, les cavaliers légionnaires vouent à leur propre cohorte un attachement de camarades, alors que, par nature, les cavaliers n'ont souvent rien à faire avec les fantassins. [5] Grâce à cette solidarité, il règne, dans les légions, une même concorde entre toutes les cohortes et entre cavaliers et fantassins.

## 22. En quoi diffèrent les trompettes, les cors et le *classicum*

[1] La légion possède, en outre, trompettes, cors et buccins. La trompette appelle les soldats au combat et, inversement, sonne la retraite. Quand sonnent les cors, ce ne sont pas les soldats, mais les enseignes qui obéissent à leur ordre. [2] Chaque fois que les soldats sortent seuls pour effectuer un travail, ce sont les trompettes qui sonnent ; quand les enseignes doivent faire mouvement, ce sont les cors ; quand on combat, trompettes et cors sonnent de concert. [3] On appelle *classicum* la sonnerie des buccins au cor (?). C'est la marque du pouvoir suprême, parce qu'elle retentit en présence de l'empereur ou lorsqu'un soldat subit la peine de mort, ce qui se fait nécessairement au nom de l'autorité de l'empereur. [4] Si donc, pour assurer leurs tours de garde ou le service dans les avant-postes, ou pour effectuer un travail ou des manœuvres, les soldats sortent du camp, ils s'activent au son de la trompette et, inversement, s'arrêtent à son signal. Quand les enseignes font mouvement ou doivent s'immobiliser, les cors retentissent. [5] Cet usage s'applique à tous les exercices et défilés, pour que les soldats soient préparés à obéir au cœur du combat, que leurs chefs donnent l'ordre de combattre ou de s'arrêter ou de poursuivre ou de reculer, tant est vraie la règle qu'il faut toujours faire à l'exercice ce qui est évidemment nécessaire à la bataille.

## 23. De l'entraînement des soldats

[1] Une fois décrite l'organisation de la légion, nous revenons à l'exercice d'où, on l'a déjà dit, l'armée a tiré son nom.

Les jeunes soldats et les nouvelles recrues s'exerçaient matin et après-midi à tous les types d'armes. [2] Les anciens et ceux déjà instruits pratiquaient les armes une fois par jour sans exception. En effet, ni l'ancienneté ni la carrière ne transmettent le métier des armes, mais, quel que soit le nombre d'années de service, un soldat sans instruction reste toujours une recrue.

[3] Armaturam, quae festis diebus exhibetur in circo, non tantum armaturae qui sub campidoctore sunt, sed omnes aequaliter contubernales cotidiana meditatione discebant. [4] Nam et uelocitas usu ipso adquiritur corporis et scientia ferendi hostem seque protegendi, praesertim si gladiis comminus dimicetur; illud uero maius est, quod seruare ordines discunt et uexillum suum in tantis permixtionibus, in ipsa prolusione comitantur nec inter doctos aliquis error existit, cum multitudinis sit tanta confusio.

[5] Ad palum quoque uel sudibus exerceri percommodum est, cum latera uel pedes aut caput petere punctim caesimque condiscant.

Saltus quoque et ictus facere pariter adsuescant, insurgere tripudiantes in clipeum rursusque subsidere, nunc gestiendo prouolare cum saltu, nunc cedentes in terga resilire.

[6] Missilibus etiam palos ipsos procul ferire meditentur, ut et ars dirigendi et dexterarum uirtus possit ad crescere. [7] Sagittarii uero uel funditores scopas, hoc est fruticum uel straminum fascies, pro signo ponebant, ita ut sexcentis pedibus remouerentur a signo, ut sagittis uel certe lapidibus ex fustibalo destinatis signum saepius tangerent. [8] Propterea sine trepidatione in acie faciebant quod ludentes in campo fecerant semper. [9] Adsuescendum est etiam ut semel tantum funda circa caput rotetur, cum ex ea mittitur saxum. Sed et manu sola omnes milites meditabantur libralia saxa iactare, qui usus paratior creditur, quia non desiderat fundam.

[10] Missibilia quoque uel plumbatas iugi perpetuoque exercitio dirigere cogebantur, usque adeo ut tempore hiemis de tegulis uel scindulis, quae si deessent certe de cannis ulua uel culmo, et porticus tegerentur ad equites et quaedam uelut basilicae ad pedites, in quibus tempestate uel uentis aere turbato sub tecto armis erudiebatur exercitus. [11] Ceteris autem etiam hibernis diebus, si niues tantum pluuiarum cessarent, exerceri cogebantur in campo, ne intermissa consuetudo et animos militum debilitaret et corpora.

[12] Siluam caedere, portare onera, transilire fossas, natate in mari siue fluminibus, gradu pleno ambulare uel currere etiam armatos cum sarcinis suis frequentissime conuenit, ut cotidiani laboris usus in pace difficilis non uideatur in bello.

[13] Siue ergo legio siue auxilia fuerint, exerceantur assidue; nam quemadmodum bene exercitatus miles proelium cupit, ita formidat indoctus. [14] Postremo sciendum est in pugna usum amplius prodesse quam uires; nam si doctrina cesset armorum, nihil paganus distat a milite.

[3] L'escrime, qui s'exhibe au cirque les jours de fête, s'enseignait non seulement au contingent confié au maître d'armes, mais de la même façon à tous les camarades par un entraînement quotidien. [4] Car l'agilité du corps s'acquiert par la pratique même, ainsi que l'art de frapper l'ennemi et de se couvrir, surtout si l'on se bat au glaive corps à corps. Il est encore plus important d'apprendre à garder les rangs et à suivre son étendard dans des situations très confuses, y compris lors des exercices de préparation, et les soldats bien formés ne commettent aucune erreur, si grande que soit la confusion de la mêlée.

[5] Il est aussi très utile de s'exercer au poteau ou avec des pieux, quand on apprend à viser, d'estoc et de taille, les flancs ou les pieds ou la tête.

Qu'on s'habitue aussi à effectuer des sauts et à porter des coups, à surgir en bondissant sur le bouclier et à reprendre sa place en sens inverse, tantôt à voler vers l'avant d'un mouvement rapide, tantôt à sauter en arrière en se repliant.

[6] Qu'on s'exerce à lancer de loin des projectiles sur les poteaux, pour pouvoir améliorer et l'art de viser et la vigueur de la main droite. [7] Les archers et les frondeurs plaçaient des balais, c'est-à-dire des fagots de branchages et de paille, en guise de cibles, s'en éloignaient de six cents pieds et devaient atteindre la cible à plusieurs reprises de leurs flèches ou avec des balles lancées au fustibale. [8] Aussi était-ce sans trembler qu'à la bataille ils faisaient ce qu'ils avaient toujours fait à l'exercice. [9] Il faut également s'habituer à ne faire tourner qu'une seule fois la fronde autour de la tête pour lancer la balle. Mais tous les soldats s'exerçaient aussi à jeter à main nue des pierres d'une livre, dont l'usage passe pour plus commode, puisqu'il ne requiert pas de fronde.

[10] On les obligeait aussi, par un entraînement répété et continu, à lancer javelots et dards plombés, au point que, pendant la période d'hiver, on couvrait des portiques de tuiles ou de bardeaux, à défaut, de chaume ou d'osier pour les cavaliers, et des bâtiments comme les basiliques pour les fantassins, où, quand le temps était gâté par l'orage et le vent, l'armée pratiquait le maniement d'armes à l'abri. [11] Les autres jours d'hiver encore, dès que cessaient la neige et les pluies, on les menait s'exercer à la plaine, pour éviter que l'interruption de l'entraînement n'affaiblît les soldats au physique et au moral.

[12] Abattre des arbres, porter des charges, franchir des fossés, nager dans la mer ou dans les cours d'eau, marcher au pas cadencé ou courir, même avec armes et bagages, voilà ce qu'il convient de faire très souvent, pour que la pratique de l'effort quotidien en temps de paix ne semble pas pénible en temps de guerre.

[13] Légion ou auxiliaires doivent donc s'entraîner régulièrement. Car autant le soldat bien entraîné aspire à la bataille, autant il la redoute, faute d'instruction. [14] Enfin, il faut savoir qu'au combat la pratique sert davantage que la force, car, si le métier des armes se perd, rien ne distingue plus le civil du soldat.

## 24. Exempla adhortationum exercitii militaris de aliis artibus tracta

[1] Athleta uenator auriga propter exiguam mercedem uel certe plebis fauorem cotidiana meditatione artes suas aut seruare aut augere consueuit; [2] militem, cuius est manibus seruanda res publica, studiosius oportet scientiam dimicandi usumque rei bellicae iugibus exercitiis custodire, cui contingit non tantum gloriosa uictoria, sed etiam amplior praeda, quem ad opes ac dignitates ordo militiae et imperatoris iudicium consueuit euehere. [3] Artifices scaenici ab exercitiis non recedunt pro laude uulgi; miles sacramento lectus ab exercitio armorum uel nouellus uel iam uetustus cessare non debet, cui pugnandum est pro salute propria et libertate communi, [4] praesertim cum antiqua sit prudensque sententia omnes artes in meditatione consistere.

## 25. Enumeratio ferramentorum uel machinarum legionis

[1] Legio autem non tantum militum numero, sed etiam genere ferramentorum uincere consueuit.

Primum omnium instruitur iaculis quae nullae loricae, nulla possunt scuta sufferre. [2] Nam per singulas centurias singulas carroballistas habere consueuit, quibus muli ad trahendum et singula contubernia ad armandum uel dirigendum, hoc est undecim homines, deputantur. [3] Hae quanto maiores fuerint, tanto longius ac fortius tela iaculantur. Non solum autem castra defendunt, uerum etiam in campo post aciem grauis armaturae ponuntur; ante quarum impetum nec equites loricati nec pedites scutati possunt hostium stare. [4] In una autem legione quinquaginta quinque carroballistae esse solent.

Item decem onagri, hoc est singuli per singulas cohortes, in carpentis bubus portantur armati, ut, si forte hostes ad oppugnandum uenerint uallum, sagittis et saxis possint castra defendi.

[5] Scaffas quoque de singulis trabibus excauatas cum longissimis funibus et interdum etiam ferreis catenis secum legio portat, quatenus contextis hisdem, sicut dicunt, monoxylis, superiectis etiam tabulatis, flumina sine pontibus quae uadari nequeunt tam a peditibus quam ab equitatu sine periculo transeantur.

[6] Habet ferreos arpagones, quos lupos uocant, et falces ferreas confixas longissimis contis, item ad fossarum opera facienda bidentes ligones palas rastra alueos cophinos quibus terra portetur. Habet quoque dolabras securae ascias serras, quibus materies ac pali dedolantur atque serrantur. [7] Habet praeterea artifices

## 24. Exemples d'exhortations à l'entraînement militaire tirés d'autres professions

[1] L'athlète, le chasseur dans l'arène, le conducteur de char, en échange d'un salaire modeste ou bien des faveurs de la foule, ont toujours entretenu ou développé leurs talents par l'entraînement quotidien. [2] Le soldat, qui tient entre ses mains le salut de l'État, doit, avec plus de ferveur encore, entretenir sa connaissance et sa pratique du métier des armes par des exercices assidus, puisqu'il en tire non seulement la gloire de la victoire, mais aussi une part plus importante de butin, lui que la hiérarchie militaire et l'estime de l'empereur ont toujours promu aux gratifications et aux grades. [3] Les artistes de la scène n'abandonnent jamais leurs répétitions en échange de l'approbation de la foule. Le soldat admis au serment militaire ne doit pas cesser de pratiquer les armes, qu'il soit nouveau ou déjà ancien, puisqu'il lui appartient de combattre pour son salut personnel et la liberté de tous, [4] surtout qu'une maxime ancienne et vérifiée veut que tous les arts résident dans l'exercice.

## 25. Énumération des outils et des machines de la légion

[1] La légion, de longue date, l'emporte non seulement par son effectif, mais aussi par la nature de ses outils.

Avant tout, elle dispose de projectiles auxquels aucune cuirasse, aucun bouclier ne peut résister. [2] Car chaque centurie possède d'ordinaire une baliste sur roues, à laquelle on affecte des mules pour la tirer et un soldat par chambrée, soit onze hommes, pour l'armer et la pointer. [3] Plus elles sont grandes, plus loin et plus fort elles lancent les traits. Elles ne défendent pas seulement le camp, mais, même à l'exercice, on les place derrière la ligne de l'infanterie lourde. À leur attaque, ni les cavaliers cuirassés de l'ennemi, ni ses fantassins armés de boucliers ne peuvent résister. [4] Chaque légion a d'ordinaire cinquante-cinq balistes sur roues.

De même, dix onagres, soit un par cohorte, sont transportés, prêts à tirer, sur des chars à bœufs, pour pouvoir défendre le camp à coup de flèches et de pierres, si l'ennemi vient attaquer le fossé.

[5] Des barques aussi, creusées dans un tronc entier, munies de très longues cordes et, parfois même, de chaînes de fer, sont transportées par la légion, afin qu'en reliant ces monoxyles, comme on les appelle, et en disposant des planches par-dessus, fantassins et cavalerie passent sans danger les cours d'eau dépourvus de ponts et non guéables.

[6] La légion possède des grappins de fer, appelés loups, et des faux de fer fixées à de très longues perches; de même, pour la réalisation des fossés, pioches, houes, pelles, bèches, paniers, bacs pour transporter la terre. Elle a aussi des dolabres, des haches, des herminettes, des scies, pour tailler et scier le bois d'œuvre et les pieux. [7] Elle a en outre des ouvriers avec tous les outils, qui, pour assiéger les cités

cum omnibus ferramentis, qui ad oppugnandas hostium ciuitates testudines musculos arietes uineas, ut appellant, turres etiam ambulatorias faciunt.

[8] Verum ne singula enumerando plura dicantur, uniuersa quae in quocumque belli genere necessaria esse creduntur secum legio debet ubique portare, ut in quouis loco fixerit castra armatam faciat ciuitatem.

## LIBER TERTIVS

1. Qui modus esse debeat exercitus
2. Quemadmodum sanitas gubernetur exercitus
3. Quanta cura prouidenda sint atque seruanda pabula uel frumenta
4. Quemadmodum oporteat prouideri ne seditionem milites faciant
5. Signorum militarium quanta sint genera
6. Quanta sit seruanda cautela cum uicinis hostibus mouetur exercitus
7. Quemadmodum flumina quae maiora sunt transeantur
8. Quemadmodum castra debeant ordinari
9. Quae et quanta consideranda sint ut intellegatur utrum superuentibus et insidiis an publico debeat Marte conflagri
10. Quid oporteat fieri si quis desuetum a pugna exercitum habeat uel tironem
11. Quae ipso die procuranda sint quo publica committitur pugna
12. Inuestigandum quid sentiant milites pugnaturi
13. Quemadmodum idoneus locus eligatur ad pugnam
14. Quemadmodum acies debeat ordinari ut in conflictu reddatur inuicta
15. Ratio podismi quantum spatium in acie inter singulos homines in longum uel inter singulos ordines in latum debeat custodiri
16. De equitibus ordinandis
17. De subsidiis quae post aciem collocantur
18. In quo loco primus dux stare debeat, in quo secundus, in quo tertius
19. Quibus remediis uirtuti uel dolis hostium resistatur in acie
20. Quot generibus pugna publica committatur et quomodo etiam qui inferior numero et uiribus est ualeat obtinere
21. Viam abscedendi hostibus dandam ut deleantur facilius fugientes
22. Quemadmodum ab hostibus recedatur si consilium displicet pugnae
23. De camelis et catafractis equitibus

ennemies, fabriquent tortues, galeries, béliers, mantelets, qu'ils appellent vignes, et aussi tours mobiles.

[8] Bref, pour abrégé cette énumération, tous les équipements qui passent pour nécessaires en toute espèce de guerre doivent être partout transportés par la légion, afin qu'en quelque lieu qu'elle établisse son camp, elle en fasse une cité en armes.

## LIVRE III

1. Quelle taille doit avoir l'armée
2. Comment on maintient la santé de l'armée
3. Avec quel soin il faut pourvoir au fourrage et au blé, et à leur conservation
4. Comment il faut veiller à prévenir la rébellion des soldats
5. Combien de sortes de signaux il existe
6. Quelles précautions il faut prendre quand l'armée se déplace au voisinage de l'ennemi
7. Comment on traverse les grands fleuves
8. Comment il faut organiser le camp
9. Tout ce qu'il faut considérer pour comprendre s'il faut s'engager par surprise et embuscade ou par attaque à découvert
10. Ce qu'il faut faire si l'on a une armée déshabituée du combat ou faite de recrues
11. Quelles précautions il faut prendre le jour même où l'on engage la bataille
12. Il faut sonder l'état d'esprit des soldats avant la bataille
13. Comment on choisit un lieu propice à la bataille
14. Comment la ligne de bataille doit être déployée pour être invaincue dans l'affrontement
15. Calcul de l'espace à observer en longueur entre chaque homme dans la ligne de bataille et en profondeur entre chaque rang
16. Du déploiement de la cavalerie
17. Des troupes de réserve qui se placent derrière la ligne de bataille
18. À quel endroit doivent se tenir le commandant en chef, le commandant en second, le commandant en troisième
19. Par quelles parades on résiste à la valeur ou aux ruses de l'ennemi dans la ligne de bataille
20. De combien de façons on engage la bataille rangée et comment même celui qui est inférieur en nombre ou en puissance peut gagner
21. Il faut donner à l'ennemi une voie de retraite pour l'écraser plus facilement dans sa fuite
22. Comment on fait retraite devant l'ennemi si l'on décide de ne pas combattre
23. Des chameaux et des cavaliers cuirassés



24. Quomodo quadrigis falcatis uel elephantis in acie possit obsisti
25. Quid fieri debeat si uel pars fugerit uel totus exercitus
26. Regulae bellorum generales

[1] Athenienses et Lacedaemonios ante Macedonas rerum potitos prisci loquuntur annales. Verum apud Athenienses non solum rei bellicae, sed etiam diuersarum artium uiguit industria, Lacedaemoniis autem praecipua fuit cura bellorum. [2] Primi denique experimenta pugnarum de euentibus colligentes artem proeliorum scripsisse firmantur, usque eo ut rem militarem, quae uirtute sola uel certe felicitate creditur contineri, ad disciplinam peritiaeque studia reuocarint ac magistros armorum, quos tacticos appellauerunt, iuuentutem suam usum uarietatemque pugnandi praeceperint edocere. [3] O uiros summa admiratione laudandos, qui eam praecipue artem ediscere uoluerunt sine qua aliae artes esse non possunt!

Horum sequentes instituta Romani Martii operis praecepta et usu retinuerunt et litteris prodiderunt, [4] quae per diuersos auctores librosque dispersa, imperator inuicte, mediocritatem meam adbreuiare iussisti, ne uel fastidium nasceretur ex plurimis uel plenitudo fidei deesset in paruis.

[5] Quantum autem in proeliis Lacedaemoniorum disciplina profuerit, ut omittam cetera, Xanthippi declaratur exemplo, qui Atilium Regulum Romanumque exercitum saepe uictorem, [6] cum Carthaginensibus non uirtute, sed arte solus ferret auxilium, prostratis exercitibus cepit ac domuit unoque congressu triumphans bellum omne confecit. [7] Nec minus Hannibal petiturus Italiam Lacedaemonium doctorem quaesiuit armorum, cuius monitis tot consules tantasque legiones inferior numero ac uiribus interemit.

[8] Igitur qui desiderat pacem praeparet bellum; qui uictoriam cupit milites imbuat diligenter; qui secundos optat euentus dimicet arte, non casu. Nemo prouocare, nemo audet offendere, quem intellegit superiorem esse, si pugnet.

## 1. Qui modus esse debeat exercitus

[1] Primus liber tironum dilectum exercitiumque deprompsit. Sequens legionis institutionem disciplinamque edocuit militarem. Hic tertius classicum sonat. [2] Ideo enim illa praemissa sunt, ut haec, in quibus peritia certaminum et uictoriae summa consistit, disciplinae ordine custodito et intellegentur celerius et amplius adiuuant.

24. Comment on peut résister aux quadriges à faux ou aux éléphants dans la ligne de bataille
25. Ce qu'il faut faire si l'armée, en tout ou en partie, est en déroute
26. Maximes générales de la guerre

[1] Les Athéniens et les Lacédémoniens, avant les Macédoniens, ont conquis l'hégémonie, disent les plus anciennes annales. Mais, si les Athéniens ont beaucoup œuvré au développement non seulement de l'art de la guerre, mais encore de bien d'autres arts, les Lacédémoniens, eux, se sont principalement consacrés à la guerre. [2] En fin de compte, tirant les leçons de l'issue des combats, on assure qu'ils ont les premiers mis par écrit l'art des batailles, si bien qu'ils ont élevé la chose militaire, qui se résume, croit-on, au seul courage ou même à la chance, au rang de discipline et d'objet d'étude et qu'ils ont chargé des maîtres d'armes, qu'ils appelaient *tactici*, d'inculquer à leur jeunesse la pratique du combat sous toutes ses formes. [3] Ô ces hommes dignes de la plus vive admiration, qui ont voulu apprendre tout spécialement cet art sans lequel les autres ne sauraient exister !

Suivant leur exemple, les Romains ont à la fois conservé, par la pratique, les règles du métier de Mars et les ont confiées à l'écriture. [4] Ces connaissances, dispersées dans les livres de divers auteurs, empereur vaincu, Vous avez donné à ma modeste personne l'ordre de les abrégé, pour éviter que l'ennui ne naquit de la profusion des sources ou que la fidélité à l'ensemble fit défaut dans un cadre exigü.

[5] L'exemple de Xanthippe, pour m'en tenir à cela, montre à quel point la science des Lacédémoniens leur fut utile dans les batailles. Face à Atilius Régulus et à son armée romaine souvent victorieuse, [6] il vint seul à la rescousse des Carthaginois, non avec son courage, mais avec sa science, alors que leurs armées avaient été écrasées ; il fit prisonniers les Romains, les soumit et triompha au terme d'un seul affrontement, qui mit fin à toute la guerre. [7] Hannibal ne fit pas autrement, quand, décidé à gagner l'Italie, il s'attacha un maître de stratégie lacédémonien et, grâce à ses leçons, anéantit tant de consuls et tant de légions, en dépit de l'infériorité numérique de ses forces.

[8] Par conséquent, que celui qui désire la paix prépare la guerre ; que celui qui aspire à la victoire instruisse avec soin ses soldats ; que celui qui souhaite le succès combatte avec art, non au hasard. Nul n'ose provoquer ni affronter celui qu'il sait supérieur au combat.

## 1. Quelle taille doit avoir l'armée

[1] Le livre premier a développé la sélection et l'entraînement des recrues ; le suivant a enseigné l'organisation de la légion et la formation militaire ; celui-ci sonne le signal de la bataille. [2] Ces préalables, en effet, sont nécessaires pour que les connaissances sur lesquelles reposent l'expérience des combats et leur aboutissement victorieux, une fois assuré le cadre de la théorie, s'acquièrent plus rapidement et soient d'une plus grande efficacité.

[3] Exercitus dicitur tam legionum quam etiam auxiliorum nec non etiam equitum ad gerendum bellum multitudo collecta. Huius modus a magistris quaeritur armorum. [4] Nam cum Xersis et Darii uel Mitridatis ceterorumque regum qui innumerabiles armauerant populos exempla releguntur, euidenter apparet nimium copiosos exercitus magis propria multitudine quam hostium uirtute depressos. [5] Nam pluribus casibus subiacet amplior multitudo. In itineribus pro mole sua semper est tardior; in longiore autem agmine etiam a paucis superuentum adsolet pati; in locis autem asperis uel fluminibus transeundis propter impedimentorum moras saepe decipitur; praeterea ingenti labore numerosis animalibus equisque pabula colliguntur. [6] Rei quoque frumentariae difficultas, quae in omni expeditione uitanda est, cito maiores fatigat exercitus. Nam quantolibet studio praeparetur annona, tanto maturius deficit quanto pluribus erogatur. [7] Aqua denique ipsa nimiae multitudini aliquando uix sufficit. Quod si casu acies uerterint tergum, necesse est multos cadere de multis et illos qui effugerint, ut semel territos postea formidare conflictum.

[8] Veteres autem, qui remedia difficultatum experimentis didicerant, non tam numerosos quam eruditos armis exercitus habere uoluerunt. [9] Itaque in leuioribus bellis unam legionem mixtis auxiliis, hoc est decem milia peditum et duo milia equitum, crediderunt posse sufficere, quam manum praetores uelut minores duces ad expeditionem saepe ducebant. [10] Quod si magnae hostium copiae dicerentur, consularis potestas cum uiginti milibus peditum et quattuor milibus equitum tamquam comes maior mittebatur. [11] Quod si infinita multitudo ex gentibus ferocissimis rebellasset, tunc nimia necessitate cogente duo duces et duo mittebantur exercitus cum eiusmodi praecepto: « ut prouideant ne quid res publica detrimenti capiat consules ambo alterue ». [12] Denique, cum in diuersis regionibus contra diuersos hostes a populo Romano annis prope omnibus pugnaretur, ideo sufficiebant militum copiae, quia utilius iudicabant non tam grandes exercitus habere quam plures, illa tamen ratione seruata ne umquam amplior multitudo socialium auxiliarium esset in castris quam ciuium Romanorum.

## 2. Quemadmodum sanitas gubernetur exercitus

[1] Nunc, quod uel maxime prouidendum est, quemadmodum sanitas custodiatur exercitus admonebo, hoc est locis aquis tempore medicina exercitio.

[2] Locis, ne in pestilenti regione iuxta morbosas paludes, ne aridis et sine opacitate arborum campis aut collibus, ne sine tentoriis aestate milites

---

1, 9 uelut  $\epsilon$  (*Lang, Önnersfors*): uel  $\delta\beta$  (*Reeve*)

1, 11 ut prouideant  $\epsilon$  (*Lang 1869, Önnersfors*): prouideant  $\delta$  (*Lang 1885, Reeve*), praeuideant  $\beta$  || alter amboue *post* alterue *om.*  $\epsilon$  (*Lang*): alter amboue  $\delta\beta$  (*Önnersfors*), uel *ante* alter amboue *add.* *Reeve*

[3] Le terme d'armée désigne la masse — légions, auxiliaires et aussi cavaliers — qui est réunie pour faire la guerre. Les maîtres de stratégie s'interrogent sur ses proportions. [4] Car, quand on relit l'expérience de Xerxès, de Darius, de Mithridate et des autres rois qui avaient armé des peuples innombrables, il apparaît clairement que les armées trop nombreuses ont été défaites plus par leur propre multitude que par la valeur de l'ennemi. [5] Bien des difficultés guettent des hommes trop nombreux. Pendant le mouvement, en raison de sa propre masse, il est toujours trop lent : une colonne trop longue s'expose à être surprise par quelques hommes. Dans les endroits escarpés ou au passage des fleuves, l'embarras des bagages est source d'erreurs. En outre, récolter du fourrage pour une multitude d'animaux et de chevaux demande un travail énorme. [6] La difficulté du ravitaillement aussi, — chose qu'il faut éviter dans toute expédition —, accroît rapidement la fatigue des armées trop considérables. Car, quel que soit le soin mis à pourvoir aux approvisionnements, ils s'épuisent d'autant plus vite qu'ils se distribuent à un plus grand nombre. [7] Enfin, l'eau elle-même suffit parfois à peine pour une trop grande multitude. Si, par malheur, l'armée est en déroute, il est inévitable que beaucoup d'hommes tombent parmi la masse et que les fuyards, une fois qu'ils ont pris peur, redoutent ensuite l'affrontement.

[8] Les anciens, à qui l'expérience des difficultés avait enseigné les moyens de les prévenir, voulaient moins des armées nombreuses que bien formées aux armes. [9] C'est pourquoi, pour les guerres limitées, ils croyaient qu'une seule légion, complétée d'auxiliaires, c'est-à-dire dix mille fantassins et deux mille cavaliers, pouvait suffire, troupe que des préteurs, en tant que commandants en second, menaient souvent en campagne. [10] S'il était question de grandes forces ennemies, le pouvoir consulaire, avec vingt mille fantassins et quatre mille cavaliers, était engagé pour exercer le commandement suprême. [11] Si une masse innombrable de nations très sauvages s'était soulevée, alors, en cas de nécessité absolue, les deux commandants suprêmes et deux armées étaient engagés avec, pour instruction « que les consuls, ensemble ou séparément, veillent à ce que l'État ne subît aucun dommage ». [12] Enfin, alors que le peuple romain combattait presque chaque année dans diverses contrées, contre différents ennemis, les effectifs des forces suffisaient, précisément parce qu'on jugeait plus utile d'avoir non pas tant des armées considérables que plusieurs, compte tenu cependant du fait qu'il ne fallait jamais avoir dans le camp un nombre d'auxiliaires plus grand que celui des citoyens romains.

## 2. Comment on maintient la santé de l'armée

[1] À présent — c'est un objet essentiel de nos précautions — je vais exposer les moyens de préserver la santé de l'armée, c'est-à-dire le campement, les eaux, la saison, la médecine, l'entraînement.

[2] Pour le campement, que les soldats ne s'arrêtent pas dans une région malsaine à proximité de marais contagieux et dans des plaines ou des hauteurs arides

commorentur, [3] ne egressi tardius et calore solis et fatigatione itineris contrahant morbum, sed potius in aestu ante lucem coepto itinere ad destinata perueniant, [4] ne saeua hieme iter per niues ac pruinas noctibus faciant aut lignorum patiantur inopiam aut minor illis uestium suppetat copia; nec sanitati enim nec expeditioni idoneus miles est qui algere compellitur.

[5] Nec perniciosus uel palustribus aquis utatur exercitus; nam malae aquae potus, ueneno similis, pestilentiam bibentibus generat.

[6] Iam uero ut casu aegri contubernales oportunis cibis reficiantur ac medicorum arte curentur; principiorum tribunorumque et ipsius comitis qui maiorem sustinet potestatem iugis quaeritur diligentia; [7] male enim cum his agitur quibus necessitas et belli incumbit et morbi.

[8] Sed rei militaris periti plus cotidiana armorum exercitia ad sanitatem militum putauerunt prodesse quam medicos. [9] Itaque pedites sine intermissione imbribus uel niuibus sub tecto, reliquis diebus exerceri in campo uoluerunt; [10] similiter equites non solum in planis, sed etiam in abruptis et fossarum hiatu difficillimis semitis seque et equos suos assidue exercere iusserunt, ut nihil his in necessitate proelii accidere posset incognitum. [11] Ex quo intellegitur quanto studiosius armorum arte docendus sit semper exercitus, cum ei laboris consuetudo et in castris sanitatem et in conflictu possit praestare uictoriam.

[12] Si autumnali aestiuoque tempore diutius in hisdem locis militum multitudo consistat, ex contagione aquarum et odoris ipsius foeditate uitiatibus haustibus et aere corrupto perniciosissimus nascitur morbus, qui prohiberi non potest aliter, nisi frequenti mutatione castrorum.

### 3. Quanta cura prouidenda sint atque seruanda pabula uel frumenta

[1] Ordo postulat ut de commeatu, pabulo frumentisque dicatur. Saepius enim penuria quam pugna consumit exercitum, et ferro saeuior fames est. [2] Deinde reliquis casibus potest in tempore subueniri, pabulatio et annona in necessitate remedium non habent, nisi ante condantur. [3] In omni expeditione unum est et maximum telum, ut tibi sufficiat uictus, hostes frangat inopia.

et dépourvues d'ombrage et qu'ils ne restent pas sans tente en été; [3] que, sortant du camp trop tard, ils ne contractent pas de maladie sous l'effet du soleil brûlant et de la fatigue de la route, mais qu'ils se mettent en marche de préférence avant le jour, pour arriver à destination à l'heure la plus chaude; [4] qu'en plein hiver, ils ne fassent pas route la nuit dans la neige ou la pluie, qu'ils ne manquent pas de bois et qu'ils aient des vêtements en suffisance, car un soldat qui souffre du froid n'est en mesure ni de soigner sa santé, ni de partir en campagne.

[5] Les eaux contaminées ou marécageuses sont impropres à l'usage de l'armée. La consommation d'une eau mauvaise, tel du poison, provoque une épidémie chez ceux qui en boivent.

[6] Dès lors, si par malheur des camarades sont malades, qu'ils se rétablissent grâce à une alimentation appropriée et reçoivent les soins des médecins; une attention permanente est requise des officiers, des tribuns et même du commandant en chef, titulaire du plus haut grade: [7] en effet, ceux sur qui pèse en même temps la fatalité de la guerre et de la maladie sont au plus mal.

[8] Mais les spécialistes de l'art militaire ont toujours été d'avis que le manie-ment quotidien des armes contribue plus à la santé du soldat que les médecins. [9] Aussi voulaient-ils que les fantassins s'exercent sans interruption, par temps de pluie ou de neige à l'abri, les autres jours à la plaine. [10] De même, ils voulaient que les cavaliers s'entraînent régulièrement avec leurs chevaux non seulement en plaine, mais aussi dans des endroits escarpés et sur des sentiers rendus impraticables par l'obstacle des fossés, pour que rien d'imprévu ne puisse leur arriver dans la contrainte de la bataille. [11] On comprend ainsi que l'armée doive constamment s'instruire au métier des armes avec d'autant plus d'application, que l'accoutumance à l'effort peut lui assurer la santé dans le camp et la victoire dans les engagements.

[12] Si, en période d'automne ou d'été, des soldats s'installent très nombreux au même endroit, la contamination des eaux et l'odeur pestilentielle elle-même, corrompant les sources et l'atmosphère, provoquent une maladie très grave qu'on ne peut prévenir qu'en changeant souvent de cantonnement.

### 3. Avec quel soin il faut pourvoir au fourrage et au blé, et à leur conservation

[1] Mon plan m'amène à parler des transports, du fourrage et du blé. En effet, la disette affaiblit l'armée plus souvent que le combat et la faim est plus cruelle que le fer. [2] Ensuite, on peut improviser le ravitaillement en toutes circonstances, sauf en cas de nécessité: pour l'approvisionnement en fourrage et en blé, la situation est sans issue, si l'on ne dispose pas de réserves. [3] Dans toute campagne, l'arme absolue consiste à disposer soi-même de vivres en suffisance et à réduire l'ennemi à la disette.

Ante igitur quam inchoetur bellum, de copiis expensisque sollers debet esse tractatus, ut pabula, frumentum ceteraque annonariae species quas a prouincialibus consuetudo deposcit maturius exigantur et in oportunis ad rem gerendam ac munitissimis locis amplior semper modus quam sufficit adgregetur. [4] Quod si tributa deficiunt, prorogato auro comparanda sunt omnia; neque enim diuitiarum secreta possessio est, nisi armorum defensione seruetur. [5] Frequenter autem necessitas geminatur et obsidio saepe fit longior quam putaris, cum aduersarii etiam ipsi esurientes circumsidere non desinant quos fame sperant esse uincendos.

[6] Praeterea quicquid in pecore uel quacumque fruge uinoque hostis inferens bellum ad uictum suum poterit occupare non solum admonitis per edicta possessoribus, sed etiam coactis per electos executores ad castella idonea et armatorum firmata praesidiis uel ad tutissimas conferendum est ciuitates, urgendique prouinciales, ut ante irruptionem seque et sua moenibus condant. [7] Reparatio etiam murorum tormentorumque omnium ante curanda est. Nam si semel hostes praeuenerint occupatos, metu uniuersa turbantur, et quae ex aliis urbibus petenda sunt interclusis itineribus denegantur.

[8] Sed fidelis horreorum custodia et erogatio moderata consueuit sufficere pro copia, maxime si ab initio procuretur. Ceterum sera parsimonia est tunc seruare cum deficit. [9] In expeditionibus arduis per capita magis militum quam per dignitates ab antiquis praebantur annonae, ita ut post necessitatem eisdem a re publica redderentur.

Hiemelignorum et pabuli, aestate aquarum uitanda est difficultas, [10] frumenti uero et aceti uel uini nec non etiam salis omni tempore necessitas declinanda, ita ut urbes atque castella ab his militibus qui minus prompti inueniuntur in acie [11] armis sagittis fustibalis fundis et saxis, onagris ballistisque defendantur.

Praecipueque uitetur ne aduersariorum dolo atque periuriis decipiatur prouincialium incauta simplicitas; [12] frequentius enim commerciorum pacisque simulatio credulis quam arma nocuerunt.

Qua ratione famem collecti patiuntur hostes, dispersi uero crebris superuentibus facile uincuntur.

#### 4. Quemadmodum oporteat prouideri ne seditionem milites faciant

[1] Interdum mouet tumultum ex diuersis locis collectus exercitus et, cum pugnare nolit, irasci se simulat cur non ducatur ad bellum; quod hi praecipue faciunt qui in sedibus otiose delicateque uixerunt. [2] Nam asperitate insoliti laboris offensi quem in expeditione necesse est sustinere, praeterea metuentes proelium qui armorum exercitia declinarant, ad eiusmodi praecipitantur audaciam.

Avant donc que commence la guerre, les ressources et les dépenses doivent faire l'objet d'un traitement attentif, pour que le fourrage, le blé et les autres sortes de vivres qu'on réclame d'habitude des provinciaux soient requis de façon anticipée et qu'on entrepose des quantités toujours supérieures aux besoins dans des endroits choisis en vue des opérations et solidement fortifiés. [4] Si les impôts ne suffisent pas, on doit tout se procurer par un paiement anticipé en or, car la possession des richesses n'est assurée que par la protection des armes. [5] Fréquemment, les besoins redoublent et un siège dure souvent plus longtemps que prévu, quand l'ennemi, lui-même affamé, ne renonce pas à bloquer ceux qu'il espère vaincre par la faim.

[6] En ce qui concerne tout le bétail, les produits de la terre et le vin que l'ennemi pourrait accaparer pour ses besoins, non seulement les propriétaires seront informés par édit, mais aussi contraints par des huissiers spécialement désignés de tout rassembler dans des points fortifiés et pourvus de garnisons ou dans des cités parfaitement sûres; et il faudra presser les provinciaux de s'installer avec leurs biens à l'intérieur des murs dès avant l'invasion. [7] Il faut aussi veiller à anticiper la réparation des murs et de toutes les machines. Car, si jamais l'ennemi a surpris les gens au travail, la panique jette partout le désordre et, si l'on compte demander du secours aux autres villes, le blocus des routes le rend impossible.

[8] Mais la bonne gestion des dépôts et une consommation modérée tiennent bien souvent lieu d'abondance, surtout si l'on y veille dès le début. D'ailleurs, c'est économiser trop tard que faire des réserves quand la disette est là. [9] Dans les campagnes difficiles, les anciens fournissaient les rations plutôt par tête que d'après le grade, sachant qu'une fois sorti du danger, l'État réglerait les arriérés.

L'hiver, il faut éviter le problème du bois et du fourrage, l'été, celui de l'eau. [10] Blé, vinaigre ou vin, sans oublier le sel : en tout temps, il faut en prévenir la pénurie, de sorte que villes et fortins soient défendus par les soldats moins aptes à la bataille rangée, [11] avec armes, flèches, fustibales, frondes, et aussi pierres, onagres et balistes.

On évitera surtout que la ruse ou les faux serments de l'adversaire ne trompent la crédulité des provinciaux sans méfiance. [12] Trop souvent, en effet, le prétexte du commerce et de la paix fait plus de mal aux gens crédules que les armes.

C'est pourquoi l'ennemi réuni supporte la faim, alors que, dispersé, il est à la merci d'attaques répétées.

#### 4. Comment il faut veiller à prévenir la rébellion des soldats

[1] Parfois, l'agitation gagne une armée levée en divers endroits et, alors qu'elle ne veut pas combattre, elle feint de protester de n'être pas conduite à la bataille. C'est surtout le fait des soldats qui ont vécu chez eux dans le loisir et le confort. [2] Car la dureté d'une épreuve inhabituelle, qu'on subit inévitablement en campagne, jointe à la crainte de la bataille, précipite vers les excès de ce genre les soldats qui ont négligé le maniement d'armes.



[3] Cui uulneri multiplex medicina consuevit opponi. Dum adhuc separati sunt et in sedibus suis, tribunorum uel uicariorum nec non etiam principiorum ad omnem disciplinam artissima seueritate teneantur nihilque aliud nisi deuotionem moderationemque custodiant, campicursionem, ut ipsi appellant, inspectionemque armorum assidue faciant, nullis com meatibus uacent, ad nomen, ad signa obseruare non desinant. [4] Ad sagittas iaciendas, ad missibilia dirigenda, ad iactandos lapides uel funda uel manu, ad armaturae gestum, ad uectes pro similitudine gladiatorum punctim caesimque feriendo multo die usque ad sudorem sunt frequentissime detinendi, cursu etiam et saltu ad transmittendas fossas nihilo minus imbuendi. [5] Seu mare siue fluius uicinus est sedibus, aestiuo tempore ad natandum cogendi sunt omnes, praeterea siluam caedere, iter per dumos et abrupta facere, materiem dedolare, aperire fossam, occupare aliquem locum et, ne a contubernalibus detrudantur, scutis inuicem obuiantibus niti. [6] Ita exercitati et eruditi in sedibus milites, siue illi legionarii siue auxiliares siue equites fuerint, cum ad expeditionem ex diuersis conuenerint numeris, aemulatione uirtutis proelium magis necesse habent optare quam otium. Nemo cogitat de tumultu qui fiduciam de arte uel uiribus gerit.

[7] Dux autem esse debet attentus, ut in omnibus legionibus siue auxiliis uel uexillationibus a tribunis, uicariis principiisque, si qui turbulenti uel seditiosi sunt milites, non pro inuidia suggerentur, sed pro rerum ueritate cognoscat eosque prudentiore consilio segregatos a castris ad agendum aliquid quod ipsis prope uideatur optabile aut ad castella urbesque deputet muniendas atque seruandas, tanta subtilitate, ut, cum abiciuntur, uideantur electi. [8] Numquam enim ad contumaciam pari consensu multitudo prorumpit, sed incitatur a paucis, qui uitiorum scelerumque impunitatem sperant peccare cum plurimis.

[9] Quod si ferri medicinam necessitas extrema persuaserit, rectius est more maiorum in auctores criminum uindicari, ut ad omnes metus, ad paucos poena perueniat. [10] Laudabiliores tamen duces sunt quorum exercitum ad modestiam labor et usus instituit quam illi quorum milites ad oboedientiam suppliciorum formido compellit.

## 5. Signorum militarium quanta sint genera

[1] Multa quidem sunt discenda atque obseruanda pugnantibus, siquidem nulla sit negligentiae uenia, ubi de salute certatur; sed inter reliqua nihil magis ad uictoriam proficit quam monitis obtemperare signorum. [2] Nam cum uoce sola inter proeliorum tumultus regi multitudo non possit et, cum pro necessitate rerum plura ex tempore iubenda atque facienda sint, antiquus omnium gentium

[3] À ces maux, des remèdes variés peuvent pourvoir. Pendant que les soldats sont retirés dans leurs cantonnements, les tribuns ou leurs adjoints, comme aussi les officiers, doivent les maintenir dans une stricte discipline avec une sévérité extrême et n'entretenir chez eux que dévouement et sobriété; qu'ils organisent régulièrement l'exercice à pied, comme ils l'appellent, et l'inspection des armes; qu'ils n'accordent pas de congés; qu'ils rappellent sans relâche les ordres, les signaux; [4] qu'ils occupent constamment les soldats à tirer des flèches, à guider des projectiles, à lancer des pierres à la fronde ou à la main, au maniement d'armes, au bâton, qui tient lieu de glaive en frappant d'estoc et de taille, à longueur de journée, jusqu'à l'épuisement; et il faut aussi les entraîner à franchir des fossés en courant et en sautant. [5] Si la mer ou un cours d'eau est proche des cantonnements, il faut, l'été, leur imposer à tous la natation; en outre, abattre des arbres, progresser à travers taillis et escarpements, tailler du bois d'œuvre, ouvrir un fossé, occuper un emplacement et s'affronter l'un l'autre, bouclier contre bouclier, sans reculer face à leur camarade. [6] Ainsi exercés et instruits au cantonnement, les soldats, qu'ils soient légionnaires, auxiliaires ou cavaliers, quand ils se rassembleront en campagne au départ de diverses unités, rivaliseront de valeur, préparés à vouloir la bataille plutôt que le repos. Nul ne pense au tumulte, s'il est confiant dans ses capacités ou dans ses forces.

[7] Le chef doit être attentif, dans toutes les légions, auxiliaires ou escadrons, à apprendre des tribuns, de leurs adjoints et des officiers si des soldats sont indisciplinés ou séditeux, non sur la foi de dénonciations malveillantes, mais en fonction de la réalité des faits; et, en les éloignant judicieusement du camp, qu'il les détache pour une tâche qui leur paraisse utile, soit pour fortifier ou garder fortins et villes, avec assez de finesse pour qu'ils se sentent privilégiés, alors qu'on les écarte. [8] Jamais, en effet, une mutinerie n'éclate avec l'accord unanime de la masse, mais à l'initiative de quelques-uns, qui attendent l'impunité, pour leurs fautes et leurs crimes, de ceux commis par le plus grand nombre.

[9] Si le remède du fer est requis par une nécessité absolue, il est plus équitable de sévir, conformément à l'usage des ancêtres, contre les initiateurs des crimes, de manière que la crainte les atteigne tous, la sanction, seulement quelques-uns. [10] Cependant, les chefs qui font obéir leur armée par la pratique de l'effort ont plus de mérite que ceux dont les soldats sont contraints d'obéir par peur d'être punis.

## 5. Combien de sortes de signaux il existe

[1] Maints comportements sont à enseigner et à faire respecter par les combattants, tant il est vrai qu'aucune négligence n'est pardonnable, quand leur salut est en jeu. Mais, parmi tant d'autres, aucun ne contribue plus à la victoire que l'obéissance aux ordres transmis par les signaux. [2] Car la voix seule, dans le tumulte de la bataille, ne peut conduire la multitude et la nécessité de la situation impose de donner et d'exécuter sur-le-champ des ordres nombreux. L'expérience séculaire de

usus inuenit quomodo quod solus dux utile iudicasset per signa totus agnosceret et sequeretur exercitus.

[3] Tria itaque genera constat esse signorum, uocalia semiuocalia muta; quorum uocalia et semiuocalia percipiuntur auribus, muta uero referuntur ad oculos.

[4] Vocalia dicuntur quae uoce humana pronuntiantur, sicut in uigiliis uel in proelio pro signo dicitur, ut puta, « uictoria » « palma » « uirtus » « Deus nobiscum » « triumphus imperatoris » [5] et alia quaecumque uoluerit dare is qui in exercitu habet maximam potestatem. Sciendum tamen est ista uocabula cotidie debere uariari, ne ex usu signum hostes agnoscant et explorantes inter nostros uersentur impene.

[6] Semiuocalia sunt quae per tubam aut cornum aut bucinam dantur. Tuba quae directa est appellatur, bucina quae in semet aereo circulo flectitur, cornu quod ex uris agrestibus, argento nexum temperato arte spirituque canentis flatus emittit auditum. [7] Nam indubitatis per haec sonis agnoscit exercitus utrum stare uel progredi an certe regredi oporteat, utrum longe persequi fugientes an receptui canere.

[8] Muta signa sunt aquilae dracones uexilla flammulae tufae pinnae; quocumque enim haec ferri iusserit ductor, eo necesse est signum suum comitantes milites pergant. [9] Sunt et alia muta signa quae dux belli in equis aut indumentis et in ipsis armis, ut dinoscatur hostis, praecipit custodiri. Praeterea manu aliquid uel flagello more barbarico uel certe mota qua utitur ueste significat.

[10] Quae omnia in sedibus, in itineribus, in omni exercitatione castrensi, uniuersi milites et sequi et intellegere consuescant. Continuus enim usus necessarius uidetur in pace eius rei quae in proelii confusione seruanda sit.

[11] Item mutum et commune signum est quotiens proficiscente turba excitatus puluis ad similitudinem nubium surgit hostiumque prodit aduentum. Similiter, si diuisae sint copiae, per noctem flammis, per diem fumo significant sociis quod aliter non potest nuntiari. [12] Aliquantum in castellorum aut urbium turribus appendunt trabes, quibus aliquando erectis aliquando depositis indicant quae geruntur.

## 6. Quanta sit seruanda cautela cum uicinis hostibus mouetur exercitus

[1] Qui rem militarem studiosius didicerunt asserunt plura in itineribus quam in ipsa acie pericula solere contingere. [2] Nam in conflictu armati sunt omnes et hostem comminus uident et ad pugnandum animo ueniunt praeparati; in itinere minus armatus minusque attentus est miles et superuentus impetu uel fraude

---

5, 6 spirituque β (*Lang, Önnersfors, Ortoleva 2006*): spiritu quem δ (*Reeve*), spiritum quem ε || auditum ε (*Lang, Önnersfors, Ortoleva 2006*): auditur δ (*Reeve*), om. β

toutes les nations montre de quelle façon la décision judiciaire d'un seul chef est transmise par des signaux à l'ensemble de l'armée qui doit l'exécuter.

[3] On sait qu'il existe trois sortes de signaux : vocaux, semi-vocaux et muets. Parmi eux, les signaux vocaux et semi-vocaux sont perçus par l'ouïe ; les signaux muets, eux, concernent la vue.

[4] Sont appelés vocaux ceux qui sont émis par la voix humaine, comme le mot de passe lors des gardes ou à la bataille, par exemple « victoire », « palme », « courage », « Dieu avec nous », « triomphe de l'empereur » [5] et tout autre qu'a voulu donner le chef suprême de l'armée. Il faut cependant savoir que ces mots doivent changer chaque jour, pour éviter que la répétition n'en donne connaissance à l'ennemi et que ses éclaireurs ne puissent pénétrer impunément dans nos lignes.

[6] Sont semi-vocaux ceux que donnent la trompette, le cor ou le buccin ; on appelle trompette l'instrument qui est droit ; buccin, celui fait d'airain recourbé sur lui-même ; cor, provenant de bœufs sauvages, orné d'argent travaillé avec art, celui qu'emplit de son souffle le joueur pour émettre un son. [7] Leurs sons reconnaissables sans hésitation font savoir à l'armée si elle doit rester sur place, avancer ou plutôt reculer, si elle doit poursuivre loin les fuyards ou battre en retraite.

[8] Sont des signaux muets les aigles, dragons, étendards, fanions, aigrettes, plumets. Où que les dirige le chef, les soldats doivent les suivre aussitôt. [9] Il y a encore d'autres signaux muets que le chef de guerre impose aux chevaux, aux uniformes et aux armes même d'observer, pour identifier l'ennemi. De plus, il donne aussi tel signal de la main ou du fouet, à la manière barbare, voire d'un mouvement du vêtement qu'il porte.

[10] Tous ces signaux, au cantonnement, au cours des marches, lors de tout exercice au camp, l'ensemble de la troupe s'accoutume à les suivre et à les comprendre. Cette pratique ininterrompue est nécessaire en temps de paix pour l'assurer dans la confusion de la bataille.

[11] Autre signal muet, qui est universel : quand le départ d'une troupe soulève la poussière comme un nuage et annonce l'approche de l'ennemi. De la même manière, si les unités sont séparées, on fait savoir aux alliés, la nuit par des feux, le jour par de la fumée, ce qu'on ne peut communiquer autrement. [12] Certains, sur les tours des fortins ou des villes, assemblent des poutres, dont les mouvements vers le haut ou vers le bas indiquent ce qui se passe.

## 6. Quelles précautions il faut prendre quand l'armée se déplace au voisinage de l'ennemi

[1] Ceux qui ont le mieux étudié l'art militaire assurent que les marches comportent d'ordinaire plus de périls que la bataille elle-même. [2] Car, au contact, tous sont en armes et voient de près l'ennemi et viennent le cœur préparé au combat ; en route, le soldat est moins armé et moins attentif et, dans la surprise d'une attaque

subsessae repente turbatur. [3] Ideo omni cura omnique diligentia prouidere dux debet ne proficiscens patiatur incursum uel facile ac sine damno repellat inlatum.

[4] Primum itineraria omnium regionum in quibus bellum geritur plenissime debet habere perscripta, ita ut locorum interualla non solum passuum numero, sed etiam uiarum qualitate perdiscat, compendia deuerticula montes flumina ad fidem descripta consideret, usque eo ut sollertiores duces itineraria prouinciarum in quibus necessitas gerebatur non tantum adnotata, sed etiam picta habuisse firmentur, ut non solum consilio mentis, uerum aspectu oculorum uiam profecturus eligeret. [5] Ad hoc a prudentioribus et honoratis ac locorum gnaris separatim debet uniuersa perquirere et ueritatem colligere de pluribus, praeterea sub periculo eligentium uiarum duces idoneos scientesque percipere eosque custodiae mancipare addita poenae ostentatione uel praemii; [6] erunt enim utiles, cum intellegant nec fugiendi sibi copiam superesse et fidei praemium ac perfidiae parata supplicia. [7] Prouidendum quoque ut sapientes exercitatusque quaerantur, ne duorum aut trium error discrimen pariat uniuersis; interdum autem imperita rusticitas plura promittit et credit se scire quae nescit.

[8] Sed cautelae caput est ut ad quae loca uel quibus itineribus sit profecturus exercitus ignoretur; tutissimum namque in expeditionibus creditur facienda nesciri. [9] Ob hoc ueteres Minotauri signum in legionibus habuerunt, ut, quemadmodum ille in intimo et secretissimo labyrintho abditus perhibetur, ita ducis consilium semper esset occultum. [10] Securus iter agitur quod agendum hostes minime suspicantur. Verum, quia exploratores altrinsecus missi profectionem suspicionibus uel oculis deprehendunt et interdum transfugae proditoresque non desunt, quemadmodum occurri ingruentibus debeat intimetur.

[11] Dux cum agmine exercitus profecturus fidelissimos argutissimosque cum equis probatissimis mittat qui loca per quae iter faciendum est in progressu et a tergo, dextra laeuaque perlustrent, ne aliquas aduersarii moliantur insidias. [12] Tutius autem operantur exploratores noctibus quam diebus; nam quodammodo ipse sui proditor inuenitur cuius speculator fuerit ab aduersariis comprehensus.

[13] Primi ergo equites iter arripiant, deinde pedites; impedimenta, sagmarii, calones uehiculaque in medio collocentur, ita ut expedita pars peditum et equitum subsequatur. Nam ambulantis interdum quidem a fronte, sed frequentius a tergo superuentus infertur. [14] A lateribus quoque pari armatorum manu impedimenta claudenda sunt; nam insidiatores transuersos frequenter incursant. [15] Illud

ou la ruse d'une embuscade, perd aussitôt ses moyens. [3] C'est pourquoi le chef doit veiller avec grand soin et diligence à ne subir aucune attaque au moment du départ ou, si elle se produit, à la repousser aisément et sans dommage.

[4] En premier lieu, les itinéraires de toutes les régions où se mène la guerre doivent être détaillés par écrit avec, pour les différents endroits, à la fois les distances en milles, mais aussi la qualité des chemins, raccourcis, déviations, montagnes, cours d'eau, fidèlement représentés, au point que les chefs les plus éprouvés, assure-t-on, disposent, pour les provinces où la nécessité les mène, d'itinéraires non seulement détaillés, mais aussi dessinés, pour que la réflexion et aussi la visualisation lui permettent de décider de la route qu'il va prendre. [5] Dans ce but, il doit s'enquérir de tout auprès de gens bien avisés, honorablement connus et au fait des lieux, en les prenant un à un, et établir la vérité à partir de plusieurs témoignages; il doit en outre, sous la responsabilité de ceux qui les engagent, mettre à l'épreuve des guides capables, connaissant les itinéraires, et les placer sous bonne garde, en montrant clairement quelle sera la sanction, et la gratification. [6] Ces guides seront utiles, dès lors qu'ils comprennent qu'ils n'ont aucune possibilité de fuir et que leur loyauté se verra récompensée et leur déloyauté sanctionnée. [7] Il faut veiller aussi à rechercher des guides sérieux et chevronnés, pour éviter que l'erreur de deux ou trois ne mette tout le monde en danger. Parfois l'ignorance grossière promet trop et croit savoir ce qu'elle ne connaît pas.

[8] Mais la précaution suprême consiste à laisser ignorer dans quelle direction ou par quel itinéraire l'armée fera mouvement. Car, en campagne, le plus sûr, estime-t-on, est que les plans restent secrets. [9] C'est pourquoi les anciens avaient comme enseigne, dans les légions, le Minotaure : de même qu'on le représente caché au plus profond du secret du labyrinthe, ainsi le plan du général était toujours secret. [10] Le trajet sûr est celui que l'ennemi suppose le moins probable. Néanmoins, si des éclaireurs envoyés d'en face peuvent surprendre le départ à partir d'indices ou de leurs propres yeux, et que parfois les déserteurs et les traîtres ne manquent pas, on indiquera comment il faut affronter l'ennemi qui est aux aguets.

[11] Que le chef prêt à partir avec l'armée envoie des hommes très sûrs et très malins, avec des chevaux parfaitement entraînés, parcourir les lieux par où l'on doit faire mouvement, vers l'avant et vers l'arrière, à droite et à gauche, pour vérifier si l'adversaire ne médite pas une embuscade. [12] Les éclaireurs opèrent plus sûrement la nuit que le jour, car, en quelque sorte, il se trahit lui-même, celui dont l'éclaireur a été surpris par l'adversaire.

[13] Que les cavaliers prennent la route les premiers, ensuite les fantassins; que les bagages, les bêtes de somme, les valets et les véhicules se placent au milieu, de sorte que suive juste après un contingent de fantassins et de cavaliers en tenue de combat. Car les soldats en marche sont parfois l'objet d'une attaque à l'avant, mais plus souvent à l'arrière. [14] Sur les côtés aussi, des hommes armés en nombre égal doivent entourer les bagages, car l'ennemi embusqué attaque souvent de flanc.

tamen praecipue seruandum est, ut ea pars ad quam hostis uenturus creditur oppositis lectissimis equitibus et leui armatura nec non etiam peditibus sagittariis muniatur. [16] Quod si undique circumfunduntur inimici, undique debent praeparata esse subsidia. [17] Ne uero repentinus tumultus amplius noceat, ante commonendi sunt milites ut parati sint animo, ut arma in manibus habeant : in necessitate subita conterrent, prouisa non solent esse formidini. [18] Antiqui diligentissime praecauebant ne a calonibus interdum uulneratis interdum timentibus et sagmariis clamore pauefactis pugnantes milites turbarentur, ne dispersi longius aut conglobati amplius quam expedit impedirent suis hostibusque prodessent. [19] Et ideo ad exemplum militum etiam impedimenta sub quibusdam signis ordinanda duxerunt. Denique ex ipsis calonibus, quos galiarias uocant, idoneos ac peritos usu legebant quos non amplius quam ducentis sagmariis puerisque praeficerent, [20] hisque uexilla dabant, ut scirent ad quae signa deberent impedimenta colligere. Sed propugnatores ab impedimentis laxamento aliquo diuiduntur, ne constipati laedantur in proelio.

Ambulante exercitu, ut locorum uarietas euenerit, ita defensionis ratio uariatur. [21] Nam in campis patentibus equites magis solent impugnare quam pedites ; at uero in locis siluestribus uel montuosis siue palustribus pedestres magis formidandae sunt copiae.

[22] Illudque uitandum, ne per negligentiam aliis festinantibus, aliis tardius incedentibus interrumpatur acies aut certe tenuetur ; continuo enim hostes interpellata peruadunt. [23] Praeponendi ergo sunt exercitatissimi campidoctores uicarii uel tribuni, qui alacriores retardent et pigrius incedentes accelerare compellant. [24] Nam qui multum praecesserint superuentu facto non tam redire quam effugere cupiunt, qui uero extremi sunt, deserti a suis, ui hostium et propria desperatione superantur.

[25] Sciendum etiam quod aduersarii in his locis quae sibi oportuna intellegunt subsessas occultius collocant uel aperto Marte impetum faciunt. [26] Sed ne secreta noceant ducis praestat industria, quem omnia prius conuenit explorare. Deprehensa uero subsessa, si circumueniatur utiliter, plus periculi sustinet quam parabat inferre. [27] Aperta autem uis si praeparetur in montibus, altiora loca praemissis sunt praesidiis occupanda, ut hostis, cum aduenerit, repperiatur inferior nec audeat obuiare, cum tam a fronte quam supra caput suum cernat armatos. [28] Quod si angustae sunt uiae, sed tamen tutae, melius est praecedere cum securibus ac dolatoriis milites et cum labore uias aperire quam in optimo itinere periculum sustinere.

[29] Praeterea nosse debemus hostium consuetudinem, utrum nocte an incipiente die an hora reficiendi lassis superuenire consueuerint, et id uitare quod illos

---

6, 19 galiarias  $\epsilon$  (Ortoleva 2006) : galiarios  $\beta$  (Lang, Reeve), galearios (-erios V)  $\delta$  (Önnerfors)  
 6, 22 interpellata  $\delta$  (Lang, Önnerfors) : interpolata  $\beta$  (Reeve), inter prolata  $\epsilon$

[15] Il faut veiller surtout à garnir de cavaliers d'élite, d'infanterie légère et aussi d'archers la partie vers laquelle l'ennemi est censé se diriger. [16] Si de toutes parts surgit l'ennemi, de toutes parts aussi doivent être prévus des secours. [17] Pour éviter qu'un tumulte soudain ne cause trop de dommage, il faut prévenir les soldats de se tenir sur leurs gardes, d'avoir leurs armes à la main : dans une alerte, les événements subits créent la panique, ceux qu'on a l'habitude d'anticiper ne font pas peur. [18] Les anciens prenaient la très sage précaution d'éviter que les valets, tantôt blessés, tantôt effrayés, et les bêtes de sommes, épouvantées par le bruit, ne dérangent les soldats au combat et que, dispersés trop au large ou serrés plus qu'il ne faut, ils ne gênent les leurs et aident l'ennemi. [19] Et c'est pourquoi, à l'image des soldats, les bagages aussi, estimaient-ils, devaient se ranger derrière des signaux. Pour finir, c'est parmi les valets eux-mêmes, appelés casqués, qu'ils désignaient des hommes capables et expérimentés, pour leur confier jusqu'à deux cents bêtes de somme et serviteurs. [20] On leur donnait des étendards, pour qu'ils sachent auprès de quelles enseignes ils devaient rassembler les bagages. Mais leurs défenseurs restent à une certaine distance des bagages, pour éviter d'être à l'étroit et blessés dans la bataille.

Pendant le mouvement de l'armée, les caractéristiques de chaque endroit déterminent le type de défense. [21] En effet, dans les plaines ouvertes, c'est la cavalerie qui attaque plutôt que l'infanterie ; en revanche, dans les lieux boisés ou accidentés ou marécageux, ce sont surtout les troupes à pied qu'il faut redouter.

[22] Il faut aussi éviter que, par insouciance, certains empressés, d'autres à la traîne ne brisent la ligne de bataille ou bien ne l'amincissent : car, aussitôt, l'ennemi s'infiltré dans les brèches. [23] Il faut donc placer à l'avant l'élite des maîtres d'armes, des adjoints ou des tribuns, qui freinent les plus rapides et fassent accélérer les plus lents. [24] Car ceux qui ont fort avancé, au premier incident, sont moins disposés à reprendre leur place qu'à fuir. Les plus éloignés, abandonnés des leurs, sont vaincus par la force de l'ennemi et leur propre désespoir.

[25] Il faut savoir aussi que l'ennemi se cache pour tendre des embuscades ou bien lance des attaques à découvert, selon les endroits qui lui conviennent le mieux. [26] Le rôle du général est d'éviter les dangers cachés, et il doit tout faire reconnaître par avance. L'embuscade déjouée, si elle est efficacement contenue, représente pour son auteur un danger plus grand que celui qu'elle allait causer. [27] Si une menace ouverte se prépare dans le relief, des pelotons détachés en avant doivent occuper des positions plus élevées, afin que l'ennemi, à son arrivée, se retrouve en état d'infériorité et n'ose s'avancer, voyant en face de lui et au-dessus de sa tête des hommes en armes. [28] Si le passage est étroit, mais néanmoins sûr, il vaut mieux que des hommes passent devant avec des haches et des dolabres et ouvrent la voie en peinant, plutôt que prendre des risques en empruntant le passage le plus aisé.

[29] En outre, nous devons connaître l'habitude de l'ennemi, si c'est la nuit, au lever du jour ou pendant le repos des hommes fatigués qu'il attaque d'habitude,



facturos putamus ex more. [30] Iam uero utrum peditibus an equitibus, utrum contatis an sagittariis amplius ualeant, utrum numero hominum an armorum munitione praecellant, [31] scire nos conuenit et ordinare quod nobis utile, illis docetur aduersum, tractare quoque, per diem an per noctem iter expediat inchoari, quanta locorum interualla sint ad quae cupimus properare, [32] ne aestate aquae penuria obsit euntibus, ne hieme difficiles aut inuiaae occurrant paludes maioresque torrentes et impedito itinere circumueniatur exercitus, priusquam ad destinata perueniat.

[33] Vt nostra commoditas est sapienter ista uitare, ita, si aduersariorum imperitia uel dissimulatio occasionem nobis dederit, non oportet omitti, sed explorare sollicite, proditores ac transfugas inuitare, [34] ut quid hostis moliatur in praesenti uel in futurum possimus agnoscere, paratisque equitibus ac leui armatura ambulantes eosdem uel pabula uictumque quaerentes in prouiso terrore decipere.

## 7. Quemadmodum flumina quae maiora sunt transeantur

[1] In transitu fluuiorum grauis molestia neglegentibus frequenter emergit. Nam si aqua uiolentior fuerit aut alueus latior, impedimenta pueros et ipsos interdum ignauiores solet mergere bellatores.

[2] Ergo explorato uado duae acies equitum cum electis animalibus ordiantur interuallis competentibus separatae, ut per medium pedites et impedimenta transeant. [3] Nam acies superior aquarum impetum frangit, inferior qui rapti subuersique fuerint colligit atque transponit. [4] At cum altior fluctus nec peditem nec equitem patitur, si per plana decurrat, ductis multifariam spargitur fossis diuisusque facile transitur. [5] Nauigeri uero amnes stilis fixis ac superpositis tabulatis peruii fiunt uel certe tumultuario opere colligatis inanibus cupis additisque trabibus transitum praebent. [6] Expediti uero equites fascas de cannis aridis uel ulua facere consuerunt, super quos loricas et arma, ne uidentur, imponunt; ipsi equique natando transeunt colligatosque secum fascas pertrahunt socis. [7] Sed commodius repertum est ut monoxylas, hoc est paulo latiores scafulas ex singulis trabibus excuatas, pro genere ligni et subtilitate leuissimas, carpentis secum portet exercitus, tabulatis pariter et clauis ferreis praeparatis. [8] Ita absque mora constructus pons et funibus, qui propterea habendi sunt, uinctus lapidei arcus soliditatem praestat in tempore.

et ainsi éviter ce que nous croyons qu'il fera à son ordinaire. [30] Est-ce son infanterie ou sa cavalerie, sont-ce ses lanciers ou ses archers qui font sa force ? tire-t-il sa supériorité du nombre de ses hommes ou de la qualité de ses armes ? [31] nous devons le savoir et décider de ce qui est utile pour nous et contraire pour lui ; envisager également s'il vaut mieux se mettre en route de jour ou de nuit ; à quelle distance se trouve l'endroit qu'on veut atteindre ; [32] si, l'été, le manque d'eau peut gêner notre mouvement ; si, l'hiver, des zones marécageuses difficiles ou impraticables ou des torrents grossis peuvent faire obstacle et si l'armée, dès lors empêchée de passer, risque de se trouver encerclée avant d'arriver à destination.

[33] Notre intérêt est d'éviter habilement ces problèmes ; de même, si la maladresse de l'ennemi ou son ignorance nous offre une occasion, il ne faut pas la laisser passer, mais mener des reconnaissances minutieuses, [34] attirer les traîtres et les déserteurs, pour percer ce que l'ennemi projette sur le moment ou pour l'avenir et surprendre, avec l'aide de la cavalerie ou de l'infanterie légère, ces mêmes hommes dans leurs déplacements ou à la recherche de fourrage et de nourriture, en les terrorisant à l'improviste.

## 7. Comment on traverse les grands fleuves

[1] La traversée des cours d'eau entraîne souvent de graves mécomptes pour les hommes insoucians, car, si le débit en est trop violent ou le lit trop large, ils engloutissent souvent les bagages, les serviteurs et parfois mêmes les combattants les moins résistants.

[2] Aussi, après avoir reconnu le gué, forme-t-on deux détachements de cavaliers avec des chevaux sélectionnés, se tenant à distance convenable, pour faire passer au milieu les fantassins et les bagages. [3] En effet, la ligne en amont brise la force du courant, celle en aval retient ceux qui ont été entraînés ou qui ont perdu pied et les aide à passer. [4] Quand le cours d'eau est trop profond pour laisser passer fantassins ou cavaliers, s'il coule en plaine, on creuse de nombreux canaux de dérivation pour répartir l'eau et permettre ainsi un passage aisé. [5] Les cours d'eau navigables se traversent grâce à des pieux qu'on enfonce pour placer dessus un tablier ou bien par une solution de fortune consistant à lier entre eux des tonneaux vides sur lesquels on place des poutres, pour permettre le passage. [6] Les cavaliers, en tenue de combat, ont l'habitude d'assembler des fagots d'osier sec ou de jonc, sur lesquels ils posent leur cuirasse et leurs armes pour les protéger de l'eau ; eux-mêmes, avec leurs chevaux, passent à la nage en tirant les fagots auxquels ils se sont attachés avec des cordes. [7] Mais on a trouvé plus commode l'utilisation de monoxyles, c'est-à-dire de barques assez larges, creusées chacune dans le tronc d'un arbre choisi pour la nature et la tendreté de son bois, très légères, que l'armée transporte sur des chariots, avec des tabliers et des clous de fer tout préparés. [8] Ainsi, un pont se construit sans traîner et des câbles, qu'il faut avoir à cet effet, lui donnent aussitôt la solidité d'une arche de pierre.

Festinanter aduersarii ad transitus fluminum insidias uel superuentus facere consuerunt. [9] Ob quam necessitatem in utraque ripa collocantur armata praesidia, ne alueo interueniente diuisi opprimantur ab hostibus. Cautius tamen est sudes ex utraque parte praefigere ac sine detrimento, si qua uis inlata fuerit, sustinere. [10] Quod si pons non tantum ad transitum, sed etiam ad recursum et commeatus necessarius fuerit, tunc in utroque capite percussis latioribus fossis aggeraque constructo defensores milites debet accipere a quibus tamdiu teneatur quamdiu locorum necessitas postulat.

## 8. Quemadmodum castra debeant ordinari

[1] Consequens uidetur itineris obseruatione descripta ad castrorum in quibus manendum est uenire rationem. Non enim belli tempore ad statiuam uel mansionem ciuitas murata semper occurrit, et incautum est plenumque discriminis exercitum passim sine aliqua munitione considerare, cum militibus ad capiendum cibum occupatis, ad munera facienda dispersis facile nectantur insidiae; postremo noctis obscuritas, necessitas somni, pascentium equorum dispersio occasionem superuentibus praestat.

[2] In metandis castris non sufficit locum bonum legere, nisi talis sit, ut alter eo non possit melior inueniri, ne utilior praetermissus a nobis et ab aduersariis occupatus adportet incommodum. [3] Cauendum quoque ne per aestatem aut morbosa in proximo aut salubris aqua sit longius, hieme ne pabulatio desit aut lignum, ne subitis tempestatibus campus in quo manendum est soleat inundari, ne sit in abruptis ac deuuis et circumsedentibus aduersariis difficilis praestetur egressus, ne ex superioribus locis missa ab hostibus in eum tela perueniant.

[4] Quibus caute studioseque prouisis pro necessitate loci uel quadrata uel rotunda uel trigona uel oblonga castra constitues, nec utilitati praeiudicat forma, tamen pulchriora creduntur quibus ultra latitudinis spatium tertia pars longitudinis additur. [5] Ita autem ab agrimensoribus podismum mensurae colligi oportet, ut ad quantitatem concludatur exercitus; [6] nam propugnatores angusta constipant et ultra quam conuenit latiora diffundunt.

[7] Tres autem modos definiunt fossae. Primum in unius noctis transitum et itineris occupationem leuiorem, cum sublatis caespites ordinantur et aggerem faciunt, supra quem ualli, hoc est sudes uel tribuli lignei, per ordinem digeruntur. [8] Caespes autem circumciditur ferramentis, qui herbarum radicibus continet terram; fit altus semissem, latus pedem, longus pedem semis. [9] Quod si terra solutior fuerit, ut ad similitudinem lateris caespes non possit abscidi, tunc opere

L'ennemi s'empresse bien souvent, au passage des cours d'eau, de tendre une embuscade ou d'attaquer par surprise. [9] En raison de ce risque, on place, sur chaque rive, des postes armés, pour éviter que les soldats, dispersés au passage du lit de la rivière, ne soient attaqués par l'ennemi. Il est plus indiqué, cependant, d'enfoncer des pieux des deux côtés et de tenir bon sans essayer de pertes, si une attaque est lancée. [10] Si le pont sert non seulement au passage des troupes, mais aussi à leur retraite et aux approvisionnements, alors, à chaque extrémité, on établit des fossés assez larges et on élève un remblai pour abriter des défenseurs, qui le tiennent aussi longtemps que la nécessité l'exige à cet endroit.

## 8. Comment il faut organiser le camp

[1] Il est conforme à notre plan, après avoir détaillé les règles du mouvement, d'en venir à l'organisation du camp où l'on doit séjourner. Car, en temps de guerre, on ne trouve pas toujours de cité fortifiée pour le campement et le séjour, et il est imprudent et très risqué pour l'armée de s'établir n'importe où sans aucune défense, alors qu'il est facile de tendre une embuscade à des soldats occupés à prendre leur nourriture ou dispersés pour accomplir leurs corvées; enfin, l'obscurité de la nuit, le besoin de sommeil, la dispersion des chevaux mis en pâture offrent des occasions de surprises.

[2] Pour établir le camp, il ne suffit pas de choisir un endroit convenable, s'il n'est pas tel qu'on ne puisse en trouver aucun de meilleur, de crainte qu'un autre préférable, s'il est négligé par nous et occupé par l'ennemi, ne nous cause de l'embarras. [3] Il faut aussi éviter, l'été, que l'eau ne soit malsaine à proximité ou que l'eau salubre ne soit trop loin; l'hiver, que le fourrage ou le bois ne vienne à manquer; qu'en cas d'intempéries subites, le terrain où l'on doit séjourner ne soit régulièrement inondé, qu'il ne se trouve dans des endroits escarpés ou situés à l'écart, et, qu'en cas d'encercllement par l'ennemi, la sortie n'en soit difficile; que les traits lancés par l'ennemi depuis des points dominants n'atteignent le camp.

[4] Après avoir veillé à cela avec une attention scrupuleuse, selon la situation du lieu, on établira un camp carré, ou rond, ou triangulaire, ou oblong; et si la forme n'en détermine pas l'efficacité, on croit pourtant plus beaux ceux dont la longueur est supérieure d'un tiers à la largeur. [5] Les arpenteurs doivent donner au camp les bonnes dimensions pour accueillir l'armée; [6] car les combattants s'entassent dans un camp trop étroit et se dispersent dans un camp plus étendu qu'il ne faut.

[7] Les fossés sont de trois types. Le premier, pour un séjour d'une seule nuit et l'occupation provisoire de l'étape, quand on découpe des mottes de terre qu'on aligne pour dresser le remblai, sur lequel on dispose la palissade, c'est-à-dire des pieux ou des chausse-trapes en bois. [8] Découpée avec des outils de fer, la motte, dont la terre est retenue par les racines des végétaux, a un demi-pied de haut, un pied de large et un pied et demi de long. [9] Si la terre est trop friable et qu'on ne peut la tailler en forme de brique, on creuse alors un fossé de fortune, large de

tumultuario fossa percutitur lata pedes quinque, alta tres, cui intrinsecus agger excrescit, ut sine metu securus requiescat exercitus. [10] Stautia autem castra aestate uel hieme, hoste uicino, maiore cura ac labore firmantur. [11] Nam singulae centuriae, diuidentibus campidoctoribus et principiis, accipiunt pedaturas et scutis uel sarcinis suis in orbem circa propria signa dispositis, cincti gladio fossam aperiunt latam aut nouem aut undecim aut tredecim pedibus uel, si maior aduersariorum uis metuitur, pedibus decem et septem (imparem enim numerum obseruari moris est); [12] tum saepibus ductis uel interpositis stipitibus ramisque arborum, ne terra facile dilabatur, agger erigitur, supra quem ad similitudinem muri et pinnae et propugnacula componuntur. [13] Opus uero centuriones decempedis metiuntur, ne minus foderit aut errauerit alicuius ignauia, et tribuni circumeunt nec ante discedunt qui strenui sunt quam fuerint uniuersa perfecta. [14] Ne tamen aliquis superuentus laborantibus fiat, omnes equites et pars peditum quae non operatur priuilegio dignitatis ante fossam in procinctu armata consistit et ingruentes repellit inimicos.

[15] Prima igitur signa locis suis intra castra ponuntur, quia nihil est uenerabilius eorum maiestate militibus, duci praetorium eiusque comitibus praeparatur, tribunis tabernacula collocantur, quibus per contubernales deputatos ad munera aqua, lignum et pabula ministrantur. [16] Tunc pro gradu legionibus et auxiliis, equitibus et peditibus loca in quibus papiliones tendant deputantur in castris, ac de singulis centuriis quaterni equites et quaterni pedites excubium noctibus faciunt. [17] Et quia impossibile uidebatur in speculis uigilantes singulos permanere, ideo in quattuor partes ad clepsydrum sunt diuisae uigiliae, ut non amplius quam tribus horis nocturnis necesse sit uigilare. [18] A tubicine omnes uigiliae committuntur et finitis horis a cornicine reuocantur. Idoneos tamen tribuni et probatissimos eligunt qui circumeant uigilias et renuntient si qua emerit culpa, quos circumitores appellabant; nunc militiae factus est gradus et circitores uocantur. [19] Sciendum tamen est equites extra uallum nocturnas excubias facere debere; per diem autem castris positos alii mane alii post meridiem propter fatigationem hominum equorumque agrarias faciunt.

[20] Inter praecipua conuenit ducem prouidere, siue in castris siue in ciuitate consistat, ut animalium pascua, subuectio frumenti ceterarumque specierum, aquatio lignatio pabulatio secuta ab hostium reddatur incursu. [21] Quod aliter non potest euenire, nisi per loca idonea, qua nostrorum ambulat commeatus, praesidia disponantur, siue illae ciuitates sint siue castella murata. [22] Quod si non repperitur antiqua munitio, oportunitis locis circumdata maioribus fossis tumultuaria castella firmantur (nam a castris diminutiuo uocabulo sunt nuncupata

cinq pieds, profond de trois, en-deçà duquel s'élève le remblai, afin que l'armée se repose à l'abri de toute crainte. [10] Le camp fixe, l'été ou l'hiver, au voisinage de l'ennemi, se fortifie avec plus de soin et de travail. [11] Car chacune des centuries, réparties par les maîtres d'armes et les officiers, reçoit son métrage et, disposant en cercle ses boucliers ou ses bagages autour de ses enseignes, mais le glaive au côté, ouvre un fossé large de neuf, onze ou treize pieds ou, si l'ennemi inspire une crainte plus vive, de dix-sept pieds (car l'usage demande un nombre impair); [12] alors, en amenant des haies ou en entrelaçant des souches et des branches d'arbres, pour éviter que la terre s'écroule, on dresse le remblai, sur lequel on ménage des créneaux et des saillants, comme sur un mur. [13] Le travail est mesuré par les centurions à la perche de dix pieds, pour éviter que l'un ou l'autre, par négligence, creuse moins ou se trompe, et les tribuns en font le tour et ne s'en vont pas, s'ils sont consciencieux, avant que tout soit achevé. [14] Pour éviter un assaut contre les hommes au travail, tous les cavaliers et ceux des fantassins qui ne travaillent pas en raison du privilège du grade se tiennent en armes en avant du fossé et repoussent l'attaque de l'ennemi.

[15] Les enseignes s'installent donc les premières à leur place dans le camp, parce qu'il n'est rien de plus vénérable que leur majesté pour les soldats; on prépare la tente du général et de son escorte; on place les tentes des tribuns, où les soldats désignés pour les corvées apportent l'eau, le bois et le fourrage. [16] Alors, dans l'ordre, les légions et les troupes auxiliaires, les cavaliers et les fantassins se voient désigner dans le camp les emplacements où dresser leurs tentes et quatre cavaliers et quatre fantassins par centurie montent la garde de nuit tour à tour. [17] Et parce qu'il était impossible que chacun restât éveillé en permanence, on a divisé à la clepsydre quatre tours de garde, si bien qu'aucune veille de nuit ne doit dépasser trois heures. [18] La trompette indique toutes les gardes et, quand les trois heures sont écoulées, le cor en marque la fin. Les tribuns, cependant, désignent des hommes capables et très expérimentés pour faire le tour des sentinelles et rapporter tout manquement éventuel : on les appelait les hommes de ronde. Aujourd'hui, c'est devenu un grade dans l'armée et on les appelle *circitores*. [19] Il faut savoir néanmoins que les cavaliers doivent monter leur garde de nuit hors du retranchement. Quand le camp est établi pour la journée, en raison de la fatigue des hommes et des chevaux, certains sont en service dans les avant-postes le matin, d'autres l'après-midi.

[20] Un des premiers soucis du général, qu'il s'installe dans un camp ou dans une cité, est de veiller à ce que la mise en pâture des animaux, le transport du blé et des autres denrées, l'approvisionnement en eau, en bois, en fourrage se déroulent à l'abri des incursions de l'ennemi. [21] Ce qui ne peut se faire que si des détachements sont disposés en des endroits bien choisis par où passe notre trafic, qu'il s'agisse de cités ou fortins. [22] S'il ne s'y trouve pas de rempart existant, qu'on fortifie en des points favorables, en les entourant de fossés assez grands,

castella), [23] intra quae in agrariis aliquanti pedites equitesque degentes tutum iter commeantibus praestant. Difficile enim hostis ad ea loca audet accedere in quibus a fronte et a tergo nouit aduersarios commorari.

## 9. Quae et quanta consideranda sint ut intellegatur utrum superuentibus et insidiis an publico debeat Marte conflagri

[1] Quisquis hos artis bellicae commentarios ex probatissimis auctoribus breuiatos legere dignabitur quam primum rationem proelii depugnandique cupit audire praecepta. [2] Sed conflictus publicus duarum aut trium horarum certamine definitur, post quem partis eius quae superata fuerit spes omnes intercidunt. Ideo omnia ante cogitanda, ante temptanda, ante facienda sunt quam ad ultimum ueniatur abruptum. [3] Boni enim duces non aperto proelio, in quo est commune periculum, sed ex occulto semper attemptant, ut integris suis, quantum possunt, hostes interimant uel certe terreant; in qua parte quae necessaria admodum sunt ab antiquis reperta perscribam.

[4] Praecipua ars et utilitas ducis est ut adhibitis ex uniuerso exercitu scientibus belli et sapientibus uiris de suis et hostium copiis saepius tractet omni, quae plurimum nocet, adulatione summtota, utrum maiorem numerum pugnantium ipse an hostes habeant, utrum ipsius an aduersariorum homines magis armati sint et muniti, qui magis exercitati, qui sint in necessitatibus fortiores. [5] Quaerendum etiam utra pars equites, utra pedites habeat meliores, sciendumque in peditibus uel maxime consistere robur exercitus; [6] et inter ipsos equites quis contatis, quis sagittariis antecedit, quis plures loricas induat, quis utiliores equos adduxerit; postremo loca ipsa in quibus pugnandum est utrum inimicis an nobis uideantur accommoda — [7] nam si equitatu gaudemus, campos debemus optare, si peditibus, loca eligere angusta, fossis, paludibus uel arboribus impedita, et aliquotiens montuosa —; [8] cui magis uictus abundet aut desit — nam fames, ut dicitur, intrinsecus pugnat et uincit saepius sine ferro.

[9] Vel maxime autem tractandum est utrum expediat necessitatem protrahi an celerius dimicari. Interdum enim sperat aduersarius expeditionem cito posse finire et, si dilatus fuerit in longum, aut penuria maceratur aut desiderio suorum reuocatur ad propria aut nihil magnum faciens per desperationem abire compellitur. [10] Tum fracti labore ac taedio plurimi deserunt, aliquanti produnt, aliquanti se tradunt, quia aduersis rebus rarior fides est et nudari incipit qui copiosus aduenerat.

des fortins d'urgence (car, du nom du camp, on a tiré le diminutif qui désigne les fortins). [23] Entre ces fortifications, un certain nombre de soldats et de cavaliers affectés aux avant-postes pourvoient à la sécurité des convois de ravitaillement. Il est en effet difficile pour l'ennemi d'oser approcher d'endroits où il sait que, à l'avant comme à l'arrière, stationne l'adversaire.

## 9. Tout ce qu'il faut considérer pour comprendre s'il faut s'engager par surprise et embuscade ou par attaque à découvert

[1] Quiconque daignera lire cet aide-mémoire sur l'art militaire, abrégé des auteurs les plus autorisés, désire entendre le plus tôt possible la théorie et les maximes sur la conduite de la bataille. [2] Mais la guerre entre États se décide en une bataille de deux ou trois heures, après laquelle la partie vaincue voit tous ses espoirs s'évanouir. Aussi tout doit-il être pesé, envisagé et réalisé avant d'en arriver au dénouement final. [3] En effet, les bons généraux, épargnant les leurs dans la mesure du possible, s'attachent, non dans une bataille ouverte, qui expose tout le monde au danger, mais par surprise, à détruire l'ennemi ou bien à l'inquiéter. Dans ce domaine, j'exposerai seulement l'essentiel des découvertes des anciens.

[4] Il est essentiel et très utile pour le général de faire appel, dans l'ensemble de l'armée, à des hommes qui connaissent la guerre et à des sages, pour évaluer régulièrement ses propres forces et celles de l'ennemi — en écartant toute espèce de flatterie, ce qui est particulièrement néfaste —, pour savoir qui, de lui-même ou de l'ennemi, dispose de la supériorité numérique, quels sont, des siens ou de ceux de l'ennemi, les soldats les mieux armés et les mieux protégés, les plus entraînés, les plus vaillants dans les épreuves. [5] Il faut rechercher aussi quel camp a les meilleurs cavaliers et fantassins, et il faut savoir que c'est l'infanterie qui fait surtout la force d'une armée; [6] et, parmi les cavaliers eux-mêmes, quel camp l'emporte par ses lanciers ou par ses archers, lequel porte davantage de cuirasses, lequel dispose des meilleurs chevaux; enfin, si les endroits mêmes où il faut combattre paraissent favorables à l'ennemi ou à nous, — [7] car, si l'on compte sur la cavalerie, il faut choisir les plaines; si c'est sur l'infanterie, préférer les lieux resserrés (où fossés, marais ou arbres font obstacle) et parfois montagneux —; [8] se demander qui a le plus de vivres et qui en manque, car la faim, dit-on, combat de l'intérieur et vainc plus souvent que le fer.

[9] Il faut même examiner en détail s'il est utile de retarder la confrontation ou de combattre plus tôt. Parfois, en effet, l'adversaire, espérant pouvoir terminer vite son expédition, s'il est traîné en longueur, est tenaillé par la disette ou rappelé dans ses foyers par l'envie de revoir les siens ou, ne faisant rien d'important, est contraint de s'en aller en désespoir de cause. [10] Alors, brisés par l'épreuve et l'ennui, bon nombre désertent, certains trahissent, d'autres se rendent, parce qu'en cas de revers, la loyauté se fait plus rare et que les rangs de celui qui était arrivé en force commencent alors à se dégarnir.



[11] Ad rem pertinet qualis ipse aduersarius uel eius comites optimatesque sint nosse, utrum temerarii an cauti, audaces an timidi, scientes artem bellicam uel ex usu an temere pugnant; [12] quae gentes cum his fortes, quae ignauae sint; nostra auxilia cuius fidei quarumque sint uirium; quos animos illius copiae, quos habeat noster exercitus; quae pars sibi magis uictoriam repromittat. Eiusmodi enim cogitationibus uirtus augetur aut frangitur. [13] Desperantibus autem crescit audacia adhortatione ducis, et, si nihil ipse timere uideatur, crescit animus, si ex insidiis uel occasione aliquid fortiter feceris, si hostibus aduersae res coeperint euenire, si uel infirmiores aut minus armatos ex inimicis potueris superare. [14] Cauendum enim est ne dubitantem formidantemque exercitum ad publicam pugnam aliquando producas.

Interest utrum tirones an ueteres milites habeas, et utrum ante breue tempus in expeditionibus fuerint an annis aliquot in pace durarint; nam pro tironibus accipiendi sunt qui pugnare longo tempore desierunt. [15] Sed cum legiones, auxilia uel equites ex diuersis aduenerint locis, dux optimus et separatim singulos numeros per tribunos electos quorum scitur industria ad omnia genera exercere debet armorum [16] et post in unum collectos quasi depugnatos conflictu publico exercent ipse saepius temptabitque quid artis possint habere, quid uirium, quemadmodum sibi ipsi consentiant, utrum ad tubarum monita, ad signorum indicia, ad praecepta uel nutum suum diligenter obtemperent. [17] Si errant in aliquibus, exerceantur atque doceantur quamdiu possint esse perfecti. [18] Si uero in campicursione, in sagittando, in iaculando, in ordinanda acie ad plenum fuerint eruditi, ne sic quidem temere, sed occasione capta ad publicam ducendi sunt pugnam; sed ante minoribus proeliis imbuendi.

[19] Dux itaque uigilans sobrius prudens, tamquam de ciuili causa inter partes iudicaturus, adhibito consilio de suis et aduersarii copiis iudicet. Et si multis rebus superior inuenitur, oportunum sibi non differat inire conflictum. [20] Si uero aduersarium intellegit potiolem, certamen publicum uitet; nam pauciores numero et inferiores uiribus superuentus et insidias facientes sub bonis ducibus reportauerunt saepe uictoriam.

## 10. Quid oporteat fieri si quis desuetum a pugna exercitum habeat uel tironem

[1] Omnes artes omniaque opera cotidiano usu et iugi exercitatione proficiunt. Quod si in paruis uerum est, quanto magis decet in maximis custodiri! [2] Quis autem dubitet artem bellicam rebus omnibus esse potiolem, per quam libertas

[11] Il est à propos de savoir comment sont le chef adverse lui-même ou son entourage et ses officiers, s'ils sont téméraires ou réservés, audacieux ou timorés, au fait de l'art militaire et combattants expérimentés ou improvisés; [12] quelles sont les nations, vaillantes ou lâches, à leurs côtés; si nos auxiliaires sont sûrs et quelles sont leurs forces; quel est le moral des troupes de l'ennemi, quel est celui de notre armée; quel camp est le plus assuré de la victoire. Ce sont en effet des considérations de ce genre qui augmentent la combativité ou la brisent. [13] Ceux qui ont perdu l'espoir, l'audace leur vient grâce aux encouragements du général et, si lui-même ne manifeste aucune crainte, le moral remonte à la faveur d'une embuscade ou d'une opération réussie, si l'ennemi commence à subir des revers, si on a pu l'emporter sur l'adversaire, fût-ce sur des éléments plus faibles ou moins bien armés. [14] Car, si l'armée est en proie au doute ou à la crainte, il faut veiller à ne pas la mener au combat en ligne.

Il y a une différence selon qu'on a des recrues ou des anciens, selon qu'ils ont été en campagne peu de temps auparavant ou qu'ils sont restés quelques années en paix. Car il faut tenir pour des recrues ceux qui ont cessé de combattre pendant longtemps. [15] Mais, quand légions, auxiliaires ou cavaliers proviennent de régions différentes, un général de qualité, en les répartissant en unités sous des tribuns sélectionnés dont il connaît le dynamisme, doit les entraîner à tous les types d'armes; [16] en les réunissant ensuite en un seul corps, comme ils combattront en bataille rangée, il les entraînera lui-même et vérifiera régulièrement leur degré de formation, leurs forces, comment ils lui font confiance, s'ils obéissent exactement aux signaux des trompettes, aux indications des étendards, à ses ordres ou à ses gestes. [17] S'ils commettent une erreur, qu'on les entraîne et les instruit jusqu'à la perfection. [18] S'ils ont été formés à fond à l'exercice à pied, à l'arc, au javelot, au déploiement, même ainsi, on ne doit pas les mener à la bataille rangée trop vite, mais en temps opportun : il faut d'abord les initier par des escarmouches.

[19] Que le général attentif, sobre, prévoyant, comme s'il allait trancher un procès civil entre deux parties, recoure à son conseil pour juger de ses forces et de celles de l'adversaire. Et s'il se trouve supérieur sur nombre de points, qu'il ne diffère pas un engagement qui lui est favorable. [20] Mais s'il comprend que l'adversaire est plus fort, qu'il évite l'affrontement ouvert. Car des troupes inférieures en nombre et en puissance, mais pratiquant la surprise et l'embuscade, ont, sous la conduite de bons chefs, souvent remporté la victoire.

## 10. Ce qu'il faut faire si l'on a une armée déshabituée du combat ou faite de recrues

[1] Tous les arts et tous les métiers progressent par la pratique quotidienne et l'exercice assidu. Si ce principe est vrai des objets modestes, combien est-il plus indiqué encore de l'observer dans les grandes choses! [2] Qui pourrait douter que l'art de la guerre passe avant tous les autres, lui qui préserve la liberté et le prestige,

retinetur et dignitas, propagantur prouinciae, conseruatur imperium? [3] Hanc quondam relictis doctrinis omnibus Lacedaemonii et postea consoluere Romani; hanc solam hodieque barbari putant esse seruandam, cetera omnia aut in hac arte consistere aut per hanc assequi se posse confidunt; haec dimicaturis est necessaria per quam uitam retineant et uictoriam consequantur.

[4] Dux ergo cui tantae potestatis insignia tribuuntur, cuius fidei atque uirtuti possessorum fortunae, tutela urbium, salus militum, rei publicae creditur gloria, non tantum pro uniuerso exercitu, sed etiam pro singulis contubernalibus debet esse sollicitus. [5] Si quid enim illis eueniat in bello, et ipsius culpa et publica uidetur iniuria.

Ergo si tironem uel diu armis desuetum exercitum ducit, singularum legionum siue auxiliorum nec non etiam uexillationum uires animos consuetudinem diligenter exploret. [6] Sciat etiam, si potest fieri, nominatim quis comes, quis tribunus, quis domesticus, quis contubernalis quantum possit in bello; auctoritatem seueritatemque maximam sumat; omnes culpas militares legibus uindicet; nulli errantium credatur ignoscere; in diuersis locis, in diuersis occasionibus omnium experimenta percipiat.

[7] His ut oportet curatis, cum dispersi ad praedandum securi oberrant hostes, tunc probatos equites siue pedites cum tironibus aut inferioribus mittat, ut ex occasione fuis inimicis et illis peritia et reliquis crescat audacia. [8] Ad transitus fluuiorum, ad praecipitia montium, ad siluarum angustias, ad paludum aut uiarum difficultatem superuentus nullo sciente disponat atque ita iter suum temperet, ut cibum capientes aut dormientes aut uacantes certe, securos inermes disculcios, destratis equis, nihil suspicantes, ipse paratus inuadat, quatenus in huiusmodi certaminibus sui fiduciam colligant. [9] Nam qui ante longum tempus aut omnino numquam uiderunt homines uulnerari uel occidi, cum primum aspexerint, perhorrescunt et pauore confusi de fuga magis quam de conflictu incipiunt cogitare. [10] Praeterea, si excurrant aduersarii, longo itinere fatigatos adgrediatur et ultimos uel certe insperatos superueniat; eos etiam qui longe a suis aut pabuli aut praedae gratia commorantur subito occupet cum delectis. [11] Illa enim ante temptanda sunt quae, si male cesserint, minus noceant, si bene, plurimum prosint.

---

10, 3 consoluere ε (*Lang* 1869 [consul-], *Ortoleva* 2006): coluere δβ (*Lang* 1885, *Önnerfors, Reeve*)

agrandit les provinces, protège l'empire ? [3] C'est lui que jadis les Lacédémoniens, négligeant tous les autres savoirs, ont porté à la perfection et, après eux, les Romains ; c'est lui seul, aujourd'hui encore, que les barbares jugent devoir conserver : ils sont convaincus ou que tout se ramène à cet art, ou qu'ils peuvent tout acquérir grâce à lui. Pour ceux qui vont combattre, cet art est indispensable, lui qui préserve leur vie et leur donne la victoire.

[4] Aussi le général à qui sont accordés les insignes d'un si grand pouvoir, à la loyauté et à la valeur duquel se confient les biens des propriétaires, la protection des villes, le salut des soldats, la gloire de l'État, doit-il se soucier non seulement de l'armée dans son ensemble, mais aussi de chacun de ses compagnons d'armes. [5] Tout ce qui leur arrive à la guerre advient à la fois par sa faute et au préjudice de l'État.

Si donc il conduit une armée faite de novices ou déshabituée des armes, qu'il inspecte soigneusement, dans chaque légion, chaque unité d'auxiliaires, ainsi que chaque escadron, les forces, le moral, le comportement. [6] Qu'il connaisse, si possible par leur nom, chaque commandant, tribun, familial, compagnon d'armes et ce que chacun vaut à la guerre. Qu'il exerce son autorité avec la dernière rigueur, qu'il punisse tous les manquements des soldats conformément aux lois, qu'il passe pour ne pardonner à aucun coupable ; qu'en variant les lieux et les circonstances, il mette vraiment chacun à l'épreuve.

[7] Ayant veillé à cela comme il se doit, quand l'ennemi se disperse çà et là sans méfiance pour se livrer au pillage, que le général envoie alors des cavaliers ou des fantassins éprouvés avec des recrues ou des soldats moins entraînés, afin que le succès dû à la surprise donne aux uns plus d'expérience et aux autres plus d'audace. [8] Aux passages des fleuves, aux escarpements montagneux, dans les défilés boisés, dans la difficulté des marais ou des chemins, qu'il prépare à l'insu de tous des surprises et qu'il organise son propre mouvement ; ainsi, quand l'ennemi prend ses repas ou se repose, qu'il est sûrement dispos, sans méfiance, désarmé, déchaussé, que ses chevaux sont dessellés, qu'il est sans soupçon, que lui-même soit prêt à l'attaquer, afin que ses hommes gagnent de la confiance en eux dans de tels engagements. [9] Car ceux qui n'ont pas vu depuis longtemps ou n'ont absolument jamais vu d'hommes se faire blesser ou tuer, la première fois qu'ils en aperçoivent, sont saisis d'horreur et, pris de panique, se mettent à songer à la fuite plutôt qu'à l'affrontement. [10] En outre, si les adversaires s'étirent, qu'il les attaque fatigués par un long trajet et qu'il surprenne les derniers ou bien ceux qui ne s'y attendent pas. Ceux qui, loin des leurs, s'attardent à fourrager ou à faire du butin, qu'il les assaille par surprise avec des soldats choisis. [11] Il faut en effet d'abord essayer ce qui causera le moindre mal en cas d'échec et donnera le meilleur résultat en cas de succès.

Inter hostes discordiarum serere causas sapientis est ducis. [12] Nulla enim quamuis minima natio potest ab aduersariis perdeleri, nisi propriis simultatibus se ipsa consumpserit; [13] nam ciuile odium ad inimicorum perniciem praeceps est, ad utilitatem suae defensionis incautum.

Vnum illud est in hoc opere praedicendum, ut nemo desperet fieri posse quae facta sunt. [14] Dicat aliquis : « Multi anni sunt quibus nullus fossa aggere ualloque mansurum circumdat exercitum. » Respondebitur : « Si fuisset ista cautela, nihil nocturni aut diurni superuentus hostium nocere potuissent. » [15] Persae imitantes Romanos ductis fossis castra constituunt, et, quia harenosa sunt prope omnia, saccos, quos inanes portauerant, ex puluerulenta quae effoditur terra complent eorumque cumulo aggerem faciunt. [16] Omnes barbari carris suis in orbem conexas ad similitudinem castrorum securas a superuentibus exigunt noctes. Veremur ne discere nequeamus quae a nobis alii didicerunt? [17] Haec ex usu librisque antea seruabantur, sed omissa diu nemo quaesiuit, quia uigentibus pacis officiiis procul aberat necessitas belli. [18] Sed ne impossibile uideatur reparari disciplinam cuius usus intercidit docemur exemplis. Apud ueteres ars militaris in obliuionem saepius uenit, sed prius a libris repetita est, postea ducum auctoritate firmata. [19] Scipio Africanus sub aliis imperatoribus Hispanienses exercitus frequenter uictos accepit; [20] hos disciplinae regula custodita omni opere fossisque faciendis ita diligenter exercuit, ut diceret fodientes luto inquinari debere qui madere hostium sanguine noluisent; [21] cum ipsis denique Numantinos capta ciuitate sic concremauit, ut nullus euaderet. [22] Metellus in Africa Albino imperante subiugatum accepit exercitum, quem ita emendauit ueteribus institutis, ut postea eos a quibus sub iugum missi fuerant superarent. [23] Cimbri Caepionis et Mallii legiones intra Gallias deleuarunt; quarum reliquias cum Gaius Marius suscepisset, ita erudiuit scientia et arte pugnandi, ut innumerabilem multitudinem non solum Cimbrorum, sed etiam Teutonum et Ambronum publico Marte deleret. [24] Facilius autem est ad uirtutem nouos imbuere quam reuocare perterritos.

## 11. Quae ipso die procuranda sint quo publica committitur pugna

[1] Praemissis leuioribus artibus belli ad publici conflictus incertum et ad fatalem diem nationibus ac populis ratio disciplinae militaris inuitat. Nam in

---

10, 23 deleuarunt *corr.* Ortoleva 2004 : delebarunt ε, deleuerunt δβ (Lang 1885, Reeve), debellarunt *corr.* Lang 1869, Önnersfors

Semer parmi l'ennemi des causes de discorde est le fait d'un bon général. [12] Nulle nation, si petite soit-elle, ne peut être anéantie par ses adversaires, si elle ne s'est pas affaiblie par ses propres querelles; [13] car la haine entre concitoyens, sans égard pour l'intérêt de la défense commune, mène droit à leur perte les partis qui s'affrontent.

Le seul précepte à donner en cette matière est que personne ne doit désespérer de pouvoir faire ce qui s'est fait avant. [14] On pourrait dire : « Il y a bien des années que nul n'entoure plus d'un fossé, d'un remblai et d'une palissade l'armée qui va camper. » On répondra : « Si l'on avait pris cette précaution, ni la nuit, ni le jour, les assauts de l'ennemi n'auraient pu nous causer de tort. » [15] Les Perses, à l'imitation des Romains, creusent des fossés pour établir le camp et, comme presque tout leur territoire est sablonneux, ils transportent des sacs vides et les remplissent de la terre friable qu'ils retirent, pour les entasser en guise de remblai. [16] Tous les barbares rassemblent en rond leurs chars, pour en faire comme un camp et y passer la nuit à l'abri des attaques. Craignons-nous de ne pouvoir apprendre ce que d'autres ont appris de nous ? [17] Ces usages étaient autrefois préservés dans la pratique et dans les livres, mais, longtemps oubliés, personne ne les a recherchés, parce que le succès des activités pacifiques tenait éloignée la nécessité de la guerre. [18] Mais des exemples nous instruisent qu'il n'est pas impossible de restaurer une discipline dont l'usage s'est perdu. Chez les anciens, l'art militaire est tombé plus d'une fois dans l'oubli, mais on est d'abord allé le rechercher dans les livres, puis l'autorité des généraux l'a rendu meilleur. [19] Scipion l'Africain reçut les armées d'Espagne, qui avaient été souvent vaincues sous d'autres généraux : [20] en observant le règlement de discipline, il les entraîna si bien à des travaux de toutes sortes et à creuser des fossés, que, disait-il, il fallait en creusant souiller de boue ceux qui n'avaient pas voulu se mouiller du sang de l'ennemi. [21] C'est avec eux, pour finir, qu'il prit la cité de Numance et la détruisit par le feu, sans qu'un seul habitant en réchappât. [22] Métellus, en Afrique, reçut une armée qui avait été soumise avec son général Albinus et lui inculqua à nouveau les règles anciennes, au point que, dans la suite, ceux qui étaient passés sous le joug remportèrent la victoire. [23] Les Cimbres éliminèrent dans les Gaules les légions de Caepio et Mallius ; quand Gaius Marius en eut recueilli les restes, il les forma à la science et à l'art du combat, au point d'anéantir en bataille rangée la masse innombrable tant des Cimbres, que des Teutons et des Ambrons. [24] Il est plus facile d'inculquer la vaillance à des recrues que de rameuter des soldats gagnés par la peur.

## 11. Quelles précautions il faut prendre le jour même où l'on engage la bataille

[1] Après avoir exposé les parties les plus faciles de l'art de la guerre, notre plan du savoir militaire nous amène à l'incertitude de l'affrontement et à l'échéance fatidique pour les nations et les peuples. Car la plénitude de la victoire réside dans

eventu aperti Martis uictoriae plenitudo consistit. [2] Hoc ergo tempus est quo tanto magis duces debent esse solliciti quanto maior speratur diligentibus gloria et maius periculum comitatur ignauos, in quo momento peritiae usus, pugnandi doctrina consiliumque dominatur.

[3] Veteribus saeculis mos fuit parco cibo curatos milites ad certamen educere, ut audaciores sumptu escae redderentur et longiore conflictu non fatigarentur inedia. [4] Praeterea obseruandum est praesentibus hostibus, siue ex castris siue ex ciuitate producas ad proelium, ne, dum per angusta portarum particulatim procedit, exercitus a collectis et paratis debilitetur inimicis. [5] Ideoque prouidendum est ut ante omnes milites egrediantur portas et aciem construant quam hostis adueniat. [6] Quod si intra ciuitatem manentibus paratus aduenerit, aut differatur egressus aut certe dissimuletur, ut, cum aduersarii insultare coeperint his quos non putant exituros, cum ad praedam aut ad redeundum conuerterint animum, cum ordines soluerint, tunc illis stupentibus lectissimi quique prorumpant et conferti adgrediantur ignaros.

[7] Obseruatur autem ne longo spatio fatigatum militem neue lassos post cursum equos ad publicum proelium cogas. Multum uirium labore itineris pugnaturus amittit; quid faciet qui ad aciem marcens aduentat? [8] Hoc et ueteres declinarunt et superiore uel nostra aetate cum Romani duces per imperitiam non cauisent, ne quid amplius dicam, exercitus didicerunt. [9] Impar enim condicio est lassum cum requieto, sudantem cum alacri, currentem cum eo qui steterit subire conflictum.

## 12. Inuestigandum quid sentiant milites pugnaturi

[1] Ipsa die qua certaturi sunt milites quid sentiant diligenter explora. Nam fiducia uel formido ex uultu uerbis incessu motibus cernitur. [2] Nec confidas satis, si tiro proelium cupit — inexpertis enim dulcis est pugna — et noueris te oportere differre, si exercitati bellatores metuunt dimicare. [3] Monitis tamen et adhortatione ducis exercitui uirtus adcrecit et animus, praecipue si futuri certaminis talem acceperint rationem qua sperent se ad uictoriam peruenturos. [4] Tunc inimicorum ignauia uel error ostendendus est uel, si ante a nobis superati sunt, commemorandum. Dicenda etiam quibus militum mentes in odium aduersariorum ira et indignatione moueantur.

---

11, 3 sumptu escae ε (*Ortoleva* 2006) : sumpta esca δβ (*Lang* 1885, *Önnerfors*, *Reeve*), sumptus escae corr. *Lang* 1869 || redderentur corr. *Ortoleva* 2006 : redderet mss. (*Lang*, *Önnerfors*, *Reeve*)

11, 7 marcens corr. *Ortoleva* 2006 : mariae eius ε, marcidus corr. *Lang*, *Önnerfors*, anhelus δβ (*Reeve*)

11, 8 hoc A<sup>2</sup> (*Lang*, *Önnerfors*, *Ortoleva* 1995, 2001) : hos ε, haec δβ (*Reeve*) || didicerunt ε (*Lang*, *Ortoleva* 1995, 2001) : perdiderunt δβ (*Önnerfors*, *Reeve*)

l'issue de la bataille ouverte. [2] Ce moment doit requérir d'autant plus l'attention des généraux que plus grande est la gloire promise aux hommes vigilants et plus grand est le risque qui guette les indolents, ce moment capital où s'imposent l'expérience pratique, la science du combat et l'esprit de décision.

[3] L'usage des siècles passés était de restaurer légèrement les soldats avant de les mener à la bataille, afin que cette collation les rendît plus combattifs et que la durée de l'affrontement ne les épuisât pas de faim. [4] En outre, quand l'ennemi est là, il faut se garder de sortir du camp ou de la cité pour livrer bataille, afin d'éviter que l'armée, sortant des portes étroites par détachements, soit paralysée par un ennemi uni et préparé. [5] Aussi faut-il veiller que tous les soldats sortent des portes et déploient la ligne de bataille avant que l'ennemi n'arrive. [6] S'il se présente tout prêt, alors qu'on est encore à l'intérieur de la cité, qu'on retarde la sortie ou bien qu'on la dissimule; lorsque nos adversaires se mettront à attaquer ceux qu'ils ne croyaient pas décidés à sortir, qu'ils auront l'esprit occupé par le butin ou la retraite et qu'ils rompront leurs rangs, alors, jetant la stupeur parmi eux, que tous les meilleurs des nôtres fassent une sortie et les attaquent à l'improviste en rangs serrés.

[7] On évite de mener à la bataille rangée un soldat fatigué par un long déplacement ou des chevaux harassés par la course. Pour le soldat qui va combattre, une bonne partie de ses forces est perdue par la fatigue du trajet. Que fera celui qui arrive épuisé sur la ligne de bataille? [8] Cette erreur, autant les anciens ont su l'éviter, autant, comme les généraux romains, par manque d'expérience, n'y ont pas pris garde dans un passé récent ou à notre époque, les armées en ont fait — c'est peu dire — l'apprentissage. [9] Il est inégal, l'affrontement qui oppose celui qui est fatigué à celui qui est reposé, celui qui est en nage à celui qui est frais, celui qui court à celui qui se tient ferme.

## 12. Il faut sonder l'état d'esprit des soldats avant la bataille

[1] Le jour même où les soldats vont combattre, examine soigneusement leur état d'esprit. Car la confiance ou la crainte se voit sur le visage, dans les propos, la démarche, les mouvements. [2] Et ne te fie pas trop à la recrue qui aspire à combattre — pour les bleus, en effet, la bataille est chose agréable — et tu sauras qu'il convient de remettre à plus tard, si les guerriers chevronnés ont peur de combattre. [3] Cependant, les conseils et les encouragements du général donnent à l'armée un surcroît de courage et d'ardeur, surtout si les soldats se sont vu présenter le combat à venir de façon telle qu'ils espèrent remporter la victoire. [4] C'est alors qu'il faut montrer la faiblesse ou l'erreur de l'ennemi, ou rappeler si on l'a vaincu précédemment. Il faut tenir les propos capables de susciter dans l'esprit des soldats la haine de l'ennemi par la colère et l'indignation.



[5] Animis paene omnium hominum hoc naturaliter euenit, ut trepident, cum ad conflictum hostium uenerint. [6] Sine dubio autem infirmiores sunt quorum mentes ipse confundit aspectus; sed hoc remedio formido lenitur, si antequam dimices frequenter exercitum tuum locis tutioribus ordines, unde et uidere hostem et agnoscere consuescant. [7] Interdum audeant aliquid ex occasione; aut fugent aut interimant inimicos; mores aduersariorum, arma, equos recognoscant. Nam quae ex usu nota sunt non timentur.

### 13. Quemadmodum idoneus locus eligatur ad pugnam

[1] Bonum ducem conuenit nosse magnam partem uictoriae ipsum locum in quo dimicandum est possidere. Elabora ergo ut conserturus manum primum auxilium captes ex loco, qui tanto utilior iudicatur, quanto superior fuerit occupatus. [2] In subiectos enim uehementius tela descendunt, et maiore impetu obnitentes pars altior pellit. Qui aduerso nititur cliuo duplex subit cum loco et hoste certamen. [3] Sed illa distantia est, quod, si de peditibus tuis uictoriam speras contra equites hostium, loca aspera inaequalia montuosa debes eligere, si uero de equitibus tuis contra aduersarii pedites uictoriam quaeris, sequi debes paulo quidem editiora loca, sed plana atque patentia, neque siluis neque paludibus impedita.

### 14. Quemadmodum acies debeat ordinari ut in conflictu reddatur inuicta

[1] Ordinaturus aciem tria debet ante prospicere, solem puluerem uentum. Nam sol ante faciem eripit uisum, uentus contrarius tua inflectit ac deprimit, hostium adiuuat tela, puluis a fronte congestus oculos implet et claudit. [2] Haec momento eo quo acies ordinantur etiam imperiti uitare solent, sed duci prouido cauendum est in futurum ne post paululum accedente die noceat solis mutata conuersio, ne uentus aduersus hora solita eo pugnantem nascatur. [3] Ita ergo constituentur ordines, ut haec post occipitium nostrum sint et, si potest fieri, aduersariorum impetant faciem.

[4] Acies dicitur exercitus instructi frons quae aduersum hostem spectat. Haec in pugna publica si sapienter disponitur, plurimum iuuat, si imperite, quamuis optimi bellatores sint, mala ordinatione franguntur. [5] Instructionis lex est ut in primo exercitati et ueteres milites collocentur, quos antea principes uocabant, in secundo ordine circumdati catafractis sagittarii et optimi milites cum spiculis uel lanceis ordinentur, quos prius hastatos uocabant. [6] Singuli autem armati

[5] L'âme de presque tous les hommes est portée naturellement à l'inquiétude, quand ils arrivent au contact de l'ennemi. [6] Sans nul doute, ceux dont l'esprit est troublé à sa seule vue sont plus faibles, mais le remède à cette crainte consiste, avant de combattre, à ranger en masse ton armée en des endroits assez sûrs, d'où elle puisse apercevoir l'ennemi et apprendre à le connaître. [7] Qu'ils prennent des risques à l'occasion, qu'ils mettent en fuite des ennemis, ou qu'ils en tuent ; qu'ils reconnaissent les habitudes de l'adversaire, ses armes, ses chevaux. Car ce qui est familier cesse d'être redoutable.

### 13. Comment on choisit un lieu propice à la bataille

[1] Le bon général doit savoir qu'une part notable de la victoire consiste à occuper le terrain où il faut combattre. Arrange-toi donc, avant l'engagement, pour tirer d'abord parti du lieu, qu'on estime d'autant plus propice, qu'on en occupe la partie supérieure. [2] Vers l'adversaire en contre-bas, en effet, les projectiles se propulsent avec plus de force et le parti dominant repousse les opposants avec plus d'élan. Celui qui monte la pente mène un double combat, contre le terrain et contre l'ennemi. [3] Mais il y a une différence sur un point : si tu espères de tes fantassins la victoire contre la cavalerie ennemie, tu dois choisir un terrain accidenté, inégal, vallonné ; mais si tu attends de tes cavaliers la victoire contre l'infanterie de l'adversaire, tu dois rechercher un terrain au relief un peu plus relevé, mais égal et ouvert, qui ne soit coupé ni de bois, ni de marais.

### 14. Comment la ligne de bataille doit être déployée pour être invaincue dans l'affrontement

[1] Avant de déployer la ligne de bataille, il faut être attentif à trois éléments : le soleil, la poussière, le vent. Car le soleil de face ôte la vue, le vent contraire dévie et freine tes traits et aide ceux de l'ennemi, la poussière projetée de face emplit les yeux et les fait fermer. [2] Ces risques, à l'instant où les troupes se déploient, même les profanes les évitent d'habitude, mais le général prévoyant doit les anticiper, de crainte que, au fur et à mesure de la journée, le déplacement du soleil se fasse gênant, qu'un vent de face se lève à un moment donné pendant le combat. [3] Qu'on déploie donc les rangs de manière que ces éléments se trouvent dans notre dos et, si c'est possible, frappent l'adversaire de face.

[4] On appelle ligne de bataille le front de l'armée déployée qui regarde l'ennemi. En bataille rangée, s'il est déployé judicieusement, le dispositif est d'un grand secours ; mais s'il est mal exécuté, les guerriers, quelle que soit leur valeur, sont victimes d'un mauvais déploiement. [5] Le principe du déploiement veut qu'au premier rang se placent les soldats entraînés et chevronnés, qu'on appelait autrefois *principes*. Au deuxième rang, encadrés par les cuirassiers, prennent place les archers et les soldats d'élite armés de traits et de javelots, qu'on appelait auparavant *hastaires*. [6] Chaque homme d'armes occupe trois pieds de large

in directum ternos pedes inter se occupare consuerunt, hoc est, in mille passibus mille sexcenti sexaginta sex pedites ordinantur in longum, ut nec acies interluceat et spatium sit arma tractandi. [7] Inter ordinem autem et ordinem a tergo in latum sex pedes distare uoluerunt, ut haberent pugnantes spatium accedendi atque recedendi; uehementius enim cum saltu cursuque tela mittuntur. [8] In his duobus ordinibus et aetate maturi et usu confidentes et muniti etiam grauioribus armis collocantur; hi enim ad uicem muri nec cedere nec sequi aliquando cogendi sunt, ne ordines turbent, sed uenientes aduersarios excipere et stando pugnandoque repellere uel fugare. [9] Tertius ordo disponitur de armaturis uelocissimis, de sagittariis iuuenibus, de bonis iaculatoribus, quos antea ferentarios nominabant. [10] Quartus item ordo construitur de scutatis expeditissimis, de sagittariis iunioribus, de his qui alacriter uerrutis uel mattiobarbulis, quas plumbatas nominant, dimicant, qui dicebantur leuis armatura.

[11] Sciendum ergo est stantibus duobus primis ordinibus tertium et quartum ordinem ad prouocandum cum missilibus et sagittis primo loco semper exire. [12] Qui si hostes in fugam uertere potuerint, ipsi cum equitibus persequuntur; sin uero ab hostibus pulsati fuerint, redeunt ad primam ac secundam aciem et inter ipsos recipiunt se ad loca sua. [13] Prima autem et secunda acies, cum ad speltas et ad pilam, ut dicitur, uentum fuerit, totum sustinet bellum.

In quinta acie ponebantur interdum carroballistae manuballistarii fundibulatores funditores. [14] Fundibulatores sunt qui fustibalis lapides iaciunt. Fustibalus fustus est longus pedibus quattuor, cui per medium ligatur funda de corio, et utraque manu impulsus prope ad instar onagri dirigit saxa. [15] Funditores sunt qui fundis lino uel setis factis — has enim dicunt esse meliores — contorto circa caput brachio dirigunt saxa. [16] Quibus scuta deerant, siue lapidibus manu iactis siue missilibus in hoc ordine dimicabant, quos accensos tamquam iuniores et postea additos nominabant.

Sextus ordo post omnes a firmissimis et scutatis et omni genere armorum munitis bellatoribus tenebatur, quos antiqui triarios appellabant. [17] Hi, ut requieti et integri acrius inuaderent hostes, post ultimas acies sedere consueuerant. Si quid enim primis ordinibus accidisset, de horum uiribus reparationis spes tota pendeat.

dans la ligne, c'est-à-dire que sur une distance de mille pas s'alignent mille six cent soixante-six fantassins, de telle manière que la ligne ne comporte pas de vides, tout en laissant de l'espace pour manier les armes. [7] Entre ce rang et celui situé derrière, on a fixé une distance de six pieds, pour laisser aux combattants de l'espace pour avancer et reculer : en effet, le saut et l'élan confèrent plus de force aux traits. [8] Dans ces deux rangs, on place les soldats qui ont la maturité de l'âge, la sûreté de l'expérience et les armes les plus lourdes. En effet, à l'image d'un mur, ils ne doivent se laisser aller ni à reculer, ni à progresser si peu que ce soit, pour ne pas troubler les rangs, mais il leur faut soutenir l'assaut de l'adversaire et, en tenant ferme et en combattant, le repousser ou le mettre en déroute. [9] Le troisième rang est fait des troupes les plus mobiles, de jeunes archers, de bons lanceurs de javelots qu'on appelait autrefois *ferentarii*. [10] Le quatrième rang, de même, se compose de porteurs de boucliers très mobiles, d'archers plus jeunes, de ceux qui, armés de traits ou de *mattiobarbuli*, appelés dards plombés, combattent vaillamment et qu'on nommait infanterie légère.

[11] Il faut donc savoir que, si les deux premiers rangs restent sur place, le troisième et le quatrième, pour provoquer l'ennemi, se portent constamment en première ligne avec leurs armes de jet et leurs flèches. [12] S'ils parviennent à mettre l'ennemi en déroute, ils le poursuivent eux-mêmes avec la cavalerie ; mais si l'ennemi les repousse, ils se replient vers la première et la deuxième ligne et reprennent chacun leur place propre. [13] La première et la deuxième ligne, une fois qu'on en est venu à l'épeautre et au mortier, comme on dit, supportent la totalité de la bataille.

Au cinquième rang, se plaçaient parfois balistes sur roues, balistes à main, fondibulateurs, frondeurs. [14] Les fondibulateurs sont ceux qui lancent des pierres au fustibale. Le fustibale est un bâton long de quatre pieds, au milieu duquel est attachée une fronde de cuir et qui, manié des deux mains, lance des pierres à la façon d'un onagre. [15] Les frondeurs sont ceux qui, avec des frondes faites de lin ou de crin — celles-ci passent pour être les meilleures —, lancent des pierres en faisant tourner le bras au-dessus de la tête. [16] Dépourvus de bouclier, ils combattaient dans ce rang en lançant des pierres à la main ou des projectiles ; on les nommait surnuméraires, parce que plus jeunes et ajoutés après coup.

Le sixième rang, tout derrière, était tenu par les guerriers les plus solides, équipés de boucliers et de toute espèce d'armes ; les anciens les appelaient triaires. [17] Pour pouvoir, reposés et frais, attaquer l'ennemi plus vigoureusement, ils se tenaient d'ordinaire derrière les derniers rangs. En effet, s'il arrivait quoi que ce fût aux premiers rangs, tout espoir de redresser la situation dépendait des forces des triaires.

## 15. Ratio podismi quantum spatium in acie inter singulos homines in longum uel inter singulos ordines in latum debeat custodiri

[1] Explanato qualiter debeant acies instrui, nunc podismum mensuramque ipsius ordinationis exponam.

In mille passibus campi una acies mille sexcentos sexaginta sex suscipit pedites, propterea quia singuli pugnatore ternos occupant pedes. [2] Quod si sex acies in mille passibus campi uolueris ordinare, nouem milia nongenti nonaginta sex pedites sunt necessarii. Si autem in terno hunc numerum uolueris tendere, duo milia passuum comprehendit; sed melius est plures acies facere quam militem expargere. [3] Senos pedes a tergo inter singulas acies in latum diximus interpatere debere, et ipsi bellatores stantes singulos obtinent pedes; [4] ideoque, si sex acies ordinaueris, quadraginta duo pedes in latum et mille passus in longum decem milium hominum tenebit exercitus. [5] Si autem in terno uolueris aciem tenuare, uiginti unum pedes in latum et duo milia passuum in longum decem milium tenebit exercitus. [6] Ad hanc rationem, siue uiginti milia siue triginta milia peditum fuerint, iuxta mensurae podismum sine aliqua difficultate poterunt ordinari, nec dux fallitur, cum sciat qui locus quantos capere possit armatos. [7] Dicunt, si angustior locus sit uel multitudo sufficiat, etiam in deno uel amplius acies ordinari. [8] Magis enim expedit ut conferti pugnent quam longius separati; nam si nimium fuerit acies tenuata, cito ab aduersariis facta impressione perrumpitur et nullum postea potest esse remedium.

[9] Qui autem numeri in dextro cornu, qui in sinistro, qui in medio debeant ordinari, uel iuxta dignitates eorum seruatur ex more uel certe pro qualitate hostium commutatur.

## 16. De equitibus ordinandis

[1] Constructa acie peditum equites ponuntur in cornibus, ita ut loricati omnes et contati iuncti sint peditibus, sagittarii autem uel qui loricas non habent longius euagentur. [2] A fortioribus namque equitibus peditum protegenda sunt latera et a uelocioribus atque expeditis hostium cornua superfundenda atque turbanda. [3] Scire dux debet contra quos drungos, hoc est globos hostium, quos equites oporteat poni; [4] nam nescio qua occulta ratione, immo paene diuina, alii contra alios dimicant melius, et qui fortiores uicerant ab inferioribus saepe uincuntur. [5] Quod si equites impares fuerint, more ueterum uelocissimi cum scutis leuibus pedites ad hoc ipsum exercitati hisdem miscendi sunt, quos explicitos uelites nominabant; [6] quo facto, quamuis fortissimi equites hostium fuerint,

---

15, 2 expargere ε (Ortoleva 2001): spargere *Freculf* (Lang, Reeve), exspargere corr. Önnersfors, expandere δ, spandere β

16, 5 explecitos ε (explic- Ortoleva 2006): expeditos  $A^2$  (Önnersfors), om. δβ (Lang, Reeve)

## 15. Calcul de l'espace à observer en longueur entre chaque homme dans la ligne de bataille et en profondeur entre chaque rang

[1] Ayant expliqué comment les troupes doivent se déployer, j'exposerai maintenant les dimensions chiffrées du dispositif lui-même.

Sur mille pas de champ, la ligne de bataille admet mille six cent soixante-six fantassins, parce que chaque combattant occupe trois pieds. [2] Si l'on veut disposer six lignes sur mille pas de champ, neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize fantassins sont nécessaires. Si l'on veut déployer cet effectif sur trois lignes, il couvre deux mille pas. Mais il est préférable de former plus de lignes que d'étaler la troupe. [3] Nous avons dit que six pas en profondeur doivent séparer chaque ligne et que les guerriers en station occupent chacun un pas. [4] Dès lors, si l'on adopte six lignes, une armée de dix mille hommes tiendra sur quarante-deux pieds en profondeur et mille pas en longueur. [5] Mais si l'on veut réduire la ligne de bataille à trois rangs, une armée de dix mille hommes tiendra sur vingt-et-un pieds en profondeur et deux mille pas en longueur. [6] À ce compte, s'il y a vingt ou trente mille fantassins, ils pourront se déployer sans difficulté, en respectant l'espace mesuré au pas ; et le général ne se trompe pas, quand il sait combien d'hommes en armes tel endroit peut accueillir. [7] Si l'endroit est plus étroit ou que l'effectif soit suffisant, l'armée, dit-on, se déploie sur dix rangs ou davantage. [8] Mieux vaut, en effet, combattre en rangs serrés que trop espacés. Car, si la ligne de bataille est trop réduite, vite soumise à la pression de l'adversaire, elle se brise de manière ensuite irrémédiable.

[9] Pour décider quelles unités doivent se ranger à l'aile droite, à l'aile gauche, au milieu, ou on conserve la place traditionnelle de chacune selon son rang, ou bien on la modifie en fonction des caractéristiques de l'ennemi.

## 16. Du déploiement de la cavalerie

[1] Une fois formée la ligne des fantassins, les cavaliers se placent aux ailes, de manière que tous ceux qui portent lance et cuirasse soient aux côtés des fantassins et que les archers et les soldats sans cuirasse évoluent plus loin. [2] Car ce sont les plus vigoureux des cavaliers qui doivent protéger les flancs de l'infanterie, et les plus rapides et les plus légers qui doivent fondre sur les ailes ennemies et y jeter le désordre. [3] Le général doit savoir contre quels dronges — ce sont des escadrons ennemis — il faut opposer tels de ses cavaliers. [4] Car je ne sais pour quelle raison cachée, voire presque divine, certains combattent mieux contre d'autres, et des hommes qui en avaient vaincu de plus vaillants succombent souvent face à de plus faibles. [5] Si les cavaliers sont inférieurs, il faut, à la façon des anciens, mêler à eux des fantassins très mobiles, au bouclier léger, entraînés à cette manœuvre, qu'on appelait vélites légers. [6] Après cela, la cavalerie ennemie, aussi brave soit-

tamen aduersum mixtum agmen pares esse non possunt. [7] Vnum hoc remedium omnes duces ueteres inuenerunt, ut adsuefacerent iuuenes currentes egregie et inter binos equites singulos ex his pedites collocarent cum leuioribus scutis gladiis atque missilibus.

### 17. De subsidiis quae post aciem collocantur

[1] Sed optima ratio est et ad uictoriam plurimum confert ut lectissimos de peditibus et equitibus cum uicariis comitibus tribunisque uacantibus habeat dux post aciem praeparatos, alios circa cornua alios circa medium, ut sicubi hostis uehementer insistit, ne rumpatur acies, prouolent subito et suppleant loca additaque uirtute inimicorum audaciam frangant. [2] Hoc primi Lacones inuenerunt, imitati sunt Carthaginienses, Romani postea ubique seruarunt. [3] Hac dispositione nulla melior inuenitur; nam directa acies hoc solum agere debet et potest, ut hostem repellat aut fundat. [4] Si cuneus sit agendus aut forfix, superfluos habere debebis post aciem de quibus cuneum uel forficem facias. [5] Si ducenda sit serra, item ex abundantibus ducitur; nam si de loco suo ordinatum militem transferre coeperis, uniuersa turbabis. [6] Si globus hostium separatus aut alam tuam aut partem aliquam urgere coeperit, nisi superfluos habeas quos contra globum possis opponere, siue equites siue pedites de acie tuleris, dum alia uis defendere, alia periculosius denudabis. [7] Quod si bellatorum tibi copia non abundat, melius est aciem habere breuiorem, dummodo in subsidiis colles plurimos. [8] Nam circa medias partes campi ex peditibus bene armatis debes habere lectissimos de quibus cuneum facias et statim aciem hostium rumpas; [9] circa cornua autem de contatis loricatisque equitibus ad hoc reseruatis et leui armatura peditum alas hostium circumuenire te conuenit.

### 18. In quo loco primus dux stare debeat, in quo secundus, in quo tertius

[1] Dux qui praecipuam sustinet potestatem inter equites et pedites in parte dextra stare consueuit. [2] Hic enim locus est in quo tota acies gubernatur, ex quo rectus est liberque procursus. [3] Ideo autem inter utrosque consistit, ut et consilio regere et auctoritate tam equites quam pedites ad pugnam possit hortari. [4] Hic de equitibus supernumerariis mixtis peditibus expeditis aduersariorum sinistrum cornum, qui contra ipsum stat, circumire debet et a tergo semper urgere.

elle, n'est cependant pas à même de rivaliser avec cette formation mixte. [7] La seule parade qu'ont trouvée tous les généraux d'autrefois consistait à entraîner des recrues douées pour la course et à placer, tous les deux cavaliers, un de ces fantassins muni d'un bouclier léger, d'un glaive et de projectiles.

### 17. Des troupes de réserve qui se placent derrière la ligne de bataille

[1] Mais la meilleure tactique, qui contribue le mieux à la victoire, consiste, pour le général, à avoir, parmi l'élite des fantassins et des cavaliers, avec leurs remplaçants, comtes et tribuns disponibles, des hommes prêts derrière la ligne de bataille, certains autour des ailes, d'autres vers le milieu. Si l'ennemi exerce une forte pression en un endroit, pour éviter la rupture de la ligne, ceux-ci s'élancent d'un coup, renforcent les points menacés et, rendus plus vaillants, brisent l'audace de l'ennemi. [2] Les Lacédémoniens ont mis au point les premiers cette tactique, les Carthaginois l'ont imitée, les Romains, dans la suite, l'ont partout appliquée. [3] Il n'est rien de mieux que ce dispositif, car l'armée rangée en ligne ne doit et ne peut faire qu'une seule chose : repousser l'ennemi ou le mettre en déroute. [4] S'il faut adopter la formation en éperon ou en tenaille, tu devras disposer de soldats supplémentaires derrière la ligne de bataille, qui te permettent de constituer cet éperon ou cette tenaille. [5] S'il faut adopter la formation en scie, c'est aussi avec des soldats en surnombre, car, si tu te mets à déplacer un soldat de son rang, tu jetteras le désordre dans l'ensemble du dispositif. [6] Au cas où un détachement ennemi isolé commence à menacer un escadron ou une unité à toi, si tu n'as pas d'hommes en surnombre à lui opposer, et que tu déplaces de la ligne de bataille des cavaliers ou des soldats pour défendre un point, tu risques d'en découvrir un autre. [7] Si tu ne disposes pas d'effectifs très considérables, mieux vaut avoir une ligne de bataille plus petite et garder en réserve le gros des troupes. [8] Car, vers le centre du champ de bataille, tu dois prendre, parmi les fantassins bien armés, des soldats d'élite pour former un éperon et briser d'un coup la ligne ennemie ; [9] mais il est bon d'avoir aux ailes des lanciers et des cavaliers cuirassés, réservés à cet effet, et de l'infanterie légère pour tourner les ailes de l'ennemi.

### 18. À quel endroit doivent se tenir le commandant en chef, le commandant en second, le commandant en troisième

[1] Le commandant en chef se tient traditionnellement à l'aile droite, entre la cavalerie et l'infanterie. [2] C'est en effet l'endroit où il commande l'ensemble de la ligne de bataille, à partir duquel il peut la parcourir librement en ligne droite. [3] Il se tient précisément entre les deux, pour pouvoir les avoir sous ses ordres et, de son autorité, encourager cavaliers et fantassins au combat. [4] Celui-ci, avec des cavaliers surnuméraires mêlés de fantassins légers, doit tourner l'aile gauche ennemie qui est en face de lui et la menacer constamment sur ses arrières.



[5] Secundus dux in media acie ponitur peditum qui eam sustentet et firmet. [6] Hic fortissimos pedites et bene armatos de illis superfluis secum habere debet ex quibus aut ipse cuneum faciat et aciem hostium rumpat, [7] aut, si aduersarii cuneum fecerint, ipse forcem faciat, ut cuneo illi possit occurrere.

In sinistra parte exercitus tertius esse dux debet, satis bellicosus et prouidus, quia sinistra pars difficilior est et uelut manca in acie consistit. [8] Hic circa se bonos equites supernumerarios et uelocissimos pedites habere debet de quibus sinistrum cornum semper extendat, ne circumueniatur ab hostibus.

[9] Clamor autem quem barritum uocant prius non debet attolli quam acies utraque se iunxerit; [10] imperitorum enim uel ignauorum est uociferari de longe, cum hostes magis terreantur, si cum telorum ictu clamoris horror accesserit.

[11] Semper autem studere debes ut prior instruas aciem, quia ex arbitrio tuo potes facere quod tibi utile iudicas, cum nullus obsistit; [12] deinde et tuis auges confidentiam et aduersariis fiduciam minuis, quia fortiores uidentur qui prouocare non dubitant, [13] inimici autem incipiunt formidare qui uident contra se acies ordinari. Hinc additur maximum commodum, quia tu instructus paratusque ordinantem et trepidum aduersarium praeoccupas. [14] Pars enim uictoriae est inimicum turbare antequam dimices.

## 19. Quibus remediis uirtuti uel dolis hostium resistatur in acie

[1] Exceptis superuentibus uel incursionibus repentinis ex occasione, quam numquam dux exercitatus amittit — nam in itineribus iam fatigatis, in fluminum transgressione diuisis, in paludibus occupatis, in iugis montium laborantibus, in campis exparsis atque securis, in mansione dormientibus, oportuna proelium semper infertur, cum aliis negotiis occupati hostes prius interimantur quam praeparare se possint; quod si cauti sint aduersarii et insidiarum nulla sit copia, tunc aduersus praesentes scientes uidentes aequa condicione pugnatur. Tamen ars belli non minus in hoc aperto conflictu quam in occultis fraudibus adiuuat eruditos.

[2] Cauendum uel maxime ne ab ala cornuque sinistro, quod saepius euenit, aut certe dextro, quod licet raro contingit, circumueniantur tui a multitudine hostium aut a uagantibus globis, quos dicunt drungos. [3] Quod si acciderit, unum remedium est ut alam cornuque replices et rotundes, quatenus conuersi

[5] Le commandant en second se place au centre de la ligne des fantassins pour la soutenir et la renforcer. [6] Il doit avoir avec lui les fantassins les plus vaillants et bien armés parmi les surnuméraires, avec lesquels soit il forme un éperon et brise la ligne ennemie, [7] soit, si l'adversaire a formé un éperon, il forme lui-même une tenaille pour pouvoir attaquer cet éperon.

Le commandant en troisième doit se trouver à gauche, prompt à se battre et bien attentif, parce que l'aile gauche est plus difficile et se tient comme un éclopé sur la ligne de front. [8] Il doit avoir autour de lui de bons cavaliers en réserve et des fantassins très mobiles, pour pouvoir toujours étendre son aile gauche et éviter d'être tourné par l'ennemi.

[9] Le cri appelé *barritus* ne doit pas se pousser avant que les deux lignes de bataille ne soient au contact. [10] Ce sont les bleus ou les couards qui crient de loin, alors que l'ennemi est plus effrayé si l'horreur du cri vient s'ajouter au jet des projectiles.

[11] Tu dois toujours t'appliquer à déployer le premier ta ligne de bataille, parce que tu peux faire à ta guise ce que tu juges utile pour toi, sans que personne ne te gêne; [12] ensuite, tu donnes plus d'assurance à tes hommes et tu mines la confiance de l'adversaire, parce que ceux qui n'hésitent pas à provoquer apparaissent plus vaillants, [13] et que l'ennemi prend peur en voyant ta ligne de bataille se ranger contre lui. À cela s'ajoute l'immense avantage que, toi-même déployé et préparé, tu devances l'ennemi affairé à se déployer. [14] C'est en effet un pas vers la victoire que de jeter le désordre parmi l'ennemi dès avant le combat.

## 19. Par quelles parades on résiste à la valeur ou aux ruses de l'ennemi dans la ligne de bataille

[1] Sauf dans le cas de surprises ou de raids lancés selon l'opportunité — ce qu'un commandant aguerri ne laisse jamais passer —, il est toujours avantageux d'engager la bataille contre un adversaire fatigué par la route, désuni au passage des cours d'eau, embarrassé dans les marais, peinant dans les cols de montagne, dispersé et sans méfiance dans les plaines, endormi à l'étape, car, occupé à d'autres tâches, il se fait tuer avant de pouvoir se préparer. Si l'adversaire est sur ses gardes et qu'il n'y ait aucune possibilité d'embuscade, on se bat alors à armes égales contre un ennemi résolu, averti, attentif. Cependant, l'art de la guerre ne fournit pas moins de ressources aux experts dans ce genre d'affrontement ouvert que dans les opérations secrètes.

[2] Il faut éviter surtout de se faire tourner sur la gauche, ce qui arrive régulièrement, ou même sur la droite, quoique ce soit plutôt rare, par la masse de l'ennemi ou par ces unités détachées, qu'on appelle dronges. [3] Si cela se produit, la seule parade consiste à replier et arrondir l'aile et l'extrémité gauche suffisamment, pour

tui sociorum terga defendant; [4] sed in angulo ipsius extremitatis fortissimi collocentur, quia ibi impetus amplior fieri consuevit.

Item aduersus cuneum hostium certis resistitur modis. [5] Cuneus dicitur multitudo peditum quae iuncta cum acie primo angustior deinde latior procedit et aduersariorum ordines rumpit, quia a pluribus in unum locum tela mittuntur; [6] quam rem milites nominant caput porcinum. Contra quod ordinatio ponitur quam forcicem uocant; [7] nam ex lectissimis militibus in V litteram ordo componitur et illum cuneum excipit atque ex utraque parte concludit, quo facto aciem non potest rumpere.

[8] Item serra dicitur quae ab strenuis directa ante frontem opponitur hostibus, ut turbata acies reparatur.

[9] Globus autem dicitur qui a sua acie separatus uago superuentu incursat inimicos, contra quem alter populosior uel fortior immittitur globus.

[10] Obseruandum quoque ne sub tempore quo iam committitur pugna uelis ordines commutare aut de locis suis aliquos numeros ad alia transferre. [11] Statim enim nascitur tumultus atque confusio, et in imparatos conturbatosque facilius hostis incumbit.

## 20. Quot generibus pugna publica committatur et quomodo etiam qui inferior numero et uiribus est ualeat obtinere

[1] Depugnationum septem sunt genera uel modi, cum infesta ex utraque parte signa conflagunt.

Vna depugnatio est fronte longa quadro exercitu, sicut etiam nunc et prope semper solet proelium fieri. [2] Sed hoc genus depugnationis periti armorum non optimum iudicant, quia, in prolixo spatio cum tenditur acies, non aequalis semper campus occurrit et hiatus aliquid in medio uel sinus aut curuatura fit et in eo loco acies frequenter inrumpitur. [3] Praeterea, si multitudine aduersarius antecedit, a lateribus aut dextram aut sinistram alam circumuenit, in quo periculum magnum est, nisi supernumerarios habeas qui procurrant hostemque sustineant. [4] Hoc genere solus debet conflagere qui et plures et fortes habuerit bellatores, ut ex utroque cornu hostem circumueniat et quasi in sinum sui concludat exercitus.

[5] Secunda depugnatio est obliqua, plurimis melior; in qua si paucos strenuos loco idoneo ordinaueris, etiam si multitudine hostium et uirtute turberis, tamen poteris reportare uictoriam. [6] Huius talis est modus. Cum instructae

que tes hommes défendent les arrières des alliés. [4] Mais qu'on place les meilleurs à la pointe de cette extrémité, parce que c'est là, généralement, que se porte l'assaut le plus violent.

De même, on résiste à un éperon ennemi par des procédés définis. [5] On appelle éperon une masse de fantassins unie à la première ligne, qui s'avance d'abord assez étroite, ensuite s'élargit et brise les rangs adverses, parce des hommes lancent en masse leurs traits sur un seul point; [6] c'est le dispositif que les soldats nomment tête de porc. Contre quoi on adopte la formation appelée tenaille: [7] des soldats d'élite adoptent une disposition en forme de V, qui reçoit cet éperon et se referme sur lui des deux côtés; en agissant ainsi, la ligne de bataille ne peut être brisée.

[8] De même, on appelle scie la formation en ligne droite en avant du front qui oppose à l'ennemi des hommes combattifs, pour permettre à la ligne de bataille désorganisée de se reformer.

[9] On appelle peloton le détachement qui, séparé de sa ligne, assaille l'ennemi par une attaque mobile, contre laquelle on dépêche un autre peloton plus nombreux ou plus puissant.

[10] Il faut veiller aussi, au moment où s'engage le combat, à refuser désormais de modifier les rangs, ni à transférer certaines unités de leur position vers une autre. [11] Aussitôt, en effet, il en résulte tumulte et confusion et, sur des soldats surpris ou en désordre, l'ennemi tombe plus facilement.

## 20. De combien de façons on engage la bataille rangée et comment même celui qui est inférieur en nombre ou en puissance peut gagner

[1] Il existe sept espèces ou types de bataille, lorsque les deux camps s'affrontent enseignes déployées.

Le premier ordre a lieu sur un front étendu, l'armée en carré, comme la bataille se déroule presque toujours, encore aujourd'hui. [2] Mais ce type de bataille n'est pas jugé le meilleur par les tacticiens, car, quand le front se déploie sur un espace étendu, le champ de bataille n'est pas toujours uniformément plat et, s'il présente au milieu une ouverture ou un creux ou une éminence, la ligne de bataille souvent se brise à cet endroit. [3] En outre, s'il est supérieur en nombre, l'adversaire déborde l'aile droite ou gauche, une situation qui est très dangereuse, si l'on ne possède pas de réserves pour s'opposer à l'ennemi et le contenir. [4] Seul doit s'engager avec ce dispositif celui qui possède le plus de combattants aguerris, de manière à pouvoir, avec ses deux ailes, tourner l'ennemi et le serrer comme dans l'étreinte de son armée.

[5] Le deuxième ordre est oblique, préférable pour la plupart. Ici, à condition de disposer au bon endroit un petit nombre d'hommes de valeur, quand bien même on serait troublé par le nombre et la valeur de l'ennemi, on peut cependant

acies ad congressum ueniunt, tunc tu sinistram alam tuam a dextra aduersarii longius separabis, ne uel missibilia ad eam uel sagittae perueniant; [7] dextram autem alam tuam sinistrae alae illius iunges, et ibi primum inchoa proelium, ita ut cum equitibus optimis et probatissimis peditibus sinistram partem illius, ad quam te iunxeris, adgrediaris atque circumeas et detrudendo atque supercurrendo ad hostium terga peruenias. [8] Quod si semel aduersarios exinde pellere coeperis, accedentibus tuis indubitata uictoriam consequeris et pars exercitus tui quam ab hoste submoueris secunda durabit. [9] Ad similitudinem autem A litterae uel libellae fabrilis acies in hoc dimicandi genere componuntur. [10] Quod si tibi prior aduersarius fecerit, illos quos post aciem supernumerarios diximus debere poni, tam equites quam pedites, ad sinistrum tuum colliges cornum et sic aduersario resistes magnis uiribus, ne arte pellaris.

[11] Tertia depugnatio est similis secundae, sed in hoc deterior, quod a sinistro cornu tuo cum illius incipis dextro confluere; nam quasi mancus impetus est eorum et aperte cum difficultate adgrediuntur hostes qui in sinistro dimicant cornu. [12] Quod apertius explanabo. Si quando alam sinistram longe habueris meliorem, tunc ei fortissimos equites peditesque coniunge et in congressu ipsam primam applica ad alam hostium dextram et quantum potes aduersarii dextram partem pellere et circumire festina; [13] tuam autem aliam exercitus partem, in qua deteriores bellatores habere te nosti, a sinistra illius longissime separa, ne uel gladiis inuadatur uel ad eam tela perueniant. [14] In hoc genere cauendum est ne inimicorum cuneis transuersa tua acies elidatur. Hoc autem modo uno casu utiliter pugnabitur, si aduersarius infirmiore dextrum cornum habuerit et tu longe fortiorem sinistrum.

[15] Quarta depugnatio talis est. Cum ordinaueris aciem, ante quadringentos uel quingentos passus quam ad hostem peruenias, non sperante eo subito ambas alas tuas incitare te conuenit, ut ex utroque cornu inprovisos hostes uertas in fugam et celerius uictoriam consequaris. [16] Sed hoc genus certaminis, licet cito superet, si exercitatos fortissimosque produxerit, tamen periculosum est, quia mediam aciem suam qui sic dimicat nudare compellitur et in duas partes exercitum separare; [17] et si primo impetu uictus non fuerit inimicus, habet occasionem qua inuadat et diuisa cornua et mediam aciem destitutam.

[18] Quinta depugnatio est quartae similis, sed hoc unum amplius habet, quod leuem armaturam et sagittarios ante primam aciem ponit, ut illis resistentibus non possit inrumpi. [19] Nam sic de dextro cornu suo illius sinistrum et de sinistro cornu suo illius dextrum adgreditur. Quod si fugare potuerit, statim uincit; sin minus, media acies ipsius non laborat, quia a leui armatura sagittariisque defenditur.

remporter la victoire. [6] Voici en quoi il consiste. Au moment où les armées déployées marchent au combat, tu laisseras ton aile gauche à une certaine distance de la droite de l'ennemi pour la soustraire aux projectiles et aux flèches; [7] tu amèneras ton aile droite au contact de sa gauche, et engage d'abord la bataille là, de manière à attaquer avec tes meilleurs cavaliers et tes fantassins d'élite son aile gauche, que tu auras rejointe, de manière à la tourner et, en la repoussant et en la gagnant de vitesse, à atteindre l'ennemi par derrière. [8] Une fois que tu as commencé à repousser l'adversaire, pourvu que tes hommes suivent, tu obtiendras une victoire à coup sûr, et la partie de ton armée que tu as tenue à l'écart de l'ennemi restera à l'abri. [9] C'est l'image de la lettre A ou du niveau de charpentier que forment les lignes dans ce type de dispositif. [10] Si l'adversaire l'adopte le premier, les réserves, avons-nous dit, que tu dois placer derrière le front, tant cavaliers que fantassins, tu les posteras à ton aile gauche et tu résisteras ainsi à l'adversaire avec des forces considérables, sans devoir céder à sa tactique.

[11] Le troisième ordre est semblable au deuxième, mais avec l'inconvénient que c'est ton aile gauche qui affronte sa droite. Car son élan est comme affaibli et ceux qui combattent sur le flanc gauche éprouvent de nettes difficultés à attaquer l'ennemi. [12] Ce que je vais expliquer plus nettement. Si jamais tu possèdes une aile gauche beaucoup plus puissante, alors joins-y tes cavaliers et tes fantassins les plus valeureux et, une fois au contact, porte-la aussitôt sur l'aile droite de l'ennemi et, dans la mesure du possible, hâte-toi de la repousser et de la déborder. [13] L'autre aile de ton armée, où tu sais avoir les combattants moins sûrs, tiens-la à bonne distance de la gauche de l'ennemi, pour qu'elle ne puisse ni l'engager au glaive, ni l'atteindre de ses traits. [14] Dans ce dispositif, il faut éviter que des éperons de l'ennemi ne brisent ta ligne de part en part. Le seul cas où l'on combat utilement de cette manière est celui où l'adversaire possède une aile droite plus faible et toi, une gauche bien supérieure.

[15] Le quatrième ordre est le suivant. Quand tu as déployé ta ligne de bataille, quatre ou cinq cents pas avant d'arriver au contact de l'ennemi, tu dois pousser tes deux ailes en avant, alors qu'il ne s'y attend pas, pour le surprendre sur ses deux flancs, le mettre en déroute et remporter plus vite la victoire. [16] Mais ce type de tactique, quoiqu'il assure une victoire rapide, si l'on conduit les soldats les mieux entraînés et les plus vaillants, est néanmoins risqué, parce que celui qui combat ainsi est contraint d'exposer sa ligne au milieu et de séparer son armée en deux; [17] et, si le premier assaut n'est pas décisif, l'ennemi a l'occasion d'attaquer et les ailes divisées et le centre exposé.

[18] Le cinquième ordre est semblable au quatrième, mais il a ceci en plus, à savoir que l'infanterie légère et les archers prennent place devant la première ligne, pour que leur résistance l'empêche d'être attaquée. [19] Car, de la sorte, notre aile droite attaque la gauche de l'ennemi et notre gauche, sa droite. Si l'on peut le mettre en déroute, on l'emporte aussitôt; sinon, le centre ne souffre pas, puisqu'il est protégé par l'infanterie légère et les archers.

[20] Sexta depugnatio optima est, prope similis secundae, qua utuntur qui de numero suorum et de uirtute desperant; et, si bene ordinauerint, quamuis cum paucioribus semper uictoriam consequuntur. [21] Nam cum instructa acies ad hostes accedit, dextram alam tuam sinistrae alae hostium iunge et ibi per equites probatissimos et uelocissimos pedites incipe proelium, [22] reliquam autem partem exercitus tui longissime ab aduersariorum acie remoue et in directum porrige quasi uerum; nam cum sinistram partem illius et a lateribus et a tergo coeperis caedere, sine dubio uertis in fugam. [23] Aduersarius autem nec de dextra parte sua nec de media acie potest suis laborantibus subuenire, quia acies tua extenditur et tota se porrigit ad similitudinem I litterae longissimeque recedit ab hostibus. Quo genere in itineribus saepe confligitur.

[24] Septima depugnatio est quae loci beneficio adiuuat dimicantem. [25] In hac quoque et cum paucioribus et cum minus fortibus poteris aduersarium sustinere. Hoc est, si montem aut mare aut flumen aut lacum aut ciuitatem aut paludes aut abrupta in una parte habeas, ex qua hostis non possit accedere, reliquum exercitum tuum directa acie ordines, sed in illa ala quae munitionem non habet omnes equites et ferentarios ponas. [26] Tunc securus pro tuo arbitrio cum hoste conflagis, quia ab una parte loci natura te munit, ab alia duplex prope ponitur equitatus.

[27] Illud tamen obseruandum est, quo nihil melius inuenitur, ut, siue de dextro cornu solo pugnare uolueris, ibi fortissimos ponas, siue de sinistro, ibi strenuissimos colloques, siue in medio cuneos facere uolueris per quos acies hostium rumpas, in cuneo exercitatissimos ordines bellatores. [28] Victoria enim per paucos fieri consueuit. Tantum est ut electi a duce sapientissimo in his locis in quibus ratio et utilitas postulat ordinentur.

## 21. Viam abscedendi hostibus dandam ut deleantur facilius fugientes

[1] Plerique rei militaris ignari pleniorum uictoriam credunt, si aduersarios aut locorum angustiis aut armatorum multitudine circumdederint, ut aditum non inueniant abscedendi. [2] Sed clausis ex desperatione crescit audacia, et, cum spei nihil est, sumit arma formido. Libenter cupit commori qui sine dubio scit se esse moriturum. [3] Ideoque Scipionis laudata sententia est, qui dixit uiam hostibus qua fugerent muniendam. Nam cum abscedendi aditu patefacto mentes omnium ad praebenda terga consenserint, inulti more pecudum trucidantur, [4] nec insequentium ullum periculum est, cum uicti quibus defendi potuerant

[20] Le sixième ordre, à peu près semblable au deuxième, est le meilleur : on y recourt si l'on ne peut compter sur le nombre de ses soldats, ni sur leur valeur ; et, si l'on s'est bien déployé, même avec des effectifs moindres, on remporte toujours la victoire. [21] En effet, au moment où ta ligne de bataille marche à l'ennemi, amène ton aile droite au contact de sa gauche et engage là le combat avec tes cavaliers les mieux entraînés et tes fantassins les plus mobiles. [22] Le reste de ton armée, retiens-le à bonne distance du front de l'adversaire et étire-le en ligne droite comme une broche. Car, une fois que tu as commencé à tailler en pièces son aile gauche sur les flancs et par derrière, tu es sûr de la mettre en déroute. [23] L'adversaire ne peut, ni de sa droite, ni de son centre, venir à la rescousse de ses forces en difficulté, parce que ton front s'allonge et s'avance tout entier en forme de lettre I et s'écarte fort loin de l'ennemi. C'est avec ce dispositif qu'on combat souvent au cours des déplacements.

[24] Le septième ordre est celui où l'avantage du terrain aide le combattant. [25] Grâce à lui aussi, même avec des forces inférieures en nombre et en valeur, tu pourras résister à l'adversaire. Dans ce cas, si tu as, d'un côté, une montagne, la mer, un cours d'eau, un lac, une cité, des marais ou des escarpements, par où l'ennemi ne peut approcher, déploie l'ensemble de l'armée en ligne droite, mais place tous tes cavaliers et tes voltigeurs du côté qui n'est pas protégé. [26] Alors, à l'abri, tu attaques l'ennemi à ton gré, parce que, d'un côté, la configuration des lieux te protège et que, de l'autre, tu disposes presque d'une cavalerie double.

[27] Il faut cependant veiller — il n'existe rien de mieux —, si tu veux combattre avec ta seule aile droite, à y placer tes hommes les plus vaillants, si c'est avec ta gauche, à y poster les plus décidés ou, si tu veux former des éperons au centre pour briser les lignes ennemies, à y ranger les guerriers les plus entraînés. [28] La victoire, en effet, c'est bien souvent un petit nombre qui en décide. Tant il est important, pour un général très avisé, de placer des soldats d'élite aux endroits où le requièrent la tactique et l'efficacité.

## 21. Il faut donner à l'ennemi une voie de retraite pour l'écraser plus facilement dans sa fuite

[1] La plupart des profanes en matière d'art militaire croient que la victoire est plus complète si l'ennemi est acculé, par l'étroitesse des lieux ou le nombre des assaillants, à ne trouver aucune issue pour s'enfuir. [2] Mais le désespoir donne plus d'audace à des soldats encerclés et, quand il n'y a plus d'espoir, la terreur fait prendre les armes. Celui qui sait qu'il va mourir souhaite partager son sort avec les autres ; [3] et c'est ainsi que se justifie le précepte de Scipion, selon lequel il faut garantir à l'ennemi une voie pour s'enfuir. Car, dès que, devant la perspective d'une échappatoire, tous les esprits se décident à faire volte-face, les fuyards, sans riposter, sont abattus comme du bétail, [4] et les poursuivants ne courent aucun risque, puisque les vaincus ont retourné les armes qui leur auraient permis de se



arma conuerterint. Hoc genere, quanto maior fuerit, tanto facilius multitudo prosternitur; [5] neque enim ibi requirendus est numerus, ubi animus semel territus non tam tela hostium cupit declinare quam uultum. [6] Ceterum clausi, licet exigui numero et infirmi uiribus, hoc ipso tamen sunt hostibus pares, quia desperantes sciunt aliud sibi licere non posse. Sed « Vna salus uictis, nullam sperare salutem. »

## 22. Quemadmodum ab hostibus recedatur si consilium displicet pugnae

[1] Digestis omnibus quae ratio militaris experimentis et arte seruauit, unum superest edocere, quemadmodum recedatur ab hostibus. Nam disciplinae bellicae et exemplorum periti nusquam maius periculum imminere testantur. [2] Qui enim ante congressum recedit ex acie, et suis fiduciam minuit et inimicis addit audaciam. [3] Verum quia hoc saepius necesse est euenire, quibus modis tuto possit fieri declarandum est, primum ut tui nesciant ideo te recedere, quia declinas inire conflictum, sed credant arte aliqua se ideo reuocari, ut ad oportuniorem locum inuitetur hostis ac facilius superetur aut certe insequentibus aduersariis secretiores collocentur insidiae; [4] nam ad fugam parati sunt qui ducem suum sentiunt desperare.

Illud quoque uitandum est, ne hostes te recedere sentiant et statim inruant. [5] Propterea plerique ante pedites suos equites posuerunt, ut discurrentes aduersarios uidere non sinerent quemadmodum pedites abscedebant. [6] Item particulatim incipientes a primis singulas acies subducebant retroque reuocabant, in gradu suo manentibus reliquis, quos sensim postea cessimque ad illos iungebant quos subduxerant primum. [7] Aliquanti exploratis itineribus nocte cum exercitu recedebant, ut hostes die orta cum intellexissent, non possent comprehendere praecedentes. [8] Praeterea leuis armatura praemittebatur ad colles ad quos subito totus reuocaretur exercitus, et si hostes insequi uoluissent, a leui armatura quae ante occupauerat locum additis equitibus fundebantur. [9] Nihil enim periculosius existimant, quam si inconsulte insequentibus ab his qui in subsessa fuerint uel qui ante se parauerint obuietur. [10] Hoc tempus est quo oportune collocantur insidiae, quia aduersus fugientes maior audacia et minor cura est. Necessario autem amplior securitas grauius solet habere discrimen. [11] Imparatis, cibum capientibus, in itinere lassiss, equos suos pascentibus ac nihil tale suspicantibus,

défendre. Dans un tel cas, plus nombreuse est la masse, plus facilement on l'écrase. [5] En effet, il ne faut pas s'inquiéter du nombre, là où le moral, une fois atteint, cherche moins à esquiver les traits de l'ennemi que sa vue. [6] En revanche, des hommes cernés, si peu nombreux qu'ils soient et presque sans forces, n'en sont pas moins égaux à leur ennemi, parce que, dans leur désespoir, ils savent qu'il ne peut y avoir d'autre choix. Mais « Le seul salut pour les vaincus est de n'en espérer aucun. »<sup>11</sup>

## 22. Comment on fait retraite devant l'ennemi si l'on décide de ne pas combattre

[1] Après avoir exposé tous les éléments que l'art militaire a retenus de l'expérience et de la théorie, il ne reste à enseigner que la manière de faire retraite devant l'ennemi. Car ceux qui sont au fait de l'art de la guerre et de sa pratique attestent qu'il n'est pas de circonstance où plus grand danger menace. [2] En effet, celui qui renonce à la bataille avant la rencontre, entame la confiance de ses hommes et ajoute à l'audace de l'ennemi. [3] Mais, comme cela ne manque pas de se produire régulièrement, il faut dire par quels moyens on peut le faire en sécurité. D'abord, que tes hommes ne sachent pas que tu fais retraite parce que tu refuses l'affrontement, mais qu'ils croient que tu les rappelles par ruse, pour attirer l'ennemi vers un endroit plus favorable et le dominer plus facilement ou bien, si l'adversaire te poursuit, pour lui tendre une embuscade mieux cachée; [4] car ils sont prêts à fuir, ceux qui sentent que leur général n'a plus d'espoir.

Il faut aussi éviter que l'ennemi se rende compte de ta retraite et qu'il attaque aussitôt. [5] C'est pourquoi on a très souvent placé la cavalerie devant l'infanterie, afin d'empêcher l'adversaire, par ses manœuvres, de voir comment l'infanterie faisait retraite. [6] De même, ils retiraient les lignes l'une après l'autre, en partant de la première, et les rappelaient vers l'arrière, en maintenant sur place toutes les autres; ensuite, ils amenaient les hommes à se placer, pas à pas, derrière ceux qui s'étaient retirés avant. [7] Certains, par des itinéraires reconnus, faisaient retraite la nuit avec l'armée, afin que l'ennemi, quand il s'en rendrait compte au lever du jour, ne pût rattraper ceux qui avaient pris les devants. [8] En outre, on envoyait l'infanterie légère sur les hauteurs, où l'on rappellerait tout d'un coup l'ensemble de l'armée et, si l'ennemi voulait la poursuivre, l'infanterie légère, déjà installée à cet endroit, fondait sur lui avec le renfort de la cavalerie. [9] Pas de pire danger, estime-t-on en effet, pour des poursuivants hasardés que de tomber sur des hommes postés en embuscade ou déjà préparés. [10] C'est une circonstance où il est bon de tendre une embuscade, parce que, contre des fuyards, l'audace s'accroît et la vigilance faiblit; mais, inévitablement, plus le sentiment de sécurité est fort, plus grand s'en trouve le risque encouru. [11] C'est contre des hommes surpris en train de manger, fatigués par la route, nourrissant leurs chevaux et ne soupçonnant rien de

11. VIRGILE, *Énéide*, II, 354.

superuentus adsolent fieri, [12] quod et nobis uitandum est et hosti in eiusmodi occasionibus pernicies inferenda. Hoc enim casu oppressis nec uirtus potest nec multitudo prodesse. [13] Qui in acie publica uincitur pugna, licet et ibi ars plurimum prosit, tamen ad defensionem suam potest accusare fortunam; qui uero superuentum insidias subsessas passus est, culpam suam non potest excusare, quia haec euitare potuit et per speculatores idoneos ante cognoscere.

[14] Cum receditur, talis fraus fieri consuevit. Recto itinere pauci equites insequuntur, ualida manus occulte per alia mittitur loca; ubi ad agmen inimicorum peruenerint equites, temptant leuiter atque discedunt; [15] ille credit quicquid insidiarum fuerat praeterisse et sine cura resoluitur ad neglegentiam; tunc illa manus quae secreto itinere destinata fuerat superueniens opprimit ignorantes.

[16] Multi, cum ab hoste discedunt, si per siluas ituri sunt, praemittunt qui angusta uel abrupta occupent loca, ne ibidem patiantur insidias; et rursus post se praecisis arboribus uias claudunt, quas concaedes uocant, ut aduersariis facultatem adimant persequendi.

[17] Et paene utrique parti in itinere ad subsessas communis occasio est. Nam qui praecedit oportunis uallibus uel siluosis montibus post se relinquit insidias, in quas, cum inciderit inimicus, recurrit ipse et adiuuat suos; [18] qui uero sequitur auersis semitis longe ante destinat expeditos et praecedentem aduersarium arcet a transitu deceptumque a fronte et a tergo concludit. [19] Dormientibus noctu aduersariis et qui praecessit potest regredi et qui sequitur, quantumuis intersit, potest superuenire per fraudem. [20] In transfretatione fluuiorum qui praecedit illam partem temptat opprimere quae prima transierit, dum reliqui alueo separantur; qui autem sequitur festinato itinere illos qui nondum potuerunt transire conturbat.

### 23. De camelis et catafractis equitibus

[1] Camelos aliquantae nationes apud ueteres in acie produxerunt et Vrcilliani intra Africam uel ceteri Mazices hodieque producunt; [2] sed genus animalium harenis et tolerandae siti aptum confusas etiam in puluere uento uias absque errore dirigere memoratur, ceterum praeter nouitatem, si ab insolitis uideatur, inefficax bello est.

[3] Catafracti equites, propter munimina quae gerunt a uulneribus tuti, sed propter impedimentum et pondus armorum capi faciles et laqueis frequenter obnoxii, [4] contra dispersos pedites quam contra equites in certamine meliores,

tel, qu'on lance souvent des surprises. [12] Voilà ce que nous devons éviter, et voilà ce qu'il faut infliger comme pertes à l'ennemi en pareilles occasions. En effet, ceux sur qui l'on tombe ainsi ne peuvent compter ni sur leur valeur, ni sur leur nombre. [13] Celui qui est vaincu dans une bataille rangée, même si le savoir-faire y est pour beaucoup, peut néanmoins toujours incriminer le hasard pour se justifier. Mais celui qui a été victime d'une surprise, d'une embuscade, d'un traquenard n'a pas d'excuse à sa faute, parce qu'il pouvait éviter pareille mésaventure et l'anticiper grâce à de bons éclaireurs.

[14] Pendant la retraite, voici une ruse habituelle. Quelques cavaliers suivent par le chemin direct; un solide détachement est envoyé discrètement par d'autres endroits. Dès qu'ils sont parvenus au contact de la colonne ennemie, les cavaliers l'engagent sans insister et se retirent. [15] L'adversaire croit avoir dépassé ce qui constituait une embuscade et, faute d'attention, retrouve son insouciance. À ce moment, le détachement dépêché par un itinéraire discret l'attaque à l'improviste.

[16] Nombre de tacticiens, s'ils doivent traverser des forêts au cours d'une retraite, envoient en avant un détachement occuper défilés ou escarpements, pour ne pas y subir d'embuscade; et ensuite, ils abattent des arbres derrière eux pour fermer le passage — c'est ce qu'on appelle des abattis —, afin d'empêcher la progression de l'ennemi.

[17] Et, au cours du mouvement, il y a alors une occasion à peu près égale pour les deux parties de tendre une embuscade. Car celui qui marche devant, à la faveur de vallons ou de hauteurs boisées, laisse derrière lui une embuscade et, si elle réussit, fait volte-face et vient à la rescousse de ses hommes; [18] celui qui suit envoie des hommes sans bagages loin devant par des sentiers détournés et barre le passage à l'adversaire qui avance, pour le surprendre et l'encercler de face et de dos. [19] Pendant que l'adversaire dort la nuit, celui qui marchait en tête peut revenir sur ses pas et celui qui suit, pour autant qu'il y ait intérêt, peut surprendre par une ruse. [20] Au franchissement des cours d'eau, celui qui évolue devant tente d'accabler les éléments qui ont traversé les premiers, pendant que les autres sont séparés par le lit de la rivière; celui qui suit, en accélérant le pas, jette le désordre parmi ceux qui n'ont pu encore traverser.

### 23. Des chameaux et des cavaliers cuirassés

[1] Des chameaux figuraient autrefois dans l'armée de certaines nations, et les Urcilliens, en Afrique, et autres Mazices les y utilisent encore aujourd'hui. [2] Mais, si cette espèce animale, faite pour supporter les sables et la soif, est connue pour trouver son chemin sans erreur, même si le vent a recouvert les pistes de poussière, pour le reste, à part la nouveauté pour ceux qui ne sont pas habitués à en voir, elle est sans utilité à la guerre.

[3] Les cavaliers cuirassés, grâce à la protection qu'ils portent, sont à l'abri des coups, mais l'embarras et le poids de leurs armes les exposent souvent à se faire prendre, même au lasso; [4] ils sont plus efficaces contre les fantassins dispersés

tamen aut ante legiones positi aut cum legionariis mixti, quando cominus, hoc est manu ad manum, pugnatur, acies hostium saepe perrumpunt.

#### 24. Quomodo quadrigis falcatis uel elephantis in acie possit obsisti

[1] Quadrigas falcatas in bello rex Antiochus et Mitridates habuerunt. Quae ut primo magnum intulere terrorem, ita postmodum fuere derisui. [2] Nam difficile currus falcatus planum semper inuenit campum et leui impedimento retinetur unoque afflicto aut uulnerato equo decipitur. [3] Sed maxime hac Romanorum militum arte perierunt. Vbi ad pugnam uentum est, repente toto campo Romani tribulos abiecerunt, in quos currentes quadrigae cum incidissent deletae sunt. [4] Tribulus autem est ex quattuor palis confixum propugnaculum quod, quoquo modo abieceris, tribus radiis stat et erecto quarto infestum est.

[5] Elephantis in proeliis magnitudine corporum, barritus horrore, formae ipsius nouitate homines equosque conturbant. [6] Hos contra Romanum exercitum primus in Lucania rex Pyrrus eduxit; postea Hannibal in Africa, rex Antiochus in Oriente, Iugurtha in Numidia copiosos habuerunt. Aduersus quos diuersa resistendi excogitata sunt genera. [7] Nam et centurio in Lucania gladio manum, quam promuscidem uocant, unius abscidit, et bini catafracti equi iungebantur ad currum, quibus insidentes clibanarii sarisas, hoc est longissimos contos, in elephantos dirigebant; [8] nam muniti ferro nec a sagittariis quos uehebant beluae laedebantur et earum impetum equorum celeritate uitabant. [9] Alii contra elephantos catafractos milites immiserunt, ita ut in brachiis eorum et in cassidibus uel umeris aculei ingentes ponerentur e ferro, ne manu sua elephas bellatorem contra se uenientem posset apprehendere. [10] Praecipue tamen uelites antiqui aduersum elephantos ordinauerunt. Velites autem erant iuuenes leui armatura, corpore alacri, qui ex equis optime missibilia dirigebant. [11] Hi equis praetercurrentibus ad latiores lanceas uel maiora spicula beluas occidebant. Sed crescente audacia postea collecti plures milites pariter pila, hoc est missibilia, in elephantos congregabant eosque uulneribus elidebant. [12] Illud additum est, ut funditores cum fustibalis et fundis rotundis lapidibus destinatis Indos per quos regebantur elephanti cum ipsis turribus affligerent atque mactarent, quo nihil tutius inuenitur. [13] Praeterea uenientibus beluis, quasi inrupissent aciem, spatium milites dabant; quae cum in agmen medium peruenissent circumfusus undique armatorum globis cum magistris absque uulneribus capiebantur inlaesae.

que contre les cavaliers ; mais, placés en avant des légions ou mêlés aux légionnaires, quand on en vient au combat rapproché, c'est-à-dire au corps à corps, ils brisent souvent le front ennemi.

#### 24. Comment on peut résister aux quadriges à faux ou aux éléphants dans la ligne de bataille

[1] Le roi Antiochus et Mithridate employaient à la guerre des quadriges à faux ; autant ils ont inspiré au début une grande terreur, autant ils ont été l'objet de moqueries dans la suite. [2] Car il est difficile pour un char à faux de trouver toujours une plaine unie, le moindre obstacle l'arrête et un seul cheval tombé ou blessé le paralyse. [3] Mais, ce qui leur a été fatal, c'est surtout la technique romaine suivante. Quand le combat s'engageait, les Romains jetaient aussitôt sur toute la plaine des chausse-trapes, sur lesquels les quadriges venaient se lancer et se fracasser dans leur élan. [4] Le chausse-trape est un moyen de défense constitué de quatre pieux, qui, de quelque côté qu'on le jette, prend appui sur trois d'entre eux et dresse la quatrième vers le haut.

[5] Les éléphants, à la bataille, jettent le désordre parmi les hommes et les chevaux par leur taille, leur barrissement effrayant, leur allure insolite. [6] Contre l'armée romaine, ils ont été utilisés pour la première fois en Lucanie par le roi Pyrrhus ; dans la suite, Hannibal, en Afrique, le roi Antiochus, en Orient, Jugurtha, en Numidie, les ont utilisés en grand nombre. Pour les combattre, on a imaginé divers procédés. [7] Ainsi, tel centurion, en Lucanie, a tranché d'un coup de glaive à l'un d'eux sa trompe, qu'on appelle *promuscis*, et deux chevaux cuirassés étaient attelés à des chars, sur lesquels des soldats cuirassés visaient les éléphants avec des sarisses, c'est-à-dire des lances très longues ; [8] car, protégés par le fer, ils n'étaient pas exposés aux archers qui montaient ces monstres, et la rapidité de leurs chevaux les protégeait contre leur attaque. [9] D'autres ont opposé aux éléphants des soldats dont la cuirasse présentait aux bras, sur le casque ou les épaules, de grandes pointes de fer, pour empêcher l'éléphant de saisir de sa trompe le guerrier qui l'approchait. [10] Cependant, les anciens alignaient surtout des vélites contre les éléphants. Les vélites étaient des soldats jeunes, armés à la légère, au corps agile, qui étaient des plus adroits à lancer des traits à cheval. [11] Au moment de dépasser les monstres avec leurs chevaux, ils les tuaient avec une pique à pointe large ou un javelot long. Mais ensuite, l'audace leur venant, des soldats convergeant en masse criblaient tous ensemble les éléphants de lances, c'est-à-dire d'armes de jet, et les massacraient sous leurs coups. [12] À quoi s'ajoutait que les frondeurs lançaient au fustibale ou à la fronde des balles arrondies sur les cornacs Indiens et les tuaient en les faisant tomber avec leurs tourelles : il n'est rien de plus efficace. [13] Ensuite, au moment où les monstres arrivaient, les soldats les laissaient s'avancer, comme s'ils avaient brisé la ligne de front ; quand les éléphants étaient parvenus au centre de l'armée, des groupes de soldats surgis de toutes parts les faisaient prisonniers

[14] Carroballistas aliquanto maiores — hae enim longius et uehementius spicula dirigunt — superpositas curriculis cum binis equis uel mulis post aciem conuenit ordinari, et, cum sub ictu teli accesserint, bestiae sagittis ballistariis transfiguntur. [15] Latius tamen contra eas et firmiter praefigitur ferrum, ut in magnis corporibus maiora sint uulnera. [16] Aduersum elephantos plura exempla et machinamenta rettulimus, ut, si quando necessitas postulauerit, sciatur quae sint tam immanibus beluis opponenda.

## 25. Quid fieri debeat si uel pars fugerit uel totus exercitus

[1] Sciendum uero est, si pars exercitus uicerit et pars fugerit, minime desperandum, cum in eiusmodi necessitate ducis constantia totam sibi possit uindicare uictoriam. [2] Innumerabilibus hoc accidit bellis, et pro superioribus sunt habiti qui minime desperarunt; nam in simili condicione fortior creditur quem aduersa non frangunt. [3] Prior ergo de caesis hostibus spolia capiat, quod ipsi dicunt, colligat campum, prior clamore ac bucinis exultare uideatur. [4] Hac fiducia ita perterrebit inimicos, ita suis fiduciam geminabit, quasi uictor ex omni parte discesserit.

[5] Quod si aliquo casu omnis in acie fundatur exercitus, perniciose clades; tamen reparationis multis fortuna non defuit, et medicina quaerenda est. [6] Dux ergo prouidus sub ea cautela publico debet Marte conflare, ut si quid pro uarietate bellorum uel condicionis humanae secus acciderit absque graui detrimento liberet uictos. [7] Nam si uicini colles fuerint, si post terga munitio, si ceteris abscedentibus fortissimi quique restiterint, se suosque seruabunt. [8] Frequenter iam fusa acies dispersos ac passim sequentes reparatis uiribus interemit. [9] Numquam exultantibus maius solet euenire discrimen quam cum ex subita ferocia in formidinem commutantur. [10] Sed quocumque euentu colligendi sunt superstites bello, erigendi adhortationibus congruis et armorum instauratione refouendi. [11] Tunc noui dilectus, noua quaeruntur auxilia, et, quod amplius prodest, captatis occasionibus in ipsos uictores per occultas insidias impetus faciendus ac sic audacia reparanda. [12] Nec oportunitas deficit, cum pro felicitate superbius et incautius mentes efferantur humanae. [13] Si quis hunc casum ultimum putat, cogitet euentus omnium proeliorum inter initia contra illos magis fuisse quibus uictoria debebatur.

avec leurs cornacs sans les blesser. [14] Des balistes sur roues, de taille plus grande, qui propulsent leurs traits plus loin et avec plus de force, montées sur des véhicules à double attelage de chevaux ou de mules, doivent se placer derrière la ligne de bataille; et, une fois arrivées à portée de tir, les flèches des balistes transpercent les animaux de part en part. [15] On y fixe cependant un fer assez large et assez solide, pour aggraver les blessures infligées à leurs corps imposants. [16] Contre les éléphants, nous avons rapporté différents types de procédés, afin qu'on sache, si jamais la nécessité l'exige, ce qu'il faut faire contre des bêtes aussi monstrueuses.

## 25. Ce qu'il faut faire si l'armée, en tout ou en partie, est en déroute

[1] On doit savoir que, même si une partie de l'armée a vaincu et que l'autre soit en déroute, tout espoir n'est pas perdu, car, dans une telle extrémité, la fermeté du chef peut revendiquer la victoire totale. [2] Cela s'est produit dans d'innombrables guerres, où il a fallu tenir pour vainqueurs ceux qui n'ont pas perdu tout espoir; car, en pareille conjoncture, celui que l'adversité ne brise pas passe pour plus valeureux. [3] Qu'il relève donc le premier les dépouilles des ennemis tués, qu'il nettoie le terrain, comme on dit, qu'il manifeste le premier son exultation avec force cris et buccins. [4] Cette confiance terrorisera l'ennemi, redoublera la confiance de ses hommes, comme s'il se retirait vainqueur sur toute la ligne.

[5] Si, par malheur, tout le front est enfoncé, c'est une terrible catastrophe; cependant, beaucoup ont eu la chance de pouvoir redresser la situation, et il faut chercher la parade. [6] C'est pourquoi un chef prévoyant doit prendre la précaution, avant une bataille rangée, au cas où le hasard des combats ou de la condition humaine serait contraire, de pouvoir se tirer d'affaire sans trop de dommage en cas de défaite. [7] Car, pourvu qu'il y ait des collines, un retranchement à l'arrière, si tous les plus vaillants résistent, ils assureront, en dépit de la retraite des autres, leur salut et celui des leurs. [8] Souvent, une armée mise en déroute, après avoir refait ses forces, a exterminé les vainqueurs dispersés et lancés en désordre à sa poursuite. [9] Jamais des soldats abandonnés à l'exultation ne courent de plus grand danger que lorsque qu'ils passent d'une subite rage de tuer à la panique. [10] Mais, en toute circonstance, il faut rassembler les survivants, les remettre sur pied par des encouragements appropriés et ranimer leur volonté de reprendre les armes. [11] On procède alors à de nouvelles levées, on recrute de nouveaux auxiliaires et, ce qui est plus utile encore, il faut profiter des occasions pour attaquer les vainqueurs eux-mêmes par des embuscades secrètes et ainsi retrouver l'audace. [12] Et les occasions ne manquent pas, vu que le succès rend l'esprit des hommes plus présomptueux et imprudent. [13] Si quelqu'un pense en être réduit à la dernière extrémité, qu'il songe à toutes les batailles qu'ont perdues ceux à qui la victoire était due au début.



## 26. Regulae bellorum generales

[1] In omnibus proeliis, expeditionis condicio talis est, ut quod tibi prodest aduersario noceat, quod illum adiuuat tibi semper officiat. Numquam ergo ad illius arbitrium aliquid facere uel dissimulare debemus, sed id solum agere quod nobis utile iudicamus; contra te enim esse incipit, si imiteris quod fecit ille pro se, et rursum quicquid pro tua parte temptaueris contra illum erit, si uoluerit imitari.

[2] In bello qui plus in agrariis uigilauerit, plus in exercendo milite laborauerit, minus periculum sustinebit.

[3] Numquam miles in acie producendus est cuius antea experimenta non ceperis.

[4] Aut inopia aut superuentibus aut terrore melius est hostem domare quam proelio, in quo amplius solet fortuna potestatis habere quam uirtus.

[5] Nulla consilia meliora sunt, nisi illa quae ignorauerit aduersarius antequam facias.

[6] Occasio in bello amplius solet iuuare quam uirtus.

[7] In sollicitandis suscipiendisque hostibus, si cum fide ueniant, magna fiducia est, quia aduersarium amplius frangunt transfugae quam perempti.

[8] Melius est post aciem plura seruare praesidia quam latius militem expargere.

[9] Difficile uincitur qui uere potest de suis et de aduersarii copiis iudicare.

[10] Amplius iuuat uirtus quam multitudo.

[11] Amplius prodest locus saepe quam uirtus.

[12] Paucos uiros fortes natura procreat, bona institutione plures reddit industria.

[13] Exercitus labore proficit, otio consenescit.

[14] Numquam ad certamen publicum produxeris militem, nisi cum eum uideris sperare uictoriam.

[15] Subita conterrent hostes, usitata uilescunt.

[16] Qui dispersis suis inconsulte sequitur quam ipse acceperat aduersario uult dare uictoriam.

[17] Qui frumentum necessariaque non praeparat uincitur sine ferro.

[18] Qui multitudine et uirtute praecedit quadrata dimicet fronte, qui primus est modus.

[19] Qui imparem se iudicat dextro cornu suo sinistrum cornum pellat inimici, qui secundus est modus.

[20] Qui sinistram alam fortissimam habere se nouit dextram alam hostis inuadat, qui est tertius modus.

[21] Qui habet exercitatissimos milites in utroque cornu pariter proelium debet incipere, qui quartus est modus.

## 26. Maximes générales de la guerre

[1] Dans toutes les batailles, la règle est que ce qui t'est utile nuit à l'adversaire, que ce qui l'aide t'est toujours contraire. Jamais, donc, nous ne devons à son gré agir ou rester passifs, mais faire seulement ce que nous jugeons utile pour nous. Car cela joue contre toi, si tu imites ce qu'il a fait dans son intérêt et, inversement, tout ce que tu as entrepris jouera contre lui, s'il veut t'imiter.

[2] À la guerre, celui qui a plus été de garde dans les avant-postes, qui a plus travaillé à entraîner le soldat courra moins de dangers.

[3] Jamais il ne faut mener un soldat à la bataille sans avoir d'abord évalué ses capacités.

[4] Mieux vaut réduire l'ennemi à l'impuissance par la disette, les surprises ou la peur que par la bataille, où le hasard joue un plus grand rôle que la valeur.

[5] Il n'est de meilleur plan que celui dont l'adversaire n'aura pas connaissance avant que tu l'exécutes.

[6] À la guerre, l'occasion est d'habitude un meilleur appoint que la valeur.

[7] Attirer et accueillir l'ennemi donne, si sa démarche est sincère, une grande confiance, car les déserteurs frappent plus durement l'adversaire que les pertes.

[8] Mieux vaut garder des réserves en nombre derrière la ligne de bataille que trop étaler ses troupes.

[9] Qui est capable de mesurer exactement ses forces et celles de l'adversaire est difficile à vaincre.

[10] La valeur est un meilleur appoint que le nombre.

[11] La position est souvent plus utile que la valeur.

[12] Peu d'hommes naissent courageux ; c'est le travail qui, par un bon entraînement, rend tels un grand nombre d'entre eux.

[13] L'armée s'améliore dans le labeur ; l'oisiveté l'affaiblit.

[14] Ne mène jamais à la bataille rangée un soldat sans avoir vérifié qu'il escompte la victoire.

[15] L'imprévu terrifie l'ennemi ; l'habitude l'endort.

[16] Qui laisse inconsidérément ses soldats poursuivre en ordre dispersé veut, alors qu'il avait bataille gagnée, l'abandonner à l'adversaire.

[17] Qui ne prépare point le blé et les fournitures nécessaires est vaincu sans armes.

[18] Qui l'emporte par le nombre et la valeur doit combattre en front carré : c'est le premier ordre.

[19] Qui estime avoir le dessous doit repousser de son aile droite la gauche de l'ennemi : c'est le deuxième ordre.

[20] Qui sait qu'il possède une aile gauche très vaillante doit attaquer la droite de l'ennemi : c'est le troisième ordre.

[21] Qui possède des soldats très bien entraînés doit engager le combat sur les deux ailes à la fois : c'est le quatrième ordre.

[22] Qui leuem armaturam optimam regit utramque alam hostis inuadat ferentariis ante aciem constitutis, qui quintus est modus.

[23] Qui nec numero militum nec uirtute confidit, si depugnaturus est, de dextra sua sinistram alam hostium pulset reliquis suis porrectis in similitudinem ueri, qui sextus est modus.

[24] Qui pauciores infirmioresque habere se nouit septimo modo ex uno latere aut montem aut ciuitatem aut mare aut fluuium aut aliquod debet habere subsidium.

[25] Qui confidit equitatu aptiora loca quaerat equitibus et rem magis per equites gerat.

[26] Qui confidit pedestribus copiis aptiora loca peditibus quaerat et rem magis per pedites gerat.

[27] Cum explorator hostium latenter oberrat in castris, omnes ad tentoria sua per diem redire iubeantur, et statim deprehenditur explorator.

[33] Quo genere depugnaturus sis nesciant hostes, ne aliquibus remediis obsistere moliantur.

[28] Cum consilium tuum cognoueris aduersariis proditum, dispositionem mutare te conuenit.

[29] Quid fieri debeat tractato cum multis, quid uero facturus sis cum paucissimis ac fidelissimis uel potius ipse tecum.

[30] Milites timor et poena in sedibus corrigit, in expeditione spes ac praemia faciunt meliores.

[31] Boni duces publico certamine numquam nisi ex occasione aut nimia necessitate confligunt.

[32] Magna dispositio est hostem fame magis urgere quam ferro.

[34] De equitatu sunt multa praecepta; sed cum haec pars militiae usu exercitii, armorum genere, equorum nobilitate profecerit, ex libris nihil arbitror colligendum, cum praesens doctrina sufficiat.

[35] Digesta sunt, imperator inuicte, quae nobilissimi auctores diuersis probata temporibus per experimentorum fidem memoriae prodiderunt, [36] ut ad peritiam sagittandi, quam in serenitate tua Persa miratur, ad equitandi scientiam uel decorem, quae Hunnorum Alanorumque natio uelit imitari, si possit, [37] ad

[22] Qui commande une excellente infanterie légère doit attaquer les deux ailes de l'ennemi avec ses voltigeurs placés en avant de la ligne de bataille : c'est le cinquième ordre.

[23] Qui ne se fie ni au nombre ni à la valeur de ses soldats doit, s'il veut livrer bataille, repousser de son aile droite la gauche de l'ennemi, en étalant le reste de ses forces en forme de broche : c'est le sixième ordre.

[24] Qui se sait inférieur en nombre et en valeur doit, dans le septième ordre, avoir sur un de ses flancs un accident de terrain, une cité, la mer, un cours d'eau ou un point d'appui.

[25] Qui compte sur sa cavalerie doit rechercher un terrain favorable aux cavaliers et mener son opération de préférence avec eux.

[26] Qui compte sur son infanterie doit rechercher un terrain favorable aux fantassins et mener son opération de préférence avec eux.

[27] Quand un espion ennemi circule en secret dans le camp, il faut donner l'ordre à tous les soldats de regagner leurs tentes pendant la journée et aussitôt l'espion est arrêté.

[33]<sup>12</sup> Que le dispositif que tu adopteras reste ignoré de l'ennemi, pour qu'il ne puisse réfléchir aux moyens de s'y opposer.

[28] Si tu apprends que ton plan a été livré à l'ennemi, tu dois changer de tactique.

[29] Ce qu'il faut faire, examine-le avec beaucoup de gens ; mais ce que tu vas faire, avec seulement quelques personnes d'une fidélité à toute épreuve ou, mieux, à toi seul.

[30] Au cantonnement, les soldats sont maintenus dans le devoir par la crainte et les sanctions ; en campagne, ce sont les promesses et les gratifications qui les rendent meilleurs.

[31] Les bons généraux n'engagent jamais une bataille rangée qu'à la faveur d'une occasion ou en cas de nécessité absolue.

[32] C'est une excellente tactique que de presser l'ennemi par la faim plutôt que par le fer.

[34] La cavalerie fait l'objet de maints préceptes ; mais, vu que cette partie de l'art militaire s'est perfectionnée par la pratique de l'exercice, la nature de l'armement, les qualités des chevaux, j'estime ne rien devoir tirer des livres, puisque la doctrine actuelle suffit.

[35] J'ai réuni, empereur vaincu, les enseignements que les plus célèbres auteurs ont vérifiés à différentes époques à la lumière de l'expérience et qu'ils ont transmis à la mémoire, [36] afin qu'au maniement de l'arc, que le Perse admire chez Votre Sérénité ; qu'à l'art et à l'élégance de l'équitation, que la nation des Huns et celle des Alains voudraient imiter, s'il était possible ; [37] qu'à la rapidité de la

---

12. La place de cette maxime n'est pas assurée dans la tradition manuscrite, où elle apparaît après le § 27, 32 ou 34 ; Lang et Önnorfors la placent après le § 32, Reeve après le § 27, tout en conservant la numérotation introduite par Önnorfors.

currendi uelocitatem, quam Saracenus Indusque non aequat, ad armaturae exercitationem, cuius campidoctores uel pro parte exempla intellexisse se gaudent, [38] regula proeliandi, immo uincendi artificium iungeretur, quatenus uirtute pariter ac dispositione mirabilis rei publicae tuae et imperatoris officium exhiberes et militis.

## LIBER QVARTVS

1. Ciuitates aut natura aut opere debere muniri
2. Non directos, sed angulosos muros faciendos
3. Quemadmodum muris e terra iungatur adgestus
4. De cataractis et portis ne noceantur ab ignibus
5. De fossis faciendis
6. Ne sagittis hostium homines laedantur in muro
7. Quibus modis prouidendum sit ne famem patiantur obsessi
8. Quae species praeparandae sint pro defensione murorum
9. Quid faciendum sit si neruorum defuerit copia
10. Quid faciendum ne aquae inopiam patiantur obsessi
11. Si sales defuerint
12. Quid faciendum cum primo impetu uenitur ad muros
13. Enumeratio machinarum quibus muri oppugnantur
14. De ariete falce testudine
15. De uineis, de pluteis, de aggere
16. De musculis
17. De turribus ambulatoriis
18. Quemadmodum ambulatoria turris possit incendi
19. Quemadmodum altitudo muris addatur
20. Quo pacto suffodiatur terra ut machina nocere nil possit
21. De scalis, sambuca, exostra et tollenone
22. De ballistis onagris scorpionibus arcuballistis fustibalis fundis per quae tormenta defenditur murus
23. Aduersum arietes prosunt culcitae laquei lupi columnae grauiores
24. De cuniculis per quos aut murus deponitur aut ciuitas penetratur
25. Quid facere debeant oppidani si hostes intruperint ciuitatem
26. Quae sit adhibenda cautela ne hostes furtim occupent murum
27. Quando oppidanis inferantur insidiae
28. Quid faciant obsidentes ne ab oppidanis patiantur insidias
29. Quo genere tormentorum ciuitas defendatur

course, que le Sarrasin et l'Indien n'égalent point; qu'à la pratique de l'escrime, dont les maîtres d'armes se réjouissent d'avoir compris les modèles, fût-ce en partie; [38] qu'à cela vienne s'ajouter la règle de la tactique, mieux même, l'art de vaincre; qu'ainsi, par votre valeur et votre manière de gouverner votre admirable État, Vous fassiez la démonstration éclatante du rôle de l'empereur et du soldat.

## LIVRE IV

1. Les cités doivent être fortifiées par la nature ou par la main de l'homme
2. Il faut construire les murs non en ligne droite, mais en angle
3. Comment on adjoint un terre-plein aux murs depuis le sol
4. Des herses et des portes, pour les protéger du feu
5. Du creusement des fossés
6. Pour éviter que les hommes soient blessés sur le mur par les flèches de l'ennemi
7. Par quels moyens il faut veiller que les assiégés ne souffrent pas de faim
8. Quelles mesures il faut prendre pour la défense des murs
9. Ce qu'il faut faire si l'on vient à manquer de tendons
10. Ce qu'il faut faire pour éviter que les assiégés souffrent du manque d'eau
11. Si le sel vient à manquer
12. Ce qu'il faut faire quand on atteint les murs au premier assaut
13. Énumération des machines pour assiéger les murs
14. Du bélier, de la faux, de la tortue
15. Des mantelets, des guérites, du remblai
16. Des galeries
17. Des tours mobiles
18. Comment on peut incendier une tour mobile
19. Comment on surélève un mur
20. Comment on creuse la terre pour rendre une machine inoffensive
21. Des échelles, de la sambouque, du pont et de la bascule
22. Des balistes, onagres, scorpions, arbalètes, fustibales, frondes, machines pour défendre le mur
23. Contre les béliers, on utilise matelas, nœuds coulants, loupes, colonnes pesantes
24. Des terriers, au moyen desquels on abat le mur ou on pénètre dans la cité
25. Ce que les assiégés doivent faire si l'ennemi a envahi la cité
26. Quelles précautions il faut prendre pour éviter que l'ennemi s'empare du mur par surprise
27. Quand il faut tendre une embuscade aux assiégés
28. Ce que font les assiégeants pour éviter une embuscade des assiégés
29. Avec quelle sorte de machines on défend la cité

30. Quemadmodum mensura colligatur ad scalas uel machinas faciendas
31. Praecepta belli naualis
32. Nomina iudicum qui praeerant classi
33. Vnde appellentur liburnae
34. Qua diligentia fabricentur liburnae
35. Qua obseruatione sit caedenda materies
36. Quo mense caedendae sint trabes
37. De modo liburnarum
38. Nomina uentorum et numerus
39. Quibus mensibus tutius nauigetur
40. Quemadmodum tempestatum obseruanda sint signa
41. De prognosticis
42. De aestuariis hoc est de reumate
43. De locorum notitia siue remigibus
44. De telis tormentisque muralibus
45. Quemadmodum nauali bello collocentur insidiae
46. Quid fiat cum aperto Marte bellum nauale committitur

[1] Agrestem incultamque hominum in initio saeculi uitam a communione mutorum animalium uel ferarum urbium constitutio prima discreuit. In his nomen rei publicae peperit communis utilitas. [2] Ideo potentissimae nationes ac principes consecrati nullam maiorem gloriam putauerunt quam aut fundare nouas ciuitates aut ab aliis conditas in nomen suum sub quadam amplificatione transferre. [3] In quo opere clementia serenitatis tuae optinet palmam. Ab illis enim uel paucae uel singulae, a pietate tua innumerabiles urbes ita iugi labore perfectae sunt, ut non tam humana manu conditae quam diuino nutu uideantur enatae. [4] Cunctos imperatores felicitate moderatione castimonia, exemplis indulgentiae, studiorum amore praecedis. [5] Regni animique tui bona cernimus et tenemus, quae anticipare et superior optauit aetas et extendi in perpetuum uentura desiderat. [6] Quibus rebus tantum uniuerso orbi praestitum gratulamur quantum uel humana mens petere uel gratia potuit diuina conferre. [7] Sed dispositionibus uestrae clementiae quantum profecerit murorum elaborata constructio Roma documentum est, quae salutem ciuium Capitolinae arcis defensione seruauit, ut gloriosius postea totius orbis possideret imperium.

[8] Ad complementum igitur operis maiestatis uestrae praeceptione suscepti rationes quibus uel nostrae ciuitates defendendae sint uel hostium subruendae ex diuersis auctoribus in ordinem digeram, nec laboris pigebit, cum omnibus profutura condantur.

30. Comment on prend les dimensions pour construire des échelles ou des machines
31. Préceptes de la guerre navale
32. Titres des officiers qui commandaient la flotte
33. D'où vient le nom des liburnes
34. Avec quel soin on construit les liburnes
35. Avec quelle précaution il faut couper le bois d'œuvre
36. Quel mois il faut abattre les arbres pour les poutres
37. De la taille des liburnes
38. Noms des vents et leur nombre
39. Quels mois la navigation est plus sûre
40. Comment il faut observer les signes du mauvais temps
41. Des pronostics
42. Des marées, c'est-à-dire du *rheuma*
43. De la connaissance des lieux et des rameurs
44. Des armes et des machines d'assaut
45. Comment on tend une embuscade dans une guerre navale
46. Ce qu'il arrive quand on engage une guerre navale à découvert

[1] La vie rustique et primitive des hommes, au commencement des générations, s'est distinguée pour la première fois de l'ensemble des animaux muets ou sauvages par la fondation de villes. C'est en leur sein qu'est née de l'intérêt général la notion d'État. [2] Aussi les nations les plus puissantes et les princes vénérés n'ont-ils trouvé de plus grande gloire que de fonder de nouvelles cités ou, si elles avaient été établies par d'autres, de les faire passer sous leur nom à la faveur d'un agrandissement. [3] En ce domaine, la clémence de Votre Sérénité emporte la palme. Vos prédécesseurs en ont réalisé quelques-unes, voire une seule ; Votre Piété, d'innombrables, par un travail si assidu, qu'elles paraissent moins fondées par la main de l'homme que nées par la volonté divine. [4] Les autres empereurs, Vous les surpassez par la félicité, la modération, la moralité, les marques d'indulgence, l'amour des études. [5] Nous voyons les bienfaits dus à Votre règne et à Votre âme et vivons le bonheur que les siècles passés ont souhaité connaître et que l'avenir désire prolonger pour l'éternité. [6] Nous nous félicitons de voir l'univers entier gratifié de tous les biens que l'esprit humain a pu demander et la grâce divine dispenser. [7] Mais, grâce aux mesures prises par Votre Clémence, Rome est le témoin de l'utilité de la savante édification de ses remparts, qui assura le salut de ses citoyens par la défense de la citadelle du Capitole, pour lui permettre d'acquérir dans la suite avec plus de gloire l'empire de l'univers.

[8] Pour achever l'œuvre entreprise sur l'ordre de Votre Majesté, je vais donc présenter de façon ordonnée, tirés de divers auteurs, les moyens de défendre nos cités ou de détruire celles de l'ennemi, et je ne regretterai pas ma peine de consigner un savoir utile à tous.



## 1. Ciuitates aut natura aut opere debere muni

[1] Vrbes atque castella aut natura muniuntur aut manu aut utroque, quod firmitus ducitur; natura aut locorum edito uel abrupto aut circumfuso mari siue paludibus uel fluminibus, manu fossis ac muro. [2] In illo naturali beneficio tutissimo eligentis consilium, in plano quaeritur fundantis industria. [3] Videmus antiquissimas ciuitates ita in campis patentibus constitutas, ut deficiente auxilio locorum arte tamen et opere redderentur inuictae.

## 2. Non directos, sed angulosos muros faciendos

[1] Ambitum muri directum ueteres ducere noluerunt, ne ad ictus arietum esset expositus, sed sinuosis anfractibus iactis fundamentis clausere urbes, crebrioresque turres in ipsis angulis reddiderunt propterea [2] quia, si quis ad murum tali ordinatione constructum uel scalas uel machinas uoluerit admouere, non solum a fronte, sed etiam a lateribus et prope a tergo uelut in sinu circumclusus opprimitur.

## 3. Quemadmodum muris e terra iungatur adgestus

[1] Murus autem, ut numquam possit elidi, hac ratione perficitur. Interuallo uicenum pedum interposito duo intrinsecus parietes fabricantur. [2] Deinde terra quae de fossis fuerit egesta inter illos mittitur uectibusque densatur, ita ut a muro primus paries pro rata inferior, secundus longe minor ducatur, ut de plano ciuitatis ad similitudinem graduum quasi cliuo molli usque ad propugnacula possit ascendi, [3] quia nec murus ullis potest arietibus rumpi quem terra confirmat et quouis casu destructis lapidibus ea quae inter parietes densata fuerat ad muri uicem ingruentibus moles obsistit.

## 4. De cataractis et portis ne noceantur ab ignibus

[1] Cauetur praeterea ne portae subiectis ignibus exurantur. Propter quod sunt coriis ac ferro tegendae; sed amplius prodest quod inuenit antiquitas, ut ante portam addatur propugnaculum in cuius ingressu ponitur cataracta, quae anulis ferreis ac funibus pendet, ut si hostes intrauerint demissa eadem extinguantur inclusi. [2] Ita tamen supra portam murus est ordinandus, ut accipiat foramina per quae de superiore parte effusa aqua subiectum restinguat incendium.

## 1. Les cités doivent être fortifiées par la nature ou par la main de l'homme

[1] Les villes et les redoutes sont fortifiées par la nature, par la main de l'homme ou par les deux à la fois, ce qui passe pour plus sûr : par la nature, grâce à une hauteur ou un escarpement, la mer tout autour, des marais ou des cours d'eau ; par la main de l'homme, au moyen de fossés et d'un mur. [2] Dans un endroit très bien protégé par un avantage naturel, c'est de l'intelligence qu'on demande à celui qui choisit le site ; en plaine, du travail assidu à celui qui bâtit. [3] Nous voyons des cités fort anciennes construites dans des plaines ouvertes, que l'art et le travail, en dépit de l'absence de défense naturelle, ont cependant rendues invincibles.

## 2. Il faut construire les murs non en ligne droite, mais en angle

[1] Les anciens ne voulaient pas d'un périmètre fortifié en ligne droite, pour éviter qu'il fût exposé aux coups des béliers, mais entouraient leurs villes de murs en ligne brisée posés sur des fondations et multipliaient les tours d'angle pour la raison [2] que, si l'assaillant veut approcher d'un mur construit selon ce plan soit des échelles, soit des machines aussi bien de front que sur ses flancs et dans le dos, pour ainsi dire, on le contient comme dans une poche pour l'écraser.

## 3. Comment on adjoint un terre-plein aux murs depuis le sol

[1] Un mur impossible à entamer se réalise de la manière suivante. On construit deux parois intérieures, en ménageant un espace entre elles de vingt pas. [2] Ensuite, on y jette la terre qu'on a tirée des fossés et on la dame au pilon. La paroi la plus proche du mur est un peu moins haute, la seconde, beaucoup plus basse, de façon que, du niveau de la cité, on puisse accéder aux défenses comme par un escalier en pente légère, [3] parce que le mur, renforcé par le remblai, ne peut être détruit sous les coups d'aucun bélier, et que, si un pan venait à céder, la masse tassée entre les deux parois fait obstacle aux assaillants comme un mur.

## 4. Des herses et des portes, pour les protéger du feu

[1] On pourvoit en outre à mettre les portes à l'abri du feu. À cet effet, il faut les couvrir de cuir et de métal, mais la meilleure protection, conçue dans un passé lointain, consiste à ajouter, en avant de la porte, un saillant défensif à l'entrée duquel on place une herse suspendue à des anneaux de fer et à des câbles ; ainsi, au cas où l'ennemi y pénètre, on l'enferme en la faisant tomber et on l'anéantit. [2] Au-dessus de la porte, il faut cependant pourvoir le mur d'ouvertures, du haut desquelles on puisse verser de l'eau pour éteindre un incendie.

## 5. De fossis faciendis

[1] Fossae autem ante urbes latissimae altissimaeque faciendae sunt, ut nec facile possint coaequari repletique ab obsidentibus et, cum aquis coeperint redundare, ab aduersario cuniculum continuari minime patiantur. [2] Nam duplici modo opus subterraneum peragi, earum altitudine et inundatione, prohibetur.

## 6. Ne sagittis hostium homines laedantur in muro

[1] Formidatur ne multitudo sagittariorum de propugnaculis exterritis defensoribus appositisque scalis occupet murum. Aduersum quod catafractas uel scuta in ciuitatibus debent habere quam plurimi. [2] Deinde per propugnacula duplicia saga ciliciaque tenduntur impetumque excipiunt sagittarum; neque enim facile transeunt spicula quod cedit ac fluctuat. [3] Inuentum quoque remedium est, ut de ligno crates facerent, quas metallas uocauerunt, lapidibusque complerent, ea arte inter bina propugnacula constitutas, ut, si per scalas ascendisset hostis et partem aliquam ipsius contigisset, supra caput suum uergeret saxa.

## 7. Quibus modis prouidendum sit ne famem patiantur obsessi

[1] Multa defensionum oppugnationumque sunt genera, quae locis competentibus inseremus. [2] Nunc sciendum est obsidendi duas species esse, unam cum aduersarius oportunis locis praesidiis ordinatis uel aqua prohibet inclusos uel deditionem sperat a fame, quando omnes prohibuerit commeatus; [3] hoc enim consilio ipse otiosus ac tutus fatigat inimicum.

[4] Ad quos casus possessores quamuis leui suspicione pulsati omnem alimoniam uictus intra muros debent studiosissime collocare, ut ipsis exuberet substantia, aduersarios inopia cogat abscedere. [5] Non solum autem porcinum, sed et omne animalium genus quod inclusum seruari non potest deputari oportet ad laridum, ut adminiculo carnis frumenta sufficiant. Aues autem cohortales et sine impensa in ciuitatibus nutriuntur et propter aegrotantes sunt necessariae. [6] Pabula equis praecipue congerenda et quae adportari nequuerint exurenda, uini aceti ceterarumque frugum uel pomorum congerendae sunt copiae nihilque quod esui proficiat hostibus relinquendum. [7] Nam ut hortorum cura in uirdiariis domorum uel areis exerceatur utilitatis ac uoluptatis ratio persuadet. [8] Parum autem proficit plurimum collegisse, nisi ab exordio dimensione salubri per idoneos

## 5. Du creusement des fossés

[1] Les fossés, en avant des villes, doivent être creusés très larges et très profonds, de sorte que les assiégeants ne puissent les combler et les aplanir facilement et que, une fois qu'on a commencé à les remplir d'eau, l'adversaire soit empêché de creuser un tunnel. [2] Car il y a deux moyens d'interdire un travail souterrain : la profondeur du fossé et sa mise sous eau.

## 6. Pour éviter que les hommes soient blessés sur le mur par les flèches de l'ennemi

[1] On redoute qu'une masse d'archers, en chassant les défenseurs terrifiés des fortifications et en y appliquant des échelles, s'empare du mur. Pour s'y opposer, des cuirasses ou des boucliers doivent être à la disposition du plus grand nombre possible dans les cités. [2] Ensuite, il faut tendre en travers des ouvrages de défense une double épaisseur de toiles et des tapis de poil, pour amortir la vitesse des flèches, car les traits ne percent pas facilement une matière qui se donne ou qui flotte. [3] On a trouvé une autre protection, consistant à faire des paniers d'osier, appelés *metallae*, remplis de pierres et installés chaque fois entre deux ouvrages de défense, de manière à pouvoir les déverser sur la tête de l'ennemi, au cas où il atteindrait un point du mur en grim pant à des échelles.

## 7. Par quels moyens il faut veiller que les assiégés ne souffrent pas de faim

[1] Il existe de nombreux types de défense et d'assaut, que nous introduirons à l'endroit approprié. [2] Pour l'instant, il faut savoir qu'il existe deux sortes de sièges, la première, quand l'adversaire, en disposant ses effectifs en des lieux propices, les prive d'eau encerclés ou attend de la faim qu'ils se rendent en bloquant tous leurs approvisionnements. [3] Par ce procédé, l'assiégeant, sans effort et à l'abri, épuise l'ennemi.

[4] Dans une telle perspective, les propriétaires, au besoin sous une légère contrainte, doivent rassembler avec grand soin à l'intérieur des murs les vivres de toute espèce, pour en disposer en abondance et contraindre par la faim l'adversaire à lever le siège. [5] Non seulement le porc, mais aussi les animaux de toutes sortes qu'on ne peut garder à l'intérieur de la ville doivent servir à faire du lard, pour que l'appoint de viande ménage le blé. Les oiseaux de basse-cour à la fois se nourrissent sans frais à l'intérieur des cités et sont nécessaires pour les malades. [6] Il faut surtout récolter du fourrage pour les chevaux et brûler celui qu'on ne peut transporter. Il faut faire d'abondantes provisions en vin, vinaigre, légumes et fruits, et ne rien laisser à l'ennemi dont il puisse se nourrir. [7] Car l'entretien des jardins, dans les vergers et les parcelles des maisons, relève de l'utilité et du confort. [8] Mais il ne sert à rien d'avoir fait toutes les provisions si, depuis le début, l'estimation des

erogatio temperetur; [9] numquam periclitati sunt fame qui frugalitatem inter copias seruare coeperunt. [10] Inbellis quoque aetas ac sexus propter necessitatem uictus portis frequenter exclusa est, ne penuria opprimeret armatos a quibus moenia seruabantur.

## 8. Quae species praeparandae sint pro defensione murorum

[1] Bitumen sulphur picem liquidam oleum quod incendiarium uocant ad exurendas hostium machinas conuenit praeparari.

[2] Ad arma facienda ferrum utriusque temperaturae et carbones seruantur in conditis; ligna quoque hastilibus sagittisque necessaria reponuntur.

[3] Saxa rotunda de fluuiis, quia pro soliditate grauiora sunt et aptiora mittentibus, diligentissime colliguntur, [4] ex quibus muri replentur et turres, minima ad fundas siue fustibalos uel manibus iacienda; maiora per onagros diriguntur, maxima uero pondere formaque uolubili in propugnaculis digeruntur, ut demissa per praiceps non solum hostes obruant subeuntes, sed etiam machinamenta confringant.

[5] Rotae quoque de lignis uiridibus ingentissimae fabricantur, uel intercisi ex ualidissimis arboribus cylindri, quas taleas uocant, ut sint uolubiles leuigantur, quae per pronum labentia subito impetu bellatores solent equosque deterere.

[6] Trabes quoque et tabulata uel diuersae magnitudinis clauos ferreos esse oportet in promptu. [7] Nam oppugnantium machinis per alias machinas consueuit obsisti, praecipue cum subitis operibus addenda sit muris uel propugnaculis altitudo, ne aduersariorum mobiles turres superemineant et capiant ciuitatem.

## 9. Quid faciendum sit si neruorum defuerit copia

[1] Neruorum quoque copiam summo studio expedit colligi, quia onagri uel ballistae ceteraque tormenta, nisi funibus neruinis intenta, nil prosunt. [2] Equorum tamen setae de caudis ac iubis ad ballistas utiles asseruntur. Indubitatum uero est crines feminarum in eiusmodi tormentis non minorem habere uirtutem Romanae necessitatis experimento. [3] Nam in obsidione Capitolii corruptis iugi ac longa fatigatione tormentis, cum neruorum copia defecisset, matronae abscisos crines uiris suis optulere pugnantibus, reparatisque machinis aduersariorum impetum reppulerunt. [4] Maluerunt enim pudicissimae feminae deformato ad tempus capite liberae uiuere cum maritis quam hostibus integro decore seruire.

besoins par des experts ne modère pas la consommation. [9] Jamais la faim n'a menacé ceux qui, vivant dans l'abondance, ont choisi la frugalité. [10] Souvent, des gens inaptes à la guerre en raison de leur âge ou de leur sexe ont été, en raison des besoins en vivres, déplacés hors de la ville, pour éviter que la pénurie n'accablât les hommes d'armes qui gardaient les remparts.

## 8. Quelles mesures il faut prendre pour la défense des murs

[1] Il convient de préparer bitume, soufre, poix liquide, huile, qu'on appelle des produits incendiaires, pour mettre le feu aux machines de l'ennemi.

[2] Pour fabriquer les armes, du métal des deux trempes et du charbon sont stockés dans les magasins; on y entrepose aussi le bois nécessaire pour les javalots et les flèches.

[3] Des pierres arrondies, provenant des cours d'eau, assez lourdes pour convenir au jet, sont ramassées avec grand soin. [4] On en remplit les murs et les tours; les plus petites sont destinées à être lancées à la fronde, au fustibale ou à la main; de plus grosses, à l'onagre; les plus lourdes, susceptibles de rouler, sont disposées sur les défenses pour être jetées dans le vide, de manière non seulement à écraser l'ennemi qui s'avance en dessous, mais aussi à démolir ses engins.

[5] On fabrique également des roues de bois vert de très grandes dimensions, ou on débite dans des arbres très robustes des cylindres, qu'on appelle *taleae*, taillés pour pouvoir rouler: précipités dans le vide, ils écrasent bien souvent guerriers et chevaux par leur frappe soudaine.

[6] On doit aussi avoir sous la main poutres, planches et clous de fer de diverses tailles. [7] Car on résiste aux machines des assiégeants avec d'autres machines, surtout quand il faut surélever les murs et les ouvrages de défense par des travaux d'urgence, pour empêcher que les tours mobiles de l'adversaire soient les plus élevées et prennent la cité.

## 9. Ce qu'il faut faire si l'on vient à manquer de tendons

[1] On a aussi intérêt à conserver avec un soin tout particulier des tendons en abondance, parce qu'onagres, balistes et autres machines à torsion ne servent à rien sans la force des câbles de tendons. [2] Les queues et les crinières des chevaux conviennent cependant pour les balistes. Et, incontestablement, les cheveux des femmes ne sont pas d'une qualité inférieure pour les machines de ce type: témoin une circonstance extrême de l'histoire romaine. [3] En effet, lors du siège du Capitole, alors que les machines étaient usées par un emploi incessant et prolongé et qu'on ne disposait plus de tendons, les dames se coupèrent les cheveux et les offrirent à leurs maris au combat, qui réparèrent ainsi leurs machines et repoussèrent l'assaut de l'ennemi. [4] Ces femmes si vertueuses préférèrent s'enlaidir la tête provisoirement, pour vivre libres avec leurs maris, plutôt qu'esclaves de l'ennemi avec leur parure intacte.

[5] Cornea quoque uel cruda coria proficit colligi ad cataractas tegendas aliaque machinamenta siue munimina.

## 10. Quid faciendum ne aquae inopiam patiantur obsessi

[1] Magna urbis utilitas est cum perennes fontes murus includit. Quod si natura non praestat, cuiuslibet altitudinis effodiendi sunt putei aquarumque haustus funibus extrahendi. [2] Sed interdum sicciora sunt loca quae montibus sunt saxisque munita; in quibus superposita castella extra murum inferiores reperiunt fontium uenas ac de propugnaculis uel turribus destinatis protegunt telis, ut aquatoribus liber praestetur accessus. [3] Quod si ultra ictum teli, in cliuo tamen ciuitatis subiecta sit uena, castellum paruulum, quem burgum uocant, inter ciuitatem et fontem conuenit fabricari ibique ballistas sagittariosque constitui, ut aqua defendatur ab hostibus.

[4] Praeterea in omnibus publicis aedificiis multisque priuatis cisternae sunt diligentissime substruendae, ut receptacula aquis pluuiialibus quae de tectis effluunt praestent. [5] Difficile enim eos sitis uicit qui quamuis exigua aqua ad potum tamen tantum in obsidione sunt usi.

## 11. Si sales defuerint

[1] Si maritima sit ciuitas et sales defuerint, liquor ex mari sumptus per alueos aliaque patula uasa diffunditur, qui calore solis duratur in salem. [2] Quod si hostis ab unda prohibeat (nam hoc accidit), harenas quas excitatum uento mare superfuderat aliquando colligunt et dulci aqua eluunt, quae sole siccata nihilo minus mutatur in sales.

## 12. Quid faciendum cum primo impetu uenitur ad muros

[1] Violenta autem impugnatio quando castellis uel ciuitatibus praeparatur, mutuo utrimque periculo, sed maiore oppugnantium sanguine exercentur luctuosa certamina. [2] Illi enim qui muros inuadere cupiunt terrifico apparatu expositis copiis in spem deditiois formidinem geminant tubarum strepitu hominumque permixto; [3] tunc, quia timor magis frangit insuetos, primo impetu stupentibus oppidanis, si discriminum experimenta non norunt, admotis scalis inuaditur ciuitas. [4] Quod si a fidentibus siue militaribus uiris repellatur prima congressio, statim clausis crescit audacia, et iam non terrore, sed uiribus et arte confligitur.

[5] Il est utile également de rassembler des peaux résistantes ou non tannées, pour recouvrir les herses et les autres machines ou engins de défense.

## 10. Ce qu'il faut faire pour éviter que les assiégés souffrent du manque d'eau

[1] Il est d'une grande utilité, pour une ville, d'avoir des sources permanentes à l'intérieur de son enceinte. Si la nature n'y pourvoit pas, il faut creuser des puits de la profondeur voulue et y puiser l'eau avec des cordes. [2] Mais les lieux sont parfois trop secs, protégés par le relief ou le roc; on y bâtit des fortins à l'extérieur de l'enceinte, pour aller chercher en bas les eaux des sources et, du haut des défenses ou des tours, on couvre par des traits le libre accès des corvées d'eau. [3] S'il y a cependant, au flanc de la cité, un filet d'eau hors de portée des traits, il faut construire entre la cité et la source un petit fortin, qu'on appelle *burgus*, et y poster balistes et archers pour mettre l'eau à l'abri de l'ennemi.

[4] En outre, sous tous les édifices publics et nombre de bâtiments privés, il faut avoir grand soin d'installer des citernes, pour y recueillir l'eau de pluie qui ruisselle des toits; [5] car la soif vient difficilement à bout de ceux qui, si rare que soit l'eau, ne l'ont utilisée, durant un siège, que pour boire.

## 11. Si le sel vient à manquer

[1] Si la cité est au bord de la mer et que le sel vienne à manquer, l'eau de mer, recueillie dans des auges et autres récipients évasés, se concentre en sel sous la chaleur du soleil. [2] Si l'ennemi interdit l'accès de l'eau — ce qui arrive —, le sable que la mer a répandu sous l'effet du vent peut se recueillir et, s'il est étendu d'eau douce, donner du sel malgré tout par évaporation au soleil.

## 12. Ce qu'il faut faire quand on atteint les murs au premier assaut

[1] Quand un assaut violent se prépare contre les fortins ou les cités, le péril est des deux côtés, mais ces combats meurtriers font couler plus de sang chez les assiégeants. [2] En effet, ceux qui veulent envahir les murs, déployant leurs troupes en un appareil effrayant, espèrent forcer la capitulation en doublant la terreur grâce au fracas mêlé des trompettes et des hommes. [3] Alors, vu que la peur mine surtout ceux qui n'en ont pas l'habitude, au moment où le premier assaut jette l'effroi parmi les assiégés, s'ils n'ont pas l'expérience des situations difficiles, on place des échelles pour envahir la cité. [4] Si des hommes sûrs d'eux et aguerris repoussent le premier contact, aussitôt les assiégés reprennent courage et, désormais, ce n'est plus la terreur, mais l'énergie et le savoir-faire qui poussent à se battre.



### 13. Enumeratio machinarum quibus muri oppugnantur

Admouentur enim testudines arietes falces uineae plutei musculi turres; de quibus singulis qualiter fabricentur, quo etiam pacto proelientur uel repellantur, edisseram.

### 14. De ariete falce testudine

[1] De materia ac tabulatis testudo contextitur, quae ne exuratur incendio coriis uel ciliciis centonibusque uestitur. [2] Haec intrinsecus accipit trabem, quae aut adunco praefigitur ferro et falx uocatur ab eo quod incurua est, ut de muro extrahat lapides, aut certe caput ipsius uestitur e ferro et appellatur aries, [3] uel quod habet durissimam frontem quae subruit muros, uel quod more arietum retrocedit, ut cum impetu uehementius feriat. [4] Testudo autem a similitudine uerae testudinis uocabulum sumpsit, quia, sicut illa modo reducit modo proserit caput, ita machinamentum interdum reducit, trabem interdum exerit, ut fortius caedat.

### 15. De uineis, de pluteis, de aggere

[1] Vineas dixerunt ueteres quas nunc militari barbaricoque usu caucias uocant. E lignis leuioribus machina colligatur, lata pedibus octo, alta pedibus septem, longa pedibus sedecim. [2] Huius tectum munitione duplici tabulatis cratibusque contextitur; [3] latera quoque uimine saepiuntur, ne saxorum telorumque impetu penetrentur; [4] extrinsecus autem, ne immisso concremetur incendio, crudis ac recentibus coriis uel centonibus operitur. Istae, cum plures factae fuerint, iunguntur in ordinem, sub quibus obsidentes tuti ad subruenda murorum penetrant fundamenta.

[5] Plutei dicuntur qui ad similitudinem absidis contexuntur e uimine et ciliciis uel coriis proteguntur ternisque rotulis, quarum una in medio, duae in capitibus apponuntur, in quamcumque partem uolueris admouentur more carpenti; [6] quos obsidentes applicant muris, eorumque munitione protecti sagittis siue fundis uel missilibus defensores omnes de propugnaculis ciuitatis exturbant, ut scalis ascendendi facilius praestetur occasio.

[7] Agger autem ex terra lignisque extollitur contra murum, de quo tela iactantur.

### 16. De musculis

[1] Musculos dicunt minores machinas quibus protecti bellatores sudatum auferunt ciuitatis, fossatum etiam adportatis lapidibus lignis ac terra non solum complent, sed etiam solidant, ut turres ambulatoriae sine impedimento iungantur ad muros. [2] Vocantur autem a marinis beluis musculi; nam quemadmodum illi, cum minores sint, tamen ballenis auxilium adminiculumque iugiter exhibent, ita

### 13. Énumération des machines pour assiéger les murs

On emploie en effet tortues, béliers, faux, mantelets, guérites, galeries, tours. Pour chacune de ces machines, j'expliquerai en détail comment on les construit, de quelle façon on s'en sert ou on les repousse.

### 14. Du bélier, de la faux, de la tortue

[1] Charpente et planches constituent la tortue qui, pour être à l'abri du feu, est revêtue de peaux ou de tapis de poil et de bâches. [2] À l'intérieur, elle reçoit une poutre, à laquelle se fixe ou un fer recourbé, appelé faux, vu qu'il est courbé, pour arracher les pierres du mur, ou une tête de fer, nommée bélier, [3] soit qu'elle a l'avant très solide pour abattre les murs, soit qu'elle recule comme les béliers, pour frapper avec plus d'élan. [4] La tortue a tiré son nom de sa ressemblance avec la vraie tortue, parce que, comme celle-ci tantôt retire tantôt avance sa tête, la machine parfois retire sa poutre, parfois la sort pour frapper plus fort.

### 15. Des mantelets, des guérites, du remblai

[1] Les anciens appelaient *uineae* les mantelets qu'on nomme à présent *cauciae* dans l'usage barbare de l'armée. Faite de l'assemblage de pièces de bois assez légères, cette machine est large de huit pieds, haute de sept, longue de seize. [2] Son toit, en guise de double protection, est couvert de planches et de claies. [3] Ses flancs aussi sont fermés d'osier, pour que les tirs de pierres et de traits n'y pénètrent pas. [4] À l'extérieur, pour empêcher qu'elle prenne feu, on la couvre de peaux non tannées et fraîches ou de bâches. Fabriquées en plusieurs exemplaires, ces galeries se joignent bout à bout; abrités par-dessous, les assiégeants sapent les fondations, pour abattre les murs.

[5] Les guérites, comme on les appelle, en forme de voûte, sont faites d'osier tressé et protégées par des tapis de poil et des peaux; munies de trois roues, une au milieu, deux aux extrémités, elles se déplacent en tous sens, comme un chariot. [6] Les assiégeants les amènent contre les murs et, sous cet abri, chassent à coups de flèches, de balles de fronde et d'autres projectiles tous les défenseurs des fortifications de la cité, pour pouvoir grimper plus aisément aux échelles.

[7] Contre le mur s'élève le remblai, fait de terre et de bois, du haut duquel on lance les traits.

### 16. Des galeries

[1] On appelle galeries des machines plus petites, sous la protection desquelles les guerriers font disparaître la défense de la cité; non seulement ils comblent le fossé en apportant des pierres, du bois et de la terre, mais ils en font une surface dure, pour que les tours mobiles parviennent contre les murs sans rencontrer d'obstacle. [2] Leur nom de *musculus* vient de celui d'un animal marin : bien qu'il

istae machinae breuiores uelut deputatae turribus magnis aduentui illarum parant uiam itineraque praemuniunt.

## 17. De turribus ambulatoriis

[1] Turres autem dicuntur machinamenta ad aedificiorum speciem ex trabibus tabulatisque compacta et, ne tantum opus hostili concremetur incendio, diligentissime ex crudis coriis uel centonibus communita, quibus pro modo altitudinis additur latitudo. [2] Nam interdum tricenos pedes per quadrum interdum quadragenos uel quinquagenos latae sunt. [3] Proceritas autem ipsarum tanta fit, ut non solum muros, sed etiam turres lapideas altitudine superent. His plures rotae mechanica arte subduntur, quarum lapsu uolubili magnitudo tam ampla moueatur.

[4] Praesens autem periculum ciuitatis est, si ad murum fuerit turris admota. Plures enim accipit scalas et diuerso genere conatur inrumpere. [5] Nam in inferioribus habet arietem, cuius impetu destruit muros; circa mediam uero partem accipit pontem, factum de duabus trabibus saeptumque de uimine, quem subito prolatum inter turrem murumque constituunt et per eum egredientes de machina bellatores in ciuitatem transeunt et occupant muros; [6] in superioribus autem turris illius partibus contati et sagittarii collocantur qui defensores urbis ex alto contis, missilibus saxisque prosternant. [7] Quo facto ciuitas capitur sine mora. Quid enim auxilii superest, cum hi qui de murorum altitudine sperabant repente supra se aspiciant altiore hostium murum?

## 18. Quemadmodum ambulatoria turris possit incendi

[1] Huic tam manifesto discrimini multis occurritur modis.

Primum, si confidentia uel uirtus est militaris, eruptione facta globus egreditur armatorum et ui hostibus pulsus machinamentum illud ingens direptis coriis de lignis exurit.

[2] Quod si oppidani exire non audeant, ad maiores ballistas malleolos uel falaricas cum incendio destinant, ut perruptis coriis uel centonibus intrinsecus flamma condatur. [3] Malleoli uelut sagittae sunt et ubi adhaeserint, quia ardentes ueniunt, uniuersa conflagrant. [4] Falarica autem ad modum hastae ualido prae-figitur ferro; inter tubum etiam et hastile sulphure resina bitumine stuppisque conuoluitur infusa oleo, quod incendiarium uocant; [5] quae ballistae impetu destinata perrupto munimine ardens figitur ligno turritamque machinam frequenter incendit.

soit plutôt petit, il procure cependant en permanence aide et assistance à la baleine ; de la même manière, ces machines assez petites, comme précédant l'arrivée des grandes tours, leur ouvrent la voie et leur assurent le passage.

## 17. Des tours mobiles

[1] On appelle tours des machines faites de poutres et de planches, sur le modèle des édifices ; et, pour prémunir un ouvrage aussi considérable du feu de l'ennemi, on prend bien soin de le couvrir de peaux non tannées ou de bâches. Les tours ont une largeur proportionnelle à leur hauteur. [2] C'est ainsi qu'elles ont une base carrée parfois de trente, parfois de quarante ou cinquante pieds de côté. [3] Leur élévation est telle qu'elles dépassent en hauteur non seulement les murs, mais même les tours de pierre. L'art de l'ingénieur les munit de plusieurs roues, dont la rotation déplace leur masse énorme.

[4] Le danger pour la cité est immédiat, dès que la tour s'est approchée du mur. En effet, elle contient nombre d'échelles et elle permet divers types d'assaut. [5] Car, à sa base, elle a un bélier, dont le choc détruit les murs ; en son milieu, elle comporte un pont, fait de deux poutres et entouré d'osier, qu'on lance d'un coup vers l'avant, pour l'installer entre la tour et le mur : c'est par là que les guerriers, sortant de la machine, pénètrent dans la cité et occupent les murs. [6] Dans les étages supérieurs de la tour, des lanciers et des archers se postent pour pouvoir accabler d'en haut les défenseurs de la ville sous les javelots, les traits et les pierres. Ensuite, la cité est prise sans tarder. [7] Que reste-t-il comme secours, quand ceux qui comptaient sur la hauteur des murs aperçoivent soudain au-dessus d'eux le mur plus haut de l'ennemi ?

## 18. Comment on peut incendier une tour mobile

[1] On fait face de maintes façons à une situation à l'évidence aussi critique.

D'abord, si l'on a des soldats sûrs d'eux ou valeureux, une troupe armée fait une sortie et, en repoussant l'ennemi, met le feu à ce grand engin en arrachant les peaux des boiseries.

[2] Si les assiégés n'osent pas sortir, on expédie à la grosse baliste des traits et des projectiles incendiaires, qui transpercent les peaux ou les bâches et mettent le feu à l'intérieur. [3] Les *malleoli* sont comme des flèches, qui mettent le feu à tout, là où ils se fichent, vu qu'ils arrivent enflammés. [4] La *falarica*, tout comme une lance, est munie d'une solide pointe de fer ; entre le manchon et la hampe, elle est entourée de soufre, de résine, de bitume et d'étope mêlés d'huile — c'est ce qu'on appelle un engin incendiaire — ; [5] ce projectile, lancé par la force de la baliste, transperce la protection et, se fichant allumé dans le bois, met souvent le feu à la machine de la tour.

[6] Depositi quoque homines funibus, cum hostes dormiunt, in lanternis portant lucernas et incensis machinis rursus leuantur in murum.

## 19. Quemadmodum altitudo muris addatur

[1] Praeterea partem muri ad quam machina conatur accedere cemento atque lapidibus uel luto siue lateribus, postremo tabulatis extruendo faciunt altiore, ne defensores moenium desuper urbi uentura possit opprimere. [2] Constat autem inefficax machinamentum reddi, si inueniatur inferius.

Verum obsidentes eiusmodi dolum adhibere consuerunt. [3] Primo talem extruunt turrem quae propugnaculis ciuitatis uideatur inferior; [4] deinde secreto aliam de tabulatis intrinsecus turriculam faciunt, et cum muris fuerit machina sociata subito funibus trocleisque de medio turricula illa producitur, de qua egredientes armati, quia altior inuenitur, statim capiunt ciuitatem.

## 20. Quo pacto suffodiatur terra ut machina nocere nil possit

[1] Interdum longissimas ferratasque trabes opponunt machinae uenienti eamque a muri uicinitate propellunt.

[2] Sed cum Rodiorum ciuitas oppugnaretur ab hostibus et turris ambulatoria supra murorum altitudinem ac turrium omnium pararetur, mechanici ingenio inuentum est tale remedium. [3] Per noctem sub fundamenta muri cuniculum fodit et illum locum ad quem die postero turris fuerat promouenda nullo hostium sentiente egesta terra cauauit intrinsecus, [4] et, cum rotis suis moles fuisset impulsa atque ad locum qui subter cauatus fuerat peruenisset, tanto ponderi solo cedente subsedit nec iungi muris aut moueri ulterius potuit. Ita et ciuitas liberata est et machina derelicta.

## 21. De scalis, sambuca, exostra et tollenone

[1] Admotis turribus funditores lapidibus, sagittarii iaculis, manuballistarii uel arcuballistarii sagittis, iaculatores plumbatis ac missilibus e muris submouent homines. Hoc facto scalis appositis occupant ciuitatem. [2] Sed qui scalis nituntur frequenter periculum sustinent, exemplo Capanei, a quo primum scalarum oppugnatio perhibetur inuenta; qui tanta ui occisus est a Thebanis, ut extinctus fulmine diceretur. [3] Et ideo sambuca, exostra et tollenone obsidentes in murum hostium penetrant.

[6] Des hommes descendus par des câbles pendant le sommeil de l'ennemi portent des lanternes allumées et, après avoir mis le feu aux machines, se font remonter sur le mur.

## 19. Comment on surélève un mur

[1] En outre, la partie du mur dont la machine tente de s'approcher se surélève par des moellons et des pierres, ou de la terre ou des briques, enfin au moyen de planches, pour empêcher que les défenseurs des remparts ne soient attaqués d'en haut, quand elle vient sur la ville. [2] À coup sûr, l'engin est rendu inoffensif, s'il se trouve avoir une hauteur moindre.

Mais les assiégeants utilisent volontiers la ruse suivante. [3] Ils commencent par édifier une tour, de façon qu'elle paraisse moins haute que les défenses de la cité. [4] Ensuite, en secret, ils construisent à l'intérieur une autre tour plus petite en planches, et, quand la machine touche le mur, câbles et treuils font sortir brusquement cette petite tour, d'où surgissent des hommes armés qui, comme elle se révèle plus haute, s'emparent aussitôt de la cité.

## 20. Comment on creuse la terre pour rendre une machine inoffensive

[1] Parfois, on oppose des poutres fort longues et armées de fer à la machine qui s'approche et on la repousse ainsi du mur.

[2] Mais, alors que la cité de Rhodes était assiégée par l'ennemi et qu'il préparait une tour mobile plus haute que tous les murs et les tours, un ingénieur inventif imagina la parade suivante. [3] La nuit, on creusa un tunnel sous la base du mur et l'endroit par lequel devait passer la tour le lendemain fut vidé de sa terre en sous-sol à l'insu de l'ennemi; [4] et, quand on eut fait rouler cette masse jusqu'à l'endroit qui avait été creusé, le sol céda sous un tel poids et la tour ne put atteindre les murs, ni même avancer plus loin. La cité fut ainsi délivrée et la machine, abandonnée.

## 21. Des échelles, de la sambouque, du pont et de la bascule

[1] Quand les tours se sont approchées, les frondeurs chassent les occupants des murs à coups de pierres, les archers à coups de traits, les tireurs à la baliste à main et les arbalétriers à coups de flèches, les lanceurs à coups de dards plombés et de projectiles. Après quoi, grâce aux échelles, ils s'emparent de la cité. [2] Mais ceux qui grimpent aux échelles courent souvent un risque, à l'exemple de Capanée, qui passe pour l'inventeur de l'échelle d'assaut et fut tué par les Thébains avec une telle violence, qu'on l'eût dit foudroyé. [3] Et c'est pourquoi les assiégeants atteignent le mur adverse au moyen de la sambouque, du pont et de la bascule.

[4] Sambuca dicitur a similitudine citharae; nam quemadmodum in cithara cordae sunt, ita in trabe quae iuxta turrem ponitur funes sunt qui pontem de superiore parte trocleis laxant, ut descendat ad murum, statimque de turri exeunt bellatores et per eum transeuntes moenia urbis inuadunt.

[5] Exostra dicitur pons quem superius exposuimus, quia de turri in murum repente protruditur.

[6] Tolleno dicitur quotiens una trabes in terram praealta defigitur, cui in summo uertice alia transversa trabes longior dimensa medietate conecitur eo libramento, ut, si unum caput depresseris, aliud erigatur. [7] In uno ergo capite cratibus siue tabulatis contextitur machina, in qua pauci collocantur armati; tunc per funes attracto depressoque alio capite eleuati imponuntur in murum.

## 22. De ballistis onagris scorpionibus arcuballistis fustibalis fundis per quae tormenta defenditur murus

[1] Aduersum haec obsessos defendere consueuerunt ballistae onagri scorpiones arcuballistae fustibali sagittarii fundae.

[2] Ballista funibus neruinis tenditur, quae quanto prolixiora brachiola habuerit, hoc est quanto maior fuerit, tanto spicula longius mittit; [3] quae si iuxta artem mechanicam temperetur et ab exercitatis hominibus qui mensuram eius ante collegerint dirigatur, penetrat quaecumque percusserit. [4] Onager autem dirigit lapides, sed pro neruorum crassitudine et magnitudine saxorum pondera iaculatur; nam quanto amplior fuerit, tanto maiora saxa fulminis more contorquet. [5] His duobus generibus nulla tormentorum species uehementior inuenitur.

[6] Scorpiones dicebant quas nunc manuballistas uocant, ideo sic nuncupati, quod paruis subtilibusque spiculis inferant mortem. [7] Fustibalos, arcuballistas et fundas describere superfluum puto, quae praesens usus agnoscit.

[8] Saxis tamen grauioribus per onagram destinatis non solum equi eliduntur et homines, sed etiam hostium machinamenta franguntur.

## 23. Aduersum arietes prosunt culcitae laquei lupi columnae grauiores

[1] Aduersum arietes etiam uel falces sunt plura remedia.

Aliquanti centones et culcitas funibus calant et illis opponunt locis quae caedit aries, ut impetus machinae materia molliore fractus non destruat murum.

[2] Alii laqueis captos arietes per multitudinem hominum de muro in obliquum trahunt et cum ipsis testudinibus euertunt.

[4] La sambouque est ainsi appelée, parce qu'elle ressemble à la cithare : en effet, tout comme la cithare a des cordes, la poutre incorporée à la tour a des câbles qui, grâce à des treuils, font descendre le pont de la partie supérieure jusqu'au mur et, aussitôt, les guerriers sortent de la tour, le traversent et envahissent les remparts de la ville.

[5] On nomme exostre le pont décrit plus haut, parce qu'il est projeté brusquement de la tour sur le mur.

[6] On parle de bascule, quand on plante en terre un poteau très profondément, qui porte à son sommet une poutre en travers assez longue, attachée en son milieu comme un balancier, de sorte qu'en abaissant une extrémité, l'autre s'élève.

[7] À l'une des extrémités, une nacelle faite de claies ou de planches abrite quelques hommes d'armes : alors, quand on tire avec des câbles l'autre extrémité vers le bas, la première les hisse jusqu'au mur.

## 22. Des balistes, onagres, scorpions, arbalètes, fustibales, frondes, machines pour défendre le mur

[1] Contre ces menaces, les assiégés se protègent habituellement grâce aux balistes, onagres, scorpions, arbalètes, fustibales, archers, frondes.

[2] La baliste tire sa force de câbles de tendons : plus ses bras sont longs, c'est-à-dire plus elle est grande, plus loin elle expédie ses traits ; [3] si elle est conçue selon les règles de l'art et pointée par des hommes entraînés, qui en connaissent par avance la portée, elle perce n'importe quelle cible. [4] L'onagre, quant à lui, lance des pierres, mais le poids des pierres propulsées dépend de la section et de la longueur des tendons ; car plus la machine est grande, plus lourdes sont les pierres qu'elle expédie, pareil à l'éclair. [5] Ces deux modèles sont sans rivaux dans la catégorie des machines à torsion.

[6] On appelait scorpions ce qu'on nomme aujourd'hui balistes à main, conçues pour tuer avec leurs flèches petites et précises. [7] Quant aux frondes, fustibales et arbalètes, j'estime inutile de les décrire, puisque ces armes sont toujours d'usage courant.

[8] Cependant, les pierres plus lourdes lancées par les onagres non seulement écrasent hommes et chevaux, mais brisent aussi les machines de l'ennemi.

## 23. Contre les béliers, on utilise matelas, nœuds coulants, lours, colonnes pesantes

[1] Il existe plusieurs parades contre les béliers et les faux.

Certains font descendre avec des câbles des bâches et des coussins et les placent à l'endroit que vient frapper le bélier, de sorte que cette matière assez souple freine le choc de la machine et empêche de démolir le mur.

[2] D'autres saisissent les béliers avec des lasso et, aidés par des hommes massés en haut du mur, les soulèvent de côté pour les renverser avec leurs tortues.



[3] Plures in modum forficis dentatum funibus inligant ferrum, quem lupum uocant, apprehensumque arietem aut euertunt aut ita suspendunt, ut impetum non habeat ferendi.

[4] Interdum bases columnaeque marmoreae uibrato impetu iaciuntur e muris arietesque confringunt.

[5] Quod si tanta uis fuerit, ut murus arietibus perforetur et, quod saepe accidit, decidat, salutis una spes superest ut, destructis domibus, alius intrinsecus murus addatur hostesque intra binos parietes, si penetrare temptauerint, perimantur.

## 24. De cuniculis per quos aut murus deponitur aut ciuitas penetratur

[1] Aliud genus oppugnationum est subterraneum atque secretum, quod cuniculum uocant a leporibus, qui cauernas sub terris fodiunt ibique conduntur.

[2] Adhibita ergo multitudine ad speciem metallorum, in quibus auri argentique uenas Bessorum rimatur industria, magno labore terra defoditur cauatoque specu in exitium ciuitatis inferna quaeritur uia.

[3] Quae fraus duplicibus operatur insidiis. Aut enim penetrant urbem et noctu non sentientibus oppidanis egrediuntur per cuniculum reseratisque portis suorum agmen inducunt hostesque in ipsis domibus perimunt ignorantes, [4] aut certe cum ad murorum fundamenta peruenerint suffodiunt eorum maximam partem appositis siccioribus lignis ruinamque muri tumultuario opere suspendunt, [5] sarmenta insuper iungunt aliaque fomenta flammaram; tunc praeparatis bellatoribus operi ignis immittitur combustisque columnis ligneis atque tabulatis muro subito corruente inruptioni aditus reseratur.

## 25. Quid facere debeant oppidani si hostes inruperint ciuitatem

[1] Innumerabilibus declaratur exemplis saepe caesos ad internicionem hostes qui peruaserant ciuitatem. [2] Quod sine dubio euenit, si oppidani muros ac turres retinuerint uel altiora occupauerint loca; [3] tunc enim de fenestris ac tectis omnis aetas ac sexus inrumpentes obruit saxis aliisque generibus telorum. [4] Quod ne sustineant obsidentes, portas ciuitatis aperire consuerunt, ut resistere desinant fugiendi potestate concessa; [5] necessitas enim quaedam uirtutis est desperatio. [6] In hoc casu unum oppidanis auxilium est, siue per diem siue per noctem hostis intrauerit, ut muros turresque teneant ac loca superiora conscendant hostesque per uicos et plateas undique obruant dimicantes.

[3] Plus nombreux sont ceux qui fixent à des cordes un fer dentelé, appelé loup, qui saisit, telle une tenaille, le bélier et le renverse ou le soulève pour lui ôter sa force de frappe.

[4] Parfois, des bases et des colonnes de marbre sont précipitées du haut des murs et brisent les béliers par leur frappe soudaine.

[5] Si la puissance du choc a été telle que les béliers percent le mur et que, comme cela se produit souvent, il s'écroule, le seul espoir de salut est de détruire les maisons et de refaire un autre mur à l'intérieur, afin d'écraser l'ennemi entre les deux, s'il tente d'y pénétrer.

## 24. Des terriers, au moyen desquels on abat le mur ou on pénètre dans la cité

[1] Un autre type de siège est souterrain et caché : on l'appelle terrier, d'après les lièvres qui creusent leur trou sous terre pour s'y installer. [2] En employant des ouvriers en masse, comme dans les mines où l'industrie des Besses exploite les veines d'or et d'argent, on extrait la terre à grand labeur et on creuse une galerie, pour chercher un passage souterrain en vue de ruiner la cité.

[3] Cette ruse permet une double surprise. En effet, ou bien on s'introduit dans la ville en sortant la nuit du tunnel à l'insu des assiégés et, après avoir ouvert les portes, on fait entrer l'armée et on tue l'ennemi surpris dans ses propres maisons; [4] ou bien, quand on a atteint les fondations des murs, on en mine la plus grande partie et, avec des étais de bois bien sec, on prépare l'effondrement du mur par un ouvrage provisoire, [5] auquel on ajoute aussi des sarments et d'autres matériaux inflammables; quand les guerriers sont prêts, on met alors le feu à l'ouvrage, et la combustion des étançons de bois et des planches fait s'effondrer brusquement le mur, ce qui ouvre un passage pour l'assaillant.

## 25. Ce que les assiégés doivent faire si l'ennemi a envahi la cité

[1] Il existe d'innombrables exemples où l'ennemi a été anéanti après avoir envahi une cité. [2] Ce qui arrive à coup sûr, si les assiégés se maintiennent sur les murs et dans les tours ou qu'ils occupent les points dominants. [3] Alors, en effet, depuis les fenêtres et les toits, les habitants de tout âge et des deux sexes écrasent les envahisseurs sous les pierres et sous une pluie de projectiles de toutes sortes. [4] Pour que les assiégeants n'insistent pas, on ouvre d'ordinaire les portes de la cité, afin qu'ils renoncent à poursuivre, comme ils ont la possibilité de s'enfuir; [5] car on est, en quelque sorte, condamné au courage par le désespoir. [6] En pareil cas, le seul recours pour les assiégés, que l'ennemi soit entré le jour ou la nuit, consiste à tenir les murs et les tours et à gagner les points dominants, pour écraser de toutes parts l'ennemi engagé dans les quartiers et les rues.

## 26. Quae sit adhibenda cautela ne hostes furtim occupent murum

[1] Frequenter dolum excogitant obsidentes ac simulata desperatione longius abeunt; [2] sed ubi post metum murorum uigiliis derelictis requieuerit incauta securitas, tenebrarum ac noctis occasione captata cum scalis clanculo ueniunt murosque conscendunt.

[3] Propter quod maior est adhibenda custodia, cum hostis abscesserit, et in ipsis muris ac turribus tuguriola collocanda, in quibus uigiles hibernis mensibus ab imbri uel frigore, aestiuus defendantur a sole.

[4] Illud quoque usus inuenit, ut acerrimos ac sagacissimos canes in turribus nutriant qui aduentum hostium odore praesentiant latratuque testentur.

[5] Anseres quoque non minore sollertia nocturnos superuentus clamoribus indicant. Nam ingressi Capitolinam arcem Galli Romanum nomen eruerant, nisi clamore anserum excitatus Mallius restitisset. [6] Mira diligentia siue fortuna uiros qui uniuersum orbem erant missuri sub iugum auis una seruauit.

## 27. Quando oppidanis inferantur insidiae

[1] Non solum in obsidionibus, sed in uniuerso genere bellorum supra omnia ducitur hostium consuetudinem explorare diligenter ac nosse. [2] Oportunitas enim insidiarum aliter non potest inueniri, nisi scias quibus horis aduersarius a laboris intentione discedat, quibus reddatur incautior, [3] interdum medio die, interdum ad uesperum, saepe nocte, aliquando eo tempore quo sumitur cibus, cum utriusque partis milites ad requiem aut ad curanda corpora disperguntur.

[4] Quod in ciuitate cum coeperit fieri, obsidentes astu se a proelio subtrahunt, ut aduersariorum negligentiae licentiam tribuant. [5] Quae ipsa inpunitate cum creuerit, repente admotis machinis uel apposis scalis occupant ciuitatem.

[6] Et ideo in muris saxa ceteraque tormenta ponuntur in promptu, ut cognitis insidiis accurrentes ad manum habeant quod supra caput hostium euoluant atque iaculentur.

## 28. Quid faciant obsidentes ne ab oppidanis patiantur insidias

[1] Cum negligentia interuenerit, paribus insidiis subiacent obsidentes. [2] Nam siue cibo siue somno fuerint occupati siue otio aut aliqua necessitate dispersi, tunc oppidani repente prorumpunt, ignorantes perimunt, arietes, machinas

---

27, 4 ut (aut B) – tribuant ε (*Lang, Önnersfors*) : et – tribuunt δβ (*Reeve*)

## 26. Quelles précautions il faut prendre pour éviter que l'ennemi s'empare du mur par surprise

[1] Fréquemment, les assiégeants recourent à une ruse qui consiste à feindre le découragement en s'éloignant assez loin. [2] Mais, une fois qu'on ne craint plus pour les murs, qu'on a abandonné les tours de garde et qu'on se repose dans l'insouciance, l'ennemi, à la faveur de l'obscurité ou de la nuit, revient en cachette avec des échelles et escalade les murs.

[3] Aussi faut-il redoubler de vigilance, quand l'ennemi fait retraite, et placer, sur les murs et les tours, des guérites dans lesquelles les veilleurs se protègent de la pluie et du froid pendant les mois d'hiver, du soleil en été.

[4] L'expérience enseigne également à entretenir sur les tours des chiens très vigilants et très subtils, qui sentent l'approche de l'ennemi à l'odorat et la signalent en aboyant.

[5] Les oies aussi ne sont pas moins douées pour signaler par leurs cris les attaques nocturnes. En effet, après l'assaut de la citadelle du Capitole, les Gaulois allaient ruiner le nom de Rome, si Mallius, réveillé par le cri des oies, n'avait donné l'alarme. [6] Miracle d'attention ou de hasard, des hommes qui allaient réduire l'univers sous leur joug ne durent leur salut qu'à de la volaille.

## 27. Quand il faut tendre une embuscade aux assiégés

[1] On estime essentiel d'espionner en détail et de connaître les habitudes de l'ennemi non seulement au cours des sièges, mais en tout genre d'opérations. [2] L'occasion d'une surprise ne peut se présenter qu'à la condition de savoir à quelle heure l'adversaire quitte ses travaux, à quelle heure il est moins sur ses gardes, [3] parfois à midi, parfois vers le soir, souvent la nuit, tantôt au moment des repas ou quand les soldats des deux camps se dispersent pour se reposer ou se soigner.

[4] Lorsqu'on en est là dans la cité, les assiégeants se détournent par ruse du combat, pour encourager l'adversaire à l'insouciance. [5] Une fois que celle-ci s'est bien répandue en l'absence de danger, soudain les assiégeants avancent leurs machines ou posent leurs échelles pour s'emparer de la cité.

[6] Et c'est pourquoi on place sur les murs des pierres et d'autres engins à portée de main, afin que, venant à la rescousse dès que l'attaque est connue, on puisse en disposer pour les faire rouler et les précipiter sur la tête de l'ennemi.

## 28. Ce que font les assiégeants pour éviter une embuscade des assiégés

[1] En cas de laisser-aller, les mêmes périls menacent les assiégeants. [2] Car, qu'ils soient occupés à manger ou à dormir, ou dispersés par le loisir ou toute autre nécessité, alors les assiégés surgissent d'un coup, les tuent par surprise, mettent

ipsoque aggeres ignibus concremant omniaque in perniciem suam fabricata opera subuertunt.

[3] Propter quod obsidentes ultra ictum teli fossam faciunt eamque non solum uallo et sudibus, sed etiam turrulis instruunt, ut erumpentibus ex ciuitate possint obsistere, quod opus lorculam uocant. [4] Saepe, cum obsidio describitur, inuenitur in historiis lorcula urbem esse circumdatam.

## 29. Quo genere tormentorum ciuitas defendatur

[1] Sed ex alto destinata missibilia siue plumbatae uel lanceae, uerruta uel spicula in subiectos uehementius cadunt. [2] Sagittae quoque arcubus missae et saxa manibus fundis siue fustibalis directa, quanto de excelsiore loco exeunt, tanto longius penetrant. [3] Ballistae uero et onagri, si a peritis diligentissime temperentur, uniuersa praecedunt, a quibus nec uirtus ulla nec munimina possunt defendere bellatores. [4] Nam more fulminis quicquid percusserint aut dissoluere aut inrumpere consueuerunt.

## 30. Quemadmodum mensura colligatur ad scalas uel machinas faciendas

[1] Ad capiendos muros scalae uel machinae plurimum ualent, si ea magnitudine compactae fuerint, ut altitudinem exsuperent ciuitatis. [2] Mensura autem colligitur duplici modo; aut enim linum tenue et expeditum uno capite nectitur in sagitta, quae, cum ad muri fastigia directa peruenerit, ex mensura lini murorum altitudo deprenditur; [3] aut certe, cum sol obliquus umbram turrium murorumque iaculatur in terram, tunc ignorantibus aduersariis umbrae illius spatium mensuratur, itemque decempeda figitur et umbra ipsius similiter mensuratur, [4] quo collecto nemo dubitat ex umbra decempedae inueniri altitudinem ciuitatis, cum sciatur quanta altitudo quantum umbrae mittat in longum.

[5] Quae ad oppugnandas uel defendendas urbes auctores bellicarum artium prodiderunt uel quae recentium necessitatum usus inuenit pro publica, ut arbitror, utilitate digessi, illud iterum iterumque commonens, ut sollertissime caueatur ne quando aut potus inopia emergat aut cibi, quibus malis nulla arte succurritur; [6] ideoque intra muros tanto plura condenda sunt quanto scitur clausurae tempus in obsidentum potestate consistere.

le feu aux béliers, aux machines et même aux remblais et mettent à bas tous les préparatifs qui les menaçaient.

[3] C'est pourquoi les assiégeants, hors de portée des traits, creusent un fossé et l'équipent non seulement d'un parapet et de pieux, mais aussi de tourelles, pour pouvoir résister à toute sortie de la cité; cet ouvrage s'appelle petite cuirasse. Souvent, dans le récit d'un siège, on trouve chez les historiens qu'une ville fut entourée d'une petite cuirasse.

## 29. Avec quelle sorte de machines on défend la cité

[1] Mais, lancés de haut, les projectiles — dards plombés, lances, traits ou javelots — tombent avec plus de force sur ceux qui sont en bas. [2] Quant aux flèches tirées à l'arc et aux balles expédiées à la fronde ou au fustibale, plus élevé est l'endroit d'où elles partent, plus profond elles pénètrent. [3] Les balistes et les onagres, s'ils sont maniés habilement par des hommes expérimentés, sont supérieurs à toutes les autres machines : ni le courage, ni aucun moyen de défense ne peut en protéger les guerriers. [4] Car, tel l'éclair, ils détruisent ou pénètrent tout ce qu'ils frappent.

## 30. Comment on prend les dimensions pour construire des échelles ou des machines

[1] Pour s'emparer des murs, les échelles et les machines sont essentielles, si elles sont construites assez grandes pour dépasser la hauteur de la cité. [2] On la mesure de deux façons : ou bien on attache un fil fin et léger à l'extrémité d'une flèche qu'on expédie droit au sommet du mur, et, en mesurant le fil, on obtient la hauteur des murs; [3] ou bien, quand le soleil oblique projette sur le sol l'ombre des murs ou des tours, à l'insu de l'adversaire, on mesure la longueur de cette ombre; de même, on plante dans le sol une perche de dix pieds et on en mesure l'ombre également. [4] Avec ces données, on détermine sans hésiter la hauteur de la cité d'après l'ombre de la perche de dix pieds, vu qu'on connaît le rapport entre sa hauteur et la longueur de l'ombre projetée.

[5] La matière relative au siège et à la défense des villes que les théoriciens de l'art militaire ont transmise ou que l'expérience des nécessités récentes a révélée, je l'ai rassemblée conformément, je crois, à l'intérêt de l'État, en rappelant encore et toujours de veiller avec le plus grand soin à éviter la pénurie de boisson et de nourriture, deux maux qui sont sans remède; [6] et c'est pourquoi il faut accumuler d'autant plus de réserves à l'intérieur des murs, qu'on sait que la durée du blocus dépend de la volonté de l'assiégeant.

### 31. Praecepta belli naualis

[1] Praecepto maiestatis tuae, imperator inuicte, terrestres proelii rationibus absolutis naualis belli residua, ut opinor, est portio ; de cuius artibus ideo pauciora dicenda sunt, quia iam dudum pacato mari cum barbaris nationibus agitur terrestre certamen.

[2] Romanus autem populus pro decore et utilitate magnitudinis suae non propter necessitatem tumultus alicuius classem parabat ex tempore, sed ne quando necessitatem sustineret, semper habuit praeparatam. [3] Nemo enim bello lacescere aut facere audet iniuriam ei regno uel populo quem expeditum et promptum ad resistendum uindicandumque cognoscit. [4] Apud Misenum igitur et Rauennam singulae legiones cum classibus stabant, ne longius a tutela urbis abscederent et, cum ratio postulasset, sine mora, sine circuitu ad omnes mundi partes nauigio peruenirent. [5] Nam Misenum classis Galliam Hispanias Mauritaniam Africam Aegyptum Sardiniam atque Siciliam habebat in proximo, [6] classis autem Rauennatum Epiros Macedoniam Achaia Propontidem Pontum Orientem Cretam Cyprum petere directa nauigatione consueuerat, quia in rebus bellicis celeritas amplius solet prodesse quam uirtus.

### 32. Nomina iudicum qui praeerant classi

[1] Liburnis autem quae in Campania stabant praefectus classis Misenum praeerat, eas uero quae Ionio mari locatae fuerant praefectus classis Rauennatum retinebat ; sub quibus erant deni tribuni per cohortes singulas constituti. [2] Singulae autem liburnae singulos nauarchos, id est quasi nauicularios, habebant, qui, exceptis ceteris nautarum officiis, gubernatoribus atque remigibus et militibus exercendis cotidianam curam et iugem exhibebant industriam.

### 33. Vnde appellentur liburnae

[1] Diuersae autem prouinciae quibusdam temporibus mari plurimum potuerunt, et ideo diuersa genera nauium fuerunt. [2] Sed Augusto dimicante Actiaco proelio, cum Liburnorum auxiliis praecipue uictus fuisset Antonius, experimento tanti certaminis patuit Liburnorum naues ceteris aptiores. [3] Ergo similitudine et nomine usurpato ad earundem instar classem Romani principes texuerunt. [4] Liburnia namque Dalmatiae pars est Diadertinae subiacens ciuitati, cuius exemplo nunc naues bellicae fabricantur et appellantur liburnae.

---

32, 2 exceptis εβ (*Lang, Önnersfors, Ortoleva* 2006) : excepti *corr. Eussner (Reeve)*, exercitis VWX

### 31. Préceptes de la guerre navale

[1] Sur l'ordre de Votre Majesté, empereur invaincu, après avoir exposé les principes du combat sur terre, il reste, je crois, la partie relative à la guerre navale, sur les techniques de laquelle il y a moins à dire, parce que la paix, assurée sur mer de longue date, limite à la terre ferme l'affrontement avec les nations barbares.

[2] Mais le peuple romain, pour son honneur et le besoin de sa grandeur, ne se dotait pas d'une flotte momentanée en cas de nécessité, mais la tenait toujours prête, pour ne jamais devoir en monter une dans l'urgence. [3] Nul, en effet, n'ose défier ni agresser un royaume ou un peuple qu'il voit préparé et prompt à résister et à riposter. [4] Misène, donc, et Ravenne abritaient chacune une légion et une escadre qui ne devaient pas trop s'éloigner de la protection de la Ville et qui, lorsque les besoins l'exigeaient, pouvaient sans délai, sans détour, appareiller pour toutes les parties du monde; [5] en effet, la flotte de Misène était à proximité de la Gaule, des Espagnes, de la Maurétanie, de l'Afrique, de l'Égypte, de la Sardaigne et de la Sicile. [6] La flotte de Ravenne, elle, était habituée à gagner directement les Épires, la Macédoine, l'Achaïe, la Propontide, le Pont, l'Orient, la Crète, Chypre, parce qu'à la guerre, la rapidité est bien souvent plus précieuse que la valeur.

### 32. Titres des officiers qui commandaient la flotte

[1] Les liburnes stationnées en Campanie étaient sous les ordres du préfet de la flotte de Misène; celles qui mouillaient dans la mer Ionienne étaient commandées par le préfet de la flotte de Ravenne. Ils disposaient chacun de dix tribuns par cohorte. [2] Chaque liburne avait son propre navarque comme armateur, pour ainsi dire, qui, dispensé des autres tâches des marins, consacrait ses soins quotidiens et toute son attention aux pilotes, aux rameurs et à l'entraînement des soldats.

### 33. D'où vient le nom des liburnes

[1] Diverses provinces, à certaines époques, ont été de grandes puissances maritimes et, pour cette raison, ont disposé de différents types de navires. [2] Mais Auguste, à la bataille d'Actium, voyant que l'appui des liburnes avait été décisif pour battre Antoine, comprit, à la faveur d'un engagement aussi important, que les navires des Liburniens étaient supérieurs à tous les autres. [3] Aussi les empereurs romains ont-ils équipé leur flotte en adoptant ce modèle et ce nom. [4] La Liburnie est la partie de la Dalmatie voisine de la cité de Iader, et on construit à présent sur ce modèle les navires de guerre qu'on appelle liburnes.



### 34. Qua diligentia fabricentur liburnae

[1] Sed cum in domibus substruendis harenae uel lapidum qualitas requiratur, tanto magis in fabricandis nauibus diligenter cuncta quaerenda sunt, quia maius periculum est nauem uitiosam esse quam domum. [2] Ex cupresso igitur et pinu domestica siue siluestri, larice et abiete praecipue liburna contextitur, utilius aereis clauis quam ferreis configenda; [3] quamlibet enim grauior aliquanto uideatur expensa, tamen, quia amplius durat, lucrum probatur afferre; nam ferreos clauos tempore et humore celeriter rubigo consumit, aerei autem etiam in fluctibus propriam substantiam seruant.

### 35. Qua obseruatione sit caedenda materies

[1] Obseruandum praecipue ut a quinta decima luna usque ad uicesimam secundam arbores praecidantur ex quibus liburnae contexendae sunt. [2] His enim tantum octo diebus caesa materies immunis seruatur a carie, reliquis autem diebus praecisa etiam eodem anno interna uermium labe exesa in puluerem uertitur, [3] quod ars ipsa et omnium architectorum cotidianus usus edocuit et contemplatione ipsius religionis agnoscimus, quam pro aeternitate his tantum diebus placuit celebrari.

### 36. Quo mense caedendae sint trabes

[1] Caeduntur autem trabes utiliter post solstitium aestiuum, id est per mensem Iulium et Augustum, et per autumnale aequinoctium, id est usque in Kalendas Ianuarias. [2] His namque mensibus arescente humore sicciora et ideo fortiora sunt ligna.

[3] Illud etiam cauendum, ne continuo ut deiectae fuerint trabes secentur uel statim ut sectae fuerint mittantur in nauem, siquidem et adhuc solidae arbores et iam diuisae per tabulas duplices ad maiorem siccitatem mereantur inducias. [4] Nam quae uirides compinguntur, cum natiuum humorem exsudauerint, contrahuntur et rimas faciunt latiores, quo nihil est periculosius nauigantibus quam hiare tabulata.

### 37. De modo liburnarum

[1] Quod ad magnitudinem pertinet, minimae liburnae remorum habent singulos ordines, paulo maiores binos, idoneae mensurae ternos uel quaternos, interdum quinos, sortiuntur remigum gradus. [2] Nec hoc cuiquam enorme uideatur, cum in Actiaco proelio longe maiora referantur concurrisse nauigia, ut seniorum etiam uel ultra ordinum fuerint.

---

34, 2 larice ε (*Lang 1869, Önnersfors*): om. δβ (*Lang 1885, Reeve*)

### 34. Avec quel soin on construit les liburnes

[1] Mais comme, pour les fondations d'une maison, on examine la qualité du sable ou des pierres, à plus forte raison, dans la construction des navires, faut-il tout inspecter avec soin, parce qu'un navire mal construit constitue un plus grand danger qu'une maison. [2] C'est donc de cyprès et de pin domestique ou sylvestre, de mélèze et de sapin qu'on construit de préférence la liburne, assemblée de préférence avec des clous de bronze que de fer ; [3] même si le coût en paraît un peu plus élevé, il est cependant prouvé qu'on y gagne, parce qu'elle a une durée de vie supérieure ; en effet, les clous de fer, avec le temps et l'humidité, rouillent rapidement, alors que ceux de bronze restent entiers sans s'altérer, même dans l'eau de mer.

### 35. Avec quelle précaution il faut couper le bois d'œuvre

[1] Il faut surtout veiller à abattre les arbres destinés à la construction des liburnes entre le quinzième et le vingt-deuxième jour de la lunaison. [2] Seul le bois des arbres abattus pendant ces huit jours est à l'abri de la pourriture ; s'ils sont coupés les autres jours, les vers, vidant la partie intérieure, les réduiront en poussière au cours de l'année même : [3] voilà ce qu'enseignent la théorie et l'expérience quotidienne des ingénieurs et ce que confirme l'observance de la sainte fête qu'on a décidé de célébrer pour l'éternité dans ces seuls jours-là.

### 36. Quel mois il faut abattre les arbres pour les poutres

[1] L'abattage des arbres pour les poutres se fait idéalement après le solstice d'été, c'est-à-dire durant les mois de juillet et d'août, et durant la période équinoxiale d'automne, c'est-à-dire jusqu'aux calendes de janvier. [2] Car, durant ces mois, l'évaporation de l'humidité rend les bois plus secs et plus résistants.

[3] Il faut veiller aussi, après l'abattage, à ne pas les débiter tout de suite et, après la découpe, à ne pas les monter aussitôt sur un navire, tant il est vrai que les arbres encore entiers ou même déjà débités en planches ont besoin d'un répit double pour bien sécher. [4] En effet, les planches qu'on assemble encore vertes, en perdant leur humidité originelle, rétrécissent et provoquent des fentes assez larges, et il n'est de pire danger, pour les marins, que des pièces de bordage qui larguent.

### 37. De la taille des liburnes

[1] En ce qui concerne la dimension des liburnes, les plus petites ont chacune un rang de rameurs ; celles un peu plus grandes, deux ; celles dont la taille le permet chacune trois ou quatre, parfois cinq rangs de rameurs. [2] Et que personne ne trouve cela inouï, puisque des navires bien plus grands, dit-on, à six rangs et même davantage, ont participé à la bataille d'Actium.

[3] Scafae tamen maioribus liburnis exploratoriae sociantur, quae uicenos prope remiges in singulis partibus habent, quas Britanni picatos uocant. [4] Per has et superuentus fieri et commeatus aduersariorum nauium aliquando intercipi assolet et speculandi studio aduentus earum uel consilium deprehendi. [5] Ne tamen exploratoriae naues candore prodantur, colore ueneto, qui marinis est fluctibus similis, uela tinguntur et funes, cera etiam qua unguere solent naues inficitur; [6] nautaeque uel milites uenetam uestem induunt, ut non solum per noctem, sed etiam per diem facilius lateant explorantes.

### 38. Nomina uentorum et numerus

[1] Qui cum exercitu armatis classibus uehitur turbinum signa debet ante praenosceri; [2] procellis namque et fluctibus liburnae grauius quam ui hostium saepe perierunt. In qua parte naturalis philosophiae tota est adhibenda sollertia, quia uentorum tempestatumque caelesti ratione natura colligitur, [3] et pro acerbitate pelagi, sicut prouidos cautela tutatur, ita neglegentes extinguit incuria.

[4] Igitur uentorum numerum atque uocabula ars nauigandi primum debet inspicere. [5] Veteres autem iuxta positionem cardinum tantum quattuor uentos principales a singulis caeli partibus flare credebant, sed experimentum posterioris aetatis duodecim comprehendit. [6] Horum uocabula ad summouendam dubitationem non solum Graeca, sed etiam Latina protulimus, ita ut uentis principalibus declaratis eos qui ipsis dextra laeuaque coniuncti sunt indicemus.

[7] A uerno itaque solstitio, id est ab orientali cardine, sumemus exordium, ex quo uentus oritur apheliotes, id est subsolanus; [8] huic a dextra iungitur caecias siue euroborus, a sinistra eurus siue uulturnus. Meridianum autem cardinem possidet notus, id est auster; [9] huic a dextra iungitur leuconotus, hoc est albus notus, a sinistra libonotus, id est corus. [10] Occidentalem uero cardinem tenet zephyrus, id est subuespertinus; [11] huic a dextra iungitur lips siue africanus, a sinistra iapyx siue fauonius. [12] Septentrionalem uero cardinem sortitus est aparcias siue septentrio; cui adhaeret a dextra thrascias siue circius, a sinistra boreas, id est aquilo.

[13] Hi saepe singuli, interdum duo, magnis autem tempestatibus et tres pariter flare consuerunt; [14] horum impetu maria quae sua sponte tranquilla sunt et quieti undis exaestuantibus saeuunt; [15] horum flatu pro natura temporum uel locorum ex procellis serenitas redditur et rursus in procellas serena mutantur.

[3] Aux plus grandes liburnes, cependant, sont associées des barques de reconnaissance, avec vingt rameurs environ sur chaque bord, que les Bretons appellent bateaux calfatés. [4] Elles servent d'ordinaire aux surprises et aussi à intercepter le ravitaillement des navires ennemis et, par leurs reconnaissances, à surprendre leur arrivée ou leurs intentions. [5] Pour éviter aux navires de reconnaissance d'être trahis par leur couleur intense, on teint en bleu azur, couleur semblable aux flots de la mer, leurs voiles et leurs cordages, et l'on va jusqu'à teinter la cire dont on enduit d'habitude les navires; [6] et marins ou soldats revêtent un uniforme de couleur bleu azur, pour mieux échapper, la nuit comme le jour, au regard des observateurs.

### 38. Noms des vents et leur nombre

[1] Celui dont l'armée se déplace avec une flotte de guerre doit connaître par avance les signes du mauvais temps. [2] Les tempêtes et la mer causent souvent aux liburnes des pertes pires que les assauts de l'ennemi. Il faut accorder toute son attention à ce domaine de la philosophie de la nature, car la connaissance du ciel permet de conjecturer les vents et les tempêtes. [3] Et en raison de la cruauté de la mer, autant les précautions protègent les hommes prévoyants, autant l'imprévoyance mène les insouciantes à leur perte.

[4] L'art de la navigation doit donc examiner en premier lieu le nombre et le nom des vents. [5] Les anciens croyaient que quatre vents principaux seulement, correspondant aux quatre points cardinaux, soufflaient de chacune des parties du ciel. Mais l'expérience en a compté douze dans la suite. [6] Pour éviter toute confusion, nous avons donné leur nom à la fois en grec et en latin et, après avoir cité les vents principaux, nous indiquons ceux qui leur sont associés à droite et à gauche.

[7] Nous prendrons comme point de départ la position du soleil au printemps, c'est-à-dire le point cardinal de l'est, d'où vient l'*apheliotes*, c'est-à-dire le *subsolanus*; [8] à sa droite se trouve le *caecias* ou *euroborus*; à sa gauche, l'*eurus* ou *uulturnus*. Le point cardinal du sud est occupé par le *notus*, c'est-à-dire l'*auster*; [9] à sa droite se trouve le *leuconotus*, c'est-à-dire le *notus* blanc; à sa gauche, le *libonotus*, c'est-à-dire le *corus*. [10] Le point cardinal de l'ouest est tenu par le *zephyrus*, c'est-à-dire le *subuespertinus*; [11] à sa droite se trouve le *lips* ou *africus*, à sa gauche le *iapyx* ou *fauonius*. [12] Le point cardinal du nord est échu à l'*aparcias* ou *septentrio*; s'y attache à droite le *thracias* ou *circius*; à gauche, le *boreas*, c'est-à-dire l'*aquilo*.

[13] Chacun souffle souvent seul, parfois deux en même temps, voire trois par gros temps; [14] sous leur violence, les mers qui sont calmes par nature et paisibles sévissent de leurs flots démontés. [15] Leur souffle, compte tenu des circonstances de temps et de lieu, ramène le ciel bleu après la tempête et, de nouveau, change le beau temps en tempête.

[16] Nam secundo inspiramine optatos classis inuenit portus, aduerso stare uel regredi aut discrimen sustinere compellitur; [17] et ideo difficile naufragium pertulit qui uentorum rationem diligenter inspexit.

### 39. Quibus mensibus tutius nauigetur

[1] Sequitur mensum dierumque tractatus. Neque enim integro anno uis atque acerbitas maris patitur nauigantes, sed quidam menses aptissimi, quidam dubii, reliqui classibus intractabiles sunt lege naturae.

[2] † Pachnitae † decurso, id est post ortum Pleiadum, a die VI Kal. Iun. usque in Arcturi ortum, id est in diem XVIII Kal. Oct., secura nauigatio creditur, quia aestatis beneficio uentorum acerbitas mitigatur.

[3] Post hoc tempus usque in III Id. Nou. incerta nauigatio est et discrimini propior propterea [4] quia post Id. Sept. oritur Arcturus, uehementissimum sidus, et VIII Kal. Oct. aequinoctialis euenit acerba tempestas, circa Non. uero Oct. Aedi pluuiiales, V Id. easdem Taurura.

[5] Nouembri autem mense crebris tempestatibus nauigia conturbat Vergiliarum hiemalis occasus. [6] Ex die igitur III Id. Nou. usque in diem VI Id. Mart. maria clauduntur; [7] nam lux minima noxque prolixa, nubium densitas, aeris obscuritas, uentorum imbri uel niuibus geminata saeuitia non solum classes a pelago, sed etiam commeantes a terrestri itinere deturbat.

[8] Post natalem uero, ut ita dicam, nauigationis, qui sollempni certamine publicoque spectaculo multarum gentium celebratur, [9] plurimorum siderum ipsiusque temporis ratione usque in Id. Mai. periculose maria temptantur, [10] non quo negotiatorum cesset industria, sed quia maior adhibenda cautela est, quando exercitus nauigat cum liburnis, quam cum priuatorum mercium festinat audacia.

### 40. Quemadmodum tempestatum obseruanda sint signa

[1] Praeterea aliorum ortus occasusque siderum tempestates uehementissimas commouent; in quibus licet certi dies auctorum attestacione signentur, [2] tamen, quia diuersis casibus aliquanta mutantur et, quod confitendum est, caelestes causas humana condicio ad plenum nosse prohibetur, ideo nauticae obseruationis curam trifariam diuidunt. [3] Aut enim circa diem statutum aut ante uel postea tempestates fieri compertum est; unde praecedentes prochimazon, nascentes die sollempni

---

38, 16 inspiramine  $\epsilon$  (Ortoleva 2006) : spiramine  $E\delta\beta$  (Lang, Önnersfors, Reeve)

39, 4 Taurura  $\epsilon\beta\phi$  (Ortoleva 2013) : Taurora  $E$ , Taurus  $a C^2$ , Phillipps, Taurus  $K^2$  (Lang, Önnersfors, Reeve)

39, 8 gentium  $\epsilon$  (Lang 1869 *add.*, Önnersfors, Ortoleva 2004) : urbium  $E\beta\phi$  (Lang 1869, 1885, Reeve)

39, 10 priuatorum mercium  $\epsilon$  (Lang, Önnersfors) : priuatarum mercium  $E\phi$  (Reeve), prius commercium  $\beta$

[16] Car avec un vent favorable, la flotte atteint les ports espérés; un vent contraire l'oblige à stationner ou rebrousser chemin ou à affronter le danger. [17] Aussi le naufrage ne guette-t-il guère celui qui a examiné soigneusement le régime des vents.

### 39. Quels mois la navigation est plus sûre

[1] On en vient à traiter des mois et des jours. En effet, la violence et l'hostilité de la mer ne permettent pas de naviguer tout au long de l'année, mais certains mois sont très favorables, d'autres incertains, les derniers impitoyables pour les flottes, en vertu de la loi de la nature.

[2] Après le coucher de Pachnitas (?), c'est-à-dire après le lever des Pléiades, depuis le 6<sup>e</sup> jour des calendes de juin jusqu'au lever d'Arcturus, c'est-à-dire le 18<sup>e</sup> jour des calendes d'octobre, on estime que la navigation est sûre, parce la rigueur des vents s'adoucit à la faveur de l'été.

[3] Après cette période, jusqu'au 3<sup>e</sup> jour des ides de novembre, la navigation est incertaine et s'approche de la période critique, [4] parce qu'après les ides de septembre se lève Arcturus, le plus véhément des astres; et le 8<sup>e</sup> jour des calendes d'octobre arrive la violente tempête d'équinoxe, à l'approche des nones d'octobre, les Chevreux pluvieux, et le 5<sup>e</sup> jour des ides du même mois, la Queue du Taureau.

[5] Au mois de novembre, des tempêtes fréquentes gênent les navires au coucher hivernal des Pléiades. [6] À partir du 3<sup>e</sup> jour des ides de novembre jusqu'au 6<sup>e</sup> des ides de mars, les mers sont fermées. [7] Car les journées les plus courtes, les nuits qui s'allongent, les nuages épais, l'air obscurci, les vents d'une violence redoublée par la pluie ou la neige détournent aussi bien les flottes de la haute mer, que les marchands de tout déplacement par voie de terre.

[8] Depuis le jour de la naissance, pour m'exprimer ainsi, de la navigation, qui est célébré par un concours annuel et un spectacle public chez de nombreux peuples, [9] jusqu'aux ides de mai, il est dangereux de s'aventurer sur mer, en raison du nombre d'astres très élevé et du moment de l'année, [10] non que l'activité marchande cesse, mais parce qu'il faut se montrer plus prudent, quand une armée se déplace avec des liburnes, que quand s'affaire l'audace du trafic des particuliers.

### 40. Comment il faut observer les signes du mauvais temps

[1] En outre, le lever et le coucher d'autres astres provoquent de très violentes tempêtes. À ce sujet, quoique des jours déterminés soient signalés d'après le témoignage des auteurs, [2] toutefois, comme des changements interviennent en raison de circonstances diverses et que — il faut bien l'avouer — la condition de l'homme l'empêche de connaître pleinement les choses du ciel, pour cette raison, les observations nautiques peuvent se répartir en trois groupes. [3] En effet, on constate que les tempêtes se produisent soit au jour dit, soit avant ou après. Aussi a-t-on appelé, d'un mot grec, *prochimazon* celles qui précèdent, *chimazon* celles qui se produisent

chimazon, subsequentes metachimazon Graeco uocabulo nuncuparunt. [4] Sed omnia enumerare nominatim aut ineptum uidetur aut longum, cum auctores plurimi non solum mensum, sed etiam dierum rationem diligenter expresserint.

[5] Transitus quoque siderum quos planetas uocant, cum praescripto cursu Dei arbitrio creatoris suscipiunt signa uel deserunt, frequenter assolent serena turbare.

[6] Interluniorum autem dies tempestatibus plenos et nauigantibus quam maxime metuendos non solum peritiae ratio, sed etiam uulgi usus intellegit.

#### 41. De prognosticis

[1] Multis quoque signis et de tranquillo procellae et de tempestatibus tranquilla produntur quae uelut in speculo lunae orbis ostendit. [2] Rubicundus color uentos, caeruleus indicat pluuias, ex utroque commixtus nimbos et furentes procellas. [3] Laetus orbis ac lucidus serenitatem nauigiis repromittit quam gestat in uultu, praecipue si quarto ortu neque obtusis cornibus rutila neque infuso fuerit humore fuscata.

[4] Sol quoque exoriens uel diem condens interest utrum aequalibus gaudeat radiis an obiecta nube uarietur, utrum solito splendore fulgidus an uentis urgentibus igneus, ne uel pallidus uel pluuias sit impendente maculosus.

[5] Aer uero et mare ipsum nubiumque magnitudo uel species sollicitos instruit nautas.

[6] Aliquanta ab aibus, aliquanta significantur a piscibus, quae Vergilius in Georgicis diuino paene comprehendit ingenio et Varro in libris naualibus diligenter excoluit.

[7] Haec gubernatores se scire profitentur, sed, eatenus quatenus eos in peritiam usus instituit, non altior doctrina firmavit.

#### 42. De aestuariis hoc est de reumate

[1] Elementum pelagi tertia pars mundi est, quae praeter uentorum flatum suo quoque spiramine motuque uegetatur. [2] Nam certis horis, diebus pariter ac noctibus, aestu quodam, quod reuma uocant, ultro citroque percurrit et more torrentium fluminum nunc exundat in terras, nunc refluit in altitudinem suam. [3] Haec reciprocantis meatus ambiguitas cursum nauium secunda adiuuat, retardat aduersa. [4] Quae dimicaturum magna sunt cautione uitanda. [5] Neque enim

---

41, 3 rutila  $\epsilon$  (Lang, Önnersfors, Ortoleva 2014) : mutila  $\beta\phi$  (Reeve)

41, 4 ne uel  $\beta$  (Ortoleva 2014) : neue  $\epsilon\phi$  (Lang), neque corr. Önnersfors, niue corr. Io. Saresb. (Reeve 1999, Reeve)

41, 7 in peritiam corr. Oudendorp (Ortoleva 2001) : imperitiae  $\epsilon\beta\phi$  (Lang), peritiae *Freculf* (Önnersfors, Reeve) || firmavit  $A^2$ , *Freculf* (Önnersfors, Ortoleva 2001) : firmabit  $\epsilon$ , formavit  $\beta\phi$  (Lang, Reeve)

au jour fixé, *metachimazon* celles qui suivent. [4] Les énumérer toutes par leur nom paraît inutile ou fastidieux, vu que nombre d'auteurs en ont soigneusement dressé la liste non seulement des mois, mais aussi des jours.

[5] Le passage des astres appelés planètes, quand elles gagnent ou quittent les constellations selon le mouvement prescrit par la volonté de Dieu, le Créateur, perturbe souvent le beau temps.

[6] Tant le savoir scientifique que l'expérience courante reconnaissent que les jours de nouvelle lune sont marqués par des tempêtes fréquentes et redoutables entre toutes pour la navigation.

#### 41. Des pronostics

[1] Nombre de signes font aussi passer du calme à la tempête et des intempéries au calme, ce qu'indique, comme dans un miroir, l'orbe de la Lune. [2] La couleur rouge annonce le vent, le bleu sombre, la pluie ; la combinaison des deux, des orages et des tempêtes violentes. [3] L'orbe éclatant et lumineux promet aux navires en retour le beau temps qu'il porte sur son visage, en particulier si, au quatrième lever de lune, il n'est pas rougeoyant, avec les cornes émoussées, et n'est pas obscurci par l'humidité ambiante.

[4] Le soleil levant ou finissant le jour fait aussi une différence, s'il brille de rayons uniformes ou si, voilé par un nuage, il est changeant ; s'il brille de son éclat habituel ou si des vents menaçants lui donnent une couleur de feu ; s'il est soit blafard, soit maculé, quand la pluie menace.

[5] L'air, ainsi que la mer elle-même et la taille des nuages ou leur aspect instruisent les marins attentifs.

[6] Parfois, ce sont des oiseaux, parfois des poissons qui donnent les indications que Virgile a rassemblées dans ses *Géorgiques* avec un talent presque divin et que Varron a soigneusement exploitées dans ses *Livres des navires*.

[7] Les pilotes assurent connaître ces signes, mais, dans la mesure où c'est la pratique qui leur en donne la maîtrise, celle-ci ne repose pas sur un savoir approfondi.

#### 42. Des marées, c'est-à-dire du *rheuma*

[1] L'élément marin est la troisième partie de l'univers : outre le souffle des vents, il est animé par sa respiration et son mouvement propres. [2] Car, à des heures déterminées, le jour comme la nuit, une sorte d'enflément, qu'on appelle *rheuma*, parcourt la mer en va-et-vient et, comme les cours d'eau qui se gonflent, tantôt déborde sur les terres, tantôt regagne ses hauts-fonds. [3] L'incertitude de ce flot qui s'inverse aide la course des navires, quand il est favorable, la retarde, quand il est contraire. [4] Celui qui va combattre doit y prendre garde avec grand soin. [5] Car l'assistance des rames ne peut vaincre le courant de la marée, auquel le vent



auxilio remorum reumatis impetus uincitur, cui interdum cedit et uentus; [6] et quoniam in diuersis regionibus, diuerso lunae crescentis minuentisque statu, certis horis ista uariantur, ideo proelium nauale gesturus consuetudinem pelagi uel loci ante congressum debet agnoscere.

#### 43. De locorum notitia siue remigibus

[1] Nauticorum gubernatorumque sollertia est loca in quibus nauigatur portusque cognoscere, ut infesta prominentibus uel latentibus scopulis, uadosa ac sicca uitentur; tanto enim securitas maior est quanto mare altius fuerit. [2] In nauarchis diligentia, in gubernatoribus peritia, in remigibus uirtus eligitur, propterea quia naualis pugna tranquillo committitur mari [3] liburnarumque moles non uentorum flatibus, sed remorum pulsu aduersarios percutit rostris eorumque rursus impetus uitat, in quo opere lacerti remigum et ars clauum regentis magistri uictoriam praestat.

#### 44. De telis tormentisque muralibus

[1] Multa quidem armorum genera proelium terrestre desiderat, sed nauale certamen non solum plures armorum species, uerum etiam machinas et tormenta flagitat, tamquam in muris dimicetur et turribus. [2] Quid enim crudelius congesione nauali, ubi et aquis homines perimuntur et flammis?

[3] Praecipua ergo esse debet tegminum cura, ut catafracti uel loricati, galeati etiam et ocreis muniti sint milites; [4] de onere namque armorum nemo potest conqueri qui stans pugnat in nauibus. Scuta quoque ualidiora propter ictus lapidum et ampliora sumuntur.

[5] Praeter falces et arpagones aliaque naualia genera telorum sagittis missilibus fundis fustibalis plumbatis onagris ballistis scorpionibus iacula inuicem diriguntur et saxa, et, quod est grauius, qui de uirtute praesumunt admotis liburnis iniectisque pontibus in aduersariorum transeunt naues ibique gladiis manu ad manum, ut dicitur, comminus dimicant. [6] In maioribus etiam liburnis propugnacula turresque constituunt, ut tamquam de muro ita de excelsioribus tabulatis facilius uulnerent uel perimant inimicos. [7] Oleo incendiario stупpa sulphure bitumine obuolutae et ardentes sagittae per ballistas in hosticarum nauium alueos infinguntur unctasque cera et pice et resina tabulas, tot fomentis ignium, repente succendunt. [8] Alii ferro interimuntur et saxo, alii ardere coguntur in fluctibus; [9] inter tanta tamen mortium genera qui acerrimus casus est, absumenda piscibus insepulta sunt corpora.

aussi cède parfois ; [6] et puisque, selon les régions, le régime variable des phases de la lune la modifie à des heures déterminées, celui qui va livrer une bataille navale doit connaître, avant l'engagement, l'état habituel et local de la mer.

#### 43. De la connaissance des lieux et des rameurs

[1] La connaissance des lieux où l'on navigue et des ports relève du savoir-faire des marins et des pilotes, afin d'éviter les endroits dangereux que sont les écueils émergés ou cachés, les hauts-fonds et les bancs de sable. En effet, la mer est d'autant plus sûre qu'elle est plus profonde. [2] Chez les commandants, c'est la vigilance, chez les pilotes, l'expérience, chez les rameurs, la vigueur qu'on recherche, parce que le combat naval se livre par mer tranquille [3] et que la masse des liburnes n'est pas mue par le souffle des vents, mais par l'énergie des rames, pour frapper l'ennemi de leurs rostres et, inversement, pour éviter son choc : à cette tâche, ce sont les bras des rameurs et le savoirfaire du pilote tenant le gouvernail qui assurent la victoire.

#### 44. Des armes et des machines d'assaut

[1] La bataille sur terre exige de nombreux types d'armes. La bataille navale, quant à elle, réclame non seulement plusieurs types d'armes, mais aussi des machines et des engins, comme si l'on combattait sur des remparts et des tours. [2] Quoi de plus cruel, en effet, que l'engagement naval où les hommes périssent dans les eaux et les flammes ?

[3] Il faut accorder par conséquent un soin particulier aux protections, pour que cuirasses, plastrons, casques et jambières couvrent les soldats. [4] Du poids des armes nul ne peut se plaindre qui combat debout à bord d'un navire. Les boucliers aussi, contre les jets de pierres, se portent plus solides et plus grands.

[5] En plus des faux, des crochets et d'autres types d'armes navales, on envoie de part et d'autre projectiles, pierres, flèches, armes de jet, frondes, fustibales, dards plombés, onagres, balistes, scorpions ; et, ce qui est plus redoutable, ceux qui comptent sur leur valeur rapprochent leurs liburnes, jettent des passerelles sur les navires ennemis, y passent et se battent alors de près au glaive, corps à corps, comme on dit. [6] Sur les plus grandes liburnes, on construit même des ouvrages avancés et des tours, afin de blesser ou de tuer l'ennemi plus facilement depuis les étages supérieurs, comme du haut d'un mur. [7] Enduites d'huile incendiaire, d'étope, de soufre et de bitume, des flèches en flammes sont projetées par les balistes sur la coque des navires ennemis et mettent instantanément le feu aux planches couvertes de cire, de poix et de résine comme à autant de foyers. [8] Certains adversaires sont tués par le fer ou les pierres, d'autres condamnés à brûler dans les flots. [9] Parmi tant de façons de mourir, la plus cruelle est pour les corps laissés sans sépulture et dévorés par les poissons.

#### 45. Quemadmodum nauali bello collocentur insidiae

[1] Ad instar autem terrestri proelii superuentus fiunt ignorantibus nauticis uel circa oportunas insularum angustias collocantur insidiae, [2] idque agitur ut imparati facilius deleantur. Si longo remigio fatigati sunt hostium nautae, si uento urgentur aduerso, si pro nostris est reuma, si nihil suspicantes dormiunt inimici, si statio quam tenent exitum non habet, si dimicandi optata euenit occasio, [3] fortunae beneficiis iungendae sunt manus et ex oportunitate proelium conserendum.

[4] Quod si cautela hostium euitatis insidiis publico Marte confligat, tunc liburnarum instruendae sunt acies non directae ut in campis, sed incuruae ad similitudinem lunae, ita ut productis cornibus acies media sinuetur, ut si aduersarii per-rumpere temptauerint ipsa ordinatione circumdati deprimantur. [5] In cornibus autem praecipuum robur et liburnarum collocatur et militum.

#### 46. Quid fiat cum aperto marte bellum nauale committitur

[1] Praeterea utile est ut alto et libero mari tua semper classis utatur, inimicorum uero pellatur ad litus, quia pugnandi impetum perdunt qui detruduntur in terras. [2] In eiusmodi certamine tria armamentorum genera plurimum ad uictoriam prodesse compertum est, asseres falces bipinnes.

[3] Asser dicitur cum trabes subtilis ac longa ad similitudinem antennae pendet in malo utroque capite ferrato. [4] Hunc, siue a dextra siue a sinistra parte aduersariorum se iunxerint naues, pro uice arietis ui impellunt; qui bellatores hostium siue nautas sine dubio prosternit ac perimit ipsamque nauem saepius perforat.

[5] Falx autem dicitur acutissimum ferrum curuatum ad similitudinem falcis, quod contis longioribus inditum collatorios uel funes quibus antenna suspenditur, repente praecidit collapsisque uelis liburnam pigriorem et inutilem reddit.

[6] Bipinnis est securis habens ex utraque parte latissimum et acutissimum ferrum. [7] Per has in medio ardore pugnandi peritissimi nautae uel milites cum minoribus scafulis secreto incidunt funes quibus aduersariorum ligata sunt gubernacula, [8] quo facto statim capitur tamquam inermis et debilis nauis; quid enim salutis superest ei quae amiserit clauum?

[9] De lusoriis, quae in Danubio agrarias cotidianis tutantur excubiis, reticendum puto, quia artis amplius in his frequentior usus inuenit quam uetus doctrina monstrauerat.

---

46, 5 collatorios β (Ortoleva 2001, 2015): collatorio ε, collocatorios φ, chalatorios (uel cal-) corr. Pélissier ap. Turnèbe (chal- Lang, Önnersfors, cal- Reeve) || uel corr. Ortoleva 2015: sub ε, om. βφ (Lang 1869, Reeve), [sub(audiend.) funes] secl. Lang 1885, sub<ito> corr. Maurenbrecher, sunt corr. Önnersfors, id est corr. Ortoleva 2001

#### 45. Comment on tend une embuscade dans une guerre navale

[1] À l'instar de la bataille sur terre, les surprises sont possibles aux dépens de marins insoucians, ou des embuscades se tendent dans les passages étroits propices entre des îles; [2] c'est ainsi qu'on procède pour anéantir plus aisément l'ennemi qui n'est pas sur ses gardes. Si un long effort a fatigué les rameurs de l'ennemi, si le vent lui est contraire, si le courant est favorable aux nôtres, si l'ennemi dort sans méfiance, si la position qu'il tient est dépourvue d'issue, si l'occasion attendue pour combattre se présente, [3] il faut se saisir des bienfaits de la fortune et, dans ces conditions, engager le combat.

[4] Si l'ennemi, ayant eu la prudence d'éviter les embuscades, entame la bataille rangée, alors il ne faut pas déployer la ligne de front des liburnes tout droit comme sur terre, mais en courbe, à l'image de la Lune, avec les ailes en saillie et le centre en creux, afin que l'ennemi se retrouve cerné par ce dispositif, s'il s'y engouffre et tente de le briser. [5] Aux ailes, on dispose en force le gros des liburnes et des soldats.

#### 46. Ce qu'il arrive quand on engage une guerre navale à découvert

[1] En outre, il est bon que ta flotte dispose toujours librement de la haute mer, que celle de l'ennemi, en revanche, soit rejetée sur la côte, parce que ceux qui sont repoussés vers la terre perdent leur combativité. [2] Dans ce type de combat, trois types d'instruments de fer contribuent grandement au succès, on l'a constaté : les chevrons, les faux, les bipennes.

[3] On parle d'un chevron, quand une poutre longue et légère, telle une vergue, est suspendue au mât avec un fer à chaque extrémité. [4] Ce chevron, qu'il atteigne du côté droit ou gauche un navire ennemi, le heurte à la façon d'un bélier, en terrassant et en tuant à coup sûr les guerriers ou les marins de l'ennemi, et provoque même assez souvent une voie d'eau.

[5] On appelle faux un fer très aiguisé, courbé comme une faux, qui, fixé à l'extrémité d'une longue perche, tranche d'un coup les *collatorii* ou les drisses qui tiennent la vergue suspendue, de sorte que, une fois les voiles abattues, la liburne s'en trouve ralentie et inutile.

[6] La bipenne est une hache portant de chaque côté une lame très large et très coupante. [7] Grâce à elle, dans le feu de l'action, des marins ou des soldats très bien entraînés, sur de petites barques, sectionnent sans se faire voir les câbles qui tiennent les gouvernails de l'ennemi. [8] Cela fait, le navire, comme désarmé et sans défense, est aussitôt pris. Quel espoir de salut reste-t-il à celui qui a perdu son gouvernail ?

[9] Des vedettes qui, sur le Danube, assurent la sécurité des avant-postes par des gardes quotidiennes, je crois pouvoir ne rien dire, puisque l'usage répété en a bien mieux découvert la technique que la théorie ancienne ne l'avait enseignée.



# Bibliographie

## sur l'*Epitoma rei militaris* de Végèce

### (1981–2015)

On trouvera ici une liste raisonnée et en principe exhaustive (sauf pour le § 4.1) des publications relatives à Végèce et à l'*Epitoma rei militaris* qui ont paru entre 1981 et 2015. Au point de vue chronologique, cette bibliographie se présente comme la suite du travail de R. SABLAYROLLES, *Bibliographie sur l'Epitoma rei militaris de Végèce*, dans *CGRAR*, 3 (1984), p. 139–146.

1. Éditions
2. Traductions, commentaires, notes
3. Végèce et son oeuvre
  - 3.1. Auteur, date, genre littéraire
  - 3.2. Texte, tradition manuscrite, langue, style
4. Armée
  - 4.1. Ouvrages généraux, synthèses
  - 4.2. Études particulières (notamment sur l'*Epitoma rei militaris*)
5. « Réception » de Végèce

#### 1. Éditions

Sur l'histoire des premières éditions imprimées de l'*Epitoma rei militaris*, cf. Ph. RICHARDOT, *Les éditions d'auteurs militaires antiques aux xv<sup>e</sup>–xvi<sup>e</sup> siècles*, dans *Stratégie*, 68 (1997), p. 75–101.

M.T. CALLEJAS, *Edición crítica y traducción del Epitoma rei militaris de Vegetius, libros I y II, a la luz de los manuscritos españoles y de los más antiguos testimonios europeos*, Madrid, 1982.

M.F. DEL BARRIO, *Edición crítica y traducción del Epitoma rei militaris de Vegetius, libros III y IV, a la luz de los manuscritos españoles y de los más antiguos testimonios europeos*, Madrid, 1982.

VEGETIUS, *Epitoma rei militaris*, éd. et trad. L.F. Stelten, Berne, 1990.

C.r. : *JRS*, 82 (1992), 305 (N.P. Milner); *CW*, 86 (1992–1993), 57–58 (D. Heisey); *Gnomon*, 65 (1993), 494–498 (A. Önnersfors); *Latomus*, 52 (1993), 425–426 (A. Önnersfors); *CR*, 44 (1994), 210–211 (R.S.O. Tomlin).

VEGETIUS, *Epitoma rei militaris*, éd. A. Önnorfors, Stuttgart, 1995 (*Bibliotheca Teubneriana*).

C.r. : *AC*, 66 (1997), 461 (Ph. Desy); *RFIC*, 123 (1995), 479–499 (M.D. Reeve); *Scriptorium*, 51 (1997), 105\* (P. Hamblenne); *Sileno*, 21 (1995), 299–308 (V. Ortoleva)

A. ÖNNERFORS, *Postskriptum zur Teubner-Edition der Epitoma rei militaris des Vegetius (1995)*, Lund, 1997.

VEGETIUS, *Epitoma rei militaris*, éd. M.D. Reeve, Oxford, 2004 (*Oxford Classical Texts*).

C.r. : *BMCR*, 2004–11 (M.B. Charles); *BSL*, 34 (2004), 691–692 (A. De Vivo); *CB*, 81 (2005), 236–238 (A. Chauvot); *CR*, 55 (2005), 555–557 (N. Holmes); *Emerita*, 74 (2006), 47–75 (V. Ortoleva); *Gnomon*, 78 (2006), 699–703 (A. Önnorfors); *Gymnasium*, 113 (2006), 485–486 (O. Stoll); *Latomus*, 66 (2007), 437–438 (Ph. Richardot); *RÉL*, 84 (2006), 327–328 (Fr. Ploton-Nicollet); *RFIC*, 133 (2005), 347–352 (M. Rosellini)

La seule édition de l'*Epitoma rei militaris* en libre accès sur la toile est celle de C. Lang (2<sup>e</sup> éd., Leipzig, Teubner, 1885), soit en version scannée ([www.archive.org](http://www.archive.org)), soit en édition électronique ([www.thelatinlibrary.com](http://www.thelatinlibrary.com)). Ce dernier travail, qui contribue à la diffusion d'un texte aujourd'hui obsolète, comporte en outre maintes erreurs d'encodage et semble être la source de bien d'autres sites secondaires ([www.intratext.com](http://www.intratext.com), etc.).

Le texte de l'édition d'A. Önnorfors est consultable (par abonnement) dans la *Bibliotheca Teubneriana Latina Online* ([www.degruyter.com/view/db/btl](http://www.degruyter.com/view/db/btl); 4<sup>e</sup> éd., 2006), celui de l'édition de M.D. Reeve dans la « Biblioteca digitale di testi latini tardoantichi » de l'Université du Piémont oriental ([www.digiliblt.lett.unipmn.it](http://www.digiliblt.lett.unipmn.it); inscription gratuite).

## 2. Traductions, commentaires, notes

### 2.1. Allemand

VEGETIUS, *Epitoma rei militaris. Das gesamte Kriegswesen*, trad. et comm. de F. Wille, Aarau, 1986.

C.r. : *MGM*, 51 (1992), 566 (R. Stumpf)

VEGETIUS, *Abriss des Militärwesens*, intr., trad. et notes de F.L. Müller, Stuttgart, 1997.

C.r. : *MH*, 55 (1998), 238 (M.A. Speidel); *Latomus*, 58 (1999), 923 (Ph. Richardot); *Gnomon*, 72 (2000), 602–606 (A. Önnorfors); *Gymnasium*, 107 (2000), 256–258 (Kl. Geus); *LF*, 122 (1999), 129–130 (J. Burian); *BMCR* 2001–1 (H. Elton); *RBPh*, 77 (1999), 224–226 (D. Lamour)

VEGETIUS, *Von der Ritterschaft*, Ed. der Ausg. Augsburg, Wiener, 1475/76, Munich, 2002.

## 2.2. Anglais

VEGETIUS, *Epitome of Military Science*, intr., trad. et notes de N.P. Milner, 2<sup>e</sup> éd., Liverpool, 1996 (1993<sup>1</sup>).

C.r. : *CR*, 44 (1994), 211–212 (R.G. Livens)

## 2.3. Espagnol

VEGECIO, *El arte de la guerra romana*, intr., trad. et notes d'A.R. Menéndez Argüín, Madrid, 2005.

C.r. : *Gerión*, 23 (2005), 161–162 (L. Amela Valverde); *Aquila legionis*, 7 (2006), 178–180 (J.A. Zapata Parra)

VEGECIO, *Compendio de técnica militar*, trad. et notes de D. Paniagua Aguilar, Madrid, 2006.

C.r. : *DHA*, 32 (2006), 192–194 (J.-Y. Guillaumin); *RÉL*, 84 (2006), 329–331 (Fr. Ploton-Nicollet); *BMCR* 2007–3 (M.B. Charles); *BSL*, 37 (2007), 306–309 (R. Ucciero); *Latomus*, 66 (2007), 1020–1021 (Ph. Richardot); *Sehepunkte*, 6 (2006), 11 (V. Ortoleva)

## 2.4. Italien

VEGEZIO, *Compendio delle istituzioni militari*, intr. et trad. de Cl. Giuffrida Manmana, 2<sup>e</sup> éd., Catane, 1997.

C.r. : *Gnomon*, 72 (2000), 408–414 (V. Ortoleva); *RSA*, 29 (1999), 337–340 (G. Brizzi)

VEGEZIO, *Compendio delle istituzioni militari. Libro primo*, comm. de Cl. Giuffrida Manmana, Catane, 2000.

VEGEZIO, *L'arte della guerra*, trad. de L. Canali – M. Pellegrini, Milan, 2001.

VEGEZIO, *L'arte della guerra romana*, intr. et notes de M. Formisano, Milan, 2003.

C.r. : *AntTard*, 12 (2004), 451–453 (S. Janniard); *BMCR*, 2005–4 (E.J. Buis)

VEGEZIO, *L'arte militare*, trad. de G. Ortolani, Rome, 2009.

## 2.5. Portuguais

VEGÉCIO, *Tratado de ciência militar*, intr., trad. et notes d'A. de Man, Lisbonne, 2006.

C.r. : *Aquila legionis*, 7 (2006), 181–182 (S. Perea Yébenes)

VEGÉCIO, *Compêndio da arte militar*, intr., trad. et notes de J. Gouveia Monteiro – J.E. Braga, Coimbra, 2009.

C.r. : *Aquila legionis*, 14 (2011), 7–13 (J. d'Encarnação); *Humanitas*, 61 (2009), 347–352 (P. Barata Dias)



### 3. Végèce et son œuvre

#### 3.1. Auteur, date, genre littéraire

- E. BIRLEY, *The Dating of Vegetius and the Historia Augusta*, dans J. STRAUB (éd.), *Bonner Historia-Augusta-Colloquium 1982/1983*, Bonn, 1985, p. 57–67.
- M.J. BRANCO, *Vegetius*, dans G. OLIVEIRA MARTINS – A. PAULA GARCÊS (éd.), *Os Grandes Mestres da Estratégia: estudos sobre o poder da guerra e da paz*, Coimbra, 2009, p. 153–188.
- M.B. CHARLES, *Vegetius in Context: Establishing the Date of the Epitoma rei militaris*, Stuttgart, 2007.
- C.r. : *BMCR* 2008–6 (E.L. Wheeler); *Gymnasium*, 115 (2008), 492–493 (M. Formisano); *Sehepunkte* 8 (2008), 2 (D. Paniagua Aguilar); *Gnomon*, 81 (2009), 407–411 (V. Ortoleva); *HZ*, 288 (2009), 719–720 (H. Leppin); *Klio*, 91 (2009), 240–241 (St. Krautschick); *Latomus*, 68 (2009), 188–189 (Ph. Richardot); *SCI*, 27 (2008), 169–171 (D. Peretz); *AC*, 78 (2009), 343–344 (Chr. Schmidt Heidenreich); *Athenaeum*, 99 (2011), 258–259 (R. Scuderi)
- A. CHAUVOT, *Les formulaires des dédicaces du De rebus bellicis et de l'Epitoma rei militaris*, dans R.G. KHOURY (éd.), *Urkunden und Urkundenformulare im klassischen Altertum und in den orientalischen Kulturen*, Heidelberg, 1999, p. 103–112.
- Th. FÖGEN, *Die Epitoma rei militaris des Vegetius: Fachtext und militärische Fachsprache in der Spätantike*, dans *Linguistische Studien im Europäischen Jahr der Sprachen (Akten des 36. Ling. Koll., Ljubljana, 2001)*, Berne, 2004, p. 207–218.
- M. FORMISANO, *Tecnica e scrittura. Le letterature tecnico-scientifiche nello spazio letterario tardoantico*, Rome, 2001.
- , *Auctor, utilitas, princeps: l'Epitoma rei militaris e il De rebus bellicis tra tecnica e letteratura*, dans *Voces*, 14 (2003), p. 155–164.
- C. GIUFFRIDA, *Per una datazione dell'Epitoma rei militaris di Vegezio. Politica e propaganda nell'età di Onorio*, dans *SicGymn*, 34 (1981), p. 25–56.
- , *Disciplina Romanorum. Dall'Epitome di Vegezio allo Στρατηγικόν dello pseudo-Mauricius*, dans *Le trasformazioni della cultura nella tarda antichità (Atti del conv. Catania, 27 sett. – 2 ott. 1982)*, vol. II, Rome, 1985, p. 837–861.
- T. GONZÁLEZ ROLÁN – A. MOURE CASAS, *Modesti libellus de vocabulis rei militaris ad Tacitum Augustum: estudio de la trasmisión manuscrita y edición crítica*, dans *CFC (L)*, 20 (1986–1987), p. 293–328.
- M. HUMPHRIES – D.M. GWYNN, *The Sacred and the Secular: The Presence or Absence of Christian Religious Thought in Secular Writing in the Late Antique West*, dans D.M. GWYNN (éd.), *Religious Diversity in Late Antiquity*, Leyde, 2010, p. 493–509.

- M. LENOIR, *La littérature De re militari*, dans Fr. PASCHOUD (éd.), *Les littératures techniques dans l'Antiquité romaine : statut, public et destination, tradition*, Vandœuvres, 1996, p. 77–115.
- A. MARCONE, *Il De re militari di Vegezio*, dans *SRIS (Firenze)*, 1 (1981), p. 121–138.
- V. MAREK, *Vegetius: ein christlicher Heide?*, dans G. THOME – J. HOLZHAUSEN (éd.), *Es hat sich viel ereignet, Gutes wie Böses: lateinische Geschichtsschreibung der Spät- und Nachantike*, Munich, 2001, p. 26–36.
- A. ÖNNERFORS, *Zu Person und Werk des Publius Vegetius Renatus*, dans *Vetenskaps-societetens i Lund Årsbok*, 1991, p. 142–173.
- D. PANIAGUA, *La Epitoma rei militaris y el imperator inuictus*, dans *Voces*, 14 (2003), p. 165–183.
- , *La Epitoma rei militaris de Vegecio y la legislación relativa al reclutamiento en época de Teodosio I: apunte cronológico*, dans *Euphrosyne*, 33 (2005), p. 421–428.
- D. PANIAGUA AGUILAR, *La arenga militar desde la perspectiva de la tradición polemológica grecolatina*, dans *Talia dixit*, 2 (2007), p. 1–25.
- M.D. REEVE, *Modestus, scriptor rei militaris*, dans *La tradition vive (Mélanges L. Holtz)*, Turnhout, 2003, p. 417–432.
- Ph. RICHARDOT, *La datation du De re militari de Végèce*, dans *Latomus*, 57 (1998), p. 136–147.
- C. SANTINI, *Le praefationes ai quattro libri della Epitoma rei militaris di Vegezio*, dans C. SANTINI – N. SCIVOLETTO (éd.), *Prefazioni, prologhi, proemi di opere tecnico-scientifiche latine*, vol. II, Rome, 1992, p. 1001–1018.
- , *Dalla parte degli assediati: Ammiano a Amida*, dans *MedAnt*, 10 (2007), p. 289–303.
- Gh. VIRÉ, *L'Epitome rei militaris de Végèce : entre traité technique et œuvre littéraire*, dans *Mélanges C. Deroux*, vol. II, Bruxelles, 2002, p. 425–432.
- , *L'emploi de l'historiographie romaine dans l'Epitome rei militaris de Végèce*, dans G. LACHENAUD – D. LONGRÉE (éd.), *Grecs et Romains aux prises avec l'histoire : représentations, récits et idéologie*, vol. I, Rennes, 2003, p. 269–277.
- G. ZECCHINI, *Utopie militari tardoantiche?*, dans Ch. CARSANA et al. (éd.), *Utopia e utopia nel pensiero storico antico*, Rome, 2008, p. 195–206.
- C. ZUCKERMAN, *Sur la date du traité militaire de Végèce et son destinataire Valentinien II*, dans *SCI*, 13 (1994), p. 67–74.

## 3.2. Texte, tradition manuscrite, langue, style

- R. BALTAR VELOSO, *Vegetius*, Epitoma rei militaris, 1.3.1, dans *Philologus*, 152 (2008), p. 175–176.
- M.F. DEL BARRIO VEGA, Quod ipsi dicunt: *algunos términos y expresiones del sermo castrensis en el De re militari de Vegecio*, dans *RELat*, 7 (2007), p. 93–116.
- W. BERSCHIN, *Zimelien*, dans E. MITTLER (éd.), *Bibliotheca Palatina (Katalog zur Ausstellung 8. Juli – 2. Nov. 1986, Heiliggeistkirche Heidelberg)*, Heidelberg, 1986, p. 110–111, 123–126, 131–132.
- D.R. BLACKMAN – G.G. BETTS, *Concordantia in Vegetii opera. A Concordance to Vegetius*, Hildesheim, 1989.
- C.r. : *Gesnerus*, 48 (1991), 146–147 (I. Mazzini) ; *Latomus*, 52 (1993), 476–477 (A. Touwaide)
- A. DIHLE, *Aequaliter ambulare*, dans *Glotta*, 71 (1993), p. 110–111.
- P. FLOBERT, *Sudatum, « palissade » : du grec souda au latin*. Addenda lexicis latinis, dans *RÉL*, 83 (2005), p. 219–225.
- N. HOLMES, *Metrical Notes on Vegetius' Epitoma rei militaris*, dans *CQ*, 52 (2002), p. 358–373.
- , c.r. de l'éd. de M.D. Reeve (2004), dans *CR*, 55 (2005), p. 555–557.
- , *False Quantities in Vegetius and Others*, dans *CQ*, 57 (2007), p. 668–686.
- R. MEUCCI, *A proposito di un passo di Vegezio: cornu e bucina*, dans *RCCM*, 24 (1982), p. 71–73.
- M.G. MOSCI SASSI, *Il sermo castrensis*, Bologne, 1983.
- L. MUNZI, *Briciole filologiche*, dans *RFIC*, 142 (2014), p. 121–132 (Végèce : 121–122).
- A. ÖNNERFORS, c.r. de l'éd. de M.D. Reeve (2004), dans *Gnomon*, 78 (2006), p. 699–703.
- V. ORTOLEVA, *Note critico-testuali ed esegetiche all'Epitoma rei militaris di Vegezio*, dans *Vichiana*, 4<sup>e</sup> s., 3 (2001), p. 64–93.
- , *Tre note al testo dell'Epitoma rei militaris di Vegezio: ovvero i limiti della filologia classica*, dans *Philologus*, 148 (2004), p. 143–167.
- , *A proposito di una recente edizione dell'Epitoma rei militaris di Vegezio*, dans *Emerita*, 74 (2006), p. 47–75.
- , *Veg. Mil. 1, 5, 3–4*, dans *MH*, 64 (2007), p. 122–124.
- , *Lat. Taurura e Gregorio di Nazianzo, Carm. 2, 1, 11, 126*, dans *RFIC*, 141 (2013), p. 123–136.
- , *La congiunzione nē nel latino tardo (a proposito di Veg. mil. 4, 41, 4)*, dans P. MOLINELLI et al. (éd.), *Latin vulgaire – Latin tardif X (Actes du X<sup>e</sup> coll. intern. sur le latin vulgaire et tardif, Bergamo, 5–9 sept. 2012)*, Bergame, 2014, p. 323–342.

- , *I termini latini collo, -are e collatorius e gli esiti romanzi. Ovvero del difficile rapporto fra il testo dei manoscritti e i metodi del filologo classico*, dans *SPhV*, 17 (2015), p. 35–80.
- M. PANI, *Ancora su principato e società*, II: I. *Sulla nozione di obsequium in Tacito e Plinio il Giovane*, dans *Epigrafia e territorio. Politica e società. Temi di antichità romane*, vol. I, Bari, 1987, p. 173–196.
- L.C. PÉREZ CASTRO, *Naturaleza y composición del sermo castrensis latino*, dans *Emerita*, 73 (2005), p. 73–96.
- N. PÉTRIN, *Philological Notes on the Crossbow and Related Missile Weapons*, dans *GRBS*, 33 (1992), p. 265–291.
- M.D. REEVE, *Editorial Opportunities and Obligations*, dans *RFIC*, 123 (1995), p. 479–499.
- , *Notes on Vegetius*, dans *PCPhS*, 44 (1998), p. 182–218.
- , *Vegetius 4.41.4*, dans *PCPhS*, 45 (1999), p. 108.
- , *The Transmission of Vegetius's Epitoma rei militaris*, dans *Aevum*, 74 (2000), p. 243–354.
- , *Boethius, Cassiodorus and Vegetius*, dans *Nova de Veteribus (Festschrift P.G. Schmidt)*, Leipzig, 2004, p. 176–179.
- V. ROSENBERGER, *Bella et expeditiones. Die antike Terminologie der Kriege Roms*, Stuttgart, 1992.
- Gh. VIRÉ, *Structures corrélatives dans quelques ouvrages techniques latins*, dans P. DE CARVALHO et al. (éd.), *Structures parallèles et corrélatives en grec et en latin (Actes du coll. de ling. gr. et lat., Bordeaux, 26–27 sept. 2002)*, Saint-Étienne, 2005, p. 225–234.
- K.A. WORP, Ἄγαραεύ or ἀγαραεύ?, dans *Mnemosyne*, 65 (2012), p. 732–736.

## 4. Armée

### 4.1. Ouvrages généraux, synthèses

Seuls sont mentionnés ici les ouvrages de synthèse et quelques monographies, choisies notamment parmi les plus récentes. Pour une bibliographie analytique récente sur l'armée romaine, cf. Y. LE BOHEC, *Bibliographie de l'armée romaine : vingt-cinq ans de recherche (1977–2002)*, dans *RÉMA*, 2 (2005), p. 57–62; ID., (*suite et fin*), dans *RÉMA*, 3 (2006), p. 75–82; ID., *Bibliographie analytique de l'armée romaine (31/27 av. J.-C. – 235 apr. J.-C.)*, dans *RevHisto*, 23 (2015), p. 245–260.

Parmi les sites qui foisonnent sur la toile, on consultera celui de J.P. Adams (California State Univ., Northridge), *The Roman Army: A Bibliography* ([www.csun.edu/~hcfl004/armybibl.html](http://www.csun.edu/~hcfl004/armybibl.html); dernière mise à jour : déc. 2015).

- N.J.E. AUSTIN – N.B. RANKOV, *Exploratio. Military and Political Intelligence in the Roman World from the Second Punic War to the Battle of Adrianople*, New York, 1995.
- J. BERESFORD, *The Ancient Sailing Season*, Leyde, 2013.
- E. BIRLEY, *The Roman Army: Papers, 1929–1986*, Amsterdam, 1988.
- M.C. BISHOP – J.C.N. COULSTON, *Roman Military Equipment from the Punic Wars to the Fall of Rome*, 2<sup>e</sup> éd., Londres, 2006.
- D.J. BREEZE – B. DOBSON, *Roman Officers and Frontiers*, Stuttgart, 1993.
- T.S. BURNS, *Barbarians within the Gates of Rome: A Study of Roman Military Policy and the Barbarians, ca. 375–425 AD*, Bloomington, 1995.
- B. CAMPBELL – L.A. TRITLE (éd.), *The Oxford Handbook of Warfare in the Classical World*, Oxford, 2013.
- T. COELLO, *Unit Sizes in the Late Roman Army*, Londres, 1996.
- P. COSME, *L'armée romaine (VIII<sup>e</sup> s. av. J.-C. – V<sup>e</sup> s. apr. J.-C.)*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 2012.
- R. D'AMATO – G. SUMNER (éd.), *Arms and Armour of the Imperial Roman Soldier from Marius to Commodus, 112 BC – AD 192*, Londres, 2009.
- L. DE BLOIS – E. LO CASCIO (éd.), *The Impact of the Roman Army (200 BC – AD 476). Economic, Social, Political, Religious and Cultural Aspects*, Leyde, 2007.
- K.R. DIXON – P. SOUTHERN, *The Roman Cavalry*, Londres, 2013.
- , *The Late Roman Army*, Londres, 2014.
- H. ELTON, *Warfare in Roman Europe, AD 350–425*, Oxford, 1998.
- P. ERDKAMP (éd.), *A Companion to the Roman Army*, Oxford, 2007.
- A. FERRILL, *The Fall of the Roman Empire: The Military Explanation*, Londres, 1988.
- M. FEUGÈRE, *Les armes des Romains, de la République à l'Antiquité tardive*, Paris, 1993.
- A. GOLDSWORTHY, *Roman Warfare*, Londres, 2000.
- , *The Complete Roman Army*, Londres, 2003.
- P. HEATHER, *Goths and Romans, 332–489*, Oxford, 1991.
- S. JOHNSON, *Late Roman Fortifications*, Londres, 1983.
- M. JUNKELMANN, *Die Reiter Roms*, 3 vol., Mayence, 1990–1992.
- , *Römischen Helme*, Mayence, 2000.
- Y. LE BOHEC (éd.), *La hiérarchie (Rangordnung) de l'armée romaine sous le Haut-Empire (Actes du congr. de Lyon, 15–18 sept. 1994)*, Paris, 1995.

- , *L'armée romaine sous le Haut-Empire*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, 2005.
- , *L'armée romaine sous le Bas-Empire*, Paris, 2006.
- (éd.), *Encyclopedia of the Roman Army*, 3 vol., Oxford, 2015.
- Y. LE BOHEC – C. WOLFF (éd.), *L'armée romaine de Dioclétien à Valentinien I<sup>er</sup>* (Actes du congr. de Lyon, 12–14 sept. 2002), Paris, 2004.
- A.D. LEE, *War in Late Antiquity: A Social History*, Londres, 2007.
- M. LENOIR, *Le camp romain : Proche-Orient et Afrique du Nord*, Rome, 2011.
- J.C. MANN – M. ROXAN, *Legionary Recruitment and Veteran Settlement during the Principate*, Londres, 1983.
- S.P. MATTERN, *Rome and the Enemy: Imperial Strategy in the Principate*, Berkeley, 1999.
- V.A. MAXFIELD, *The Military Decorations of the Roman Army*, Berkeley, 1981.
- M. PITASSI, *The Roman Navy: Ships, Men & Warfare, 350 BC – AD 475*, Barnsley, 2012.
- N. POLLARD – J. BERRY, *The Complete Roman Legions*, Londres, 2012.
- M. REDDÉ, *Mare Nostrum. Les infrastructures, le dispositif et l'histoire de la marine militaire sous l'empire romain*, Rome, 1986.
- J.P. ROTH, *The Logistics of the Roman Army at War (264 B.C. – A.D. 235)*, Leyde, 1999.
- Ph. SABIN – H. VAN WEES – M. WHITBY (éd.), *The Cambridge History of Greek and Roman Warfare*, vol. II. *Rome, from the Late Republic to the Late Empire*, Cambridge, 2007.
- R.M. SHELDON, *Espionage in the Ancient World: an Annotated Bibliography of Books and Articles in Western Languages*, Jefferson (N.C.), 2003.
- , *Intelligence Activities in Ancient Rome: Trust in the Gods, but Verify*, Londres, 2005 (= *Renseignement et espionnage dans la Rome antique*, Paris, 2009).
- C.r. : *Klio*, 89 (2007), 227–229 (L. Di Paola)
- P. SOUTHERN, *The Roman Army: A Social and Institutional History*, Oxford, 2007.
- M. SPEIDEL, *Roman Army Studies*, 2 vol., Stuttgart, 1984–1992.
- A. WILKINS, *Roman Artillery*, Princes Risborough, 2008.

#### 4.2. Études particulières (notamment sur l'*Epitoma rei militaris*)

- M. ALBANA, *Alfabetismo e prospettive di carriera: qualche riflessione sui litterati milites*, dans *Ann. Fac. Sc. Formazione (Univ. Catania)*, 9 (2010), p. 3–15.

- D. BAATZ – R. BOCKIUS, *Vegetius und die römische Flotte*, Bonn, 1997.  
 C.r. : *AntTard*, 7 (1999), 451–452 (M. Lenoir); *IJNA*, 28 (1999), 104 (A.J. Parker); *MGM*, 57 (1998), 606–607 (J. Rüpke); *Gnomon*, 72 (2000), 606–610 (O. Höckmann); *Gymnasium*, 107 (2000), 259 (F.X. Herrmann); *BJ*, 199 (1999), 567–570 (E. Bremer); *Latomus*, 59 (2000), 930–931 (Ph. Richardot)
- D. BAATZ, *Vegetius' Legion and the Archaeological Facts*, dans R.J. BREWER (éd.), *Roman Fortresses and their Legions*, Londres, 2000, p. 149–158.
- S. BOFFA, *Recherches sur l'escrime du soldat romain : le combat au glaive du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. au II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.*, dans *RBPh*, 88 (2010), p. 67–91.
- B. CAMPBELL, *Teach Yourself how to be a General*, dans *JRS*, 77 (1987), p. 13–29.
- J.-M. CARRIÉ – S. JANNIARD, *L'armée romaine tardive dans quelques travaux récents. 1<sup>re</sup> partie : l'institution militaire et les modes de combat*, dans *AntTard*, 8 (2000), p. 321–341.
- J.-M. CARRIÉ, *L'armée romaine tardive dans quelques travaux récents. 3<sup>e</sup> partie : Fournitures militaires, recrutement et archéologie des fortifications*, dans *AntTard*, 10 (2002), p. 427–442.
- M.B. CHARLES, *Vegetius on Armour: the pedites nudati of the Epitoma rei militaris*, dans *AncSoc*, 33 (2003), p. 127–167.
- , *Mattiobarbuli in Vegetius' Epitoma rei militaris: the Iouiani and the Herculiani*, dans *AHB*, 18 (2004), p. 109–121.
- , *Vegetius on liburnae: Naval Terminology in the Late Roman Period*, dans *SCI*, 24 (2005), p. 181–193.
- , *A Regimental Nickname from Late Antiquity: Vegetius and the Mattiobarbuli Again*, dans *AHB*, 21 (2007), p. 89–94.
- , *The pedites nudati Again: Two Matters Pertaining to Late-Roman Infantry Equipment*, dans *AncSoc*, 38 (2008), p. 221–234.
- , *Unseemly Professions and Recruitment in Late Antiquity: piscatores and Vegetius Epitoma 1.7.1–2*, dans *AJPh*, 31 (2010), p. 101–120.
- , *Elephants in Vegetius' Epitoma rei militaris (3.24.5–16)*, dans *MH*, 71 (2014), p. 189–203.
- R. DEGEN, *Plumbatae: Wurfgeschosse der Spätantike*, dans *HA*, 23 (1992), p. 139–147.
- V. DROST – S. ESTIOT, *Maxence et le portrait militaire de l'empereur en Mattiobarbulus*, dans *RN*, 166 (2010), p. 435–445.
- M. DUBUISSON, *Renseignements, espionnage et services secrets dans l'armée romaine*, dans *Ktèma*, 21 (1996), p. 305–312.
- A. EZOV, *Reconnaissance and Intelligence in the Roman Art of War Writing in the Imperial Period*, dans C. DEROUX (éd.), *Studies in Latin Literature and Roman History*, vol. X, Bruxelles, 2000, p. 299–317.

- C. FLÜGEL, *Tribuli: römische Krähenfüsse*, dans *BVBl*, 75 (2010), p. 143–146.
- W.W. GAULD, *Vegetius on Roman Scout-boats*, dans *Antiquity*, 64 (1990), p. 402–406.
- Cl. GIUFFRIDA MANMANA, *La testimonianza di Flavius Vegetius e Johannes Lydus sulla carriera del centurio*, dans Y. LE BOHEC (éd.), *La hiérarchie (Rangordnung) de l'armée romaine sous le Haut-Empire (Actes du congrès de Lyon, 15–18 sept. 1994)*, Paris, 1995, p. 429–438.
- S. JANNIARD, *L'armée romaine tardive dans quelques travaux récents. 2<sup>e</sup> partie : stratégies et techniques militaires*, dans *AntTard*, 9 (2001), p. 351–361.
- , *Les formations tactiques en éperon et en tenaille dans l'armée romaine*, dans *MÉFRA*, 116 (2004), p. 1001–1038.
- , *Végèce et les transformations de l'art de la guerre aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles apr. J.-C.*, dans *AntTard*, 16 (2008), p. 19–36.
- D. LEE, *Naval Intelligence in Late Antiquity*, dans J. ANDREAU – C. VIRLOUVET (éd.), *L'information et la mer dans le monde antique*, Rome, 2002, p. 93–112.
- O. LENDLE, *Texte und Untersuchungen zum technischen Bereich der antiken Poliorketik*, Wiesbaden, 1983.
- A.R. MENÉNDEZ ARGÜÍN, *Las legiones del s. III d.C. en el campo de batalla*, Écija (Sevilla), 2000.
- R. MEUCCI, *Lo strumento del bucinator A. Surus e il cod. Pal. Lat. 909 di Vegezio*, dans *BJ*, 187 (1987), p. 259–272.
- L.C. PÉREZ CASTRO, *El texto de Sall., Iug. 76.3, las uineae y los plutei militares*, dans *Emerita*, 72 (2004), p. 197–206.
- , *Las depugnationes de Catón y el término depugnatio*, dans *Ad amicam amicissime scripta (Homenaje M.J. López de Ayala y Genovés)*, vol. I, Madrid, 2005, p. 351–357.
- N. PÉTRIN, *Philological Notes on the Crossbow and Related Missile Weapons*, dans *GRBS*, 33 (1992), p. 265–291.
- B. RANKOV, B., *Now you see it, now you don't. The British Fleet in Vegetius IV.37*, dans P. FREEMAN et al. (éd.), *Limes XVIII, Proceedings of the XVIII<sup>th</sup> International Congress of Roman Frontier Studies (Amman, Sept. 2000)*, vol. II, Oxford, 2002, p. 921–924.
- R. REBUFFAT, *Le bouclier de Doura*, dans *Syria*, 63 (1986), p. 85–105.
- Ph. RICHARDOT, *Hiérarchie militaire et organisation légionnaire chez Végèce*, dans Y. LE BOHEC (éd.), *La hiérarchie (Rangordnung) de l'armée romaine sous le Haut-Empire (Actes du congrès de Lyon, 15–18 sept. 1994)*, Paris, 1995, p. 405–427.
- , *La fin de l'armée romaine (284–476)*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, 2005.



- O. RICHIER, *Centuria uaria. 1, À propos du centurio ueteranorum*, dans *Latomus*, 61 (2002), p. 92–101.
- M.A. SPEIDEL, *Pro patria mori... La doctrine du patriotisme romain dans l'armée impériale*, dans *CCG*, 21 (2010), p. 139–154.
- R.M. VAN NORT, *The Battle of Adrianople and the Military Doctrine of Vegetius*, PhD, City Univ. of New York, 2007.
- E.L. WHEELER, *The hoplomachoi and Vegetius' Spartan Drillmasters*, dans *Chiron*, 13 (1983), p. 1–20.
- , *Stratagem and the Vocabulary of Military Trickery*, Leyde, 1988.

## 5. « Réception » de Végèce

- Cf. R.G.B. MONGEAU, *The Epitoma Rei Militaris of Flavius Vegetius Renatus. A Bibliographical Report*, dans *MlatJb*, 20 (1985), p. 314–322.
- H. AIGNER, *Zum Nachleben antiken Militärschrifttums*, dans E. JOACHIM (éd.), *Innere und äussere Integration der Altertumswissenschaften (Konf. zur 200. Wiederkehr der Gründung des Semin. Philol. Halense durch Fr.A. Wolf am 15.10.1787)*, Halle, 1989, p. 258–270.
- M.I. ALLEN, *Flavius Vegetius Renatus. Addenda et corrigenda*, dans V. BROWN (éd.), *Catalogus translationum et commentariorum. Medieval and Renaissance Latin Translations and Commentaries. Annotated Lists and Guides*, vol. VIII, Washington, 2003, p. 336–340 (cf. *infra*, WISMAN 1986).
- Chr. ALLMAND, *Did the De re militari of Vegetius Influence the Military Ordinances of Charles the Bold?*, dans *PCEÉB (XIV<sup>e</sup>–XVI<sup>e</sup> s.)*, 41 (2001), p. 135–143.
- , *The De re militari of Vegetius in the Middle Ages and Renaissance*, dans C. SAUNDERS *et al.* (éd.), *Writing War: Medieval Literary Responses to Warfare*, Cambridge, 2004, p. 15–28.
- , *The De re militari of Vegetius: The Reception, Transmission and Legacy of a Roman Text in the Middle Ages*, Cambridge, 2011.
- C.r. : *BMCR* 2012–11 (M. Formisano); *Speculum*, 87 (2012), 1156–1157 (Br.G. Hays); *EHR*, 128 (2013), 944 (C. Taylor); *AJ*, 95 (2015), 402–403 (S. Anglo)
- , *The English Translations of Vegetius' De re militari: What were their Authors' Intentions?*, dans L.S. CLARK (éd.), *Concerns and Preoccupations*, Woodbridge, 2012, p. 1–8.
- A.I. ALOMAR I CANYELLES, *La terminologia de l'armament a la versió catalana del segle XIV de l'Epitoma rei militaris de Flavi Vegeci Renat*, dans *Caplletra*, 13 (1992), p. 53–70.
- S. ANGLO, *Vegetius's 'De Re Militari': The Triumph of Mediocrity*, dans *AJ*, 82 (2002), p. 247–267.

- B.S. BACHRACH, *The Practical Use of Vegetius' De re militari during the Early Middle Ages*, dans *The Historian*, 47 (1985), p. 239–255.
- , *Gregory of Tours, Vegetius and the Study of War*, dans *Mélanges M. Rouche*, Paris, 2005, p. 299–308.
- L. BADIA, *Frontí i Vegeci, mestres de cavalleria en català als segles XIV i XV*, dans *BALB*, 39 (1983–1984), p. 191–215.
- V. VON BÜREN, *Écrites au IX<sup>e</sup>, perdues au XX<sup>e</sup>, retrouvées au XV<sup>e</sup> : à propos des gloses de Végèce 'De re militari'*, dans V. FERA et al. (éd.), *Talking to the Text: Marginalia from Papyri to Print (Proc. of a Conf., Erice, 26 sept. – 3 oct. 1998)*, vol. I, Messine, 2002, p. 269–287.
- , *Isidore, Végèce et Titanus au VIII<sup>e</sup> siècle*, dans *Mélanges C. Deroux*, vol. V, Bruxelles, 2003, p. 39–49.
- M.T. CALLEJAS BERDONÉS, *Los excerpta del manuscrito L.III.33 de la Real Biblioteca de El Escorial*, dans *CFC (L)*, 28 (2008), p. 59–74.
- J. DUCOS, *Les traductions françaises de l'Epitoma rei militaris de Végèce*, dans *AÉHÉ (IV<sup>e</sup> sect.)*, 142 (2011), p. 146–148 ; 143 (2012), p. 169–170.
- , *Diffusion et vulgarisation des traductions françaises de l'Epitoma rei militaris de Végèce*, dans *AÉHÉ (IV<sup>e</sup> sect.)*, 145 (2014), p. 197–199.
- L. EVDOKIMOVA, *Le Prologue du Livre Flave Vegece de la chose de chevalerie et la question de son attribution*, dans D. RENEVEY – C. WHITEHEAD (éd.), *Lost in Translation?*, Turnhout, 2009, p. 173–185.
- M. FORMISANO, *Strategie da manuale: l'arte della guerra, Vegezio e Machiavelli*, dans *QS*, 55 (2002), p. 99–127.
- , *Die Kriegskunst zwischen Schrift und Aktion. Vegetius und seine Rezeption in der Renaissance*, dans G. UGOLINI (éd.), *Die Kraft der Vergangenheit. Mythos und Realität der klassischen Kultur*, Hildesheim, 2005, p. 121–132.
- G. LESTER, *The Earliest English Translation of Vegetius' De re militari*, Heidelberg, 1988.
- L. LÖFSTEDT (éd.), *Jean de Vignay. Li livres Flave Vegece de la chose de chevalerie*, intr., éd. et comm., Helsinki, 1982.
- , *Aucuns notables extraitz du Livre de Vegece*, dans *NPhM*, 83 (1982), p. 297–312.
- , *Végèce au Moyen Âge : motifs et modifications des traducteurs et des copistes*, dans *Homenaje A. Galmés de Fuentes*, vol. I, Oviedo, 1985, p. 493–500.
- M.A. MASTERSON, *Roman Manhood at the End of the Ancient World*, PhD, Univ. of California (Los Angeles), 2001.
- R.G.B. MONGEAU, *Jean de Meun's Translation of Military Terminology in Vegetius' Epitoma rei militaris*, PhD, Fordham Univ. (New York), 1981.

- D. PICHERIT, *Turpin de Crissé : dialogue avec les auteurs anciens (1754–1787)*, dans J.-P. BOIS (éd.), *Dialogue militaire entre Anciens et Modernes*, Rennes, 2004, p. 151–168.
- Ph. RICHARDOT, *La réception de Végèce dans l'Italie de la Renaissance : entre humanisme et culture technique*, dans *St. Uman. Picensi*, 15 (1995), p. 195–214 (= 1995a).
- , *L'influence du De re militari de Végèce sur la pensée militaire du xvi<sup>e</sup> siècle*, dans *Stratégie*, 60 (1995), p. 7–27 (= 1995b).
- , *Les éditions d'auteurs militaires antiques aux xv<sup>e</sup>–xvi<sup>e</sup> siècles*, dans *Stratégie*, 68 (1997), p. 75–101.
- , *Végèce et la culture militaire au Moyen Âge (v<sup>e</sup>–xv<sup>e</sup> siècles)*, Paris, 1998.
- , *La réception de Végèce au xviii<sup>e</sup> siècle : Turpin de Crissé*, dans *Stratégie*, 76 (1999), p. 17–51.
- , *L'influence médiévale du De re militari de Végèce*, dans B. COLSON – H. COUTAU-BÉGARIE (éd.), *Pensée stratégique et humanisme : de la tactique des Anciens à l'éthique de la stratégie (Actes du coll. intern., Namur, 19–21 mai 1999)*, Paris, 2000, p. 27–46.
- , *La tradition moderne du De re militari de Végèce (xv<sup>e</sup>–xviii<sup>e</sup> siècles)*, dans *Mélanges C. Deroux*, vol. V, Bruxelles, 2003, p. 537–544.
- C.J. ROGERS, *The Vegetian 'Science of Warfare' in the Middle Ages*, dans *JMMH*, 1 (2003), p. 1–19.
- FR. RUEDA – J. MANUEL, *La versión castellana medieval de la Epitoma rei militaris: Flavio Vegetio Renato, Alfonso de San Cristobál*, San Millán de la Cogolla, 2014.
- P. RUSSELL, *The Medieval Castilian Translation of Vegetius, Epitoma rei militaris: An Introduction*, dans *Spain and its Literature (Essays E.A. Peers)*, Liverpool, 1997, p. 49–63.
- , *Terá havido uma tradução medieval portuguesa do Epitome rei militaris de Végécio?*, dans *Euphrosyne*, 29 (2001), p. 247–256.
- T. SHOGIMEN, *The « Armed Hand » of the Body Politic: Vegetius and a Military Dimension of Medieval Political Thought*, dans *Storia pens. pol.*, 3 (2013), p. 407–424.
- Ch. SHRADER, *The Influence of Vegetius' De re Militari*, dans *Military Affairs*, 45 (1981), p. 167–172.
- M. STOKES – J. SCATTERGOOD, *Travelling in November: Sir Gawain, Thomas Usk, Charles of Orleans and the De re militari*, dans *Medium Ævum*, 53 (1984), p. 78–83.
- D. TROLLI, *Aspetti della fortuna di Vegezio nei secc. XIII e XIV*, dans *Tradizione dell'antico nelle letterature e nelle arti d'Occidente (Studi M. Bellincioni Scarpata)*, Rome, 1990, p. 186–192.

- G. VACCARO, *Tradizione e fortuna dei volgarizzamenti di Vegezio in Italia*, dans *Actas del XXVI Congr. intern. de ling. y filol. rom. (Valencia, 6–11 sept. 2010)*, vol. VII, Berlin, 2013, p. 433–443.
- D. WHETHAM, *Just Wars and Moral Victories: Surprise, Deception and the Normative Framework of European War in the Later Middle Ages*, Leyde, 2009, p. 114–165.
- J.A. WISMAN, *L'Epitoma rei militaris de Végèce et sa fortune au Moyen Âge*, dans *Le Moyen Âge*, 85 (1979), p. 13–31.
- , *Flavius Vegetius Renatus*, dans F.E. CRANZ (éd.), *Catalogus translationum et commentariorum. Medieval and Renaissance Latin Translations and Commentaries. Annotated Lists and Guides*, vol. VI, Washington, 1986, p. 175–184 (cf. *supra*, ALLEN).

Deux sites consacrent plusieurs pages à la « réception » de Végèce :

Fr. DUVAL – Fr. VIELLIARD, *Miroir des classiques* (Paris, École Nationale des Chartes)  
<http://elec.enc.sorbonne.fr/miroir/vegece/>

L. LEBRUN (éd.), *Archives de littérature du Moyen Âge* (ARLIMA, Université d'Ottawa)  
<http://www.arlima.net/uz/vegece.html> (dern. mise à jour : nov. 2015).



La Revue n'est pas responsable des manuscrits qui lui sont envoyés.  
Les articles publiés n'engagent pas les opinions de la Rédaction.

© Presses Universitaires de Liège, décembre 2016

Éditeur responsable : Jean-François Gerkens

D/2016/12.839/34

ISSN : 0556-7939

ISBN : 978-2-87562-120-7

# RIDA

## 62<sup>2015</sup>

La *Revue Internationale des Droits de l'Antiquité*, dont c'est ici la 3<sup>e</sup> série, est née de la fusion des *Archives d'histoire du droit oriental* avec la 2<sup>e</sup> série de la *Revue Internationale des Droits de l'Antiquité*, fondées par Jacques Pirenne et Fernand De Visscher. Elle rassemble des contributions sur les différents droits de l'Antiquité (Rome, Grèce, Égypte, Babylone, Chine...) ainsi que sur leur réception. Ces contributions sont publiées en cinq langues : Français, Allemand, Italien, Anglais et Espagnol. Elle publie également différentes chroniques et, en particulier, la chronique des sessions internationales de la Société Fernand De Visscher pour l'histoire des droits de l'antiquité (SIHDA).  
Les articles proposés à la revue pour publication sont systématiquement soumis à *peer reviewing*.

## Sommaire

### Hommage à Jacques-Henri Michel (*L'Abrégé d'art militaire de Végèce*)

Avant-propos (Dominique GAURIER) ; Les traductions françaises de l'*Abrégé d'art militaire* de Végèce (XVII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles) (Étienne FAMERIE) ; Note sur le texte et la traduction (Étienne FAMERIE) ; Plan de l'œuvre ; Édition critique et traduction (Étienne FAMERIE et Jacques-Henri MICHEL) ; Bibliographie sur l'*Abrégé d'art militaire* de Végèce (1981-2015) (Étienne FAMERIE)

### Droit romain

Emanuela CALORE, *Volenti non fit iniuria: una regula romana?* ; Giacomo D'ANGELO, *Vadimonium nossale ed exhibitio «in eadem causa»* ; Evelyn HÖBENREICH, *Marginalia on Morals, Rhetoric and Law. A propos Sen. contr. 2.7* ; Aglaia MCCLINTOCK, *Nemesi dea del νόμος. Modalità e simboli della repressione criminale nei primi secoli dell'impero romano* ; Esteban MORENO RESANO, *La emisión en Oriente de cinco leyes occidentales de Constantino* ; Carlo PELLOSO, *Sul diritto del cittadino al processo popolare dalla caduta del regno al decemvirato legislativo* ; Mariagrazia RIZZI, *Aequum/iniquum esse nelle constitutiones principum di età severiana in materia contrattuale attraverso le testimonianze dei Digesta giustinianeï* ; Annamaria SALOMONE, *Le donazioni inter virum et uxorem tra successio ed accessio possessionis*.

### Chroniques

La SIHDA à Istanbul (Jean-François GERKENS)

PRESSES UNIVERSITAIRES DE LIÈGE

ISBN : 978-2-87562-120-7



9 782875 620866